

Service : SCHS
Tél : 04.66.91.20.90
Réf : EP/EP/160-23

N°23_02_01

EXTRAIT DU REGISTRE
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 3 AVRIL 2023

Convoqué le lundi 27 mars 2023, le Conseil Municipal s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le lundi 3 avril 2023 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Max ROUSTAN, Maire.

Monsieur Nicolas PERCHOC est nommé secrétaire de séance.

MEMBRES PRÉSENTS (36) : Max ROUSTAN, Maire, Christophe RIVENQ, Alain BENSAKOUN, Martine MAGNE, Jean-Claude ROUILLON, Catherine LARGUIER, Michèle VEYRET, Marie-Claude ALBALADEJO, Pierre MARTIN, Raphaële NAVARRO, Aimé CAVAILLÉ, Gérard PALMIER, Armande LAUPIES, Marie-José VEAU-VEYRET, Rose-Marie SOUSTELLE, Hélène CAYRIER, Bruno MAZUC, Marc BENOIT, Antonia CARILLO, Daniel CANAL, Fabienne FAGES-DROIN, Ysabelle CASTOR, Valérie MEUNIER, Jean-Régis MASSON, Cyril LAURENT, Méryl DEBIERRE, Nicolas PERCHOC, Béatrice LADRANGE, Jean-Michel SUAOU, Paul PLANQUE, Naïma GUERNINE, Arnaud BORD, Aurélie WAGNER, Yves TOURVIEILLE, Marie THOMAS, Christophe CLOT.

POUVOIRS (7) : Marie-Christine PEYRIC (*pouvoir à Michèle VEYRET*), Christian CHAMBON (*pouvoir à Christophe RIVENQ*), Alain AURÈCHE (*pouvoir à Martine MAGNE*), Soraya HAOUES (*pouvoir à Fabienne FAGES-DROIN*), Laurent RICOME (*pouvoir à Ysabelle CASTOR*), Alexandra LAGULHON (*pouvoir à Daniel CANAL*), Léa BOYER (*pouvoir à Nicolas PERCHOC*).

OBJET : Convention avec l'Association « Les Anges d'Ashley » relative à la capture, l'identification et la stérilisation des chats errants non identifiés - Expérimentation du dispositif « Chats Libres »

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et L2212-2,

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime, et notamment ses articles L211-11, L211-23, L211-27, L212-10 et R211-12,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu le décret n°2002-1381 du 25 novembre 2002 relatif à des mesures particulières à l'égard des animaux errants,

Vu le courrier de l'Association « Chatouille » en date du 13 juin 2022,

Considérant que la prolifération des chats non identifiés, sans maître ou sans détenteur, sur la commune d'Alès constitue une problématique en matière de santé et de salubrité publiques,

Considérant que la capture et la stérilisation des chats non identifiés, sans maître ou sans détenteur sont nécessaires pour limiter la prolifération sur le territoire de la Commune et que le Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM) permet de conduire des actions visant à maîtriser durablement la population féline,

Considérant que le dispositif dit « Chats libres » peut être expérimenté sur le territoire de la commune pour limiter la prolifération des chats non identifiés, sans maître ou sans détenteur, en partenariat avec des associations reconnues qui œuvrent pour le bien-être animal,

Considérant que l'Association « Chatouille » a informé la collectivité par courrier en date du 13 juin 2022 qu'elle ne serait plus en capacité de respecter les conditions fixées par la convention approuvée par le Conseil Municipal en date du 20 décembre 2021 et qu'il est nécessaire de poursuivre cette action,

Considérant que l'Association « Les Anges d'Ashley » est en mesure et en capacité d'assurer ces actions de régulation des chats non identifiés, sans maître ou sans détenteur.

Considérant qu'il est nécessaire de signer une convention avec cette association,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

APPROUVE

les termes de la convention, ci-jointe, relative à l'expérimentation du dispositif « Chats Libres » prévu par le Code Rural et de la Pêche Maritime, et ce pour une durée de deux ans (2023 à 2024), avec prise d'effet à compter de sa signature,

DÉCIDE

- d'attribuer à l'Association « Les Anges d'Ashley », une subvention de 4 000 € par an, sur une période d'un an renouvelable une fois, sous réserve du vote annuel du budget, afin qu'elle prenne toute disposition quant à la capture, l'identification et la stérilisation des chats non identifiés, sans maître ou sans détenteur, au sens de l'article L211-27 du Code Rural et de la Pêche Maritime,

- d'inscrire les crédits au budget de la commune,

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer la convention relative à la capture, l'identification et la stérilisation des chats non identifiés, sans maître ou sans détenteur, pour une durée d'un an, renouvelable une fois, avec :

- ✓ l'Association « Les Anges d'Ashley », inscrite au Répertoire National des Associations (RNA) sous le n°W301003819, dont le siège social est situé Chalet 6, Le Reigoux, 30 140 Saint Sébastien d'Aigrefeuille, représentée par sa Présidente, Madame Christine BEKAERT.

Votants : 43
Pour : 43 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0



Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Max ROUSTAN

CONVENTION RELATIVE À LA CAPTURE, L'IDENTIFICATION, ET LA STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS NON IDENTIFIÉS tels que définis sous l'article L211-27 du CRPM

Entre :

L'Association « Les Anges d'Ashley »

Association déclarée, inscrite au Répertoire National des Associations (RNA) sous le numéro W301003819, dont le siège social est situé Chalet 6, Le Reigoux, 30140 Saint Sébastien d'Aigrefeuille.

Représentée par Madame Christine **BEKAERT**, en sa qualité de Présidente,

Ci-après dénommée « L'Association »

D'une part,

Et :

COMMUNE D'ALÈS

Adresse : Mairie d'Alès – 9, Place de l'Hôtel de Ville – BP40345 – 30115 ALES Cedex

Représentée par Monsieur **Max ROUSTAN**, en sa qualité de Maire, agissant aux présentes en vertu de la délibération n°23_xx_xx du Conseil Municipal en date du 3 avril 2023, dont un exemplaire est annexé aux présentes,

Ci-après dénommée « La Commune d'Alès » ou « La Commune »

D'autre part,

PREAMBULE

L'article L211-27 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM) offre la possibilité au Maire « *par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article L.212-10, préalablement à leur relâcher dans ces mêmes lieux. Cette identification doit être réalisée au nom de la commune ou de ladite association.* »

La gestion, le suivi sanitaire et les conditions de la garde au sens de l'article L.211-11 de ces populations sont placés sous la responsabilité du représentant de la commune et de l'association de protection des animaux « Les Anges d'Ashley ».

Ces dispositions ne sont applicables que dans les départements indemnes de rage. Toutefois, sans préjudice des articles L.223-9 à L.223-16, dans les départements déclarés officiellement infectés de rage, des dérogations peuvent être accordées aux communes qui le demandent, par arrêté préfectoral, après avis favorable de l'Agence nationale chargée de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail selon des critères scientifiques visant à évaluer le risque rabique. »

La Commune d'Alès faisant de la capture, de l'identification et de la stérilisation des chats errants, sans propriétaire ni détenteur, un élément de sa politique en matière de protection animale, et l'Association « Les Anges d'ASHLEY », un élément important de son projet associatif, les parties se sont rapprochées afin de définir les conditions de la mise en œuvre d'une campagne de stérilisation des chats errants.

Cette action constitue, en effet, un des leviers les plus efficaces en vue de contribuer au bien-être animal et de limiter la prolifération féline, contrairement à l'éradication qui ne peut solutionner que temporairement le problème et pose des questions éthiques.

De plus, la stérilisation fait cesser les nuisances sonores et olfactives ainsi que les rixes nocturnes.

Prenant en considération l'intérêt public lié à l'hygiène et à la sécurité, et au regard de ses pouvoirs de police tels que prévus par le Code rural en matière de divagation et de prolifération animale, la Commune d'Alès décide de soutenir une action déterminée visant à la capture, l'identification et la stérilisation des chats errants, au sens de l'article L211-27 du CRPM, sur son territoire.

En conséquence, la Commune d'Alès est disposée à apporter une aide en 2023 et en 2024 en faveur de l'Association destinée à financer une action déterminée visant à la capture, la stérilisation et l'identification des chats errants sur son territoire.

Cette action est proposée, conçue et réalisée sous l'entière responsabilité de l'association qui assure sa mise en œuvre sur le territoire de la Commune d'Alès.

A cet effet, la présente convention entre la Commune d'Alès et l'Association détermine les obligations respectives des parties prenantes.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - ENGAGEMENT DE LA COMMUNE D'ALÈS

La Commune d'Alès décide d'attribuer, aux termes d'une délibération de son Conseil Municipal annexée aux présentes, une subvention de 4.000,00 euros/an sur une période de deux ans à l'association pour atteindre ses objectifs, à savoir :

- une action déterminée visant à la capture, à la stérilisation et à l'identification de chats errants, au sens de l'article L211-27 du CRPM, sur son territoire dans le cadre du projet correspondant proposé, à hauteur de 4.000,00 euros/an. Les animaux seront identifiés au nom de la Commune d'Alès pour devenir « chat libres », après identification et stérilisation.

La Commune d'Alès informera la population de la campagne de capture et de stérilisation des chats errants, au sens de l'article L211-27 du CRPM, par affichage et/ou par publication des lieux et jours prévus à minima 10 jours avant sa mise en œuvre.

En application de ses pouvoirs de police, la Commune prendra les arrêtés nécessaires.

ARTICLE 2 - ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION

L'Association s'engage à :

- prendre toute disposition sous sa responsabilité quant à la capture des chats errants, au sens de l'article L211-27 du CRPM, par ses soins, en vue de leur identification et stérilisation. L'Association est responsable de la mise en œuvre opérationnelle de l'action visant à la capture, à la stérilisation et à l'identification de chats errants sur le territoire de la commune d'Alès,
- réaliser les captures sur une période pouvant aller jusqu'au 31 décembre 2024, et à les présenter chez des vétérinaires acceptant de réaliser les actes,
- faire assurer les interventions médicales nécessaires à l'identification et la stérilisation des chats errants, au sens de l'article L211-27 du CRPM, capturés sur le territoire de la Commune d'Alès,
- faire identifier les chats errants au nom de la Commune d'Alès et à les relâcher sur le lieu de capture,
- remettre à la Ville d'Alès une synthèse de l'action à l'issue de la campagne et au plus tard dans le mois suivant la clôture de celle-ci, comprenant la liste des animaux trappés, la date et le lieu de capture, le nom du vétérinaire ayant réalisé l'acte d'identification au nom de la commune

d'Alès, accompagné du numéro ICAD de chaque animal et un état des dépenses par chat stérilisé et identifié,

- au trappage des chatons qui seront pris en charge au siège de l'Association et proposés à l'adoption via le réseau de celle-ci. Ils seront mis en règle, identifiés par puce électronique et proposés à l'adoption sous contrat associatif avec obligation de stérilisation. Cette action sera prise en charge intégralement par l'Association, et ce à ses frais.

A cet égard, les animaux stérilisés devront obligatoirement être :

- des chats errants au sens de l'article L.211-27 du Code rural ;
- identifiés au nom de la Commune d'Alès, conformément à l'article L.212-10 du Code rural ;
- relâchés sur les lieux de la capture conformément à l'article L.211-27 du Code rural.

L'Association s'engage en outre :

- à rendre compte à la Commune d'Alès de l'emploi de la présente subvention d'un montant de 4.000,00 euros en présentant le compte rendu financier prévu à l'article 4 de la présente convention, ainsi qu'un bilan qualitatif de l'action quant au nombre de chats errants capturés, identifiés et stérilisés, aux lieux et dates de capture, de stérilisation et de relâcher ;
- à utiliser la subvention conformément aux objectifs ci-dessus énoncés ;
- à faciliter le contrôle par les services de la Commune de la réalisation des objectifs précités et l'accès aux documents administratifs et comptables ;
- à se rendre disponible pour présenter un bilan de l'opération devant les membres du Conseil Municipal.

L'Association est responsable de la mise en œuvre opérationnelle de l'action visant à la capture, à la stérilisation et à l'identification de chats errants sur le territoire de la Commune d'Alès.

A ce titre, l'Association devra répondre auprès de la Ville d'Alès des moyens humains et matériels nécessaires à la bonne réalisation sur le terrain de l'action visant à la capture, à la stérilisation et à l'identification de chats errants par an sur le territoire de la Commune d'Alès.

ARTICLE 3 - COMPTE-RENDU FINANCIER

En application des dispositions de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et de l'arrêté du 24 mai 2005 portant fixation des modalités de présentation du compte-rendu financier, le bénéficiaire de la subvention doit transmettre à la Commune un compte rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de cette subvention.

Ce compte-rendu financier est transmis au Service Communal d'Hygiène et Santé (SCHS) de la Commune d'Alès dans les six mois suivant la clôture de l'exercice pour lequel la Commune a attribué sa subvention, soit au plus tard, le 30 juin 2024 pour la première année et le 30 juin 2025 pour la deuxième année.

ARTICLE 4 - DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée d'une année, renouvelable 1 fois, pouvant aller jusqu'au 31 décembre 2024. Elle prendra effet immédiatement à compter de sa signature.

Dans les 2 mois qui précèdent sa date d'expiration, les Parties s'engagent à réexaminer la présente convention afin d'étudier les conditions de son éventuelle reconduction qui prendrait la forme d'un avenant à régulariser entre lesdites parties.

ARTICLE 5 - VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La subvention annuelle sera versée en deux fois, par virement sur le compte de l'association.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_01-DE



ARTICLE 6 - ASSURANCES

Les salariés et/ou les bénévoles de l'Association intervenant dans le cadre de cette campagne de capture et de stérilisation des chats errants sont couverts, par l'assurance responsabilité civile de l'Association.

ARTICLE 7 - RÉSILIATION ANTICIPÉE DE LA CONVENTION

Article 7-1- Modification

La présente convention peut être modifiée d'un commun accord par les parties. Cette modification sera constatée aux termes d'un avenant signé par les parties prenantes.

Article 7-2 - Résiliation pour convenance

La présente convention pourra être résiliée à tout moment par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception (AR), sous réserve du respect d'un délai de préavis d'un (1) mois.

Article 7-3 - Résiliation pour manquement

En cas de manquement par l'une des Parties à l'une quelconque des obligations de la présente convention, l'autre Partie aura la faculté, 30 (trente) jours après une mise en demeure restée infructueuse, de résilier la convention, par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Cette résiliation prendra alors effet de plein droit dans les 10 jours qui suivent la réception de la lettre actant de la résiliation par la Partie défaillante.

ARTICLE 8 - LITIGES

Tout différend qui pourrait naître de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention pourra faire l'objet d'une concertation et d'un arbitrage amiable entre les parties.

Dans le cas où le litige ne serait pas résolu, constatant l'existence d'un différend, il sera porté devant le Tribunal compétent.

Fait à Alès, le

En deux exemplaires

Pour l'Association « Les Anges d'Ashley »
Madame Christine BEKAERT
Présidente

Pour la Commune d'Alès
Monsieur Max ROUSTAN
Maire

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_01-DE



Service : Stratégie Financière
Tél : 04 66 56 43 24
Réf : IPR/VB 2023

N°23_02_02

EXTRAIT DU REGISTRE
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 3 AVRIL 2023

Convoqué le lundi 27 mars 2023, le Conseil Municipal s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le lundi 3 avril 2023 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Max ROUSTAN, Maire.

Monsieur Nicolas PERCHOC est nommé secrétaire de séance.

MEMBRES PRÉSENTS (36) : Max ROUSTAN, Maire, Christophe RIVENQ, Alain BENSACKOUN, Martine MAGNE, Jean-Claude ROUILLON, Catherine LARGUIER, Michèle VEYRET, Marie-Claude ALBALADEJO, Pierre MARTIN, Raphaële NAVARRO, Aimé CAVAILLÉ, Gérard PALMIER, Armande LAUPIES, Marie-José VEAU-VEYRET, Rose-Marie SOUSTELLE, Hélène CAYRIER, Bruno MAZUC, Marc BENOIT, Antonia CARILLO, Daniel CANAL, Fabienne FAGES-DROIN, Ysabelle CASTOR, Valérie MEUNIER, Jean-Régis MASSON, Cyril LAURENT, Méryl DEBIERRE, Nicolas PERCHOC, Béatrice LADRANGE, Jean-Michel SUAOU, Paul PLANQUE, Naïma GUERNINE, Arnaud BORD, Aurélie WAGNER, Yves TOURVIELLE, Marie THOMAS, Christophe CLOT.

POUVOIRS (7) : Marie-Christine PEYRIC (*pouvoir à Michèle VEYRET*), Christian CHAMBON (*pouvoir à Christophe RIVENQ*), Alain AURÈCHE (*pouvoir à Martine MAGNE*), Soraya HAOUES (*pouvoir à Fabienne FAGES-DROIN*), Laurent RICOME (*pouvoir à Ysabelle CASTOR*), Alexandra LAGULHON (*pouvoir à Daniel CANAL*), Léa BOYER (*pouvoir à Nicolas PERCHOC*).

OBJET : Reprise anticipée des résultats prévisionnels 2022 dans le cadre du Budget Primitif 2023

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2311-5,

Vu la délibération n°22_01_05 du Conseil Municipal en date du 14 février 2022 actant la clôture du budget annexe RAFAL au 28 février 2022 et décidant l'intégration des restes à réaliser et des résultats 2022 de ce budget annexe dans le budget général de la Ville d'Alès,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 27 mars 2023,

Considérant l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que le Conseil Municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou le cas échéant l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation,

Considérant les résultats comptables prévisionnels de l'exercice 2022 ci-dessous et leur validation par le Service de Gestion Comptable d'Alès,

BUDGET GÉNÉRAL

Libellé	Investissement (€)	Fonctionnement (€)	Total (€)
Résultat 2021	-771 558,52	5 219 964,94	4 448 406,42
Recettes 2022	14 975 826,25	55 733 841,84	70 709 668,09
Dépenses 2022	-14 324 550,87	-46 609 651,98	-60 934 202,85
Résultat provisoire 2022	-120 283,14	14 344 154,80	14 223 871,66
Report Dépenses	-8 698 392,00		-8 698 392,00
Report Recettes	2 452 258,00		2 452 258,00
Résultat provisoire Net	-6 366 417,14	14 344 154,80	7 977 737,66

RAFAL

Libellé	Investissement (€)	Fonctionnement (€)	Total (€)
Résultat 2021	-1 310 079,65	-3 584 798,64	-4 894 878,29
Recettes 2022	0,00	85 168,32	85 168,32
Dépenses 2022	0,00	-215 771,81	-215 771,81
Résultat provisoire 2022	-1 310 079,65	-3 715 402,13	-5 025 481,78
Report Dépenses	0,00		0,00
Report Recettes	0,00		0,00
Résultat provisoire Net	-1 310 079,65	-3 715 402,13	-5 025 481,78

RÉGIE DE STATIONNEMENT

Libellé	Investissement (€)	Fonctionnement (€)	Total (€)
Résultat 2021	-104 395,22	0,00	-104 395,22
Recettes 2022	717 597,87	2 425 157,73	3 142 755,60
Dépenses 2022	-1 032 566,59	-2 574 404,88	-3 606 971,47
Résultat provisoire 2022	-419 363,94	-149 247,15	-568 611,09
Report Dépenses	-511 962,00		-511 962,00
Report Recettes	91 704,00		91 704,00
Résultat provisoire Net	-839 621,94	-149 247,15	-988 869,09

FUNÉRAIRE

Libellé	Investissement (€)	Fonctionnement (€)	Total (€)
Résultat 2021	-20 291,77	120 662,16	100 370,39
Recettes 2022	125 595,07	267 922,10	393 517,17
Dépenses 2022	-94 807,55	-221 669,48	-316 477,03
Résultat provisoire 2022	10 495,75	166 914,78	177 410,53
Report Dépenses	-12 393,00		-12 393,00
Report Recettes	0,00		0,00
Résultat provisoire Net	-1 897,25	166 914,78	165 017,53

MERCOIROL

Libellé	Investissement (€)	Fonctionnement (€)	Total (€)
Résultat 2021	-453 754,23	-223 081,71	-676 835,94
Recettes 2022	0,00	0,00	0,00
Dépenses 2022	0,00	-12 221,83	-12 221,83
Résultat provisoire 2022	-453 754,23	-235 303,54	-689 057,77
Report Dépenses	0,00		0,00
Report Recettes	0,00		0,00
Résultat provisoire Net	-453 754,23	-235 303,54	-689 057,77

PRÉSENTATION CONSOLIDÉE

Libellé	Investissement (€)	Fonctionnement (€)	Total (€)
Résultat 2021	-2 660 079,39	1 532 746,75	-1 127 332,64
Recettes 2022	15 819 019,19	58 512 089,99	74 331 109,18
Dépenses 2022	-15 451 925,01	-49 633 719,98	-65 085 644,99
Résultat provisoire 2022	-2 292 985,21	10 411 116,76	8 118 131,55
Report Dépenses	-9 222 747,00		-9 222 747,00
Report Recettes	2 543 962,00		2 543 962,00
Résultat provisoire Net	-8 971 770,21	10 411 116,76	1 439 346,55

Considérant l'affectation proposée des résultats prévisionnels d'exploitation ainsi qu'il suit :

BUDGETS	RÉSULTAT EXPLOITATION PREVISIONNEL	AFFECTATION	MONTANTS EN EUROS
GÉNÉRAL (reprise consolidée des résultats du budget annexe RAFAL)	10 628 752.67 €	1068 Excédent de Fonctionnement capitalisé	7 676 496.79 €
		110 Report à nouveau	2 952 255.88 €
RÉGIE STATIONNEMENT	- 149 247.15 €	119 Report à nouveau	- 149 247.15 €
FUNÉRAIRE	166 914.78 €	1068 Excédent de Fonctionnement capitalisé	1 897.25 €
		110 Report à nouveau	165 017.53 €
MERCOIROL	- 235 303.54 €	119 Report à nouveau	- 235 303.54 €

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

de reprendre par anticipation au Budget Primitif 2023 les résultats prévisionnels d'investissement 2022, ainsi que les résultats prévisionnels d'exploitation 2022 affectés ci-dessus.

Votants : 43

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 5

Mme Béatrice LADRANGE, M. Jean-Michel SUAU,
M. Paul PLANQUE, Mme Naïma GUERNINE,
M. Arnaud BORD.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Max ROUSTAN



COMMUNE D'ALES

ETAT DES RESTES A REALISER AU 31 DECEMBRE 2022

BUDGET GENERAL

DEPENSES

		<i>Montants en Euros</i>	
CHAPITRE 20		173 071,00	
<i>Immobilisations incorporelles</i>	202		1 920,00
	2031		145 857,00
	2051		25 294,00
CHAPITRE 204		134 035,00	
<i>Subventions d'équipement versées</i>	2041512		84 458,00
	2041582		49 577,00
CHAPITRE 21		2 382 204,00	
<i>Immobilisations corporelles</i>	2115		718 877,00
	2121		54 407,00
	2128		90 876,00
	21316		35 956,00
	21318		80 160,00
	21534		161 156,00
	21571		134 641,00
	21578		214 445,00
	2158		147 771,00
	2168		161,00
	2182		223 998,00
	2183		128 702,00
	2184		180 323,00
	2188		210 731,00
OPERATION 21005		6 942,00	
<i>Aménagement plan d'eau gardon</i>	2031		6 942,00
OPERATION 21202		35 416,00	
<i>Réfection Arènes</i>	2315		35 416,00
OPERATION 21501		380 540,00	
<i>Jardins Familiaux</i>	2128		380 540,00
OPERATION 21502		9 000,00	
<i>Administration Electronique</i>	2051		9 000,00
OPERATION 21601		62 553,00	
<i>Rénovation urbaine partie 2 phase 1</i>	2031		62 553,00
OPERATION 21701		480 588,00	
<i>Etats généraux Cœur de ville</i>	20422		12 171,00
	2128		8 818,00
	2135		21 099,00
	2158		75 000,00
	2184		5 628,00
	2188		6 043,00
	2313		84 752,00
	2315		267 077,00
OPERATION 21702		22 061,00	
<i>Nouveau Programme National Renouv.Urbain</i>	2041512		22 061,00

		Montants en Euros	
CHAPITRE 21703		16 662,00	
<i>Pôle national cirque</i>	2313		16 662,00
CHAPITRE 21803		904 971,00	
<i>Mon quartier dans ma ville</i>	2315		904 971,00
CHAPITRE 21901		633 228,00	
<i>Mur d'escalade</i>	2313		633 228,00
CHAPITRE 23		64 170,00	
<i>Immobilisations en cours</i>	2313		17 565,00
	2315		46 605,00
OPERATION 2509		9 586,00	
<i>Amélioration Environnement urbain</i>	2128		9 586,00
OPERATION 2510		1 928 368,00	
<i>Interventions et réparations des Bâtiments</i>	2031		84 659,00
	2051		2 260,00
	21318		57 182,00
	2135		73 228,00
	2138		19 209,00
	2158		28 500,00
	2313		1 663 330,00
OPERATION 2511		70 765,00	
<i>Rénovation bâtiments culturels</i>	2313		70 765,00
OPERATION 2601		82 091,00	
<i>Mise en place de la vidéo surveillance</i>	2315		82 091,00
OPERATION 2602		4 644,00	
<i>Aménagement Tour de Viala</i>	2031		4 644,00
OPERATION 2805		186 288,00	
<i>Centre culturel et scientifique</i>	21318		111 821,00
	2313		74 467,00
OPERATION 973		484 094,00	
<i>Programme de rénovation des écoles</i>	2313		484 094,00
OPERATION 977		627 115,00	
<i>Grosses réparations de voirie</i>	21534		5 952,00
	2315		621 163,00
TOTAL GENERAL			8 698 392,00

Le Maire
1er Vice-Président d'Alès Agglomération


Max ROUSTAN

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_02-DE



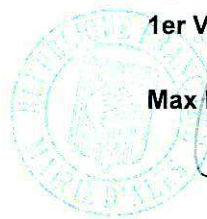
COMMUNE D'ALES**ETAT DES RESTES A REALISER
AU 31 DECEMBRE 2022****BUDGET GENERAL****RECETTES**

			<i>Montants en €uros</i>
CHAPITRE 13			2 452 258,00
	<i>1321</i>	<i>020</i>	400 400,00
	<i>1321</i>	<i>025</i>	38 336,00
	<i>1321</i>	<i>212</i>	125 200,00
	<i>1321</i>	<i>312</i>	275 500,00
	<i>1321</i>	<i>414</i>	260 000,00
	<i>1321</i>	<i>822</i>	537 250,00
	<i>1321</i>	<i>824</i>	594 700,00
	COMPTE 1321		2 231 386,00
	<i>1322</i>	<i>414</i>	66 120,00
	<i>1322</i>	<i>824</i>	151 752,00
	COMPTE 1322		217 872,00
	<i>13251</i>	<i>824</i>	3 000,00
	COMPTE 13251		3 000,00
TOTAL GENERAL			2 452 258,00

Le Maire

1er Vice-Président d'Alès Agglomération

Max ROUSTAN



COMMUNE D'ALES

ETAT DES RESTES A REALISER AU 31 DECEMBRE 2022

BUDGETS ANNEXES DEPENSES

BUDGET FUNERAIRE

CHAPITRE 21		4 934,00
<i>Immobilisations corporelles</i>	2135	4 934,00
OPERATION 2501		7 459,00
<i>Programme d'équipement du crématorium</i>	2135	7 459,00
TOTAL GENERAL		12 393,00

BUDGET REGIE DE STATIONNEMENT

CHAPITRE 20		9 200,00
<i>Immobilisations incorporelles</i>	2031	9 200,00
CHAPITRE 21		33 332,00
<i>Immobilisations corporelles</i>	2154	33 332,00
OPERATION 21701		469 430,00
<i>Etats généraux Cœur de ville</i>	2313	469 430,00
TOTAL GENERAL		511 962,00

Le Maire
1er Vice-Président d'Alès Agglomération


Max ROUSTAN

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_02-DE

S²LOW

COMMUNE D'ALES

ETAT DES RESTES A REALISER AU 31 DECEMBRE 2022

BUDGETS ANNEXES RECETTES

BUDGET REGIE DE STATIONNEMENT

CHAPITRE 13		91 704,00
	1311	91 704,00
TOTAL GENERAL		91 704,00

Le Maire
1er Vice-Président d'Alès Agglomération

Max ROUSTAN



Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_02-DE



**RESULTATS COMPTABLES PREVISIONNELS
DE L'EXERCICE 2022 VILLE D'ALES**

BUDGET GENERAL

Libellé	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat 2021	-771 558,52	5 219 964,94	4 448 406,42
Recettes 2022	14 975 826,25	55 733 841,84	70 709 668,09
Dépenses 2022	-14 324 550,87	-46 609 651,98	-60 934 202,85
Résultat 2022	-120 283,14	14 344 154,80	14 223 871,66

RAFAL

Libellé	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat 2021	-1 310 079,65	-3 584 798,64	-4 894 878,29
Recettes 2022	0,00	85 168,32	85 168,32
Dépenses 2022	0,00	-215 771,81	-215 771,81
Résultat 2022	-1 310 079,65	-3 715 402,13	-5 025 481,78

REGIE DE STATIONNEMENT

Libellé	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat 2021	-104 395,22	0,00	-104 395,22
Recettes 2022	717 597,87	2 425 157,73	3 142 755,60
Dépenses 2022	-1 032 566,59	-2 574 404,88	-3 606 971,47
Résultat 2022	-419 363,94	-149 247,15	-568 611,09

FUNERAIRE

Libellé	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat 2021	-20 291,77	120 662,16	100 370,39
Recettes 2022	125 595,07	267 922,10	393 517,17
Dépenses 2022	-94 807,55	-221 669,48	-316 477,03
Résultat 2022	10 495,75	166 914,78	177 410,53

MERCOIROL

Libellé	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat 2021	-453 754,23	-223 081,71	-676 835,94
Recettes 2022	0,00	0,00	0,00
Dépenses 2022	0,00	-12 221,83	-12 221,83
Résultat 2022	-453 754,23	-235 303,54	-689 057,77

PRESENTATION CONSOLIDEE

Libellé	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat 2021	-2 660 079,39	1 532 746,75	-1 127 332,64
Recettes 2022	15 819 019,19	58 512 089,99	74 331 109,18
Dépenses 2022	-15 451 925,01	-49 633 719,98	-65 085 644,99
Résultat 2022	-2 292 985,21	10 411 116,76	8 118 131,55

Résultats provisoires 2022 de la Ville d'Alès et de ses budgets annexes certifiés conformes en date du 21 mars 2023

Le Responsable du Service
de Gestion Comptable d'Alès

Pierre Desclaux

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_02-DE



LE TRÉSORIER
Isabelle VAC
Service de Gestion Comptable d'Alès
11 Chemin des Espinaux
BP 40021
30340 SAINT-PRIVAT-DES-VIEUX

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 0300043

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC ALES

ETABLISSEMENT : VILLE D ALES - VILLE D ALES

Résultats budgétaires de l'exercice

00800 - VILLE D ALES - VILLE D ALES

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	29 752 641,52	56 430 507,14	86 183 148,66
Titres de recette émis (b)	14 975 826,25	57 019 573,45	71 995 399,70
Réductions de titres (c)		1 285 731,61	1 285 731,61
Recettes nettes (d = b - c)	14 975 826,25	55 733 841,84	70 709 668,09
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	29 752 641,52	56 430 507,14	86 183 148,66
Mandats émis (f)	14 324 550,87	48 327 331,03	62 651 881,90
Annulations de mandats (g)		1 717 679,05	1 717 679,05
Depenses nettes (h = f - g)	14 324 550,87	46 609 651,98	60 934 202,85
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	651 275,38	9 124 189,86	9 775 465,24
(h - d) Déficit			

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023



ID : 030-213000078-20230403-23_02_02-DE

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

00800 - VILLE D ALES - VILLE D ALES

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	-771 559,52		651 275,38		-120 283,14
Fonctionnement	9 317 924,46	4 097 959,52	9 124 189,86		14 344 154,80
TOTAL I	8 546 365,94	4 097 959,52	9 775 465,24		14 223 871,66
II - Budgets des services à caractère administratif					
00809-VILLE D ALES - MERCOIROL					
Investissement	-453 754,23				-453 754,23
Fonctionnement	-223 081,71		-12 221,83		-235 303,54
Sous-total	-676 835,94		-12 221,83		-689 057,77
TOTAL II	-676 835,94		-12 221,83		-689 057,77
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
00801-R.A.F.A.L - VILLE D ALES					
Investissement	-1 310 079,65				-1 310 079,65

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023



ID : 030-213000078-20230403-23_02_02-DE

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

00800 - VILLE D ALES - VILLE D ALES

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
Fonctionnement	-3 584 798,64		-130 603,49		-3 715 402,13
Sous-Total	-4 894 878,29		-130 603,49		-5 025 481,78
00804-STATIONNEMENTS ET MARCHES - ALES					
Investissement	-104 395,22		-314 968,72		-419 363,94
Fonctionnement	148 276,40	148 276,40	-149 247,15		-149 247,15
Sous-Total	43 881,18	148 276,40	-464 215,87		-568 611,09
00808-SERVICE FUNERAIRE MUNICIPAL - VI					
Investissement	-20 291,77		30 787,52		10 495,75
Fonctionnement	152 222,93	31 560,77	46 252,62		166 914,78
Sous-Total	131 931,16	31 560,77	77 040,14		177 410,53
TOTAL III	-4 719 065,95	179 837,17	-517 779,22		-5 416 682,34
TOTAL I + II + III	3 150 464,05	4 277 796,69	9 245 464,19		8 118 131,55

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023



ID : 030-213000078-20230403-23_02_02-DE

Service : Direction des Ressources Financières Ville
Tél : 04.66.56.43.24
Réf : IPR/VB 2023

N°23_02_03

EXTRAIT DU REGISTRE
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 3 AVRIL 2023

Convoqué le lundi 27 mars 2023, le Conseil Municipal s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le lundi 3 avril 2023 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Max ROUSTAN, Maire.

Monsieur Nicolas PERCHOC est nommé secrétaire de séance.

MEMBRES PRÉSENTS (37) : Max ROUSTAN, Maire, Christophe RIVENQ, Alain BENSAKOUN, Martine MAGNE, Jean-Claude ROUILLON, Catherine LARGUIER, Christian CHAMBON, Michèle VEYRET, Marie-Claude ALBALADEJO, Pierre MARTIN, Raphaële NAVARRO, Aimé CAVAILLÉ, Gérard PALMIER, Armande LAUPIES, Marie-José VEAU-VEYRET, Rose-Marie SOUSTELLE, Hélène CAYRIER, Bruno MAZUC, Marc BENOIT, Antonia CARILLO, Daniel CANAL, Fabienne FAGES-DROIN, Ysabelle CASTOR, Valérie MEUNIER, Jean-Régis MASSON, Cyril LAURENT, Méryl DEBIERRE, Nicolas PERCHOC, Béatrice LADRANGE, Jean-Michel SUAOU, Paul PLANQUE, Naïma GUERNINE, Arnaud BORD, Aurélie WAGNER, Yves TOURVIEILLE, Marie THOMAS, Christophe CLOT.

POUVOIRS (6) : Marie-Christine PEYRIC (*pouvoir à Michèle VEYRET*), Alain AURÈCHE (*pouvoir à Martine MAGNE*), Soraya HAOUES (*pouvoir à Fabienne FAGES-DROIN*), Laurent RICOME (*pouvoir à Ysabelle CASTOR*), Alexandra LAGULHON (*pouvoir à Daniel CANAL*), Léa BOYER (*pouvoir à Nicolas PERCHOC*).

OBJET : Budget Primitif 2023

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 27 mars 2023,

Il est proposé au Conseil Municipal le Budget Primitif suivant :

BUDGET GÉNÉRAL	INVESTISSEMENT (€)		FONCTIONNEMENT (€)
	Dépenses	Recettes	
- Propositions nouvelles	21 555 525.79	27 801 659.79	
- Reports 2022	8 698 392.00	2 452 258.00	
Total	30 253 917.79	30 253 917.79	56 735 997.88



RÉGIE STATIONNEMENT FOIRES & MARCHÉS	INVESTISSEMENT (€)		FONCTIONNEMENT (€)
	Dépenses	Recettes	
- Propositions nouvelles	1 880 716.94	2 300 974.94	
- Reports 2022	511 962.00	91 704.00	
Total	2 392 678.94	2 392 678.94	3 573 092.15

FUNÉRAIRE	INVESTISSEMENT (€)		FONCTIONNEMENT (€)
	Dépenses	Recettes	
- Propositions nouvelles	220 017.53	232 410.53	
- Reports 2022	12 393.00	0.00	
Total	232 410.53	232 410.53	410 017.53

MERCOIROL	INVESTISSEMENT (€)		FONCTIONNEMENT (€)
	Dépenses	Recettes	
- Propositions nouvelles	463 754.23	463 754.23	
- Reports 2022	0.00	0.00	
Total	463 754.23	463 754.23	701 757.77

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

APPROUVE

le Budget Primitif 2023 de la Ville qui s'équilibre en dépenses et en recettes.

Budget Général

Votants : 43

Pour : 38

Contre : 5 - Mme Béatrice LADRANGE, M. Jean-Michel SUAOU, M. Paul PLANQUE, Mme Naïma GUERNINE, M. Arnaud BORD.

Abstention : 0

Budget Régie Stationnement, Foires et Marchés

Votants : 43

Pour : 39

Contre : 4 - Mme Béatrice LADRANGE, M. Jean-Michel SUAOU, M. Paul PLANQUE, Mme Naïma GUERNINE.

Abstention : 0

Budget Funéraire

Votants : 43

Pour : 43 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Budget Mercoirol

Votants : 43

Pour : 38

Contre : 5 - Mme Béatrice LADRANGE, M. Jean-Michel SUAOU, M. Paul PLANQUE, Mme Naïma GUERNINE, M. Arnaud BORD.

Abstention : 0



Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Max ROUSTAN

Présenté par le Maire,
A Alès, le lundi 3 avril 2023
Le Maire, Max ROUSTAN



Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-21300078-20230403-23_02_03-DE

Date de la convocation : lundi 27 mars 2023

	Budget Principal	RAFAL	RÉGIE STAT.	FUNÉRAIRE	MERCOIROL
Nombre de membres en exercice	43	...	43	43	43
Nombre de membres présents	37	...	37	37	37
Nombre de pouvoirs	6	...	6	6	6
Nombre de suffrages exprimés	43	...	43	43	43
Votes :	Pour	38	39	43	38
	Contre	5	4	0	5
	Abstention	0	0	0	0

Délibéré par le Conseil Municipal réuni en Session Ordinaire

Les membres du Conseil Municipal

M. Christophe RIVENC	Mme Marie-Christine PEYRIC pouvoir à Michèle VEYRET	M. Alain BENSACKOUN
Mme Martine MAGNE	M. Jean-Claude ROUILLON	Mme Catherine LARGUIER
M. Christian CHAMBON	Mme Michèle VEYRET	M. Alain AURÈCHE pouvoir à Martine MAGNE
Mme Marie-Claude ALBALADÉJO	M. Pierre MARTIN	Mme Raphaële NAVARRO
M. Aimé CAVAILLÉ	M. Gérard PALMIER	Mme Armande LAUPIES
Mme Marie-José VEALUVEYRET	Mme Rose-Marie SOUSTELLE	Mme Hélène CAYRIER
M. Bruno MAZUC	M. Marc BENOIT	Mme Antonia CARILLO
M. Daniel CANAL	Mme Soraya HAOUES pouvoir à Fabienne FAGES-DROIN	Mme Fabienne FAGES-DROIN
M. Laurent RICOME pouvoir à Ysabelle CASTOR	Mme Ysabelle CASTOR	Mme Valérie MEUNIER
M. Jean-Régis MASSON	Mme Alexandra LAGULHON pouvoir à Daniel CANAL	M. Cyril LAURENT
Mme Méryl DEBIERRE	M. Nicolas PERCHOC	Mme Léa BOYER pouvoir à Nicolas PERCHOC
Mme Béatrice LADRANGE	M. Jean-Michel SUAU	M. Paul PLANQUE
Mme Naïma GUERNINE	M. Arnaud BORD	Mme Aurélie WAGNER
M. Yves TOURVIELLE	Mme Marie THOMAS	M. Christophe CLOT

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le
et de la publication, le

République Française

COMMUNE D'ALES

Poste Comptable d'Alès

M14

BUDGET PRIMITIF

Voté par nature

Année 2023

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



A thick, dark red L-shaped graphic that frames the top-left corner of the page.

BUDGET

GENERAL

A thick, black curved graphic that sweeps across the bottom of the page, underlining the word 'GENERAL'.

INSTRUCTION M 14



REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE - ALES (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21300007800013

POSTE COMPTABLE :

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : VILLE D'ALES (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	62
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	67
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	86
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	117
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	118
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	126
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	127
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	128
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	130
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	131
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	132
A4 - Etat des provisions	133
A5 - Etalement des provisions	134
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	135
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	136
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	138
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	139

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	140
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	162
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	163
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	164
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	165
B1.6 - Etat des engagements reçus	166
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	167
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	169
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	170
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	171

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	172
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	177
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	178
C3.2 - Liste des établissements publics créés	179
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	180
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	181

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	182
--	-----

D2 - Arrêté et signatures

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



Code INSEE	ALES VILLE D'ALES	BP 2023
-------------------	------------------------------	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	43 492
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	446
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
Communauté d'Alès Agglomération	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
26 449 702,00	33 156 830,00	771,99	1278,73

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1146,33	1232,00
2	Produit des impositions directes/population	630,39	686,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 226,29	1440,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	308,55	317,00
5	Encours de dette/population	928,21	1006,00
6	DGF/population	384,53	201,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	44,83 %	62,30 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	102,43 %	92,60 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	25,16 %	22,00 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	75,69 %	69,90 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-21300078-20230403-23_02_03-DE



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	56 735 997,88	53 783 742,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 952 255,88

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	56 735 997,88	56 735 997,88
--	----------------------	----------------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	20 125 163,00	27 801 659,79

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	8 698 392,00	2 452 258,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 1 430 362,79	(si solde positif) 0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	30 253 917,79	30 253 917,79
---	----------------------	----------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	86 989 915,67	86 989 915,67
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	12 106 789,00	0,00	13 943 336,88	13 943 336,88	13 943 336,88
012	Charges de personnel, frais assimilés	21 683 171,00	0,00	22 352 692,00	22 352 692,00	22 352 692,00
014	Atténuations de produits	5 262 863,00	0,00	5 630 000,00	5 630 000,00	5 630 000,00
65	Autres charges de gestion courante	5 558 522,00	0,00	5 700 821,00	5 700 821,00	5 700 821,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		44 611 345,00	0,00	47 626 849,88	47 626 849,88	47 626 849,88
66	Charges financières	780 000,00	0,00	1 468 137,00	1 468 137,00	1 468 137,00
67	Charges exceptionnelles	969 350,00	0,00	1 211 350,00	1 211 350,00	1 211 350,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	935 840,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		47 296 535,00	0,00	50 306 336,88	50 306 336,88	50 306 336,88
023	Virement à la section d'investissement (5)	6 663 631,94		3 915 129,00	3 915 129,00	3 915 129,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	2 409 482,00		2 514 532,00	2 514 532,00	2 514 532,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		9 073 113,94		6 429 661,00	6 429 661,00	6 429 661,00
TOTAL		56 369 648,94	0,00	56 735 997,88	56 735 997,88	56 735 997,88

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	56 735 997,88
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	219 400,00	0,00	137 000,00	137 000,00	137 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	2 543 590,00	0,00	2 359 630,00	2 359 630,00	2 359 630,00
73	Impôts et taxes	29 293 094,00	0,00	31 140 500,00	31 140 500,00	31 140 500,00
74	Dotations et participations	17 996 543,00	0,00	18 892 697,00	18 892 697,00	18 892 697,00
75	Autres produits de gestion courante	343 625,00	0,00	534 965,00	534 965,00	534 965,00
Total des recettes de gestion courante		50 396 252,00	0,00	53 064 792,00	53 064 792,00	53 064 792,00
76	Produits financiers	51 932,00	0,00	42 250,00	42 250,00	42 250,00
77	Produits exceptionnels	171 500,00	0,00	146 700,00	146 700,00	146 700,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	80 000,00		80 000,00	80 000,00	80 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		50 699 684,00	0,00	53 333 742,00	53 333 742,00	53 333 742,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	450 000,00		450 000,00	450 000,00	450 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		450 000,00		450 000,00	450 000,00	450 000,00
TOTAL		51 149 684,00	0,00	53 783 742,00	53 783 742,00	53 783 742,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 952 255,88
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	56 735 997,88
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	5 979 661,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.



(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES****A3****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	574 072,00	173 071,00	158 300,00	158 300,00	331 371,00
204	Subventions d'équipement versées	337 190,00	134 035,00	60 600,00	60 600,00	194 635,00
21	Immobilisations corporelles	4 907 932,00	2 382 204,00	2 776 004,00	2 776 004,00	5 158 208,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	288 219,00	64 170,00	190 000,00	190 000,00	254 170,00
	Total des opérations d'équipement	16 172 670,00	5 944 912,00	10 138 259,00	10 138 259,00	16 083 171,00
	Total des dépenses d'équipement	22 280 083,00	8 698 392,00	13 323 163,00	13 323 163,00	22 021 555,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	20 000,00	0,00	306 000,00	306 000,00	306 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 908 000,00	0,00	5 813 000,00	5 813 000,00	5 813 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	6 001 000,00	0,00	6 122 000,00	6 122 000,00	6 122 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	28 281 083,00	8 698 392,00	19 445 163,00	19 445 163,00	28 143 555,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	450 000,00		450 000,00	450 000,00	450 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	250 000,00		230 000,00	230 000,00	230 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	700 000,00		680 000,00	680 000,00	680 000,00
	TOTAL	28 981 083,00	8 698 392,00	20 125 163,00	20 125 163,00	28 823 555,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)**1 430 362,79**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**30 253 917,79****RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	6 893 468,00	2 452 258,00	2 835 093,00	2 835 093,00	5 287 351,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	6 874 260,06	0,00	8 615 369,00	8 615 369,00	8 615 369,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	13 767 728,06	2 452 258,00	11 450 462,00	11 450 462,00	13 902 720,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 900 000,00	0,00	1 650 000,00	1 650 000,00	1 650 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	4 097 959,52	0,00	7 676 496,79	7 676 496,79	7 676 496,79
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	281 000,00	0,00	238 000,00	238 000,00	238 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	382 840,00	0,00	127 040,00	127 040,00	127 040,00
	Total des recettes financières	6 661 799,52	0,00	9 691 536,79	9 691 536,79	9 691 536,79
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	20 429 527,58	2 452 258,00	21 141 998,79	21 141 998,79	23 594 256,79
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	6 663 631,94		3 915 129,00	3 915 129,00	3 915 129,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 409 482,00		2 514 532,00	2 514 532,00	2 514 532,00
041	Opérations patrimoniales (4)	250 000,00		230 000,00	230 000,00	230 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	9 323 113,94		6 659 661,00	6 659 661,00	6 659 661,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	29 752 641,52	2 452 258,00	27 801 659,79	27 801 659,79	30 253 917,79

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	30 253 917,79
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	5 979 661,00
--	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	13 943 336,88		13 943 336,88
012	Charges de personnel, frais assimilés	22 352 692,00		22 352 692,00
014	Atténuations de produits	5 630 000,00		5 630 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 700 821,00		5 700 821,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	1 468 137,00	0,00	1 468 137,00
67	Charges exceptionnelles	1 211 350,00	276 732,00	1 488 082,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	2 237 800,00	2 237 800,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		3 915 129,00	3 915 129,00
Dépenses de fonctionnement – Total		50 306 336,88	6 429 661,00	56 735 997,88

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	56 735 997,88
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	306 000,00	0,00	306 000,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	5 813 000,00	0,00	5 813 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	16 083 171,00		16 083 171,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	331 371,00	0,00	331 371,00
204	Subventions d'équipement versées	194 635,00	0,00	194 635,00
21	Immobilisations corporelles (6)	5 158 208,00	180 000,00	5 338 208,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	254 170,00	500 000,00	754 170,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 000,00	0,00	3 000,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		28 143 555,00	680 000,00	28 823 555,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	1 430 362,79
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	30 253 917,79
---	----------------------

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE





- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	137 000,00		137 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	2 359 630,00		2 359 630,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		450 000,00	450 000,00
73	Impôts et taxes	31 140 500,00		31 140 500,00
74	Dotations et participations	18 892 697,00		18 892 697,00
75	Autres produits de gestion courante	534 965,00	0,00	534 965,00
76	Produits financiers	42 250,00	0,00	42 250,00
77	Produits exceptionnels	146 700,00	0,00	146 700,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	80 000,00	0,00	80 000,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		53 333 742,00	450 000,00	53 783 742,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	2 952 255,88
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	56 735 997,88
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 650 000,00	0,00	1 650 000,00
13	Subventions d'investissement	5 287 351,00	0,00	5 287 351,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	8 615 369,00	0,00	8 615 369,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	230 000,00	230 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	238 000,00	276 732,00	514 732,00
28	Amortissement des immobilisations		2 104 200,00	2 104 200,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		133 600,00	133 600,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		3 915 129,00	3 915 129,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	127 040,00		127 040,00
Recettes d'investissement – Total		15 917 760,00	6 659 661,00	22 577 421,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	7 676 496,79
-----------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	30 253 917,79
---	----------------------

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE





- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	12 106 789,00	13 943 336,88	13 943 336,88
6045	Achats études, prestat° services (terrai	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	810 300,00	835 250,00	835 250,00
60612	Energie - Electricité	1 169 500,00	2 679 500,00	2 679 500,00
60613	Chauffage urbain	73 100,00	80 000,00	80 000,00
60621	Combustibles	42 000,00	55 000,00	55 000,00
60622	Carburants	320 000,00	320 000,00	320 000,00
60623	Alimentation	725 190,00	839 890,00	839 890,00
60628	Autres fournitures non stockées	197 915,00	202 000,00	202 000,00
60631	Fournitures d'entretien	129 805,00	111 400,00	111 400,00
60632	Fournitures de petit équipement	804 560,00	859 360,00	859 360,00
60633	Fournitures de voirie	2 500,00	3 000,00	3 000,00
60636	Vêtements de travail	80 130,00	84 430,00	84 430,00
6064	Fournitures administratives	56 050,00	130 955,88	130 955,88
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	240,00	240,00	240,00
6067	Fournitures scolaires	153 100,00	163 000,00	163 000,00
6068	Autres matières et fournitures	405 500,00	283 000,00	283 000,00
611	Contrats de prestations de services	1 156 100,00	1 050 816,00	1 050 816,00
6122	Crédit-bail mobilier	13 000,00	21 000,00	21 000,00
6132	Locations immobilières	156 300,00	167 236,00	167 236,00
6135	Locations mobilières	182 650,00	172 000,00	172 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	76 100,00	62 500,00	62 500,00
61521	Entretien terrains	323 000,00	400 000,00	400 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	411 100,00	422 500,00	422 500,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	105 000,00	104 000,00	104 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	6 000,00	15 000,00	15 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	200 000,00	200 000,00	200 000,00
61524	Entretien bois et forêts	0,00	15 000,00	15 000,00
61551	Entretien matériel roulant	336 500,00	355 000,00	355 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	68 800,00	58 200,00	58 200,00
6156	Maintenance	434 355,00	489 800,00	489 800,00
6161	Multirisques	382 427,00	394 698,00	394 698,00
6168	Autres primes d'assurance	2 000,00	24 084,00	24 084,00
617	Etudes et recherches	193 500,00	165 500,00	165 500,00
6182	Documentation générale et technique	37 500,00	65 460,00	65 460,00
6184	Versements à des organismes de formation	169 600,00	165 000,00	165 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	71 680,00	52 580,00	52 580,00
6188	Autres frais divers	60 616,00	40 016,00	40 016,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	6 000,00	4 000,00	4 000,00
6226	Honoraires	39 160,00	18 000,00	18 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	37 000,00	66 000,00	66 000,00
6228	Divers	43 000,00	35 750,00	35 750,00
6231	Annonces et insertions	118 100,00	120 960,00	120 960,00
6232	Fêtes et cérémonies	764 600,00	812 000,00	812 000,00
6236	Catalogues et imprimés	96 460,00	103 550,00	103 550,00
6237	Publications	2 000,00	2 200,00	2 200,00
6238	Divers	161 750,00	180 140,00	180 140,00
6241	Transports de biens	9 500,00	9 500,00	9 500,00
6247	Transports collectifs	210 000,00	205 000,00	205 000,00
6248	Divers	100,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	8 100,00	1 000,00	1 000,00
6255	Frais de déménagement	2 000,00	10 000,00	10 000,00
6256	Missions	8 000,00	18 000,00	18 000,00
6257	Réceptions	24 350,00	28 900,00	28 900,00
6261	Frais d'affranchissement	251 680,00	256 200,00	256 200,00
6262	Frais de télécommunications	220 300,00	202 200,00	202 200,00
627	Services bancaires et assimilés	4 000,00	2 500,00	2 500,00
6281	Concours divers (cotisations)	54 571,00	46 621,00	46 621,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	259 000,00	262 000,00	262 000,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	100,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	20 300,00	13 100,00	13 100,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	500,00	500,00	500,00
6288	Autres services extérieurs	11 400,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	348 000,00	411 000,00	411 000,00
63513	Autres impôts locaux	3 400,00	3 000,00	3 000,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	1 000,00	500,00	500,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 500,00	500,00	500,00
6358	Autres droits	700,00	500,00	500,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	44 100,00	42 300,00	42 300,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
012	Charges de personnel, frais assimilés	21 683 171,00	22 352 692,00	22 352 692,00
6218	Autre personnel extérieur	345 000,00	180 000,00	180 000,00
6331	Versement mobilité	150 653,00	157 440,00	157 440,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	60 137,00	62 988,00	62 988,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	113 150,00	118 790,00	118 790,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	35 710,00	37 784,00	37 784,00
64111	Rémunération principale titulaires	9 471 112,00	9 767 615,00	9 767 615,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	316 260,00	351 895,00	351 895,00
64114	Personnel titulaire - Indemnité inflat°	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	2 464 033,00	2 736 798,00	2 736 798,00
64131	Rémunérations non tit.	2 250 035,00	2 449 565,00	2 449 565,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	0,00	0,00
64136	Indemnités préavis, licenciement non tit	19 355,00	22 422,00	22 422,00
64138	Autres indemnités non tit.	459 273,00	464 500,00	464 500,00
64164	Emplois d'insertion - indemnité inflat°	0,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	103 540,00	112 622,00	112 622,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	26 500,00	26 500,00
64171	Apprentis - rémunérations	26 491,00	0,00	0,00
64172	Apprentis - indemnité inflation	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	2 259 578,00	2 350 426,00	2 350 426,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	3 325 787,00	3 218 316,00	3 218 316,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	109 009,00	109 864,00	109 864,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	26 000,00	26 000,00	26 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	69 559,00	70 747,00	70 747,00
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	13 320,00	13 320,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	68 070,00	63 800,00	63 800,00
6478	Autres charges sociales diverses	9 000,00	9 000,00	9 000,00
6488	Autres charges	1 419,00	2 300,00	2 300,00
014	Atténuations de produits	5 262 863,00	5 630 000,00	5 630 000,00
7391172	Dégrèvt taxe habitat° sur logements vaca	50 000,00	50 000,00	50 000,00
739211	Attributions de compensation	5 212 863,00	5 580 000,00	5 580 000,00
65	Autres charges de gestion courante	5 558 522,00	5 700 821,00	5 700 821,00
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	15 800,00	31 310,00	31 310,00
6518	Autres	5 000,00	6 000,00	6 000,00
6531	Indemnités	316 582,00	329 000,00	329 000,00
6532	Frais de mission	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6533	Cotisations de retraite	17 697,00	18 900,00	18 900,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	35 837,00	35 600,00	35 600,00
6535	Formation	6 300,00	7 275,00	7 275,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0,00	40,00	40,00
6541	Créances admises en non-valeur	180 000,00	180 000,00	180 000,00
6542	Créances éteintes	140,00	100 000,00	100 000,00
65548	Autres contributions	476 500,00	475 500,00	475 500,00
6556	Indemnités de logement aux instituteurs	702,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	450 000,00	442 000,00	442 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	1 836 660,00	1 890 000,00	1 890 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	2 099 104,00	2 078 691,00	2 078 691,00
65888	Autres	115 200,00	103 505,00	103 505,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		44 611 345,00	47 626 849,88	47 626 849,88
66	Charges financières (b)	780 000,00	1 468 137,00	1 468 137,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	660 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	98 137,00	98 137,00
6616	Intérêts bancaires, opérat° financement	100 000,00	150 000,00	150 000,00
6688	Autres	20 000,00	120 000,00	120 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	969 350,00	1 211 350,00	1 211 350,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	135 000,00	135 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	81 350,00	51 300,00	51 300,00
67441	Subv. budgets annexes et régies (AF)	885 000,00	970 000,00	970 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	2 000,00	54 050,00	54 050,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	935 840,00	0,00	0,00
6865	Dot. prov. risques et charges financiers	224 000,00	0,00	0,00
6875	Dot. prov. risques et charges exception.	711 840,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		47 296 535,00	50 306 336,88	50 306 336,88
023	Virement à la section d'investissement	6 663 631,94	3 915 129,00	3 915 129,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	2 409 482,00	2 514 532,00	2 514 532,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	276 732,00	276 732,00	276 732,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	1 999 150,00	2 104 200,00	2 104 200,00
6812	Dot. amort. et prov. Charges à répartir	133 600,00	133 600,00	133 600,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		9 073 113,94	6 429 661,00	6 429 661,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		9 073 113,94	6 429 661,00	6 429 661,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		56 369 648,94	56 735 997,88	56 735 997,88

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	56 735 997,88
--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	221 803,78
Montant des ICNE de l'exercice N-1	123 666,78
= Différence ICNE N – ICNE N-1	98 137,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	219 400,00	137 000,00	137 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	175 200,00	124 000,00	124 000,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	44 200,00	13 000,00	13 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	2 543 590,00	2 359 630,00	2 359 630,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	100 000,00	140 000,00	140 000,00
70312	Redevances funéraires	12 000,00	10 000,00	10 000,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	246 420,00	253 220,00	253 220,00
70384	Forfait de post-stationnement	110 000,00	128 000,00	128 000,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	110 000,00	123 000,00	123 000,00
704	Travaux	5 843,00	7 843,00	7 843,00
7062	Redevances services à caractère culturel	106 650,00	135 450,00	135 450,00
70632	Redevances services à caractère loisir	20 530,00	28 030,00	28 030,00
7066	Redevances services à caractère social	3 500,00	11 100,00	11 100,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	510 000,00	523 000,00	523 000,00
70688	Autres prestations de services	267 100,00	282 100,00	282 100,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	5 000,00	5 000,00	5 000,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	445 746,00	463 847,00	463 847,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	148 784,00	108 665,00	108 665,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	213 977,00	120 023,00	120 023,00
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	0,00	2 000,00	2 000,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	3 540,00	4 852,00	4 852,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	14 400,00	5 000,00	5 000,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	4 800,00	8 000,00	8 000,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	215 300,00	500,00	500,00
73	Impôts et taxes	29 293 094,00	31 140 500,00	31 140 500,00
73111	Impôts directs locaux	25 828 454,00	27 417 000,00	27 417 000,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	0,00	0,00
73212	Dotations de solidarité communautaire	345 894,00	345 000,00	345 000,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	473 473,00	482 000,00	482 000,00
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	6 000,00	7 000,00	7 000,00
7336	Droits de place	125 000,00	214 500,00	214 500,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	850 000,00	850 000,00	850 000,00
7363	Impôt sur les cercles et maisons de jeux	26 000,00	25 000,00	25 000,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	350 000,00	500 000,00	500 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	1 288 273,00	1 300 000,00	1 300 000,00
74	Dotations et participations	17 996 543,00	18 892 697,00	18 892 697,00
7411	Dotation forfaitaire	6 918 160,00	7 035 000,00	7 035 000,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	7 825 291,00	8 074 000,00	8 074 000,00
74127	Dotation nationale de péréquation	1 666 346,00	1 615 000,00	1 615 000,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00
7461	DGD	144 397,00	144 397,00	144 397,00
74718	Autres participations Etat	91 700,00	323 100,00	323 100,00
7473	Participat° Départements	17 370,00	17 370,00	17 370,00
7478	Participat° Autres organismes	210 381,00	431 770,00	431 770,00
7481	Attrib./impôt/cercles et maisons de jeux	1 800,00	1 860,00	1 860,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	23 500,00	23 200,00	23 200,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	1 089 598,00	1 175 000,00	1 175 000,00
7484	Dotation de recensement	8 000,00	8 000,00	8 000,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	0,00	44 000,00	44 000,00
75	Autres produits de gestion courante	343 625,00	534 965,00	534 965,00
752	Revenus des immeubles	191 585,00	340 920,00	340 920,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	152 040,00	194 045,00	194 045,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES		50 396 252,00	53 064 792,00	53 064 792,00
(a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013				
76	Produits financiers (b)	51 932,00	42 250,00	42 250,00
76232	Remb. intérêts emprunts GFP rattachement	48 932,00	39 250,00	39 250,00
764	Revenus valeurs mobilières de placement	3 000,00	3 000,00	3 000,00
77	Produits exceptionnels (c)	171 500,00	146 700,00	146 700,00
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	1 500,00	1 000,00	1 000,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	170 000,00	145 700,00	145 700,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	80 000,00	80 000,00	80 000,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	80 000,00	80 000,00	80 000,00
7875	Rep. prov. risques et charges exception.	0,00	0,00	0,00

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		50 699 684,00	53 333 742,00	53 333 742,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	450 000,00	450 000,00	450 000,00
722	Immobilisations corporelles	450 000,00	450 000,00	450 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		450 000,00	450 000,00	450 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		51 149 684,00	53 783 742,00	53 783 742,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	2 952 255,88
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	56 735 997,88
--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	574 072,00	158 300,00	158 300,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	1 920,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	375 848,00	50 000,00	50 000,00
2033	Frais d'insertion	27 000,00	28 000,00	28 000,00
2051	Concessions, droits similaires	169 304,00	80 300,00	80 300,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	337 190,00	60 600,00	60 600,00
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	234 458,00	0,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	89 132,00	47 000,00	47 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	13 600,00	13 600,00	13 600,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	4 907 932,00	2 776 004,00	2 776 004,00
2111	Terrains nus	6 333,00	143 604,00	143 604,00
2115	Terrains bâtis	815 400,00	14 000,00	14 000,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	86 747,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	152 792,00	220 000,00	220 000,00
21316	Equipements du cimetière	50 000,00	60 000,00	60 000,00
21318	Autres bâtiments publics	114 645,00	102 000,00	102 000,00
2135	Installations générales, agencements	17 268,00	60 000,00	60 000,00
2138	Autres constructions	612 009,00	140 000,00	140 000,00
2152	Installations de voirie	72 492,00	130 000,00	130 000,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	427 208,00	195 500,00	195 500,00
21538	Autres réseaux	24 720,00	115 000,00	115 000,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	4 959,00	30 000,00	30 000,00
21571	Matériel roulant	153 500,00	325 000,00	325 000,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	399 081,00	195 000,00	195 000,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	415 466,00	106 000,00	106 000,00
2168	Autres collections et oeuvres d'art	2 000,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	0,00	1 000,00	1 000,00
2182	Matériel de transport	370 379,00	216 500,00	216 500,00
2183	Matériel de bureau et informatique	452 399,00	235 600,00	235 600,00
2184	Mobilier	251 326,00	120 600,00	120 600,00
2188	Autres immobilisations corporelles	479 208,00	366 200,00	366 200,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	288 219,00	190 000,00	190 000,00
2313	Constructions	123 219,00	160 000,00	160 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	165 000,00	30 000,00	30 000,00
21005	Opération d'équipement n° 21005 (5)	27 000,00	9 000,00	9 000,00
21202	Opération d'équipement n° 21202 (5)	66 500,00	85 000,00	85 000,00
21303	Opération d'équipement n° 21303 (5)	15 000,00	15 000,00	15 000,00
21401	Opération d'équipement n° 21401 (5)	0,00	0,00	0,00
21501	Opération d'équipement n° 21501 (5)	394 540,00	37 477,00	37 477,00
21502	Opération d'équipement n° 21502 (5)	12 000,00	25 000,00	25 000,00
21601	Opération d'équipement n° 21601 (5)	161 832,00	0,00	0,00
21701	Opération d'équipement n° 21701 (5)	3 013 425,00	1 695 845,00	1 695 845,00
21702	Opération d'équipement n° 21702 (5)	300 681,00	100 000,00	100 000,00
21703	Opération d'équipement n° 21703 (5)	648 662,00	400 000,00	400 000,00
21802	Opération d'équipement n° 21802 (5)	5 000,00	10 000,00	10 000,00
21803	Opération d'équipement n° 21803 (5)	1 654 858,00	670 000,00	670 000,00
21901	Opération d'équipement n° 21901 (5)	735 810,00	656 172,00	656 172,00
2202	Opération d'équipement n° 2202 (5)	30 000,00	0,00	0,00
22201	Opération d'équipement n° 22201 (5)	200 000,00	350 000,00	350 000,00
22301	Opération d'équipement n° 22301 (5)	0,00	30 000,00	30 000,00
22302	Opération d'équipement n° 22302 (5)	0,00	60 800,00	60 800,00
2509	Opération d'équipement n° 2509 (5)	339 806,00	163 000,00	163 000,00
2510	Opération d'équipement n° 2510 (5)	4 636 572,00	3 612 965,00	3 612 965,00
2511	Opération d'équipement n° 2511 (5)	122 105,00	220 000,00	220 000,00
2601	Opération d'équipement n° 2601 (5)	162 000,00	41 000,00	41 000,00
2602	Opération d'équipement n° 2602 (5)	91 188,00	36 000,00	36 000,00
2805	Opération d'équipement n° 2805 (5)	214 806,00	59 000,00	59 000,00
2903	Opération d'équipement n° 2903 (5)	0,00	850 000,00	850 000,00
30111	Opération d'équipement n° 30111 (5)	56 000,00	0,00	0,00
30121	Opération d'équipement n° 30121 (5)	62 000,00	0,00	0,00
973	Opération d'équipement n° 973 (5)	1 520 572,00	680 000,00	680 000,00
977	Opération d'équipement n° 977 (5)	1 702 313,00	332 000,00	332 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
Total des dépenses d'équipement		22 280 083,00	13 323 163,00	13 323 163,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 000,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	3 000,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	20 000,00	306 000,00	306 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	286 000,00	286 000,00
1343	P.A.E. non transférable	20 000,00	20 000,00	20 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 908 000,00	5 813 000,00	5 813 000,00
1641	Emprunts en euros	4 540 000,00	4 600 000,00	4 600 000,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	178 000,00	200 000,00	200 000,00
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	1 190 000,00	1 013 000,00	1 013 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	70 000,00	0,00	0,00
266	Autres formes de participation	70 000,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	3 000,00	3 000,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	0,00	3 000,00	3 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		6 001 000,00	6 122 000,00	6 122 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		28 281 083,00	19 445 163,00	19 445 163,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	450 000,00	450 000,00	450 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	450 000,00	450 000,00	450 000,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	60 000,00	60 000,00	60 000,00
2313	Constructions	120 000,00	100 000,00	100 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	270 000,00	290 000,00	290 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	250 000,00	230 000,00	230 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	150 000,00	100 000,00	100 000,00
21318	Autres bâtiments publics	100 000,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	80 000,00	80 000,00
2313	Constructions	0,00	50 000,00	50 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		700 000,00	680 000,00	680 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		28 981 083,00	20 125 163,00	20 125 163,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	8 698 392,00
-----------------------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	1 430 362,79
---	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	30 253 917,79
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	6 893 468,00	2 835 093,00	2 835 093,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	4 477 689,00	1 719 620,00	1 719 620,00
1322	Subv. non transf. Régions	604 972,00	110 000,00	110 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	16 110,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	561 348,00	570 348,00	570 348,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	711 969,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	54 014,00	35 125,00	35 125,00
1342	Amendes de police non transférable	267 366,00	300 000,00	300 000,00
1343	P.A.E. non transférable	200 000,00	100 000,00	100 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	6 874 260,06	8 615 369,00	8 615 369,00
1641	Emprunts en euros	5 684 260,06	7 602 369,00	7 602 369,00
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	1 190 000,00	1 013 000,00	1 013 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		13 767 728,06	11 450 462,00	11 450 462,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 997 959,52	9 326 496,79	9 326 496,79
10222	FCTVA	1 400 000,00	1 150 000,00	1 150 000,00
10226	Taxe d'aménagement	500 000,00	500 000,00	500 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	4 097 959,52	7 676 496,79	7 676 496,79
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	281 000,00	238 000,00	238 000,00
274	Prêts	50 000,00	0,00	0,00
276351	Créance GFP de rattachement	231 000,00	238 000,00	238 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	382 840,00	127 040,00	127 040,00
Total des recettes financières		6 661 799,52	9 691 536,79	9 691 536,79
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		20 429 527,58	21 141 998,79	21 141 998,79
021	Virement de la sect° de fonctionnement	6 663 631,94	3 915 129,00	3 915 129,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	2 409 482,00	2 514 532,00	2 514 532,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00
2761	Créances avances en garanties d'emprunt	276 732,00	276 732,00	276 732,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	27 100,00	22 000,00	22 000,00
28031	Frais d'études	96 850,00	129 900,00	129 900,00
28033	Frais d'insertion	7 000,00	15 000,00	15 000,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	79 000,00	80 000,00	80 000,00
28041581	GFP : Bien mobilier, matériel	4 000,00	500,00	500,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	59 000,00	26 000,00	26 000,00
28041642	IC : Bâtiments, installations	4 000,00	4 000,00	4 000,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	65 000,00	83 000,00	83 000,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	9 800,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	165 000,00	160 000,00	160 000,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	600,00	1 000,00	1 000,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	61 000,00	45 000,00	45 000,00
28128	Autres aménagements de terrains	3 500,00	64 400,00	64 400,00
281318	Autres bâtiments publics	61 800,00	0,00	0,00
28132	Immeubles de rapport	115 000,00	115 000,00	115 000,00
28135	Installations générales, agencements, ..	63 300,00	64 000,00	64 000,00
28138	Autres constructions	1 000,00	2 600,00	2 600,00
28151	Réseaux de voirie	31 650,00	72 800,00	72 800,00
28152	Installations de voirie	3 000,00	3 000,00	3 000,00
281534	Réseaux d'électrification	10 000,00	10 000,00	10 000,00
281538	Autres réseaux	38 050,00	2 000,00	2 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
281568	Autres matériels, outillages incendie	9 000,00	11 000,00	11 000,00
281571	Matériel roulant	169 600,00	124 000,00	124 000,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	15 000,00	69 000,00	69 000,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	137 000,00	144 000,00	144 000,00
28181	Installations générales, aménagts divers	6 000,00	6 000,00	6 000,00
28182	Matériel de transport	236 350,00	249 500,00	249 500,00
28183	Matériel de bureau et informatique	188 050,00	266 500,00	266 500,00
28184	Mobilier	73 500,00	50 000,00	50 000,00
28188	Autres immo. corporelles	259 000,00	284 000,00	284 000,00
4815	Charges liées à crise sanitaire Covid-19	133 600,00	133 600,00	133 600,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		9 073 113,94	6 429 661,00	6 429 661,00
041	Opérations patrimoniales (9)	250 000,00	230 000,00	230 000,00
2031	Frais d'études	180 000,00	180 000,00	180 000,00
2033	Frais d'insertion	70 000,00	50 000,00	50 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		9 323 113,94	6 659 661,00	6 659 661,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		29 752 641,52	27 801 659,79	27 801 659,79

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	2 452 258,00
-----------------------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	30 253 917,79
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2002 (1)
LIBELLE : MAISON DES ASSOCIATIONS ESPACE A CHAMSON

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 38 336,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	38 336,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	38 336,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	38 336,00
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 21005 (1)
LIBELLE : AMENAGEMENT PLAN D'EAU GARDON

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		252 538,79	a 6 942,00	9 000,00	b 9 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	2 280,00	6 942,00	2 000,00	2 000,00	0,00
2031	Frais d'études	2 280,00	6 942,00	2 000,00	2 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	79 348,13	0,00	7 000,00	7 000,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	38 046,53	0,00	7 000,00	7 000,00	0,00
2152	Installations de voirie	2 820,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	5 460,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	9 131,16	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	23 890,44	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	170 910,66	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	70 910,40	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	100 000,26	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-15 942,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 21202 (1)
LIBELLE : REFECTION ARENES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		291 937,68	a 35 416,00	85 000,00	b 85 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	54 358,88	0,00	85 000,00	85 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	50 678,76	0,00	85 000,00	85 000,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	1 718,40	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	1 961,72	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	237 578,80	35 416,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	237 578,80	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	35 416,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-120 416,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 21303 (1)
LIBELLE : Création Ascenseur panoramique

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		22 100,72	a 0,00	15 000,00	b 15 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	22 100,72	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	22 100,72	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-15 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 21401 (1)
LIBELLE : Résorption Habitat Insalubre

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		457 928,08	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	42 978,88	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	42 978,88	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	378 956,40	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	378 956,40	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	35 992,80	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	35 992,80	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 21501 (1)
LIBELLE : JARDINS FAMILIAUX

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		427 187,57	a 380 540,00	37 477,00	b 37 477,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	427 187,57	380 540,00	37 477,00	37 477,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	413 362,25	380 540,00	20 000,00	20 000,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	4 900,80	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	379,96	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	2 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	6 384,56	0,00	17 477,00	17 477,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 230 000,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	230 000,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	230 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-188 017,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 21502 (1)
LIBELLE : ADMINISTRATION ELECTRONIQUE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		292 207,71	a 9 000,00	25 000,00	b 25 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	292 207,71	9 000,00	25 000,00	25 000,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	292 207,71	9 000,00	25 000,00	25 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-34 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 21601 (1)
LIBELLE : RENOVATION URBAINE PARTIE 2 PHASE 1

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 62 553,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	62 553,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	62 553,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-62 553,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 21701 (1)
LIBELLE : ETATS GENERAUX COEUR DE VILLE

Pour vote

Envoyé en préfecture le 06/04/2023
Reçu en préfecture le 06/04/2023
Publié le 07/04/2023
ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		20 037 424,84	a 480 588,00	1 695 845,00	b 1 695 845,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	310 209,58	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	234 441,23	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	10 001,52	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	65 766,83	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	367 617,25	12 171,00	293 085,00	293 085,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	367 617,25	12 171,00	293 085,00	293 085,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 865 032,59	116 588,00	41 500,00	41 500,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	40 227,60	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	902 464,09	8 818,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	579 515,68	0,00	41 500,00	41 500,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	43 390,80	21 099,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	591 153,84	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	1 333 123,29	0,00	0,00	0,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	2 492,40	0,00	0,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	2 310,20	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	683 192,12	0,00	0,00	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	127 297,40	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	246 640,53	75 000,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	256 832,36	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	5 053,58	5 628,00	0,00	0,00	0,00
2185	Cheptel	1 274,50	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	50 064,20	6 043,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	14 494 565,42	351 829,00	1 361 260,00	1 361 260,00	0,00
2313	Constructions	4 760 434,40	84 752,00	580 000,00	580 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	9 734 131,02	267 077,00	781 260,00	781 260,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 401 900,00	d 27 000,00
13	Subventions d'investissement	401 900,00	27 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	299 400,00	27 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	99 500,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	3 000,00	0,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-1 747 533,00
---	----------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.


(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023
Reçu en préfecture le 06/04/2023
Publié le 07/04/2023
ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 21702 (1)
LIBELLE : NV PROG.NATIONAL RENOUVELLEMENT URBAIN

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		35 520,00	a 22 061,00	100 000,00	b 100 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	35 520,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00
2031	Frais d'études	35 520,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	22 061,00	0,00	0,00	0,00
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	0,00	22 061,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 23 125,00
13	Subventions d'investissement	0,00	23 125,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	23 125,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-98 936,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 21703 (1)
LIBELLE : POLE NATIONAL CIRQUE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		21 377,63	a 16 662,00	400 000,00	b 400 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	15 396,83	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	14 532,83	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	864,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 980,80	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	5 980,80	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	16 662,00	400 000,00	400 000,00	0,00
2313	Constructions	0,00	16 662,00	400 000,00	400 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 275 500,00	d 80 448,00
13	Subventions d'investissement	275 500,00	80 448,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	275 500,00	80 448,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-60 714,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 21802 (1)
LIBELLE : MAISON POUR TOUS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		156 500,40	a 0,00	10 000,00	b 10 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	5 004,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	4 140,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	864,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	7 431,72	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	2 448,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
2184	Mobilier	4 983,72	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	144 064,68	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	144 064,68	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-10 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023
Reçu en préfecture le 06/04/2023
Publié le 07/04/2023
ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 21803 (1)
LIBELLE : MON QUARTIER DANS MA VILLE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		2 888 910,99	a 904 971,00	670 000,00	b 670 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	18 798,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	18 798,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	882 557,39	0,00	70 000,00	70 000,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	8 630,90	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	369 669,06	0,00	70 000,00	70 000,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	37 095,60	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	2 143,20	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	37 171,80	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	24 354,42	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	387 042,81	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	1 353,60	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	10 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	4 296,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 987 555,60	904 971,00	600 000,00	600 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 987 555,60	904 971,00	600 000,00	600 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 441 000,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	441 000,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	441 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-1 133 971,00
---	----------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-21300078-20230403-23_02_03-DE



III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 21901 (1)
LIBELLE : MUR D'ESCALADE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		132 371,61	a 633 228,00	656 172,00	b 656 172,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	16 118,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	14 390,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	1 728,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	20 051,29	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	16 021,56	0,00	0,00	0,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	4 029,73	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	96 202,32	633 228,00	656 172,00	656 172,00	0,00
2313	Constructions	78 502,32	633 228,00	656 172,00	656 172,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	17 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 260 000,00	d 100 000,00
13	Subventions d'investissement	260 000,00	100 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	260 000,00	100 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-929 400,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2202 (1)
LIBELLE : REFECTION HOTEL DE VILLE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		9 660,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	9 660,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	4 476,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	5 184,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 22201 (1)
LIBELLE : RESTAURANT SCOLAIRE MONTEE SILHOL

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	350 000,00	b 350 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	350 000,00	350 000,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	350 000,00	350 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-350 000,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 22301 (1)
LIBELLE : TRANSFORMATION TERRAINS SPORTIFS EN PELOUSES SYNTHETIQUES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	30 000,00	b 30 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-30 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 22302 (1)
LIBELLE : INFRASTRUCTURE SERVEURS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	60 800,00	b 60 800,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	60 800,00	60 800,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	60 800,00	60 800,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-60 800,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2509 (1)
LIBELLE : AMELIORATION ENVIRONNEMENT URBAIN

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		2 699 629,74	a 9 586,00	163 000,00	b 163 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	77 075,17	0,00	18 000,00	18 000,00	0,00
2031	Frais d'études	38 790,00	0,00	18 000,00	18 000,00	0,00
2033	Frais d'insertion	864,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	37 421,17	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 465 639,92	9 586,00	145 000,00	145 000,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	117 272,35	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	988 680,36	9 586,00	20 000,00	20 000,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	104 815,60	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	75 336,00	0,00	37 000,00	37 000,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	1 653,02	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	13 936,80	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	727 766,75	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	4 075,45	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	10 943,46	0,00	0,00	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	97 129,49	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	6 832,20	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	303 606,69	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00
2182	Matériel de transport	4 759,75	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	8 832,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	156 914,65	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	146 567,05	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	10 347,60	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-172 586,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023



ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2510 (1)
LIBELLE : INTERVENTIONS ET REPARATIONS BATIMENTS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		6 744 768,03	a 1 928 368,00	3 612 965,00	b 3 612 965,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	730 209,18	86 919,00	566 784,00	566 784,00	0,00
2031	Frais d'études	644 196,96	84 659,00	547 744,00	547 744,00	0,00
2033	Frais d'insertion	10 162,32	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	75 849,90	2 260,00	17 040,00	17 040,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 232 656,08	178 119,00	1 247 173,00	1 247 173,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	5 239,56	0,00	0,00	0,00	0,00
21311	Hôtel de ville	75 294,59	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	1 903 633,81	57 182,00	963 373,00	963 373,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	872 483,31	73 228,00	30 000,00	30 000,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	19 209,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	125 601,97	0,00	0,00	0,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	5 136,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00
21538	Autres réseaux	58 447,39	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	335,66	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	78 315,55	28 500,00	220 800,00	220 800,00	0,00
2184	Mobilier	10 496,64	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	97 671,60	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 781 902,77	1 663 330,00	1 799 008,00	1 799 008,00	0,00
2313	Constructions	2 775 332,17	1 663 330,00	1 799 008,00	1 799 008,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	6 570,60	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 400 400,00	d 972 672,00
13	Subventions d'investissement	400 400,00	972 672,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	400 400,00	862 672,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	110 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-4 168 261,00
---	----------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2511 (1)
LIBELLE : RENOVATION BATIMENTS CULTUELS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		165 203,66	a 70 765,00	220 000,00	b 220 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	66 045,17	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	12 482,40	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	53 562,77	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	99 158,49	70 765,00	200 000,00	200 000,00	0,00
2313	Constructions	99 158,49	70 765,00	200 000,00	200 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-290 765,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2601 (1)
LIBELLE : MISE EN PLACE VIDEO SURVEILLANCE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 160 188,61	a 82 091,00	41 000,00	b 41 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	44 496,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	864,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	43 632,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	52 203,06	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	51 627,54	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	575,52	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 063 489,55	82 091,00	41 000,00	41 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 063 489,55	82 091,00	41 000,00	41 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-123 091,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2602 (1)
LIBELLE : AMENAGEMENT TOUR DE VIALA

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		33 114,00	a 4 644,00	36 000,00	b 36 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	31 320,00	4 644,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	31 320,00	4 644,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 794,00	0,00	36 000,00	36 000,00	0,00
2313	Constructions	1 794,00	0,00	36 000,00	36 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-40 644,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2805 (1)
LIBELLE : CENTRE CULTUREL ET SCIENTIFIQUE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		243 105,51	a 186 288,00	59 000,00	b 59 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	134 331,14	111 821,00	59 000,00	59 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	86 230,28	111 821,00	59 000,00	59 000,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	27 035,63	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	8 587,99	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	12 477,24	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	108 774,37	74 467,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	44 924,70	74 467,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	63 849,67	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-245 288,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2903 (1)
LIBELLE : AMENAGEMENT HALLES DE BRUEGES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	850 000,00	b 850 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	850 000,00	850 000,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	850 000,00	850 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-850 000,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 30102 (1)
LIBELLE : PAE MONTEE DES LAURIERS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1343	P.A.E. non transférable	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 30104 (1)
LIBELLE : PAE MALADRERIE NORD

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1343	P.A.E. non transférable	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 30105 (1)
LIBELLE : PAE DE VIGET

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1343	P.A.E. non transférable	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 30106 (1)
LIBELLE : PAE BAS RIEU SUD

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1343	P.A.E. non transférable	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 30111 (1)
LIBELLE : PAE DU GARDONNET

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		255 144,17	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	255 144,17	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	255 144,17	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1343	P.A.E. non transférable	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 30112 (1)
LIBELLE : PAE DE SERRE DE LORIAN NORD

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1343	P.A.E. non transférable	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 30114 (1)
LIBELLE : PAE MAS DE LA BEDOSSE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1343	P.A.E. non transférable	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 30121 (1)
LIBELLE : PAE SERRE DE LAURIAN SUD

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		79 998,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	79 998,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	79 998,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 100 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	100 000,00
1343	P.A.E. non transférable	0,00	100 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	100 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 30123 (1)
LIBELLE : PAE SOUS SAINT ETIENNE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1343	P.A.E. non transférable	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 30125 (1)
LIBELLE : PAE DES ESPINAUX

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1343	P.A.E. non transférable	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 973 (1)
LIBELLE : PROGRAMME DE RENOVATION DES ECOLES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		3 827 884,11	a 484 094,00	680 000,00	b 680 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	20 322,40	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	14 166,40	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	6 156,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	300 325,90	0,00	680 000,00	680 000,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	245 861,96	0,00	680 000,00	680 000,00	0,00
2152	Installations de voirie	29 133,22	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	1 005,12	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	24 325,60	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 507 235,81	484 094,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	3 455 372,08	484 094,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	51 863,73	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 125 200,00	d 222 600,00
13	Subventions d'investissement	125 200,00	222 600,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	125 200,00	222 600,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-816 294,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 977 (1)
LIBELLE : GROSSES REPARATIONS DE VOIRIE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		8 644 488,97	a 627 115,00	332 000,00	b 332 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	216 765,26	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	206 442,14	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	7 803,12	0,00	0,00	0,00	0,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	2 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	17 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	17 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 383 082,06	5 952,00	75 000,00	75 000,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	2 891,90	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	1 063,34	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	219 591,37	0,00	75 000,00	75 000,00	0,00
2152	Installations de voirie	462 315,91	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	393 028,77	5 952,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	134 184,89	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	93 091,15	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	38 255,23	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	35 659,50	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	7 027 141,65	621 163,00	257 000,00	257 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	7 021 769,85	621 163,00	257 000,00	257 000,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	5 371,80	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 213 802,00	d 300 000,00
13	Subventions d'investissement	213 802,00	300 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	161 550,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	52 252,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
1342	Amendes de police non transférable	0,00	300 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-445 313,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

IV
A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat ^o publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Dépenses réelles	5 813 000	6 299 892	23 500	1 040 000	494 000	1 742 172	126 804	62 546	0	3 843 249	0	19 445 163
- Equipements municipaux (2)		5 997 292	23 500	1 040 000	494 000	1 742 172	126 804	62 546	0	3 483 164	0	12 969 478
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		13 600	0	0	0	0	0	0	0	340 085	0	353 685
- Opérations financières	5 813 000											5 813 000
Dépenses d'ordre	230 000											680 000
Total dépenses de l'exercice	6 043 000	6 749 892	23 500	1 040 000	494 000	1 742 172	126 804	62 546	0	3 843 249	0	20 125 163
RAR N-1 et reports	1 430 363	2 838 017	2 664	598 488	210 554	765 536	137 612	18 959	0	4 126 562	0	10 128 755
Total cumulé dépenses d'investissement	7 473 363	9 587 909	26 164	1 638 488	704 554	2 507 708	264 416	81 505	0	7 969 811	0	30 253 918

RECETTES

Total recettes de l'exercice	16 864 198	9 531 289	3 000	222 600	80 448	100 000	0	0	0	1 000 125	0	27 801 660
RAR N-1 et reports	0	438 736	0	125 200	275 500	326 120	0	0	0	1 286 702	0	2 452 258
Total cumulé recettes d'investissement	16 864 198	9 970 025	3 000	347 800	355 948	426 120	0	0	0	2 286 827	0	30 253 918

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de l'exercice	7 627 798	27 922 971	3 625 869	1 930 158	1 690 732	2 228 283	2 335 614	0	0	7 837 838	1 536 737	56 735 998
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	7 627 798	27 922 971	3 625 869	1 930 158	1 690 732	2 228 283	2 335 614	0	0	7 837 838	1 536 737	56 735 998

RECETTES

Total recettes de l'exercice	0	51 974 462	248 664	569 952	84 711	96 835	72 751	0	0	687 085	49 282	53 783 742
RAR N-1 et reports	2 952 256	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 952 256
Total cumulé recettes de fonctionnement	2 952 256	51 974 462	248 664	569 952	84 711	96 835	72 751	0	0	687 085	49 282	56 735 998

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES													
Total dépenses investissement		6 043 000	9 587 909	26 164	1 638 488	704 554	2 507 708	264 416	81 505	0	7 969 811	0	28 823 555
Dépenses réelles		5 813 000	9 137 909	26 164	1 638 488	704 554	2 507 708	264 416	81 505	0	7 969 811	0	28 143 555
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	286 000	0	0	0	0	0	0	0	20 000	0	306 000
16	Emprunts et dettes assimilées	5 813 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 813 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	150 794	0	0	0	0	0	0	0	180 577	0	331 371
204	Subventions d'équipement versées	0	98 058	0	0	0	0	0	0	0	96 577	0	194 635
21	Immobilisations corporelles	0	1 911 176	26 164	124 394	20 604	178 461	56 096	0	0	2 841 313	0	5 158 208
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	177 565	0	0	0	0	0	0	0	76 605	0	254 170
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	3 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 000
Opérations d'équipement		0	6 511 316	0	1 514 094	683 950	2 329 247	208 320	81 505	0	4 754 739	0	16 083 171
21005	AMENAGEMENT PLAN D'EAU GARDON	0	0	0	0	0	7 000	0	0	0	8 942	0	15 942
21202	REFECTION ARENES	0	85 416	0	0	0	0	0	0	0	35 000	0	120 416
21303	Création Ascenseur panoramique	0	15 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 000
21501	JARDINS FAMILIAUX	0	0	0	0	0	0	57 756	0	0	360 261	0	418 017
21502	ADMINISTRATION ELECTRONIQUE	0	34 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	34 000
21601	RENOVATION URBAINE PARTIE 2 PHASE 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	62 553	0	62 553
21701	ETATS GENERAUX COEUR DE VILLE	0	722 553	0	0	0	792	75 929	0	0	1 377 159	0	2 176 433
21702	NV PROG.NATIONAL RENOUVELLEMENT URBAIN	0	0	0	0	0	0	0	0	0	122 061	0	122 061
21703	POLE NATIONAL CIRQUE	0	0	0	0	416 662	0	0	0	0	0	0	416 662
21802	MAISON POUR TOUS	0	10 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000
21803	MON QUARTIER DANS MA VILLE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 574 971	0	1 574 971

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
21901	MUR D'ESCALADE	0	0	0	0	0	1 289 400	0	0	0	0	0	1 289 400
2202	REFECTION HOTEL DE VILLE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22201	RESTAURANT SCOLAIRE MONTEE SILHOL	0	0	0	350 000	0	0	0	0	0	0	0	350 000
22301	TRANSFORMATION TERRAINS SPORTIFS EN PELOUSES SYNTHETIQUES	0	0	0	0	0	30 000	0	0	0	0	0	30 000
22302	INFRASTRUCTURE SERVEURS	0	60 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60 800
2509	AMELIORATION ENVIRONNEMENT URBAIN	0	0	0	0	0	0	0	0	0	172 586	0	172 586
2510	INTERVENTIONS ET REPARATIONS BATIMENTS	0	5 211 138	0	0	22 000	152 055	74 635	81 505	0	0	0	5 541 333
2511	RENOVATION BATIMENTS CULTUELS	0	290 765	0	0	0	0	0	0	0	0	0	290 765
2601	MISE EN PLACE VIDEO SURVEILLANCE	0	41 000	0	0	0	0	0	0	0	82 091	0	123 091
2602	AMENAGEMENT TOUR DE VIALA	0	40 644	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40 644
2805	CENTRE CULTUREL ET SCIENTIFIQUE	0	0	0	0	245 288	0	0	0	0	0	0	245 288
2903	AMENAGEMENT HALLES DE BRUEGES	0	0	0	0	0	850 000	0	0	0	0	0	850 000
30111	PAE DU GARDONNET	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
30121	PAE SERRE DE LAURIAN SUD	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
973	PROGRAMME DE RENOVATION DES ECOLES	0	0	0	1 164 094	0	0	0	0	0	0	0	1 164 094
977	GROSSES REPARATIONS DE VOIRIE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	959 115	0	959 115
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		230 000	450 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	680 000
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	450 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	450 000
041	Opérations patrimoniales	230 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	230 000

RECETTES													
Total recettes investissement		16 864 198	9 970 025	3 000	347 800	355 948	426 120	0	0	0	2 286 827	0	30 253 918
Recettes réelles		10 204 537	9 970 025	3 000	347 800	355 948	426 120	0	0	0	2 286 827	0	23 594 257
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	127 040	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	127 040
10	Dotations, fonds divers et réserves	8 826 497	0	0	0	0	0	0	0	0	500 000	0	9 326 497

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0	2 367 656	3 000	347 800	355 948	426 120	0	0	0	1 786 827	0	5 287 351
16	Emprunts et dettes assimilées	1 013 000	7 602 369	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 615 369
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	238 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	238 000
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		6 659 661	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 659 661
021	Virement de la sect° de fonctionnement	3 915 129	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 915 129
040	Opérat° ordre transfert entre sections	2 514 532	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 514 532
041	Opérations patrimoniales	230 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	230 000

FUNCTIONNEMENT


DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		7 627 798	27 922 971	3 625 869	1 930 158	1 690 732	2 228 283	2 335 614	0	0	7 837 838	1 536 737	56 735 998
Dépenses réelles		1 198 137	27 922 971	3 625 869	1 930 158	1 690 732	2 228 283	2 335 614	0	0	7 837 838	1 536 737	50 306 337
011	Charges à caractère général	0	10 349 642	145 775	1 212 150	197 106	183 568	124 200	0	0	1 680 235	50 660	13 943 337
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	8 965 094	3 421 093	275 708	999 726	1 036 587	124 306	0	0	6 110 102	1 420 076	22 352 692
014	Atténuations de produits	0	5 630 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 630 000
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	1 497 935	59 000	442 000	493 150	1 008 128	2 087 108	0	0	47 500	66 000	5 700 821
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	1 198 137	270 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 468 137
67	Charges exceptionnelles	0	1 210 300	0	300	750	0	0	0	0	0	0	1 211 350
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		6 429 661	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 429 661
023	Virement à la section d'investissement	3 915 129	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 915 129
042	Opérat° ordre transfert entre sections	2 514 532	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 514 532

ALES - VILLE D'ALES - BP - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		0	51 974 462	248 664	569 952	84 711	96 835	72 751	0	0	687 085	49 282	53 783 742
Recettes réelles		0	51 524 462	248 664	569 952	84 711	96 835	72 751	0	0	687 085	49 282	53 333 742
013	Atténuations de charges	0	130 165	424	802	471	585	461	0	0	3 385	707	137 000
70	Produits des services, du domaine, vente	0	1 275 787	103 843	523 150	37 000	60 250	11 100	0	0	348 500	0	2 359 630
73	Impôts et taxes	0	30 960 500	0	0	0	0	0	0	0	180 000	0	31 140 500
74	Dotations et participations	0	18 473 355	144 397	37 000	22 000	30 000	17 370	0	0	120 000	48 575	18 892 697
75	Autres produits de gestion courante	0	433 705	0	9 000	25 240	6 000	43 820	0	0	17 200	0	534 965
76	Produits financiers	0	42 250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	42 250
77	Produits exceptionnels	0	128 700	0	0	0	0	0	0	0	18 000	0	146 700
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	80 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	80 000
Recettes d'ordre		0	450 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	450 000
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	450 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	450 000
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

<p>Envoyé en préfecture le 06/04/2023 Reçu en préfecture le 06/04/2023 Publié le 07/04/2023</p>  <p>ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE</p>
--

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES (2)		7 627 798,00	27 922 970,73	0,00	0,00	35 550 768,73
Dépenses de l'exercice		7 627 798,00	27 922 970,73	0,00	0,00	35 550 768,73
011	Charges à caractère général	0,00	10 349 642,20	0,00	0,00	10 349 642,20
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	8 965 093,53	0,00	0,00	8 965 093,53
014	Atténuations de produits	0,00	5 630 000,00	0,00	0,00	5 630 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	3 915 129,00	0,00	0,00	0,00	3 915 129,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	2 514 532,00	0,00	0,00	0,00	2 514 532,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	1 497 935,00	0,00	0,00	1 497 935,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	1 198 137,00	270 000,00	0,00	0,00	1 468 137,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	1 210 300,00	0,00	0,00	1 210 300,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		2 952 255,88	51 974 461,98	0,00	0,00	54 926 717,86
Recettes de l'exercice		0,00	51 974 461,98	0,00	0,00	51 974 461,98
013	Atténuations de charges	0,00	130 164,98	0,00	0,00	130 164,98
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	450 000,00	0,00	0,00	450 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	1 275 787,00	0,00	0,00	1 275 787,00
73	Impôts et taxes	0,00	30 960 500,00	0,00	0,00	30 960 500,00
74	Dotations et participations	0,00	18 473 355,00	0,00	0,00	18 473 355,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	433 705,00	0,00	0,00	433 705,00
76	Produits financiers	0,00	42 250,00	0,00	0,00	42 250,00
77	Produits exceptionnels	0,00	128 700,00	0,00	0,00	128 700,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	80 000,00	0,00	0,00	80 000,00
Restes à réaliser – reports		2 952 255,88	0,00	0,00	0,00	2 952 255,88
SOLDE (2)		-4 675 542,12	24 051 491,25	0,00	0,00	19 375 949,13

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



ALES - VILLE D'ALES - BP - 2023


(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES (2)		24 739 812,77	385 611,51	648 369,72	453 002,78	1 220 152,94	198 823,36	277 197,65	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		24 739 812,77	385 611,51	648 369,72	453 002,78	1 220 152,94	198 823,36	277 197,65	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	9 572 753,03	0,00	0,00	250 000,00	504 992,10	9 000,00	12 897,07	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	6 950 664,74	71,51	648 369,72	203 002,78	715 160,84	189 823,36	258 000,58	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	5 630 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 112 395,00	385 540,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	270 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 204 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 300,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		51 502 853,47	0,00	306,41	70,71	314 648,55	94,28	156 488,56	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		51 502 853,47	0,00	306,41	70,71	314 648,55	94,28	156 488,56	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	129 151,47	0,00	306,41	70,71	353,55	94,28	188,56	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	1 001 487,00	0,00	0,00	0,00	124 300,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	30 926 000,00	0,00	0,00	0,00	34 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	18 317 760,00	0,00	0,00	0,00	155 495,00	0,00	100,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	432 705,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	42 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	123 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 200,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		26 763 040,70	-385 611,51	-648 063,31	-452 932,07	-905 504,39	-198 729,08	-120 709,09	0,00	0,00



(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023
Reçu en préfecture le 06/04/2023
Publié le 07/04/2023
ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES (2)		3 377 282,31	248 586,45	3 625 868,76
Dépenses de l'exercice		3 377 282,31	248 586,45	3 625 868,76
011	Charges à caractère général	134 225,30	11 550,00	145 775,30
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 243 057,01	178 036,45	3 421 093,46
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	59 000,00	59 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		101 353,55	147 310,71	248 664,26
Recettes de l'exercice		101 353,55	147 310,71	248 664,26
013	Atténuations de charges	353,55	70,71	424,26
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	101 000,00	2 843,00	103 843,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	144 397,00	144 397,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-3 275 928,76	-101 275,74	-3 377 204,50

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		5 000,00	0,00	3 372 282,31	0,00	0,00

ALES - VILLE D'ALES - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	Dépenses de l'exercice	5 000,00	0,00	3 372 282,31	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	5 000,00	0,00	129 225,30	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	3 243 057,01	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	101 353,55	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	101 353,55	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	353,55	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	101 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-5 000,00	0,00	-3 270 928,76	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023
 Reçu en préfecture le 06/04/2023
 Publié le 07/04/2023
 ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES (2)		304,16	866 293,13	0,00	0,00	0,00	1 063 560,39	1 930 157,68
Dépenses de l'exercice		304,16	866 293,13	0,00	0,00	0,00	1 063 560,39	1 930 157,68
011	Charges à caractère général	0,00	307 100,00	0,00	0,00	0,00	905 050,00	1 212 150,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	304,16	116 993,13	0,00	0,00	0,00	158 410,39	275 707,68
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	442 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	442 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	100,00	300,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		9 000,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	548 951,61	569 951,61
Recettes de l'exercice		9 000,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	548 951,61	569 951,61
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	801,61	801,61
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	523 150,00	523 150,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	37 000,00
75	Autres produits de gestion courante	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		8 695,84	-854 293,13	0,00	0,00	0,00	-514 608,78	-1 360 206,07

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023



ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE

ALES - VILLE D'ALES - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		0,00	749 300,00	116 993,13	900 100,00	0,00	0,00	0,00	163 460,39
Dépenses de l'exercice		0,00	749 300,00	116 993,13	900 100,00	0,00	0,00	0,00	163 460,39
011	Charges à caractère général	0,00	307 100,00	0,00	900 000,00	0,00	0,00	0,00	5 050,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	116 993,13	0,00	0,00	0,00	0,00	158 410,39
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	442 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	200,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	12 000,00	0,00	438 000,00	0,00	0,00	0,00	110 951,61
Recettes de l'exercice		0,00	12 000,00	0,00	438 000,00	0,00	0,00	0,00	110 951,61
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	801,61
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	438 000,00	0,00	0,00	0,00	85 150,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-737 300,00	-116 993,13	-462 100,00	0,00	0,00	0,00	-52 508,78

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES (2)		0,00	249 094,45	224 279,29	1 217 358,00	1 690 731,74
Dépenses de l'exercice		0,00	249 094,45	224 279,29	1 217 358,00	1 690 731,74
011	Charges à caractère général	0,00	21 000,65	5 601,64	170 503,29	197 105,58
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	227 343,80	218 677,65	553 704,71	999 726,16
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	493 150,00	493 150,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	750,00	0,00	0,00	750,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	35 117,85	134,28	49 459,27	84 711,40
Recettes de l'exercice		0,00	35 117,85	134,28	49 459,27	84 711,40
013	Atténuations de charges	0,00	117,85	94,28	259,27	471,40
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	35 000,00	0,00	2 000,00	37 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	22 000,00	22 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	40,00	25 200,00	25 240,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-213 976,60	-224 145,01	-1 167 898,73	-1 606 020,34

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



ALES - VILLE D'ALES - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinéma et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		249 094,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	224 279,29	0,00
Dépenses de l'exercice		249 094,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	224 279,29	0,00
011	Charges à caractère général	21 000,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 601,64	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	227 343,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	218 677,65	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		35 117,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	134,28	0,00
Recettes de l'exercice		35 117,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	134,28	0,00
013	Atténuations de charges	117,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94,28	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-213 976,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-224 145,01	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES (2)		1 299 721,50	844 219,13	84 342,65	2 228 283,28
Dépenses de l'exercice		1 299 721,50	844 219,13	84 342,65	2 228 283,28
011	Charges à caractère général	0,00	121 358,16	62 210,00	183 568,16
012	Charges de personnel, frais assimilés	291 593,50	722 860,97	22 132,65	1 036 587,12
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 008 128,00	0,00	0,00	1 008 128,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		79 217,85	16 467,28	1 150,00	96 835,13
Recettes de l'exercice		79 217,85	16 467,28	1 150,00	96 835,13
013	Atténuations de charges	117,85	467,28	0,00	585,13
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	49 100,00	10 000,00	1 150,00	60 250,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	6 000,00	0,00	6 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-1 220 503,65	-827 751,85	-83 192,65	-2 131 448,15

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023




ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE

ALES - VILLE D'ALES - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		30 000,00	39 000,00	0,00	652 429,23	122 789,90	0,00	84 342,65	0,00
Dépenses de l'exercice		30 000,00	39 000,00	0,00	652 429,23	122 789,90	0,00	84 342,65	0,00
011	Charges à caractère général	30 000,00	39 000,00	0,00	17 128,16	35 230,00	0,00	62 210,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	635 301,07	87 559,90	0,00	22 132,65	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		6 000,00	0,00	0,00	10 447,83	19,45	0,00	1 150,00	0,00
Recettes de l'exercice		6 000,00	0,00	0,00	10 447,83	19,45	0,00	1 150,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	447,83	19,45	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	1 150,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-24 000,00	-39 000,00	0,00	-641 981,40	-122 770,45	0,00	-83 192,65	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<p>Envoyé en préfecture le 06/04/2023 Reçu en préfecture le 06/04/2023 Publié le 07/04/2023</p>  <p>ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE</p>
--

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES (2)		0,00	2 335 613,58	2 335 613,58
Dépenses de l'exercice		0,00	2 335 613,58	2 335 613,58
011	Charges à caractère général	0,00	124 200,00	124 200,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	124 305,58	124 305,58
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	2 087 108,00	2 087 108,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	72 750,89	72 750,89
Recettes de l'exercice		0,00	72 750,89	72 750,89
013	Atténuations de charges	0,00	460,89	460,89
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	11 100,00	11 100,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	17 370,00	17 370,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	43 820,00	43 820,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-2 262 862,69	-2 262 862,69

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



ALES - VILLE D'ALES - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	1 914 969,12	0,00	0,00	0,00	420 644,46
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	1 914 969,12	0,00	0,00	0,00	420 644,46
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	124 200,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	24 969,12	0,00	0,00	0,00	99 336,46
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	1 890 000,00	0,00	0,00	0,00	197 108,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	41 820,00	0,00	0,00	0,00	30 930,89
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	41 820,00	0,00	0,00	0,00	30 930,89
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	460,89
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 100,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 370,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	41 820,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	-1 873 149,12	0,00	0,00	0,00	-389 713,57

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE





IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES (2)		2 721 035,97	4 895 789,09	221 012,55	7 837 837,61
Dépenses de l'exercice		2 721 035,97	4 895 789,09	221 012,55	7 837 837,61
011	Charges à caractère général	484 921,75	1 044 612,01	150 701,64	1 680 235,40
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 230 614,22	3 809 177,08	70 310,91	6 110 102,21
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 500,00	42 000,00	0,00	47 500,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		123 286,90	560 250,59	3 547,14	687 084,63
Recettes de l'exercice		123 286,90	560 250,59	3 547,14	687 084,63
013	Atténuations de charges	1 286,90	2 050,59	47,14	3 384,63
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	2 000,00	346 000,00	500,00	348 500,00
73	Impôts et taxes	0,00	180 000,00	0,00	180 000,00
74	Dotations et participations	120 000,00	0,00	0,00	120 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	17 200,00	0,00	17 200,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	15 000,00	3 000,00	18 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-2 597 749,07	-4 335 538,50	-217 465,41	-7 150 752,98

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		283 198,50	0,00	109 206,57	2 082 630,90	145 000,00	0,00	101 000,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
	Dépenses de l'exercice	283 198,50	0,00	109 206,57	2 082 630,90	145 000,00	0,00	101 000,00
011	Charges à caractère général	306,85	0,00	0,00	244 114,90	139 500,00	0,00	101 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	282 891,65	0,00	109 206,57	1 838 516,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	108,40	0,00	23,57	123 154,93	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	108,40	0,00	23,57	123 154,93	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	108,40	0,00	23,57	1 154,93	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-283 090,10	0,00	-109 183,00	-1 959 475,97	-145 000,00	0,00	-101 000,00

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023



ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE

ALES - VILLE D'ALES - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
	DEPENSES (2)	20 000,00	617 634,85	1 336 585,21	2 921 569,03	0,00	0,00	37 000,00	0,00	184 012,55
	Dépenses de l'exercice	20 000,00	617 634,85	1 336 585,21	2 921 569,03	0,00	0,00	37 000,00	0,00	184 012,55
011	Charges à caractère général	0,00	182 900,00	226 514,09	635 197,92	0,00	0,00	37 000,00	0,00	113 701,64
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	434 734,85	1 088 071,12	2 286 371,11	0,00	0,00	0,00	0,00	70 310,91
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	20 000,00	0,00	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	15 188,56	528 671,40	16 390,63	0,00	3 500,00	0,00	0,00	47,14
	Recettes de l'exercice	0,00	15 188,56	528 671,40	16 390,63	0,00	3 500,00	0,00	0,00	47,14
013	Atténuations de charges	0,00	188,56	471,40	1 390,63	0,00	0,00	0,00	0,00	47,14
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	331 000,00	15 000,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	17 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-20 000,00	-602 446,29	-807 913,81	-2 905 178,40	0,00	3 500,00	-37 000,00	0,00	-183 965,41

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE





IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES (2)		0,00	1 422 736,50	0,00	0,00	114 000,00	0,00	0,00	1 536 736,50
Dépenses de l'exercice		0,00	1 422 736,50	0,00	0,00	114 000,00	0,00	0,00	1 536 736,50
011	Charges à caractère général	0,00	2 660,24	0,00	0,00	48 000,00	0,00	0,00	50 660,24
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	1 420 076,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 420 076,26
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	66 000,00	0,00	0,00	66 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	707,10	0,00	0,00	48 575,00	0,00	0,00	49 282,10
Recettes de l'exercice		0,00	707,10	0,00	0,00	48 575,00	0,00	0,00	49 282,10
013	Atténuations de charges	0,00	707,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	707,10
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	48 575,00	0,00	0,00	48 575,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-1 422 029,40	0,00	0,00	-65 425,00	0,00	0,00	-1 487 454,40

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopératif décentralisée, act ^e européen.	Total
DEPENSES (2)		7 473 362,79	9 587 909,00	0,00	0,00	17 061 271,79
Dépenses de l'exercice		6 043 000,00	6 749 892,00	0,00	0,00	12 792 892,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	450 000,00	0,00	0,00	450 000,00
041	Opérations patrimoniales	230 000,00	0,00	0,00	0,00	230 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	286 000,00	0,00	0,00	286 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 813 000,00	0,00	0,00	0,00	5 813 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	125 500,00	0,00	0,00	125 500,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	13 600,00	0,00	0,00	13 600,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 225 900,00	0,00	0,00	1 225 900,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	160 000,00	0,00	0,00	160 000,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
Opérations d'équipement		0,00	4 485 892,00	0,00	0,00	4 485 892,00
21202	REFECTION ARENES	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
21303	Création Ascenseur panoramique	0,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
21502	ADMINISTRATION ELECTRONIQUE	0,00	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00
21701	ETATS GENERAUX COEUR DE VILLE	0,00	621 500,00	0,00	0,00	621 500,00
21802	MAISON POUR TOUS	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
2202	REFECTION HOTEL DE VILLE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22302	INFRASTRUCTURE SERVEURS	0,00	60 800,00	0,00	0,00	60 800,00
2510	INTERVENTIONS ET REPARATIONS BATIMENTS	0,00	3 406 592,00	0,00	0,00	3 406 592,00
2511	RENOVATION BATIMENTS CULTUELS	0,00	220 000,00	0,00	0,00	220 000,00
2601	MISE EN PLACE VIDEO SURVEILLANCE	0,00	41 000,00	0,00	0,00	41 000,00
2602	AMENAGEMENT TOUR DE VIALA	0,00	36 000,00	0,00	0,00	36 000,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		1 430 362,79	2 838 017,00	0,00	0,00	4 268 379,79

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
RECETTES (2)		16 864 197,79	9 970 025,00	0,00	0,00	26 834 222,79
Recettes de l'exercice		16 864 197,79	9 531 289,00	0,00	0,00	26 395 486,79
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	3 915 129,00	0,00	0,00	0,00	3 915 129,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	127 040,00	0,00	0,00	0,00	127 040,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	2 514 532,00	0,00	0,00	0,00	2 514 532,00
041	Opérations patrimoniales	230 000,00	0,00	0,00	0,00	230 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	8 826 496,79	0,00	0,00	0,00	8 826 496,79
13	Subventions d'investissement	0,00	1 928 920,00	0,00	0,00	1 928 920,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 013 000,00	7 602 369,00	0,00	0,00	8 615 369,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	238 000,00	0,00	0,00	0,00	238 000,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	438 736,00	0,00	0,00	438 736,00
SOLDE (2)		9 390 835,00	382 116,00	0,00	0,00	9 772 951,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES (2)		8 894 123,00	0,00	0,00	6 136,00	359 457,00	142 599,00	185 594,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		6 401 392,00	0,00	0,00	5 000,00	90 000,00	121 500,00	132 000,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	286 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	125 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	13 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 048 900,00	0,00	0,00	5 000,00	40 000,00	0,00	132 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		4 314 392,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	121 500,00	0,00	0,00	0,00
21202	REFECTION ARENES	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21303	Création Ascenseur panoramique	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21502	ADMINISTRATION ELECTRONIQUE	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21701	ETATS GENERAUX COEUR DE VILLE	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	121 500,00	0,00	0,00	0,00
21802	MAISON POUR TOUS	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2202	REFECTION HOTEL DE VILLE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22302	INFRASTRUCTURE SERVEURS	60 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2510	INTERVENTIONS ET REPARATIONS BATIMENTS	3 406 592,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2511	RENOVATION BATIMENTS CULTUELS	220 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2601	MISE EN PLACE VIDEO SURVEILLANCE	41 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2602	AMENAGEMENT TOUR DE VIALA	36 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		2 492 731,00	0,00	0,00	1 136,00	269 457,00	21 099,00	53 594,00	0,00	0,00

ALES - VILLE D'ALES - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
	RECETTES (2)	9 931 689,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 336,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	9 531 289,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 928 920,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	7 602 369,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	400 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 336,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	1 037 566,00	0,00	0,00	-6 136,00	-359 457,00	-104 263,00	-185 594,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES (2)		26 164,00	0,00	26 164,00
Dépenses de l'exercice		23 500,00	0,00	23 500,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	23 500,00	0,00	23 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		2 664,00	0,00	2 664,00
RECETTES (2)		3 000,00	0,00	3 000,00
Recettes de l'exercice		3 000,00	0,00	3 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	3 000,00	0,00	3 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-23 164,00	0,00	-23 164,00


(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	26 164,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	23 500,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	23 500,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	2 664,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ALES - VILLE D'ALES - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	-23 164,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<p>Envoyé en préfecture le 06/04/2023 Reçu en préfecture le 06/04/2023 Publié le 07/04/2023 ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE</p> 
--

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES (2)		0,00	1 288 488,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00	1 638 488,00
Dépenses de l'exercice		0,00	690 000,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00	1 040 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	680 000,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00	1 030 000,00
22201	RESTAURANT SCOLAIRE MONTEE SILHOL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00	350 000,00
973	PROGRAMME DE RENOVATION DES ECOLES	0,00	680 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	680 000,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	598 488,00	0,00	0,00	0,00	0,00	598 488,00
RECETTES (2)		0,00	347 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	347 800,00
Recettes de l'exercice		0,00	222 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	222 600,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
13	Subventions d'investissement	0,00	222 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	222 600,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	125 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125 200,00
SOLDE (2)		0,00	-940 688,00	0,00	0,00	0,00	-350 000,00	-1 290 688,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		725 625,00	562 863,00	0,00	350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		299 000,00	391 000,00	0,00	350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		299 000,00	381 000,00	0,00	350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22201	RESTAURANT SCOLAIRE MONTEE SILHOL	0,00	0,00	0,00	350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
973	PROGRAMME DE RENOVATION DES ECOLES	299 000,00	381 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ALES - VILLE D'ALES - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	426 625,00	171 863,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	347 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	222 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	222 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	125 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-725 625,00	-215 063,00	0,00	-350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023
 Reçu en préfecture le 06/04/2023
 Publié le 07/04/2023
 ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES (2)		0,00	416 662,00	42 604,00	245 288,00	704 554,00
Dépenses de l'exercice		0,00	400 000,00	35 000,00	59 000,00	494 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	13 000,00	0,00	13 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	400 000,00	22 000,00	59 000,00	481 000,00
21703	POLE NATIONAL CIRQUE	0,00	400 000,00	0,00	0,00	400 000,00
2510	INTERVENTIONS ET REPARATIONS BATIMENTS	0,00	0,00	22 000,00	0,00	22 000,00
2511	RENOVATION BATIMENTS CULTUELS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2805	CENTRE CULTUREL ET SCIENTIFIQUE	0,00	0,00	0,00	59 000,00	59 000,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	16 662,00	7 604,00	186 288,00	210 554,00
RECETTES (2)		0,00	355 948,00	0,00	0,00	355 948,00
Recettes de l'exercice		0,00	80 448,00	0,00	0,00	80 448,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	80 448,00	0,00	0,00	80 448,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	275 500,00	0,00	0,00	275 500,00
SOLDE (2)		0,00	-60 714,00	-42 604,00	-245 288,00	-348 606,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		0,00	416 662,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 604,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00	0,00

ALES - VILLE D'ALES - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
21703	POLE NATIONAL CIRQUE	0,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2510	INTERVENTIONS ET REPARATIONS BATIMENTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00	0,00
2511	RENOVATION BATIMENTS CULTUELS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2805	CENTRE CULTUREL ET SCIENTIFIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	16 662,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 604,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	355 948,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	80 448,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	80 448,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	275 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-60 714,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-42 604,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES (2)		4 518,00	2 502 398,00	792,00	2 507 708,00
Dépenses de l'exercice		0,00	1 742 172,00	0,00	1 742 172,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	116 500,00	0,00	116 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	1 625 672,00	0,00	1 625 672,00
21005	AMENAGEMENT PLAN D'EAU GARDON	0,00	7 000,00	0,00	7 000,00
21701	ETATS GENERAUX COEUR DE VILLE	0,00	0,00	0,00	0,00
21901	MUR D'ESCALADE	0,00	656 172,00	0,00	656 172,00
22301	TRANSFORMATION TERRAINS SPORTIFS EN PELOUSES SYNTHETIQUES	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
2510	INTERVENTIONS ET REPARATIONS BATIMENTS	0,00	82 500,00	0,00	82 500,00
2903	AMENAGEMENT HALLES DE BRUEGES	0,00	850 000,00	0,00	850 000,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		4 518,00	760 226,00	792,00	765 536,00
RECETTES (2)		0,00	426 120,00	0,00	426 120,00
Recettes de l'exercice		0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00

ALES - VILLE D'ALES - BP - 2023

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	326 120,00	0,00	326 120,00
SOLDE (2)		-4 518,00	-2 076 278,00	-792,00	-2 081 588,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		0,00	135 000,00	0,00	2 367 398,00	0,00	0,00	792,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	135 000,00	0,00	1 607 172,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	105 000,00	0,00	11 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ALES - VILLE D'ALES - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	30 000,00	0,00	1 595 672,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21005	AMENAGEMENT PLAN D'EAU GARDON	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21701	ETATS GENERAUX COEUR DE VILLE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21901	MUR D'ESCALADE	0,00	0,00	0,00	656 172,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22301	TRANSFORMATION TERRAINS SPORTIFS EN PELOUSES SYNTHETIQUES	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2510	INTERVENTIONS ET REPARATIONS BATIMENTS	0,00	0,00	0,00	82 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2903	AMENAGEMENT HALLES DE BRUEGES	0,00	0,00	0,00	850 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	760 226,00	0,00	0,00	792,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	426 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	326 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-135 000,00	0,00	-1 941 278,00	0,00	0,00	-792,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023
 Reçu en préfecture le 06/04/2023
 Publié le 07/04/2023
 ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES (2)		0,00	264 416,00	264 416,00
Dépenses de l'exercice		0,00	126 804,00	126 804,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	50 000,00	50 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	76 804,00	76 804,00
21501	JARDINS FAMILIAUX	0,00	37 477,00	37 477,00
21701	ETATS GENERAUX COEUR DE VILLE	0,00	0,00	0,00
2510	INTERVENTIONS ET REPARATIONS BATIMENTS	0,00	39 327,00	39 327,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	137 612,00	137 612,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-264 416,00	-264 416,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	177 391,00	0,00	0,00	0,00	87 025,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	121 804,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	76 804,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21501	JARDINS FAMILIAUX	0,00	0,00	0,00	37 477,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21701	ETATS GENERAUX COEUR DE VILLE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2510	INTERVENTIONS ET REPARATIONS BATIMENTS	0,00	0,00	0,00	39 327,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ALES - VILLE D'ALES - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	55 587,00	0,00	0,00	0,00	82 025,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	-177 391,00	0,00	0,00	0,00	-87 025,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-21300078-20230403-23_02_03-DE



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES (2)		0,00	81 505,00	0,00	0,00	0,00	81 505,00
Dépenses de l'exercice		0,00	62 546,00	0,00	0,00	0,00	62 546,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	62 546,00	0,00	0,00	0,00	62 546,00
2510	INTERVENTIONS ET REPARATIONS BATIMENTS	0,00	62 546,00	0,00	0,00	0,00	62 546,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	18 959,00	0,00	0,00	0,00	18 959,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ALES - VILLE D'ALES - BP - 2023

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-81 505,00	0,00	0,00	0,00	-81 505,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023



ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ALES - VILLE D'ALES - BP - 2023

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES (2)		900 048,00	7 060 821,00	8 942,00	7 969 811,00
Dépenses de l'exercice		487 500,00	3 353 749,00	2 000,00	3 843 249,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	32 800,00	0,00	32 800,00
204	Subventions d'équipement versées	47 000,00	0,00	0,00	47 000,00
21	Immobilisations corporelles	410 500,00	926 604,00	0,00	1 337 104,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	2 374 345,00	2 000,00	2 376 345,00
21005	AMENAGEMENT PLAN D'EAU GARDON	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
21202	REFECTION ARENES	0,00	35 000,00	0,00	35 000,00
21303	Création Ascenseur panoramique	0,00	0,00	0,00	0,00
21501	JARDINS FAMILIAUX	0,00	0,00	0,00	0,00
21601	RENOVATION URBAINE PARTIE 2 PHASE 1	0,00	0,00	0,00	0,00
21701	ETATS GENERAUX COEUR DE VILLE	0,00	1 074 345,00	0,00	1 074 345,00
21702	NV PROG.NATIONAL RENOUVELLEMENT URBAIN	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
21803	MON QUARTIER DANS MA VILLE	0,00	670 000,00	0,00	670 000,00
2509	AMELIORATION ENVIRONNEMENT URBAIN	0,00	163 000,00	0,00	163 000,00
2601	MISE EN PLACE VIDEO SURVEILLANCE	0,00	0,00	0,00	0,00
30111	PAE DU GARDONNET	0,00	0,00	0,00	0,00
30121	PAE SERRE DE LAURIAN SUD	0,00	0,00	0,00	0,00
977	GROSSES REPARATIONS DE VOIRIE	0,00	332 000,00	0,00	332 000,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
	Restes à réaliser – reports	412 548,00	3 707 072,00	6 942,00	4 126 562,00
	RECETTES (2)	0,00	2 286 827,00	0,00	2 286 827,00
	Recettes de l'exercice	0,00	1 000 125,00	0,00	1 000 125,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	500 000,00	0,00	500 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	500 125,00	0,00	500 125,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	1 286 702,00	0,00	1 286 702,00
	SOLDE (2)	-900 048,00	-4 773 994,00	-8 942,00	-5 682 984,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
	DEPENSES (2)	0,00	46 605,00	0,00	341 051,00	482 392,00	0,00	30 000,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	195 000,00	262 500,00	0,00	30 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	47 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	195 000,00	215 500,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21005	AMENAGEMENT PLAN D'EAU GARDON	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21202	REFECTION ARENES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21303	Création Ascenseur panoramique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21501	JARDINS FAMILIAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21601	RENOVATION URBAINE PARTIE 2 PHASE 1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21701	ETATS GENERAUX COEUR DE VILLE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21702	NV PROG.NATIONAL RENOUVELLEMENT URBAIN	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21803	MON QUARTIER DANS MA VILLE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2509	AMELIORATION ENVIRONNEMENT URBAIN	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2601	MISE EN PLACE VIDEO SURVEILLANCE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
30111	PAE DU GARDONNET	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
30121	PAE SERRE DE LAURIAN SUD	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
977	GROSSES REPARATIONS DE VOIRIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
	Restes à réaliser – reports	0,00	46 605,00	0,00	146 051,00	219 892,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	-46 605,00	0,00	-341 051,00	-482 392,00	0,00	-30 000,00

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
DEPENSES (2)		70 266,00	117 586,00	2 587 697,00	71 232,00	4 214 040,00	0,00	8 942,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	70 000,00	1 027 800,00	14 000,00	2 241 949,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	7 800,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	70 000,00	295 000,00	14 000,00	547 604,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	725 000,00	0,00	1 649 345,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
21005	AMENAGEMENT PLAN D'EAU GARDON	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
21202	REFECTION ARENES	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21303	Création Ascenseur panoramique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21501	JARDINS FAMILIAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21601	RENOVATION URBAINE PARTIE 2 PHASE 1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21701	ETATS GENERAUX COEUR DE VILLE	0,00	0,00	0,00	0,00	1 074 345,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21702	NV PROG.NATIONAL	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21803	RENOUVELLEMENT URBAIN MON QUARTIER DANS MA VILLE	0,00	0,00	600 000,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2509	AMELIORATION ENVIRONNEMENT URBAIN	0,00	0,00	0,00	0,00	163 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2601	MISE EN PLACE VIDEO SURVEILLANCE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
30111	PAE DU GARDONNET	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
30121	PAE SERRE DE LAURIAN SUD	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
977	GROSSES REPARATIONS DE VOIRIE	0,00	0,00	125 000,00	0,00	207 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ALES - VILLE D'ALES - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	70 266,00	47 586,00	1 559 897,00	57 232,00	1 972 091,00	0,00	6 942,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	500 000,00	50 000,00	837 250,00	0,00	899 577,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	500 000,00	50 000,00	300 000,00	0,00	150 125,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	50 000,00	300 000,00	0,00	150 125,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	537 250,00	0,00	749 452,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	429 734,00	-67 586,00	-1 750 447,00	-71 232,00	-3 314 463,00	0,00	-8 942,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-21300078-20230403-23_02_03-DE



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 9 – Action économique


(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ALES - VILLE D'ALES - BP - 2023

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<p>Envoyé en préfecture le 06/04/2023 Reçu en préfecture le 06/04/2023 Publié le 07/04/2023 ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE</p> 
--

A thick, dark red L-shaped bar that frames the top and left sides of the page.

ETAT
de la
DETTE

A thick, black curved bar that frames the bottom of the page.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
Contrat n°2021900438T00001	28/04/2021	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
Contrat N°9622348545	15/07/2022	3 000 000,00	0,00	1 825,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
0067-Tirage	30/12/2009	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0067 Tirage	30/12/2009	685 714,32	0,00	0,00	0,00	0,00
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		3 685 714,32	0,00	3 825,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					70 529 563,01									
1641 Emprunts en euros (total)					67 058 123,40									
0010	SOCIETE GENERALE	20/12/2009	31/12/2009	28/03/2010	3 000 000,00	V	(Euribor 3M-Floor -0.42 sur Euribor 3M) + 0.42	1,126	1,147	EUR	T	C	O	A-1
0011	SOCIETE GENERALE	30/08/2013	30/08/2013	30/11/2013	6 000 000,00	F	Taux fixe à 3.4 %	3,400	3,494	EUR	T	C	O	A-1
0012	SOCIETE GENERALE	21/12/2015	21/12/2015	21/03/2016	2 500 000,00	V	((Euribor 3M + 0.9)-Floor 0 sur Euribor 3M) + Cap 3.6 sur Euribor 3M	0,900	0,916	EUR	T	C	O	A-1
0020	SFIL CAFFIL	16/12/2014	24/12/2014	01/04/2015	5 000 000,00	V	Euribor 3M + 1.22	1,301	1,326	EUR	T	P	O	A-1
0060BG	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	31/12/2008	01/01/2020	01/02/2010	611 145,36	F	Taux fixe à 4.42 %	4,420	4,420	EUR	A	P	O	A-1
0061	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	10/09/2020	01/07/2020	01/10/2020	653 333,44	V	(LEP(Préfixé) + 0.4)-Floor -0.4 sur LEP(Préfixé)	1,400	1,400	EUR	T	C	O	A-1
0062-GENERAL	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	22/11/2012	22/11/2012	01/01/2014	600 000,00	F	Taux fixe à 3.95 %	3,950	3,950	EUR	A	P	O	A-1
0062BG	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	22/11/2012	01/01/2020	02/01/2020	400 756,14	F	Taux fixe à 3.95 %	3,950	3,950	EUR	A	P	O	A-1
0067	CREDIT AGRICOLE	08/11/2010	01/03/2022	30/12/2022	771 428,61	F	Taux fixe à 3.26 %	3,260	3,349	EUR	A	C	O	A-1
0144	SFIL CAFFIL	16/12/2009	28/12/2009	01/07/2010	2 000 000,00	V	(Euribor 6M-Floor -0.44 sur Euribor 6M) + 0.44	1,432	1,458	EUR	M	P	O	A-1
0145	SFIL CAFFIL	02/11/2010	02/11/2010	01/04/2011	750 000,00	F	Taux fixe à 2.34 %	2,340	2,361	EUR	T	P	O	A-1
0150	SFIL CAFFIL	17/10/2016	19/04/2017	01/05/2018	3 500 000,00	V	(Euribor 12M + 0.64)-Floor 0 sur Euribor 12M	0,640	0,649	EUR	A	P	O	A-1
0167	CREDIT FONCIER DE FRANCE	22/12/2006	27/12/2006	01/04/2007	1 800 000,00	F	Taux fixe à 4.02 %	4,020	4,141	EUR	T	X	O	A-1

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023



ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE

ALES - VILLE D'ALES - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
0169BG	CAISSE D'EPARGNE	21/12/2007	01/01/2020	25/03/2020	240 000,00	F	Taux fixe à 4.65 %	4,650	4,802	EUR	T	C	O	A-1
0171	CREDIT FONCIER DE FRANCE	12/12/2008	22/12/2008	22/12/2009	3 000 000,00	F	Taux fixe à 4.43 %	4,430	4,495	EUR	A	P	O	A-1
0172	CAISSE D'EPARGNE	01/12/2011	15/12/2011	25/12/2012	3 300 000,00	F	Taux fixe à 4.34 %	4,340	4,340	EUR	A	P	O	A-1
0173	CAISSE D'EPARGNE	23/11/2012	23/11/2012	25/11/2013	2 000 000,00	F	Taux fixe à 4.65 %	4,650	4,650	EUR	A	P	O	A-1
0245	CREDIT AGRICOLE	19/12/2006	19/12/2006	30/12/2007	2 000 000,00	F	Taux fixe à 4.07 %	4,070	4,070	EUR	A	P	O	A-1
0246	CREDIT AGRICOLE	22/12/2010	27/12/2010	30/12/2011	2 200 000,00	F	Taux fixe à 3.27 %	3,270	3,270	EUR	A	P	O	A-1
0247	CREDIT AGRICOLE	17/12/2015	24/12/2015	25/03/2016	2 500 000,00	V	(Moyenne Euribor 3M + 1.08)-Floor -1.08 sur Moyenne Euribor 3M	0,992	0,996	EUR	T	P	O	A-1
13	SOCIETE GENERALE	03/01/2018	29/05/2018	29/09/2018	2 000 000,00	V	(Euribor 3M + 0.5)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,500	0,508	EUR	T	C	O	A-1
151	SFIL CAFFIL	21/11/2017	12/06/2018	01/10/2018	2 000 000,00	V	(EONIA(Postfixé) + 0.62)-Floor 0 sur EONIA(Postfixé)	0,620	0,631	EUR	T	P	O	A-1
2023-01	BANQUE POSTALE	16/12/2022	29/12/2022	01/04/2023	3 500 000,00	V	(Euribor 3M + 0.66)-Floor 0 sur Euribor 3M	2,788	2,859	EUR	T	C	O	A-1
248	CREDIT AGRICOLE	29/11/2017	20/12/2017	25/03/2018	3 000 000,00	V	Moyenne Euribor 3M + 0.62-Floor -0.33 sur Moyenne Euribor 3M	0,291	0,291	EUR	T	C	O	A-1
249	CREDIT AGRICOLE	16/12/2018	20/01/2019	01/01/2020	2 000 000,00	F	Taux fixe à 1.55 %	1,550	1,550	EUR	A	P	O	A-1
250	CREDIT AGRICOLE	28/11/2019	20/12/2019	25/12/2020	2 000 000,00	F	Taux fixe à 0.69 %	0,690	0,690	EUR	A	P	O	A-1
251	CREDIT AGRICOLE	14/12/2020	30/12/2020	25/12/2021	3 000 000,00	F	Taux fixe à 0.44 %	0,440	0,440	EUR	A	P	O	A-1
252	CREDIT FONCIER DE FRANCE	10/12/2021	16/12/2021	16/03/2022	4 500 000,00	F	Taux fixe à 0.63 %	0,630	0,632	EUR	T	C	O	A-1
3010BG	CAISSE D'EPARGNE	22/12/2010	01/03/2022	25/12/2022	1 028 413,53	V	Euribor 12M + 0.8	0,306	0,306	EUR	A	P	O	A-1
3011BG	CAISSE D'EPARGNE	01/12/2011	01/03/2022	25/12/2022	203 046,32	F	Taux fixe à 4.34 %	4,340	4,340	EUR	A	P	O	A-1



ALES - VILLE D'ALES - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
64	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	17/05/2017	29/03/2018	01/07/2018	1 000 000,00	F	Taux fixe à 1.8 %	1,800	1,800	EUR	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					3 471 439,61									
0063-Tirage Fixe	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	30/11/2010	30/11/2010	30/11/2011	2 700 011,00	F	Taux fixe à 2.89 %	2,890	2,965	EUR	A	P	O	A-1
0067 Tirage	CREDIT AGRICOLE	30/12/2009	01/03/2022	31/12/2030	771 428,61	V	Euribor 12M + 0.42	0,072	0,073	EUR	X	X	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					70 529 563,01									

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023



ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE





IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		40 369 670,52					4 773 272,94	1 037 048,68	0,00	221 803,79
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		39 357 217,52					4 588 204,94	1 007 382,40	0,00	219 744,75
0010	N	0,00	A-1	400 000,00	1,99	F	Taux fixe à 2.95 %	3,027	200 000,00	9 714,52	0,00	49,17
0011	N	0,00	A-1	2 300 000,00	5,66	V	Euribor 3M + 1.5	3,551	400 000,00	93 949,92	0,00	8 314,09
0012	N	0,00	A-1	1 333 333,52	7,97	V	(Euribor 3M + 0.9)-Floor 0 sur Euribor 3M	3,040	166 666,64	49 550,15	0,00	1 451,24
0020	N	0,00	A-1	2 878 583,90	7,00	V	Euribor 3M + 1.22	3,499	338 143,93	100 669,91	0,00	30 650,94
0060BG	N	0,00	A-1	260 417,08	1,08	F	Taux fixe à 4.42 %	4,420	127 393,17	11 510,43	0,00	5 373,36
0061	N	0,00	A-1	506 333,38	7,50	V	(LEP(Préfixé) + 0.4)-Floor -0.4 sur LEP(Préfixé)	5,000	65 333,36	27 000,62	0,00	5 771,75
0062-GENERAL	N	0,00	A-1	282 361,42	5,00	F	Taux fixe à 3.95 %	3,950	42 622,89	11 153,28	0,00	9 443,37
0062BG	N	0,00	A-1	282 361,42	5,00	F	Taux fixe à 3.95 %	3,950	42 622,89	11 153,28	0,00	9 443,37
0067	N	0,00	A-1	685 714,32	8,00	F	Taux fixe à 3.26 %	3,349	85 714,29	22 602,64	0,00	108,67
0144	N	0,00	A-1	304 144,23	2,00	F	Taux fixe à 1.03 %	1,050	144 853,75	2 483,78	0,00	136,72
0145	N	0,00	A-1	352 170,65	8,00	F	Taux fixe à 2.34 %	2,361	39 165,77	7 898,79	0,00	1 810,73
0150	N	0,00	A-1	2 603 753,59	9,33	V	(Euribor 12M + 0.64)-Floor 0 sur Euribor 12M	0,769	207 010,34	20 010,57	0,00	70 986,92
0167	N	0,00	A-1	1 123 303,24	14,00	F	Taux fixe à 4.02 %	4,141	59 451,66	44 881,54	0,00	10 810,50

ALES - VILLE D'ALES - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
0169BG	N	0,00	A-1	375 000,00	4,98	F	Taux fixe à 4.65 %	4,802	75 000,00	16 350,08	0,00	232,50
0171	N	0,00	A-1	259 445,50	0,97	F	Taux fixe à 4.43 %	4,495	259 445,50	11 653,07	0,00	0,00
0172	N	0,00	A-1	1 094 360,89	3,98	F	Taux fixe à 4.34 %	4,340	256 409,76	47 495,26	0,00	505,10
0173	N	0,00	A-1	822 546,35	4,90	F	Taux fixe à 4.65 %	4,650	149 904,67	38 248,41	0,00	3 040,90
0245	N	0,00	A-1	1 226 463,35	14,00	F	Taux fixe à 4.07 %	4,070	66 728,17	49 917,06	0,00	0,00
0246	N	0,00	A-1	528 760,59	3,00	F	Taux fixe à 3.27 %	3,270	170 613,66	17 290,47	0,00	0,00
0247	N	0,00	A-1	1 370 744,43	7,98	V	(Moyenne Euribor 3M + 1.08)-Floor -1.08 sur Moyenne Euribor 3M	3,770	123 450,64	53 052,14	0,00	807,45
13	N	0,00	A-1	1 399 999,88	10,49	V	(Euribor 3M + 0.5)-Floor 0 sur Euribor 3M	2,693	133 333,36	47 684,52	0,00	286,84
151	N	0,00	A-1	1 461 035,41	10,50	F	Taux fixe à 0.92 % Euribor 3M + 0.58	0,923	129 903,67	23 433,02	0,00	0,00
2023-01	N	0,00	A-1	3 500 000,00	15,00	V	(Euribor 3M + 0.66)-Floor 0 sur Euribor 3M	2,859	174 999,99	91 425,12	0,00	35 410,10
248	N	0,00	A-1	2 000 000,00	9,98	V	Moyenne Euribor 3M + 0.62-Floor -0.33 sur Moyenne Euribor 3M	2,463	200 000,00	64 940,50	0,00	0,00
249	N	0,00	A-1	1 636 037,91	11,00	F	Taux fixe à 1.55 %	1,550	125 100,92	25 358,59	0,00	23 354,47
250	N	0,00	A-1	1 616 330,62	11,98	F	Taux fixe à 0.69 %	0,690	129 658,72	11 152,68	0,00	142,47
251	N	0,00	A-1	2 611 322,57	12,98	F	Taux fixe à 0.44 %	0,440	195 622,29	11 489,82	0,00	147,63
252	N	0,00	A-1	4 200 000,00	13,96	F	Taux fixe à 0.63 %	0,632	300 000,00	25 751,26	0,00	955,50
3010BG	N	0,00	A-1	925 604,95	7,98	V	Euribor 12M + 0.8	4,038	105 502,17	37 375,93	0,00	434,43



ALES - VILLE D'ALES - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
3011BG	N	0,00	A-1	165 812,32	3,98	F	Taux fixe à 4.34 %	4,340	38 849,96	7 196,25	0,00	76,53
64	N	0,00	A-1	851 276,00	20,25	F	Taux fixe à 1.8 %	1,800	34 702,77	14 988,79	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		1 012 453,00					185 068,00	29 666,28	0,00	2 059,04
0063-Tirage Fixe	N	0,00	A-1	1 012 453,00	4,91	F	Taux fixe à 2.89 %	2,965	185 068,00	29 666,28	0,00	2 059,04
0067 Tirage	N	0,00	A-1	0,00	8,00	V	Euribor 12M + 0.42	3,762	0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		40 369 670,52					4 773 272,94	1 037 048,68	0,00	221 803,79

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	33	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	40 369 670,52	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES*(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)*

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités	340 000,00	13 600,00	122 400,00

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Seuil d'amortissement sur un an : 1 524 €	1	11/04/2001
L	Frais d'études, recherche et développement	5	11/04/2001
L	Logiciels et progiciels	2	11/04/2001
L	Voitures et deux roues	5	11/04/2001
L	Camions	10	11/04/2001
L	Balayeuses	8	11/04/2001
L	Mobiliers	10	11/04/2001
L	Matériels bureautiques, électriques et électroniques	5	11/04/2001
L	Matériels informatiques	5	11/04/2001
L	Matériels classiques légers	5	11/04/2001
L	Matériels classiques durables	10	11/04/2001
L	Coffres forts	30	11/04/2001
L	Installations et appareils de chauffage légers	5	11/04/2001
L	Appareils de levage	10	11/04/2001
L	Equipements de garage et atelier outillage	5	11/04/2001
L	Equipements de garage et atelier gros matériel	10	11/04/2001
L	Matériel roulant incendie	10	11/04/2001
L	Autres matériels et outillage incendie	25	11/04/2001
L	Matériel roulant voirie	10	11/04/2001
L	Autres matériel et outillage voirie	25	11/04/2001
L	Autres installations et matériels outillages techniques	25	11/04/2001
L	Equipements de cuisine légers	5	11/04/2001
L	Equipements de cuisine durables	10	11/04/2001
L	Equipements sportifs légers	5	11/04/2001
L	Equipements sportifs durables	10	11/04/2001
L	Installations générales et agencements, aménagements divers	25	11/04/2001
L	Bâtiments légers, abris	15	11/04/2001
L	Biens immeubles productifs de revenus	20	11/04/2001
L	Subvention d'équipement versée finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études	5	24/09/2012
L	Subvention d'équipement versée finançant des biens immobiliers ou des installations	15	24/09/2012
L	Subvention d'équipement versée finançant des projets d'infrastructure d'intérêt national	30	24/09/2012
L	Subvention d'équipement versée finançant l'inv. des ent.ne relevant d'aucune de ces catégories	5	24/09/2012

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions. pour risques et charges (2)	0,00		464 528,95	464 528,95	162 213,63	302 315,32
Titres non recouverts	0,00	31/12/2006	25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00
Titres non recouverts Eau potable	0,00	21/12/2020	216 500,00	216 500,00	162 213,63	54 286,37
Liquidation SOGATHERM	0,00	01/01/2022	223 028,95	223 028,95	0,00	223 028,95
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		464 528,95	464 528,95	162 213,63	302 315,32

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		4 800 000,00	I 4 800 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		4 800 000,00	4 800 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	4 600 000,00	4 600 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	200 000,00	200 000,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	4 800 000,00	8 698 392,00	1 430 362,79	14 928 754,79

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		8 444 701,00	III
Ressources propres externes de l'année (a)		1 888 000,00	1 888 000,00
10222	FCTVA	1 150 000,00	1 150 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	500 000,00	500 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
274	Prêts	0,00	0,00
276351	Créance GFP de rattachement	238 000,00	238 000,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		6 556 701,00	6 556 701,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
2761	<i>Créances avances en garanties d'emprunt</i>	276 732,00	276 732,00
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2802	<i>Frais liés à la réalisation des documents</i>	22 000,00	22 000,00
28031	<i>Frais d'études</i>	129 900,00	129 900,00
28033	<i>Frais d'insertion</i>	15 000,00	15 000,00
28041512	<i>GFP rat : Bâtiments, installations</i>	80 000,00	80 000,00
28041581	<i>GFP : Bien mobilier, matériel</i>	500,00	500,00
28041582	<i>GFP : Bâtiments, installations</i>	26 000,00	26 000,00
28041642	<i>IC : Bâtiments, installations</i>	4 000,00	4 000,00
280422	<i>Privé : Bâtiments, installations</i>	83 000,00	83 000,00
2804412	<i>Sub nat org pub - Bâtiments, installat°</i>	0,00	0,00
28051	<i>Concessions et droits similaires</i>	160 000,00	160 000,00
28088	<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	1 000,00	1 000,00
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	45 000,00	45 000,00
28128	<i>Autres aménagements de terrains</i>	64 400,00	64 400,00
281318	<i>Autres bâtiments publics</i>	0,00	0,00
28132	<i>Immeubles de rapport</i>	115 000,00	115 000,00
28135	<i>Installations générales, agencements, ...</i>	64 000,00	64 000,00
28138	<i>Autres constructions</i>	2 600,00	2 600,00
28151	<i>Réseaux de voirie</i>	72 800,00	72 800,00
28152	<i>Installations de voirie</i>	3 000,00	3 000,00
281534	<i>Réseaux d'électrification</i>	10 000,00	10 000,00
281538	<i>Autres réseaux</i>	2 000,00	2 000,00
281568	<i>Autres matériels, outillages incendie</i>	11 000,00	11 000,00
281571	<i>Matériel roulant</i>	124 000,00	124 000,00
281578	<i>Autre matériel et outillage de voirie</i>	69 000,00	69 000,00
28158	<i>Autres installat°, matériel et outillage</i>	144 000,00	144 000,00
28181	<i>Installations générales, aménagt divers</i>	6 000,00	6 000,00
28182	<i>Matériel de transport</i>	249 500,00	249 500,00
28183	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	266 500,00	266 500,00
28184	<i>Mobilier</i>	50 000,00	50 000,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	284 000,00	284 000,00
29...	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations</i>		
39...	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
4815	<i>Charges liées à crise sanitaire Covid-19</i>	133 600,00	133 600,00

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	127 040,00	127 040,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	3 915 129,00	3 915 129,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	8 444 701,00	2 452 258,00	0,00	7 676 496,79	18 573 455,79

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 14 928 754,79
Ressources propres disponibles	IV 18 573 455,79
Solde	V = IV – II (6) 3 644 701,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- le- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				668 000,00	400 800,00	133 600,00	133 600,00
2022	Subvention Budget annexe-Compensation pertes COVID-19	5	21/12/2020	668 000,00	400 800,00	133 600,00	133 600,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- le- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023



ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE

A thick, dark red L-shaped graphic that frames the top and left sides of the page.

ETAT
de la
DETTE GARANTIE

A thick, black curved graphic that sweeps across the bottom of the page, starting from the left and curving towards the right.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					18 468 906,41	14 171 581,50											366 774,88	655 127,39
ADAPEI 30	2017	P	IME Rochebelle Reconstruction 66 logts Secteur Médico Social	CDC	1 800 000,00	1 520 318,71	24,25	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,336	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	46 174,28	27 448,06
APEDM	2017	P	Agrandissement Foyer St Joseph	SMC	50 000,00	13 479,69	1,83	M	F	Taux fixe à 1.13 %	1,136	F	Taux fixe à 1.13 %	1,136	A-1	EUR	114,52	7 317,96
APEDM	2017	P	Agrandissement Foyer St Joseph	SMC	275 000,00	212 053,59	14,83	M	F	Taux fixe à 1.58 %	1,592	F	Taux fixe à 1.58 %	1,592	A-1	EUR	3 258,12	12 787,59
ARTES LES OLIVETTES	2007	P	ARAAP CAT LES OLIVETTES	C.C.C.COOP	75 000,00	19 460,73	4,10	M	V	Livret A(Préfixé) + 1.48	4,313	V	Livret A(Préfixé) + 1.48	3,536	A-1	EUR	795,28	4 507,20
ARTES LES OLIVETTES	2006	P	Réfection de la Toiture "LES OLIVETTES"	CDC	115 000,00	46 360,95	8,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	3,250	V	Livret A(Préfixé) + 1	2,000	A-1	EUR	927,22	5 023,79
ASS MAISON DE SANTE PROTESTANTE	2013	P	Construction d'un EHPAD (75 lits)	Crédit Foncier	2 150 000,00	1 901 322,14	32,91	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.07	2,320	V	Livret A(Préfixé) + 1.07	3,070	A-1	EUR	75 093,01	38 912,75
ASS PROT ENFANCE EN DANGER MORAL	2010	P	foyer saint joseph	CDC	54 265,00	26 889,92	8,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	295,79	2 858,71

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
ASS PROT ENFANCE EN DANGER MORAL	2008	P	APEDM Acq.Villa + Travaux Aménagements	C.C.C.COOP	128 142,50	67 560,42	10,46	M	V	Livret A(Préfixé) + 1	4,594	V	Livret A(Préfixé) + 1	3,042	A-1	EUR	2 681,34	5 419,96
ASS. LA CLEDE	2007	P	AGFAS Acq. Maison et Trvx de Rénovation	C.C.C.COOP	85 000,00	24 844,65	4,30	M	F	Taux fixe à 4.18 %	4,261	F	Taux fixe à 4.18 %	4,261	A-1	EUR	936,98	5 341,26
ASS. OADR	2008	C	Construction d'un EHPAD	CE	1 000 000,00	574 999,92	17,22	T	V	Taux fixe à 3.3 %	3,390	F	Taux fixe 4.05% si Spread CMS EUR 10A(Postfixé)-CMS EUR 2A(Postfixé) >= -0.1% sinon (5.5% - 5 x spre	8,496	E-3	EUR	46 961,62	33 333,36
ASS. OADR	2020	C	Construction d'un EHPAD	BANQUE POSTALE	1 015 094,54	868 172,99	16,21	T	F	Taux fixe à 0.35 %	0,350	F	Taux fixe à 0.35 %	0,350	A-1	EUR	2 968,49	53 426,04
ASS.LES AMIS MUTUELLE DU SUD	2002	C	Maison de Retraite St Hilaire Breth.	Crédit Foncier	640 285,87	220 788,22	9,91	A	V	Livret A(Préfixé) + 2	5,000	V	Livret A(Préfixé) + 2	4,000	A-1	EUR	8 831,53	22 078,82
ASSOCIATION EDUCATION POPULAIRE	2022	P		CREDIT AGRICOLE	1 000 000,00	1 000 000,00	16,69	X	F	Taux fixe à 1.8 %	1,815	F	Taux fixe à 1.8 %	1,815	A-1	EUR	18 000,00	0,00
GCS Pôle Ambulatoire	2015	P	Hôpital Ales :Construction du Pôle Ambulatoire	SG	6 500 000,00	4 910 924,76	14,05	T	F	Taux fixe à 2.18 %	2,198	F	Taux fixe à 2.18 %	2,198	A-1	EUR	104 639,45	297 213,75
SAMDO ROCHEBELLE	2016	P	Rachat de l'établissement EHPAD Résidence Rochebelle 17 rue des châtaigniers au bailleur social Néol	CE	875 000,00	698 330,48	19,01	M	F	Taux fixe à 1.6 %	1,612	F	Taux fixe à 1.6 %	1,612	A-1	EUR	10 942,66	31 545,86
SAMDO ROCHEBELLE	2016	P	Rachat de l'établissement EHPAD résidence Rochebelle 17, rue des Châtaigniers au bailleur social Néol	SG	400 000,00	58 522,86	0,95	M	F	Taux fixe à 0.8 %	0,803	F	Taux fixe à 0.8 %	0,803	A-1	EUR	254,03	58 522,91
SAMDO ROCHEBELLE	2016	P	Rachat de l'établissement EHPAD résidence Rochebelle, 17 rue des Châtaigniers au bailleur social Néol	SG	1 975 000,00	1 834 843,98	18,95	M	F	Taux fixe à 2.1 %	2,120	F	Taux fixe à 2.1 %	2,120	A-1	EUR	38 290,86	25 123,19
SOC GARDOISE DE THERMALISME	2013	P	FUMADES LES BAINS : Extension du bâtiment des Thermes	BANQUE POPULAIRE	131 118,50	61 120,99	5,59	M	F	Taux fixe à 3.73 %	3,794	F	Taux fixe à 3.73 %	3,794	A-1	EUR	2 112,23	9 870,61

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023



ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOC GARDOISE DE THREMALISME	2015	P	Construction et aménagement du bâtiment Rhumatologie	Lyonnaise - CIC	200 000,00	111 586,50	6,98	M	F	Taux fixe à 3.33 %	3,381	F	Taux fixe à 3.33 %	3,381	A-1	EUR	3 497,47	14 395,57
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					137 093 711,92	116 569 350,54											2 562 472,93	2 995 098,82
3F OCCITANIE	2019	P	rue des Orangers ilot D	CDC	397 783,44	366 133,23	35,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	9 519,46	6 265,09
3F OCCITANIE	2019	P	rue des Orangers et Chataigniers	CDC	254 117,19	235 676,31	38,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	3 770,82	4 399,09
3F OCCITANIE	2019	P	rue des Orangers et Chataigniers	CDC	97 462,13	89 124,62	38,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	713,00	1 956,31
3F OCCITANIE	2019	P	rue des Orangers	CDC	306 930,71	284 657,21	38,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	4 554,52	5 313,35
3F OCCITANIE	2019	P	rue des Orangers	CDC	117 717,16	107 646,91	38,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	861,18	2 362,88
3F OCCITANIE	2019	P	Promenade de l'Hermitage	CDC	163 515,23	148 152,55	30,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	3 851,97	2 517,28
3F OCCITANIE	2019	P	Promenade de l'Hermitage	CDC	82 154,06	76 532,04	40,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	1 989,83	709,52
3F OCCITANIE	2019	P	Promenade de l'Hermitage	CDC	115 153,84	102 839,58	30,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	A-1	EUR	1 851,11	2 081,65
3F OCCITANIE	2019	P	Promenade de l'Hermitage	CDC	25 504,57	23 428,77	40,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	A-1	EUR	421,72	289,70
3F OCCITANIE	2019	P	ROCHEBELLE - Chemin de la Mine	CDC	245 563,78	226 626,51	36,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	3 626,02	4 537,36

Envoyé en préfecture le 06/04/2023
 Reçu en préfecture le 06/04/2023
 Publié le 07/04/2023
 ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
3F OCCITANIE	2019	P	TAMARIS rue Ernest Renan	CDC	57 908,65	53 746,55	36,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,950	A-1	EUR	1 048,06	1 004,58
3F OCCITANIE	2019	P	Rochebelle rue des Orangers	CDC	31 443,47	29 183,52	36,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,950	A-1	EUR	569,08	545,47
3F OCCITANIE	2019	P	Construction 58 lgts 176, chemin de Croupillac	CDC	2 076 045,77	1 948 996,07	44,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	50 673,90	8 115,94
3F OCCITANIE	2019	P	Construction 58 lgts 176, chemin de Croupillac	CDC	2 496 019,01	2 290 987,42	34,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	59 565,67	24 019,70
3F OCCITANIE	2019	P	Construction 58 lgts 176, chemin de Croupillac	CDC	600 267,58	553 694,05	42,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	A-1	EUR	9 966,49	4 708,14
3F OCCITANIE	2019	P	Construction 58 lgts 176, chemin de Croupillac	CDC	1 103 059,37	991 958,92	32,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	A-1	EUR	17 855,26	15 506,47
3F OCCITANIE	2019	P	rue des Orangers Ilot D	CDC	666 447,44	590 993,69	25,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	15 365,84	16 190,11
3F OCCITANIE	2019	P	Place des arènes rue Montalet	CDC	939 700,63	841 238,90	27,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	13 459,82	24 050,95
3F OCCITANIE	2019	P	Place des Arènes rue Montalet	CDC	198 206,44	183 383,05	37,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	2 934,13	3 543,91
3F OCCITANIE	2019	P	Place des Arènes rue Montalet	CDC	194 550,40	171 647,26	27,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	1 373,18	5 493,67
3F OCCITANIE	2019	P	Place des Arènes rue Montalet	CDC	35 976,33	32 818,56	37,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	262,55	742,44
3F OCCITANIE	2019	P	rue des Orangers et Chataigniers	CDC	310 405,29	279 070,18	28,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	4 465,12	7 638,01
3F OCCITANIE	2019	P	rue des Orangers et Chataigniers	CDC	129 648,63	114 880,38	28,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	919,04	3 535,38

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
3F OCCITANIE	2019	P	Rue des Orangers	CDC	384 697,59	345 862,75	28,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	5 533,80	9 466,09
3F OCCITANIE	2019	P	Rue des Orangers	CDC	156 593,98	138 756,40	28,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	1 110,05	4 270,15
3F OCCITANIE	2019	P	TAMARIS - rue Ernest Renan	CDC	97 099,30	84 602,14	21,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,950	A-1	EUR	1 649,74	3 116,29
3F OCCITANIE	2019	P	ROCHEBELLE- chemin de la Mine	CDC	311 177,00	271 126,99	21,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,950	A-1	EUR	5 286,98	9 986,87
3F OCCITANIE	2019	P	Rochebelle : rue des Orangers	CDC	68 002,87	59 250,57	21,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,950	A-1	EUR	1 155,39	2 182,48
3F OCCITANIE	2021	P	VEFA 761 Chemin du Viget à Alès, 57 logements	CDC	142 500,00	142 500,00	39,00	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
3F OCCITANIE	2021	P	VEFA 761 Chemin du Viget à Alès, 57 logements	CDC	427 500,00	427 500,00	40,00	A	F	Taux fixe à 0.96 %	0,960	F	Taux fixe à 0.96 %	0,960	A-1	EUR	0,00	0,00
3F OCCITANIE	2022	P	GE Réhabilitation 96-124 route de la Royale (Alès)	CDC	113 760,00	113 760,00	14,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.53	1,530	V	Livret A(Préfixé) + 0.53	1,530	A-1	EUR	289,05	6 521,17
3F OCCITANIE	2022	P	GE Réhabilitation 96-124 route de la Royale (Alès)	CDC	108 000,00	108 000,00	14,25	A	F	Taux fixe à 0.89 %	0,890	F	Taux fixe à 0.89 %	0,890	A-1	EUR	160,05	6 762,04
F D I HABITAT	2010	P	La Régordane 14 logements quai bilina	CDC	385 830,00	300 014,24	27,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	4 800,23	8 577,38
F D I HABITAT	2010	P	La Régordane 14 logements quai bilina	CDC	145 585,00	122 618,38	37,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	1 961,89	2 369,62
F D I HABITAT	2010	P	La régordane 6 logements quai bilina	CDC	162 040,00	120 923,97	27,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	967,39	3 870,24
F D I HABITAT	2010	P	La Régordane 6 logements quai bilina	CDC	61 145,00	49 510,62	37,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	396,08	1 120,05
F D I HABITAT	2010	P	Résidence "Les Paladins" impasse Philippe Rameau	CDC	196 890,00	154 791,69	29,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	A-1	EUR	464,38	4 938,75

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
F D I HABITAT	2010	P	Résidence "Les Paladins" impasse Philippe Rameau	CDC	48 756,50	40 860,00	39,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	A-1	EUR	122,58	962,97
F D I HABITAT	2010	P	Résidence "Les Paladins" Impasse Philippe Rameau	CDC	57 477,50	47 760,55	29,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.16	3,410	V	Livret A(Préfixé) + 1.16	3,160	A-1	EUR	792,83	1 241,29
F D I HABITAT	2010	P	Résidence "Les Paladins" Impasse Philippe Rameau	CDC	16 928,00	14 947,69	39,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.16	3,410	V	Livret A(Préfixé) + 1.16	3,160	A-1	EUR	248,13	266,24
F D I HABITAT	2010	P	Résidence "Les Paladins" impasse Philippe Rameau	CDC	452 198,50	367 763,89	29,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	4 045,40	10 413,84
F D I HABITAT	2010	P	Résidence "Les Paladins" impasse Philippe Rameau	CDC	95 051,50	82 278,33	39,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	905,06	1 648,62
F D I HABITAT	2015	P	HABITAT DU GARD - Rochebelle 18 logements individuels, 649 Montée des Lauriers,	CDC	436 214,00	375 833,53	33,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	3 006,67	9 662,55
F D I HABITAT	2015	P	HABITAT DU GARD - Rochebelle 18 logements individuels, 649 Montée des Lauriers,	CDC	120 266,00	107 263,64	43,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	858,11	2 043,51
F D I HABITAT	2016	P	HABITAT DU GARD - Rochebelle 18 logements individuels, 649 Montée des Lauriers,	CDC	1 118 755,00	984 612,12	33,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	15 753,79	22 018,45
F D I HABITAT	2016	P	HABITAT DU GARD - Rochebelle 18 logements individuels, 649 Montée des Lauriers,	CDC	308 446,00	280 822,07	43,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	4 493,15	4 446,08
HABITAT DU GARD	2017	P	Les Terrasses de Rochebelle 649 Montée des Lauriers (64 logements en VEFA)	CDC	1 693 222,00	1 545 764,62	34,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	17 003,41	34 334,39
HABITAT DU GARD	2017	P	Les Terrasses de Rochebelle 649 Montée des Lauriers (64 logements en VEFA)	CDC	641 866,50	602 533,36	44,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	6 627,87	9 567,63

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023



ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
HABITAT DU GARD	2017	P	Les Terrasses de Rochebelle 649 Montée des Lauriers (64 logements en VEFA)	CDC	639 186,50	572 694,71	34,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	A-1	EUR	1 718,08	14 832,86
HABITAT DU GARD	2017	P	Les Terrasses de Rochebelle 649 Montée des Lauriers (64 logements en VEFA)	CDC	279 429,00	257 514,14	44,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	A-1	EUR	772,54	5 030,20
HABITAT DU GARD	2018	P	Résidence "Le Parc de Bruèges" Acq. 72 lgts 913B chemin de Brueges	CDC	2 199 034,00	2 002 575,07	34,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	52 066,95	15 429,19
HABITAT DU GARD	2018	P	Résidence "Le Parc de Bruèges" Acq. 72 lgts 913B chemin de Brueges	CDC	875 736,50	820 044,15	44,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	21 321,15	1 047,85
HABITAT DU GARD	2018	P	Résidence "Le Parc de Bruèges" Acq. 72 lgts 913B chemin de Brueges	CDC	832 922,00	744 421,25	34,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	A-1	EUR	13 399,58	8 436,03
HABITAT DU GARD	2018	P	Résidence "Le Parc de Bruèges" Acq. 72 lgts 913B chemin de Brueges	CDC	388 022,50	356 701,84	44,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	A-1	EUR	6 420,63	1 737,37
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2004	P	TAMARIS II 10 LOGTS.	CDC	503 487,00	288 061,56	16,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	2,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	2,250	A-1	EUR	6 481,39	14 097,84
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2005	P	PELLOUTIER 5 LOGTS.	CDC	226 610,00	134 707,11	17,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	2,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,250	A-1	EUR	1 683,84	6 719,83
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2006	P	COMPACTAGE DIVERS EURIBOR N° 2	CDC	3 490 018,12	773 607,26	3,25	T	V	(Euribor 3M + 0.33)-Floor -0.33 sur Euribor 3M	3,146	V	(Euribor 3M + 0.33)-Floor -0.33 sur Euribor 3M	2,462	A-1	EUR	18 606,04	212 679,90
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2007	P	Résidence G. Roucaute	CDC	42 557,00	29 454,79	24,08	A	V	Livret A(Préfixé)	2,750	V	Livret A(Préfixé)	1,000	A-1	EUR	294,55	1 042,90
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2007	P	Diderot	CDC	93 319,00	64 588,45	24,08	A	V	Livret A(Préfixé)	2,750	V	Livret A(Préfixé)	1,000	A-1	EUR	645,88	2 286,87
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2007	P	Le Rieu	CDC	249 280,00	172 533,04	24,08	A	V	Livret A(Préfixé)	2,750	V	Livret A(Préfixé)	1,000	A-1	EUR	1 725,33	6 108,84

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2007	P	Mirabeau	CDC	147 980,00	102 420,73	24,25	A	V	Livret A(Préfixé)	2,750	V	Livret A(Préfixé)	1,000	A-1	EUR	1 024,21	3 626,38
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2007	P	PIERRE PLANTEE	CDC	424 656,00	295 057,19	24,50	A	V	Livret A(Préfixé)	2,750	V	Livret A(Préfixé)	1,000	A-1	EUR	2 950,57	10 447,02
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2011	P	Le Zéphire - Hameau de Péruse	CDC	439 484,00	382 726,79	40,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	6 123,63	6 677,25
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2011	P	Le Zéphire - Hameau de Péruse	CDC	984 842,00	787 000,38	30,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	6 296,00	22 469,99
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2011	P	Le Zéphire - Hameau de Péruse	CDC	228 284,00	192 941,33	40,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	1 543,53	3 994,87
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2011	P	Les Tournesols	CILEO	80 000,00	48 430,91	13,50	A	F	Taux fixe à 1.5 %	1,500	F	Taux fixe à 1.5 %	1,500	A-1	EUR	726,46	3 134,62
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2012	P	Réam.Prêt Puits Ste Marie (ancien contrat 1149020)	CDC	209 285,86	171 395,85	38,50	T	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,509	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	A-1	EUR	3 879,26	2 400,24
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2012	P	Réam.Prêt Les Lauriers (ancien contrat 1166006)	CDC	60 322,00	49 401,02	38,50	T	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,509	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	A-1	EUR	1 118,12	691,81
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2012	P	Réam. Prêt Tamaris (ancien contrat 1170284)	CDC	121 847,00	99 243,78	37,50	T	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,509	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	A-1	EUR	2 245,57	1 455,60
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2012	P	Compactage n° 3 (anciens contrats : 1065677; 1065680; 1065684; 1081079; 1081259)	CDC	1 576 384,43	1 110 701,91	24,33	S	V	Inflation Livret A + 1.31	1,865	V	Inflation Livret A + 1.31	7,417	A-1	EUR	70 958,81	0,00
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2012	P	Réam - Immeuble Saciva (ancien contrat 1010399)	CDC	217 281,54	118 087,62	12,42	T	V	Euribor 3M + 0.83	0,376	V	Euribor 3M + 0.83	2,844	A-1	EUR	4 316,62	9 447,04
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2013	P	Les Bouvreuils	CDC	166 479,00	144 226,65	40,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	3 749,89	1 771,55
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2013	P	Les Bouvreuils	CDC	138 697,00	110 195,91	30,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	A-1	EUR	1 983,53	2 526,65

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2013	P	Les Bouvreuils	CDC	56 771,00	47 710,57	40,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	A-1	EUR	858,79	723,99
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2013	P	Puechredon	CDC	200 575,00	173 765,18	40,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	4 517,89	2 134,37
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2013	P	Puechredon	CDC	280 245,00	222 656,97	30,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	A-1	EUR	4 007,83	5 105,24
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2013	P	Puechredon	CDC	119 925,00	100 785,39	40,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	A-1	EUR	1 814,14	1 529,37
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2013	P	Réam. Prêt Puits Ste Marie (ancien contrat n°1149018)	CDC	1 166 064,90	900 721,22	28,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	7 205,77	27 719,17
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2013	P	Réam. Prêt ARTES (ancien contrat 1165996)	CDC	446 463,00	341 765,54	27,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	2 734,12	10 938,40
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2013	P	Réam. Prêt Les Lauriers (ancien contrat 1166005)	CDC	501 985,00	391 067,89	29,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	3 128,54	11 585,66
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2013	P	Réam. Prêt Tamaris (ancien contrat 1170283)	CDC	573 600,00	444 942,09	29,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	A-1	EUR	8 008,96	11 315,51
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2013	P	14 lgts en VEFA Quartier du Viget - Alès-	CDC	841 227,00	720 234,76	31,42	S	V	Inflation Livret A + 1.01	0,814	V	Inflation Livret A + 1.01	7,112	A-1	EUR	30 754,66	0,00
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2013	P	Bagnols/Cèze - Acquisition 201 logements	CDC	2 950 000,00	2 479 826,24	30,50	S	V	Inflation Livret A + 1.04	1,130	V	Inflation Livret A + 1.04	7,143	A-1	EUR	100 846,62	5 170,19
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2013	P	14 lgts en VEFA quartier du Viget - Alès	CDC	339 528,00	299 511,45	41,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	4 792,18	5 056,32
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2013	P	14 lgts en VEFA quartier du Viget - Alès	CDC	336 037,00	274 872,57	31,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	2 198,98	7 571,27
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2013	P	14 lgts en VEFA quartier du Viget - Alès	CDC	134 102,00	115 148,26	41,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	921,19	2 317,62

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023



ID : 030-21300078-20230403-23_02_03-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2013	P	Bagnols/Cèze Acquisition 201 logements	CDC	766 700,00	668 792,30	40,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	10 700,68	11 668,11
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2013	P	Bagnols/Cèze Acquisition 201 logements	CDC	1 104 500,00	883 897,45	30,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	7 071,18	25 236,54
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2013	P	Bagnols/Cèze Acquisition 201 logements	CDC	283 300,00	239 797,54	40,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	1 918,38	4 965,03
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2013	P	Construction de 7 logements chemin de Conilhères	CDC	682 600,00	574 487,77	32,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	A-1	EUR	1 723,46	16 587,29
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2013	P	7 logements chemin de Conilhères	CDC	94 600,00	82 981,73	42,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	A-1	EUR	248,95	1 810,89
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2014	P	Construction 25 logements Chemin de Conilhères	CDC	1 450 000,00	1 273 152,64	31,92	S	V	Inflation Livret A + 1.1	0,708	V	Inflation Livret A + 1.1	7,204	A-1	EUR	47 966,04	0,00
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2015	P	Construction 25 logements chemin de Conilhères	CDC	210 400,00	189 040,27	42,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	2 079,44	3 461,92
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2015	P	Les Papillons - Avenue Jean Goubert	CDC	930 000,00	781 766,31	32,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	6 254,13	19 769,11
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2015	P	Les Papillons - Avenue Jean Goubert	CDC	325 000,00	284 335,25	42,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	2 274,68	5 566,34
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2014	P	Le Chabrol - route de Saint Martin	CDC	270 443,00	227 037,22	31,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	5 902,97	3 307,73
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2014	P	Le Chabrol - route de Saint Martin	CDC	115 662,00	101 837,13	41,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	2 647,77	733,79
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2014	P	Le Chabrol - route de Saint Martin	CDC	141 828,00	115 751,81	31,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	A-1	EUR	2 083,53	2 071,64
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2014	P	Le Chabrol - route de Saint Martin	CDC	60 024,00	51 427,61	41,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	A-1	EUR	925,70	535,17

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2014	P	Les Lucioles - Quartier du Viget	CDC	879 573,00	796 374,90	41,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	12 742,00	13 444,31
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2014	P	Les Lucioles - Quartier de Viget	CDC	2 240 669,00	1 953 997,44	31,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	31 263,96	47 235,36
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2014	P	Les Lucioles - Quartier du Viget	CDC	252 327,00	223 773,57	41,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	1 790,19	4 503,96
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2014	P	Les Lucioles - Quartier du Viget	CDC	640 677,00	546 880,57	31,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	4 375,04	15 063,63
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2015	P	Démolition-Reconstruction 25 logements avenue Wiston Churchill	CDC	457 600,00	394 259,27	33,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	3 154,07	10 136,27
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2015	P	Démolition-Reconstruction 25 logements avenue Wiston Churchill	CDC	126 800,00	113 091,23	43,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	904,73	2 154,54
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2016	P	WISTON CHURCHILL	CDC	1 236 600,00	1 088 327,10	33,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	17 413,23	24 337,78
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2016	P	WISTON CHURCHILL	CDC	257 730,00	234 648,12	43,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	3 754,37	3 715,03
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2016	P	Les Terrasses du Gardon quai de Cauvel 32 lgts	CDC	650 000,00	539 875,21	33,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	4 319,00	16 125,01
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2016	P	Les Terrasses du Gardon quai de Cauvel 32 lgts	CDC	257 000,00	220 731,28	43,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	1 765,85	5 160,62
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2016	P	Les Terrasses du Gardon quai de Cauvel 32 lgts	CDC	455 000,00	397 392,53	43,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	6 358,28	8 183,31
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2016	P	Les Terrasses du Gardon quai de Cauvel 32 lgts	CDC	1 330 000,00	1 124 955,05	33,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	17 999,28	30 219,76
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2017	P	DELAUNE	CDC	172 383,00	156 412,53	44,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	1 251,30	2 691,67

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023



ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2017	P	DELAUNE	CDC	512 638,00	452 280,40	34,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	3 618,24	10 658,51
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2017	P	Dr MERCIER - quartier Tamaris	CDC	585 780,00	516 810,69	34,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	4 134,49	12 179,23
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2017	P	Dr MERCIER - quartier Tamaris	CDC	142 641,00	129 425,98	44,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	1 035,41	2 227,27
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2018	P	Acq. VEFA 26 lgts "Le Hameau de Silhol"	CDC	535 071,00	488 906,88	45,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	7 822,51	9 625,32
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2018	P	Acq. VEFA 26 lgts "Le Hameau de Silhol"	CDC	1 455 217,00	1 303 031,15	35,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	20 848,50	32 981,49
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2017	P	Acq. VEFA 26 lgts "Le Hameau de Silhol"	CDC	253 878,00	237 325,92	45,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	1 898,61	3 360,34
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2017	P	Acq. VEFA 26 lgts "Le Hameau de Silhol"	CDC	761 634,00	696 500,54	35,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	5 572,00	14 100,24
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2018	P	Résidence SILHOL - av des Maladreries	CDC	241 691,00	221 022,07	35,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	1 768,18	4 474,46
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2018	P	Acq. VEFA 24 lgts "Résidence Silhol" Résidence personnes âgées	CDC	85 900,00	80 299,58	45,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	642,40	1 136,97
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2018	P	Acq. VEFA 44 lgts "Les Jardins de Camélia"	CDC	400 189,00	380 234,59	46,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	3 041,88	5 206,58
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2018	P	Acq. VEFA 44 lgts "Les jardins de Camélia"	CDC	1 137 322,00	1 063 369,15	36,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	8 506,95	20 722,79
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2018	P	Démolition-Reconstruction 36 lgts "Les Romarins"	CDC	631 191,00	571 267,87	35,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	4 570,14	13 008,26
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2018	P	Démolition-Reconstruction 36 lgts "Les Romarins"	CDC	139 321,00	128 883,54	45,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	1 031,07	2 155,67

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2017	P	Démolition-Reconstruction 24 lgts "Delaune"	CDC	916 300,00	799 711,37	34,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	8 796,83	24 676,54
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2017	P	Démolition-Reconstruction 24 lgts "Delaune"	CDC	371 983,00	333 200,02	44,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	3 665,20	8 313,74
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2017	P	Démolition-Reconstruction 22 lgts "Mercier" quartier Tamaris	CDC	243 298,00	217 931,74	44,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	2 397,25	5 437,66
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2017	P	Dr MERCIER - quartier Tamaris	CDC	886 712,00	773 888,10	34,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	8 512,77	23 879,72
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2017	P	Financement accélération du programme d'investissement "Les Hauts de Bilan"	CDC	1 900 000,00	1 900 000,00	24,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	30 400,00	0,00
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2018	P	PIERRE PLANTEE	CDC	967 443,01	830 139,24	24,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	13 282,23	27 267,48
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2018	P	Puits Ste Marie	CDC	2 481 117,77	2 178 518,78	28,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	34 856,30	59 624,98
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2018	P	Prêt Puits Ste Marie	CDC	436 116,66	379 729,42	38,50	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,336	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	11 557,40	4 856,05
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2018	P	Les Lauriers	CDC	1 024 568,76	903 985,00	29,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	14 463,76	23 713,19
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2018	P	Les Lauriers	CDC	124 735,65	114 197,81	38,50	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,336	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	3 478,60	1 305,86
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2018	P	Tamaris	CDC	1 029 634,12	908 454,21	29,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	23 619,81	20 364,78
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2018	P	Tamaris	CDC	186 765,00	170 504,48	37,50	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,336	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	5 192,39	2 058,17
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2017	P	TAMARIS 42 lgts PLA	CDC	1 248 967,62	867 338,57	12,25	S	V	Inflation Livret A + 1	0,808	V	Inflation Livret A + 1	7,102	A-1	EUR	58 493,11	69 387,10

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2017	P	LA PRAIRIE 66 lgts PLA	CDC	1 948 646,72	1 353 226,84	12,25	S	V	Inflation Livret A + 1	0,808	V	Inflation Livret A + 1	7,102	A-1	EUR	91 261,30	108 258,16
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2017	P	AVENANT N°1 PRES RASCLAUX12 LGTS	CDC	259 748,50	175 256,72	9,25	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.77	0,624	V	Livret A(Préfixé) + 1.77	3,770	A-1	EUR	7 104,64	15 049,65
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2017	P	AVENANT N°2 PRES RASCLAUX 59 LGTS	CDC	1 558 377,38	1 051 463,61	9,25	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.77	0,624	V	Livret A(Préfixé) + 1.77	3,770	A-1	EUR	42 624,77	90 291,25
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2017	P	Le RIEU	CDC	569 687,13	395 616,09	12,25	S	V	Inflation Livret A + 1	0,808	V	Inflation Livret A + 1	7,102	A-1	EUR	26 680,26	31 649,28
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2017	P	Mirabeau	CDC	407 794,93	283 190,89	12,25	S	V	Inflation Livret A + 1	0,808	V	Inflation Livret A + 1	7,102	A-1	EUR	19 098,32	22 655,28
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2017	P	REFECTION CHAUFFAGE ELECTRIQUE	CDC	154 723,04	88 840,22	6,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	1,200	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	1,450	A-1	EUR	1 288,18	12 654,99
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2017	P	REPLACEMENT 4 ASCENSEURS	CDC	318 529,00	156 456,36	5,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	1,200	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	1,450	A-1	EUR	2 268,62	26 005,67
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2017	P	REPLACEMENT CHAUFFE BAINS	CDC	63 295,80	36 343,73	6,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	1,200	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	1,450	A-1	EUR	526,98	5 177,04
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2017	P	Compactage prêts (anciens contrats : 462878; 462931; 478794; 881435; 922687; 918394)	CDC	1 644 196,34	1 109 367,14	9,25	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.77	0,624	V	Livret A(Préfixé) + 1.77	3,770	A-1	EUR	44 972,10	95 263,54
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2017	P	16 logements les tournesols	CDC	806 030,99	693 714,93	27,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	2,950	A-1	EUR	20 464,59	12 045,56
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2017	P	16 logements les tournesols	CDC	242 030,53	218 172,32	37,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	2,950	A-1	EUR	6 436,08	1 761,54
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2017	P	16 logements les tournesols	CDC	663 008,08	570 621,49	27,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	2,950	A-1	EUR	16 833,33	9 556,69
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2018	P	ECOLE DES MINES : Construction 180 lgts chemin du Viget	CDC	2 900 000,00	2 617 980,99	26,08	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,860	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	3,110	A-1	EUR	104 276,56	59 438,70

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2018	P	ECOLE DES MINES : Construction 180 lgts chemin du Viget	CDC	6 000 000,00	5 526 573,18	26,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,860	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	2,110	A-1	EUR	116 610,69	153 984,19
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2018	P	Résidence SILHOL Acq. VEFA 24 lgts Résidence personnes âgées	CDC	551 121,00	483 967,46	34,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,860	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	3,110	A-1	EUR	15 051,39	7 155,87
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2018	P	Résidence SILHOL Acq. VEFA 24 lgts Résidence personnes âgées	CDC	510 237,00	444 216,75	34,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	11 549,64	7 319,73
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2018	P	Résidence SILHOL Acq. VEFA 24 lgts Résidence personnes âgées	CDC	181 347,00	162 039,07	44,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	4 213,02	1 698,91
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2018	P	Résidence SILHOL Acq. VEFA 24 lgts Résidence personnes âgées	CDC	148 879,00	130 738,24	34,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,860	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	3,110	A-1	EUR	4 065,96	1 933,08
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2018	P	Acq. VEFA 44 lgts "Les Jardins de Camélia"	CDC	956 911,00	919 319,45	46,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	14 709,11	9 254,86
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2018	P	Acq. VEFA 44 lgts "Les Jardins de Camélia"	CDC	2 038 469,00	1 927 477,81	36,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	30 839,64	30 503,40
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2018	P	"Les Romarins" Acq. 36 logts rue des Romarins	CDC	364 524,00	325 713,27	44,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	8 468,55	3 414,97
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2018	P	"Les Romarins" Acq. 36 logts rue des Romarins	CDC	1 462 549,00	1 273 307,84	34,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	33 106,00	20 981,37
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2012	P	Compactage n° 4 des anciens contrats 1036688, 1041337, 1046273, 1049942, 105216 le 01/09/2012	CDC	1 384 085,14	865 053,34	17,42	T	V	(Euribor 1M + 0.83)-Floor -0.83 sur Euribor 1M	0,377	V	(Euribor 1M + 0.83)-Floor -0.83 sur Euribor 1M	2,412	A-1	EUR	29 204,31	49 431,60
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2012	P	Thoiras 2 : Contrat n° 922681 réaménagé au 01/09/2012	CDC	314 147,49	149 220,21	9,42	T	V	(Euribor 1M + 0.83)-Floor -0.83 sur Euribor 1M	0,377	V	(Euribor 1M + 0.83)-Floor -0.83 sur Euribor 1M	2,412	A-1	EUR	4 929,61	15 707,36

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2012	P	Alsace Lorraine : contrat n° 922685 réaménagé le 01/09/2012	CDC	205 052,20	97 399,90	9,42	T	V	(Euribor 1M + 0.83)-Floor -0.83 sur Euribor 1M	0,377	V	(Euribor 1M + 0.83)-Floor -0.83 sur Euribor 1M	2,412	A-1	EUR	3 217,68	10 252,60
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2018	P	LE RIEU : Acquisition en VEFA 81 Logts chemin St Georges	CDC	694 651,00	660 013,98	46,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	5 280,11	9 037,62
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2018	P	LE RIEU : Acquisition en VEFA 81 Logts chemin St Georges	CDC	2 073 235,00	1 938 425,66	36,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	15 507,41	37 775,76
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2019	P	DEBUSSY 30 LOGTS et Réam ligne de prêt 1052149	CDC	1 181 275,55	1 061 063,00	21,50	A	F	Taux fixe à 1.46 %	1,460	F	Taux fixe à 1.46 %	1,460	A-1	EUR	15 491,52	41 246,57
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2019	P	Le Zéphire - Hameau de Péruse et Réam ligne de prêt 1187842	CDC	1 694 861,01	1 568 037,79	30,50	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	0,410	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	2,900	A-1	EUR	52 290,37	20 175,08
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2019	P	Les Bouvreuils et Réam ligne de prêt 1228848	CDC	367 899,74	340 881,15	31,00	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	0,410	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	2,900	A-1	EUR	11 374,70	3 869,81
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2019	P	Puechredon et Réam ligne de prêt 1231808	CDC	394 388,34	365 424,45	31,00	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	0,410	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	2,900	A-1	EUR	12 193,67	4 148,43
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2019	P	Réam. Les Terrasses de Rochebelle (ancien contrat 1046270 et Réam ligne de prêt 1241460)	CDC	513 722,52	463 104,86	23,50	T	V	Livret A(Préfixé) + 1	0,435	V	Livret A(Préfixé) + 1	3,000	A-1	EUR	15 809,80	12 440,31
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2019	P	Réam. Lafayette (ancien contrat 1049929 et Réam ligne de prêt 1241503)	CDC	733 500,32	661 227,69	23,50	T	V	Livret A(Préfixé) + 1	0,435	V	Livret A(Préfixé) + 1	3,000	A-1	EUR	22 573,45	17 762,44
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2019	P	COMPACTAGE N°3 DIVERS et Réam ligne de prêt 1316467	CDC	659 874,17	545 683,99	13,25	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.03	0,442	V	Livret A(Préfixé) + 1.03	3,030	A-1	EUR	18 542,06	31 925,24
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2019	P	Réhabilitation 260 Lgts Esplanade Clavières et Réam ligne de prêt 1316470	CDC	196 890,26	152 840,57	11,75	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	0,410	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	2,900	A-1	EUR	4 976,63	10 726,93
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2019	P	61 LGTS FOYER CONILHERES et Réam ligne de prêt 1316471	CDC	1 180 035,28	949 120,99	11,75	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	0,410	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	2,900	A-1	EUR	31 039,60	57 082,93

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2019	P	15 LGTSCITE ALSACE et réam ligne de prêt 1316472	CDC	138 308,85	111 243,98	11,75	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	0,410	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	2,900	A-1	EUR	3 638,06	6 690,55
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2019	P	DIVERSES CITES et Réam ligne de prêt 1316473	CDC	326 742,67	262 804,27	11,75	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	0,410	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	2,900	A-1	EUR	8 594,62	15 805,83
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2019	P	CITE ROCHEBELLE 100 et Réam ligne de prêt 1316474	CDC	167 305,97	134 566,83	11,75	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	0,410	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	2,900	A-1	EUR	4 400,81	8 093,26
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2019	P	Compactage prêts (anciens contrats : 1123729; 1123730; 1123731; 1123732; 1123734) et Réam ligne de p	CDC	889 805,57	735 826,19	13,25	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.03	0,442	V	Livret A(Préfixé) + 1.03	3,030	A-1	EUR	25 003,00	43 049,50
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2018	P	Le Rieu 81 lgts chemin de St Georges	CDC	464 640,00	431 190,72	35,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,860	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	3,110	A-1	EUR	13 410,03	6 665,64
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2018	P	Le Rieu 81 lgts chemin de St Georges	CDC	4 300 000,00	3 850 308,19	35,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	100 108,01	60 519,03
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2018	P	Le Rieu 81 lgts chemin de St Georges	CDC	1 522 401,00	1 391 053,37	45,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	36 167,39	13 964,34
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2019	P	Le Parc du Mas Deleuze chemin de Bruèges	CDC	1 806 850,00	1 698 801,96	36,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	44 168,85	15 188,38
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2019	P	Le Parc du Mas Deleuze chemin de Bruèges	CDC	734 741,00	701 764,58	46,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	18 245,88	2 266,98
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2019	P	Le Parc du Mas Deleuze chemin de Bruèges	CDC	963 141,00	895 892,55	36,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	A-1	EUR	16 126,07	11 034,25
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2019	P	Le Parc du Mas Deleuze chemin de Bruèges	CDC	337 294,00	318 818,44	46,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	A-1	EUR	5 738,73	2 073,58
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2021	P	Réalisation d'un contrat de "prêt haut de bilan 2.0" en soutien aux chantiers touchés par la crise d	CDC	1 275 000,00	1 275 000,00	38,33	A	F	Taux fixe à 1.6 %	1,600	F	Taux fixe à 1.6 %	1,600	A-1	EUR	20 400,00	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération	2021	P		CDC	53 394,94	26 356,21	0,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.1)	0,400	V	Livret A(Préfixé) + (-0.1)	0,900	A-1	EUR	237,21	26 356,21
SFHE	2008	P	Résidence LE CRESCENDO	CDC	175 263,80	144 192,79	35,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	4,800	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	2,800	A-1	EUR	4 037,40	2 371,57
SFHE	2008	P	Résidence LE CRESCENDO	CDC	53 054,29	37 382,51	25,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	3,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	A-1	EUR	672,89	1 140,17
SFHE	2008	P	Résidence LE CRESCENDO	CDC	11 048,46	8 609,86	35,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	3,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	A-1	EUR	154,98	172,06
SFHE	2009	P	Résidence TAMARIS	CDC	110 031,64	95 698,99	38,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	1 531,18	1 645,36
SFHE	2009	P	Résidence TAMARIS	CDC	230 920,40	179 819,70	28,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	1 438,56	5 300,99
SFHE	2009	P	Résidence TAMARIS	CDC	43 622,38	36 537,41	38,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	292,30	753,26
SFHE	2010	P	résidence LES BOREADES	CDC	59 729,03	52 309,21	39,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	836,95	866,29
SFHE	2010	P	résidence LES BOREADES	CDC	203 168,39	171 933,77	39,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	1 375,47	3 434,26
SFHE	2010	P	Résidence les Boréades Hameau de Péruse	CDC	131 675,61	104 489,88	29,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	835,92	2 959,83
SFHE	2016	P	Construction de 8 lits Halte Soins santé - La Clède- rue Montbounoux	CDC	195 008,74	178 331,96	35,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	1 426,66	3 610,22
SFHE	2016	P	Construction 8 lits Halte Soins Santé - La Clède - rue Montbounoux	CDC	39 170,36	36 616,59	45,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	292,93	518,46
SFHE	2020	P	Réaménagement ligne 1166972 Les Boréades Hameau de Péruse	CDC	28 690,82	27 255,56	39,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,750	V	Livret A(Préfixé) + 1	2,000	A-1	EUR	545,11	434,89
SFHE	2020	P	Résidence LE CRESCENDO	CDC	682 660,30	642 576,63	27,00	A	F	Taux fixe à 0.89 %	0,890	F	Taux fixe à 0.89 %	0,890	A-1	EUR	5 718,93	20 309,79

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SFHE	2020	P	Résidence TAMARIS	CDC	507 426,76	507 426,76	29,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	5 581,69	0,00
SFHE	2020	P	résidence LES BOREADES	CDC	983 920,45	916 888,74	29,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	14 670,22	21 530,23
SFHE	2020	P	Résidence "les Boréades" Hameau de Péruse	CDC	103 447,12	96 014,73	22,00	A	F	Taux fixe à 0.92 %	0,920	F	Taux fixe à 0.92 %	0,920	A-1	EUR	883,34	3 767,56
UN TOIT POUR TOUS	1980	P	ECOLE DES MINES	CDC	49 103,83	4 341,14	2,82	A	F	Taux fixe à 1.2 %	1,200	F	Taux fixe à 1.2 %	1,200	A-1	EUR	52,09	1 429,78
UN TOIT POUR TOUS	1980	P	ECOLE DES MINES	CDC	20 367,19	1 737,11	2,82	A	F	Taux fixe à 1 %	1,000	F	Taux fixe à 1 %	1,000	A-1	EUR	17,37	573,31
UN TOIT POUR TOUS	1978	P	ECOLE DES MINES	CDC	21 617,27	650,42	0,32	A	F	Taux fixe à 1.2 %	1,200	F	Taux fixe à 1.2 %	1,200	A-1	EUR	7,81	650,42
UN TOIT POUR TOUS	2008	P	LE HAMEAU DES OLIVETTES	CDC	284 471,50	192 400,32	25,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.7)	3,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.7)	1,300	A-1	EUR	2 501,20	6 267,27
UN TOIT POUR TOUS	2008	P	LE HAMEAU DES OLIVETTES	CDC	160 691,00	120 226,62	35,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.7)	3,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.7)	1,300	A-1	EUR	1 562,95	2 640,16
UN TOIT POUR TOUS	2009	P	LE PARC DE LA JACQUANDE	CDC	532 023,00	371 337,41	26,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.7)	1,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.7)	0,300	A-1	EUR	1 114,01	13 224,36
UN TOIT POUR TOUS	2009	P	LE PARC DE LA JACQUANDE	CDC	79 404,00	60 714,05	36,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.7)	1,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.7)	0,300	A-1	EUR	182,14	1 554,00
UN TOIT POUR TOUS	2008	P	LE HAMEAU DES OLIVETTES	CDC	418 716,50	336 526,57	35,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	4,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	8 749,69	5 758,48
UN TOIT POUR TOUS	2009	P	LE PARC DE LA JACQUANDE	CDC	149 311,00	122 095,06	36,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	1 953,52	2 444,50
UN TOIT POUR TOUS	2005	P	Joliot Curie : Acquisition Ensemble immobilier	Crédit Foncier	371 475,00	185 479,62	12,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.5	3,750	V	Livret A(Préfixé) + 1.5	2,500	A-1	EUR	4 636,99	13 650,64
UN TOIT POUR TOUS	2015	P	Clos de Bruèges	CDC	68 265,00	61 107,18	42,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	1 588,79	316,99
UN TOIT POUR TOUS	2015	P	Clos de Bruèges	CDC	122 937,00	103 078,13	32,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	A-1	EUR	1 855,41	1 611,33

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
UN TOIT POUR TOUS	2015	P	Clos de Bruèges	CDC	31 422,00	27 460,06	42,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	A-1	EUR	494,28	233,50
UN TOIT POUR TOUS	2017	P	Résidence LA LOUBIERE	CDC	258 596,00	235 534,96	44,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	A-1	EUR	706,60	4 896,60
UN TOIT POUR TOUS	2017	P	Résidence LA LOUBIERE	CDC	522 939,00	463 123,47	34,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	A-1	EUR	1 389,37	12 569,39
UN TOIT POUR TOUS	2017	P	LE HAMEAU DES OLIVETTES	CDC	64 154,72	57 410,36	35,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	2,950	A-1	EUR	1 693,61	916,43
UN TOIT POUR TOUS	2017	P	LE PARC DE LA JACQUANDE	CDC	60 586,30	54 420,33	36,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,950	A-1	EUR	1 061,20	1 017,18
UN TOIT POUR TOUS	2017	P	Lot n°33 compactage des contrats: 1058663(550)les Forges; 1058664(551)les Forges; 1059847(554)Sainte	CDC	1 421 930,60	1 292 014,26	32,84	S	V	Inflation Livret A + 1.41	0,814	V	Inflation Livret A + 1.41	7,518	A-1	EUR	59 022,41	0,00
UN TOIT POUR TOUS	2020	P	Ecole des Mines 2ème Tranche 40 lgts Etudiants	CDC	348 809,47	275 279,51	7,00	S	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	0,722	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	2,950	A-1	EUR	6 442,24	34 373,71
UN TOIT POUR TOUS	2020	P	"Ecole des Mines (1ère tranche) - chemin du Viget Construction de 20 logements étudiants par surélé	CDC	512 505,23	489 854,41	32,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 1	2,000	A-1	EUR	9 797,09	10 623,24
UN TOIT POUR TOUS	2020	P	"École des Mines (1ère tranche) - chemin du Viget Construction de 20 logements étudiants par surélé	CDC	599 857,66	573 346,19	32,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 1	2,000	A-1	EUR	11 466,92	12 433,89
UN TOIT POUR TOUS	2020	P	"Ecole des Mines (2ème tranche) - chemin du Viget Construction de 20 logements étudiants par surélé	CDC	483 022,91	461 675,10	32,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 1	2,000	A-1	EUR	9 233,50	10 012,13

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023



ID : 030-21300078-20230403-23_02_03-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
UN TOIT POUR TOUS	2020	P	"Ecole des Mines (2ème tranche) - chemin du Viget Construction de 20 logements étudiants par surélé	CDC	165 670,90	158 348,86	32,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 1	2,000	A-1	EUR	3 166,98	3 434,03
UN TOIT POUR TOUS	2020	P	"École des Mines (2ème tranche) - chemin du Viget Construction de 20 logements étudiants par surélé	CDC	553 141,66	528 694,86	32,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 1	2,000	A-1	EUR	10 573,90	11 465,55
UN TOIT POUR TOUS	2020	P	École des Mines (3ème tranche)	CDC	244 768,35	227 802,23	30,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 1	3,000	A-1	EUR	6 834,07	3 340,36
UN TOIT POUR TOUS	2020	P	École des Mines (3ème tranche)	CDC	83 952,99	78 133,79	30,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 1	3,000	A-1	EUR	2 344,01	1 145,71
UN TOIT POUR TOUS	2020	P	École des Mines (3ème tranche)	CDC	280 300,96	260 871,88	30,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 1	3,000	A-1	EUR	7 826,16	3 825,27
UN TOIT POUR TOUS	2020	P	LE HAMEAU DES OLIVETTES	CDC	732 263,95	690 074,41	27,58	A	F	Taux fixe à 1.02 %	1,020	F	Taux fixe à 1.02 %	1,020	A-1	EUR	7 038,76	21 418,07
UN TOIT POUR TOUS	2020	P	LE PARC DE LA JACQUANDE	CDC	797 242,32	751 309,04	27,58	A	F	Taux fixe à 1.02 %	1,020	F	Taux fixe à 1.02 %	1,020	A-1	EUR	7 663,35	23 318,63
UN TOIT POUR TOUS	2020	P	Rochebelle Réaménagement du contrat 879930 (529)	CDC	247 093,75	217 945,72	12,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 1	3,000	A-1	EUR	6 538,37	11 986,00
UN TOIT POUR TOUS	2020	P	Lot n° 11 Compactage des contrats 928935 528)Brouzen; 944206(546)Mercier; 1001272(547)Cauvel; 102717	CDC	52 135,52	37 789,87	4,09	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 1	2,000	A-1	EUR	755,80	7 184,59
UN TOIT POUR TOUS	2020	P	Compactage lot n° 8 des anciens contrats 530,552,553,556,557	CDC	180 437,40	167 427,28	22,58	A	F	Taux fixe à 0.89 %	0,890	F	Taux fixe à 0.89 %	0,890	A-1	EUR	1 490,10	6 592,03
UN TOIT POUR TOUS	2020	P	Clos de Bruèges	CDC	243 529,63	243 529,63	33,58	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,274	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	8 112,53	51,65
TOTAL GENERAL					155 562 618,33	130 740 932,04											2 929 247,81	3 650 226,21

- (1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
- (2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
- (5) Taux annuel, tous frais compris.
- (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	1 013 813,25
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	5 810 321,62
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	6 824 134,87
Recettes réelles de fonctionnement	II	53 333 742,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	12,80
---	---------------	--------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)
2018	Mobilier : Batteries électriques automobiles	1 265,76	Diac Location SA	84	1 265,76	201,00	0,00	0,00	0,00	1 466,76
2018	Mobilier : Batteries électriques automobiles ET 392 SH	1 052,04	Diac Location SA	72	216,28	0,00	0,00	0,00	0,00	216,28
2019	Mobilier : Serveur fax	4 152,00	Am Trust	60	3 114,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 114,00
2019	Mobilier : Batterie électrique automobile	990,00	Ugap	72	990,00	990,00	165,00	0,00	0,00	2 145,00

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023


ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

- (1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.
 (2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023 Reçu en préfecture le 06/04/2023 Publié le 07/04/2023 ID : 030-21300078-20230403-23_02_03-DE	
--	---

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités					340 000,00	136 000,00	13 600,00
2008	Subvention Equipement (Délibération n°07.06.16 bis du 01/10/2007)	Association pour la formation professionnelle des adultes	25	A	340 000,00	136 000,00	13 600,00
8018 Autres engagements donnés					13 002 036,06	10 846 470,30	777 844,16
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					13 002 036,06	10 846 470,30	777 844,16
2013	Ensemble contractuel Bail et AOT signé le 30 avril 2013 - Parc de stationnement Place des Martyrs-	SA Auxifip	30	T	13 002 036,06	10 846 470,30	777 844,16
TOTAL					13 342 036,06	10 982 470,30	791 444,16

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				1 861 088,44	997 540,40	238 111,29
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				1 861 088,44	997 540,40	238 111,29
2020	Remb. des prêts transférés à REAAL pour lesquels commune reste débitrice vis-à-vis étab. Bancaires	REAAL (ALES AGGLOMERATION)	11	A	1 861 088,44	997 540,40	238 111,29
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				1 861 088,44	997 540,40	238 111,29

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
20422	URBANISME	Subvention en annuité	AFFPA	Association	13 600,00
FONCTIONNEMENT					
657362	POLE SOLIDARITES	Fonctionnement	CCAS	Etablissement de droit public	1 890 000,00
6574	CULT	Fonctionnement	FESTIVAL DU CINEMA D'ALES	Association	100 000,00
6574	CULT	Fonctionnement	GRAND CHŒUR LANGUEDOC CHANSON	Association	120 000,00
6574	CULT	Fonctionnement	CLUB NUMISMATIQUE	Association	500,00
6574	CULT	Fonctionnement	LES AMIS DU MUSEE PAB	Association	2 000,00
6574	CULT	Fonctionnement	LES AMIS DU THEATRE POPULAIRE	Association	6 000,00
6574	CULT	Fonctionnement	As GESTION CRATERE	Association	60 000,00
6574	CULT	Fonctionnement	THEATRE D ALES		
6574	CULT	Fonctionnement	LE SALTO - ECOLE DES ARTS DU CIRQUE D ALES	Association	25 000,00
6574	CULT	Fonctionnement	GRAINE DE LIRE	Association	1 500,00
6574	CULT	Fonctionnement	ELLIPSE	Association	5 000,00
6574	CULT	Fonctionnement	LA VERRERIE D ALES	Association	65 000,00
6574	CULT	Fonctionnement	CERCLE DES ELEVES ECOLE DES MINES - FESTIVAL DE LA MEUH FOLLE	Association	5 000,00
6574	CULT	Fonctionnement	CMLO CENTRE MEDITERRANEEN DE LITTERATURE ORALE	Association	2 000,00
6574	CULT	Fonctionnement	ORGUES EN CEVENNES	Association	500,00
6574	CULT	Fonctionnement	GRUPE ALESIEEN DE RECHERCHE ARCHEOLOGIQUE	Association	800,00
6574	CULT	Fonctionnement	BULLES CEVENOLES	Association	3 000,00
6574	CULT	Fonctionnement	ECHIQUEUR DU GRAND ALES	Association	5 500,00
6574	CULT	Fonctionnement	ENCOURAGEMENT A LA CREATION ARTISTIQUE	Association	10 000,00
6574	CULT	Fonctionnement	PORTEE DE LA NOTE	Association	2 000,00
6574	CULT	Fonctionnement	ACADEMIE CEVENOLE	Association	1 000,00
6574	CULT	Fonctionnement	RADIO GRILLE OUVERTE	Association	3 000,00
6574	CULT	Fonctionnement	AS. DES CHASSEURS ALESIENS	Association	1 000,00
6574	CULT	Fonctionnement	As DES PARENTS D'ELEVES DE L ECOLE DE DANSE ET THEATRE	Association	4 500,00
6574	CULT	Fonctionnement	CERCLE DES ELEVES ECOLE DES MINES	Association	2 000,00
6574	CULT	Fonctionnement	BIEN VIVRE ENSEMBLE	Association	3 000,00
6574	CULT	Fonctionnement	ETOILE CEVENOLE	Association	4 300,00
6574	CULT	Fonctionnement	ASS. POUR LE DEVELOPPEMENT DES FESTIVITES	Association	15 000,00
6574	CULT	Fonctionnement	ZAZPLINN PRODUCTION	Association	3 000,00
6574	CULT	Fonctionnement	As ALES AGGLO ART HISTOIRE (AAAH)	Association	15 000,00
6574	CULT	Fonctionnement	TAROT CLUB ALESIEEN	Association	12 500,00
6574	CULT	Fonctionnement	Université Populaire du Grand Ales UPGA	Association	2 000,00
6574	SPORT	Fonctionnement	Olympique Alès Cévennes OAC	Association	311 726,00
6574	SPORT	Fonctionnement	RUGBY CLUB CEVENOL	Association	65 000,00
6574	SPORT	Fonctionnement	CERCLE NAUTIQUE CEVENNES ALES	Association	90 000,00
6574	SPORT	Fonctionnement	ALES CEVENNES ATHLETISME Agglo	Association	135 000,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	SPORT	Fonctionnement	ENTENTE ALES BASKET	Association	48 500,00
6574	SPORT	Fonctionnement	ALES TRIATHLON	Association	3 500,00
6574	SPORT	Fonctionnement	CENTRE MEDICO SPORTIF (CMS)	Association	10 000,00
6574	SPORT	Fonctionnement	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	Association	136 402,00
6574	SPORT	Fonctionnement	SHOTOKAN KARATE ALESIEN	Association	8 000,00
6574	SPORT	Fonctionnement	CARTEL Ales 2023	Association	3 000,00
6574	SPORT	Fonctionnement	PUNCH INSERTION CEVENOL	Association	3 000,00
6574	SPORT	Fonctionnement	UNION CYCLISTE BESSEGEIOISE - ETOILE DE BESSEGES	Association	80 000,00
6574	SPORT	Fonctionnement	CAMBODIA CYCLING ACADEMY	Association	5 000,00
6574	ACTION CŒUR DE VILLE	Fonctionnement	UCIA	Association	15 000,00
6574	POLE SOLIDARITES	Fonctionnement	CLEDE	Association	30 000,00
6574	BUDGET PRINCIPAL GRH	Fonctionnement	COS (Budget principal)	Association	255 305,00
6574	GRH	Fonctionnement	SYNDICAT CGT	Autre personne de droit privé	500,00
6574	GRH	Fonctionnement	SYNDICAT CFDT	Autre personne de droit privé	500,00
6574	FINANCES	Fonctionnement	COMITE DES FETES DE LA GENDARMERIE	Association	2 000,00
6574	FINANCES	Fonctionnement	RAIA RENCONTRE et AMITIE d'Ici et d'Ailleurs	Association	8 659,00
6574	FINANCES	Fonctionnement	UFC QUE CHOISIR	Association	1 500,00
6574	FINANCES	Fonctionnement	STAND WITH UKRAINE	Association	4 400,00
6574	FINANCES	Fonctionnement	CEVENNES CAR	Association	8 000,00
6574	PROTOCOLE	Fonctionnement	BRIDGE CLUB ALESIEN	Association	2 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023


ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT


- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<p>Envoyé en préfecture le 06/04/2023 Reçu en préfecture le 06/04/2023 Publié le 07/04/2023 ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE</p> 
--

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT


- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
 (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<p>Envoyé en préfecture le 06/04/2023 Reçu en préfecture le 06/04/2023 Publié le 07/04/2023 ID : 030-21300078-20230403-23_02_03-DE</p> 

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses
		0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00

<p>Envoyé en préfecture le 06/04/2023 Reçu en préfecture le 06/04/2023 Publié le 07/04/2023 ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE</p> 
--

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	2,80	2,80	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	0,00	0,40	0,40	0,40	0,00	0,40
Directeur général adjoint des services	A	0,00	1,90	1,90	0,60	0,00	0,60
Directeur général des services techniques	A	0,00	0,50	0,50	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		235,00	3,72	238,72	112,57	16,93	129,50
Adjt adm	C	43,00	0,57	43,57	17,57	8,00	25,57
Adjt adm Pal 1CI	C	54,00	0,00	54,00	45,00	0,00	45,00
Adjt adm Pal 2CI	C	78,00	0,80	78,80	36,00	0,80	36,80
Administrateur HCl	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché	A	13,00	0,93	13,93	0,00	4,13	4,13
Attaché HCl	A	1,00	0,80	1,80	0,00	0,00	0,00
Attaché Pal	A	7,00	0,00	7,00	2,00	0,00	2,00
Directeur ter	A	3,00	0,62	3,62	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	12,00	0,00	12,00	3,00	3,00	6,00
Rédacteur Pal 1CI	B	15,00	0,00	15,00	3,00	1,00	4,00
Rédacteur Pal 2CI	B	8,00	0,00	8,00	5,00	0,00	5,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		405,00	3,24	408,24	228,50	56,74	285,24
Adjt tech	C	129,00	2,74	131,74	65,50	49,74	115,24
Adjt tech Pal 1CI	C	34,00	0,00	34,00	23,00	0,00	23,00
Adjt tech Pal 2CI	C	107,00	0,00	107,00	70,00	0,00	70,00
Agent maitrise	C	48,00	0,00	48,00	22,00	1,00	23,00
Agent maitrise Pal	C	30,00	0,00	30,00	26,00	0,00	26,00
Ingénieur	A	3,00	0,50	3,50	2,00	0,00	2,00
Ingénieur Pal	A	5,00	0,00	5,00	2,00	1,00	3,00
Ingénieur en chef	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur en chef HCl	A	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Technicien	B	13,00	0,00	13,00	4,00	5,00	9,00
Technicien Pal 1CI	B	23,00	0,00	23,00	7,00	0,00	7,00
Technicien Pal 2CI	B	10,00	0,00	10,00	7,00	0,00	7,00
FILIERE SOCIALE (d)		17,00	0,00	17,00	1,00	0,00	1,00
ATSEM Pal 1CI	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
ATSEM Pal 2CI	C	10,00	0,00	10,00	0,00	0,00	0,00
Agent social	C	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
Assist soc-educ	A	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Infirmier soins qx	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		11,00	0,00	11,00	3,00	0,00	3,00
Conseiller APS	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Conseiller Pal APS	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Educateur APS	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Educateur APS Pal 1CI	B	4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00
Educateur APS Pal 2CI	B	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
Opérateur APS qual	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		28,00	1,27	29,27	4,75	2,52	7,27
Adjt ter patr Pal 1CI	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Adjt ter patr Pal 2CI	C	6,00	0,00	6,00	1,00	0,00	1,00
Adjt ter patrimoine	C	4,00	0,00	4,00	1,00	0,00	1,00
Assist conserv Pal 1CI	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Assist conserv Pal 2CI	B	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Assist ens art Pal 1CI	B	3,00	0,52	3,52	0,00	0,52	0,52
Assist ens art Pal 2CI	B	3,00	0,75	3,75	0,75	2,00	2,75
Attaché Pal conserv patr	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché conserv patr	A	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
Bibliothécaire	A	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		33,00	1,80	34,80	13,77	0,60	14,37
Adjt ter anim Pal 1CI	C	7,00	0,00	7,00	3,00	0,00	3,00
Adjt ter anim Pal 2CI	C	9,00	0,00	9,00	5,00	0,00	5,00
Adjt ter animation	C	7,00	1,80	8,80	2,77	0,60	3,37
Animateur	B	6,00	0,00	6,00	2,00	0,00	2,00
Animateur Pal 1CI	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Animateur Pal 2CI	B	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		64,00	2,00	66,00	55,00	0,00	55,00
Brigadier-chef Pal	C	40,00	0,00	40,00	36,00	0,00	36,00
Chef PM	C	5,00	0,00	5,00	4,00	0,00	4,00
Chef service PM	B	0,00	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Chef service PM Pal 1CI	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Chef service PM Pal 2CI	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur PM	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur Pal PM	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Gardien-brigadier	C	15,00	0,00	15,00	14,00	0,00	14,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		6,00	0,00	6,00	0,00	4,00	4,00
Contractuel CDI (Cat.C)	C	6,00	0,00	6,00	0,00	4,00	4,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		800,00	12,03	812,03	418,59	80,79	499,38

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023



ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjt adm	C	ADM	2569	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt adm Pal 2CI	C	ADM	404	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt tech	C	TECH	367	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI Contrat à durée indéterminée
Adjt tech	C	TECH	15081	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt tech	C	TECH	1468	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt tech	C	TECH	1835	0,00	3-1	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt tech	C	TECH	367	0,00	3-1	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt ter animation	C	ANIM	734	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Agent maitrise	C	TECH	449	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Assist ens art Pal 1CI	B	CULT	959	0,00	3-a°	CDD Contrat à durée déterminée
Assist ens art Pal 1CI	B	CULT	497	0,00	3-1	CDI Contrat à durée indéterminée
Assist ens art Pal 2CI	B	CULT	802	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Attaché	A	ADM	653	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Attaché	A	ADM	653	0,00	3-2	CDI Contrat à durée indéterminée
Attaché	A	ADM	444	0,00	A CONT-CDI (Passage de CDD)	CDI Contrat à durée indéterminée
Attaché	A	ADM	444	0,00	A	CDD Contrat à durée déterminée
Contractuel CDI (Cat.C)	C	OTR		0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI Contrat à durée indéterminée
Ingénieur Pal	A	TECH	1015	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI Contrat à durée indéterminée
Rédacteur	B	ADM	1215	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Rédacteur Pal 1CI	B	ADM	638	0,00	3-3-2°	CDI Contrat à durée indéterminée

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Technicien	B	TECH	2369	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Adjt ter animation	C	ANIM	1468	0,00	3-a°	CDD Contrat à durée déterminée
Apprentis		OTR		0,00	A APP-Contrat : Apprenti	A
C.D.D. Insertion		OTR		0,00	A CDDI-Contrat : CDDI (Renouv)	CDD Contrat à durée déterminée
Collaborateur de cabinet		OTR		0,00	110	CDD Contrat à durée déterminée
Contrat de projet		OTR	811	0,00	A CONT-Contrat de projet	CDD Contrat à durée déterminée
Parcours Emploi Comp.		OTR		0,00	A PEC-Contrat : PEC	A
Professeur des écoles CN		OTR		0,00	A Cumul activ. à titre accessoire	A
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).


(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023
 Reçu en préfecture le 06/04/2023
 Publié le 07/04/2023
 ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
20/10/2009 - Concession	Dalae Dalkia Alès Energie	Distribution d'énergie calorifique	Société par Action Simplifiée	17 000,00
14/04/2012 - Affermage avec volet concessif	Pompes funèbres Crématorium André Nalle	Exploitation du complexe funéraire de St Martin de Valgalgues	SARL	91 200,00
19/12/2018 - Affermage	Association Tempéras Alès Cévennes	Organisation de spectacles de tauromachie	Association	3 500,00
Détention d'une part du capital				
25/05/2000 - Détention d'une part de capital	Caisse d'Epargne du Languedoc Roussillon	Société Locale d'Epargne	Société coopérative	76 215,00
05/02/2007 - Détention d'une part de capital	Sogatherm	Etablissement thermal	Société d'Economie Mixte	49 120,00
31/01/2011 - Détention d'une part de capital	SPL d'Alès Cévennes	Réalisation d'op.d'amén. et de tte activité favorisant expansion éco.- dvlpt touristique	Société Publique Locale	58 000,00
31/05/2021 - Détention d'une part de capital	SEM Abattoirs Alès Cévennes	Exploitation et gestion Service public d'Abattage	Société d'Economie Mixte	140 000,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
-	ARTES LES OLIVETTES		Association	65 821,67
-	ASS MAISON DE SANTE PROTESTANTE		Association	1 901 322,14
-	ASS. LA CLEDE		Association	24 844,65
-	APEDM		Association	225 533,28
-	ASSOCIATION EDUCATION POPULAIRE		Association	1 000 000,00
-	UN TOIT POUR TOUS		SA HLM	8 851 739,81
-	3F OCCITANIE		SA HLM	11 434 775,10
-	ADAPEI 30		Association	1 520 318,71
-	GCS Pôle Ambulatoire		Association	4 910 924,76
-	SAMDO ROCHEBELLE		Association	2 591 697,32
-	F D I HABITAT		SA HLM	3 050 000,70
-	ASS. OADR		Association	1 443 172,90
-	SFHE		SA HLM	3 236 085,05
-	Logis Cévenols -OPH Alès Agglomération		OPH	83 094 500,59
-	SOC GARDOISE DE THREMALISME		Association	172 707,49
-	HABITAT DU GARD		OPH	6 902 249,13
-	ASS PROT ENFANCE EN DANGER MORAL		Association	94 450,34
-	ASS.LES AMIS MUTUELLE DU SUD		Association	220 788,22
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Communauté d'Alès Agglomération	01/01/2013	CVAE CVE Fiscalité additionnelle	0,00
Autres organismes de regroupement			
Syndicat intercommunal chargé du dévelpt thermal des Fumades	05/02/2007	Contribution sans fiscalité propre	400 000,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale	22/08/1955	Délibération du 22/08/1955 - 22/08/1955	SPA	Non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Service individualisé	Régie de Stationnement payant des Parkings et marchés	20/12/1995	Délibération N°95.11.02 - 20/12/1995	21300007800468	SPIC (SPA pour stationnement payant sur voie publique)	Oui
Service individualisé	Service Funéraire Municipal	19/12/1997	Délibération N°97.09.15 - 19/12/1997	21300007800542	SPIC	Oui
Service individualisé	Mercoirol	31/03/2006	Délibération N°06.02.02 - 31/03/2006	21300007800575	SPIC	Non

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023


ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Service sans autonomie financière au sein du budget principal	Gestion et contrôle du SP délégué de Distribution d'Energie Calorifique	09/12/2010	Délibération N°10.06.05 - 02/12/2010	SPIC

<p>Envoyé en préfecture le 06/04/2023</p> <p>Reçu en préfecture le 06/04/2023</p> <p>Publié le 07/04/2023</p> <p>ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE</p>	
--	---

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	48 507 000,00	6,26	52,87	0,00	25 645 651,00	5,96
TFPNB	109 321,00	6,30	66,70	0,00	109 321,00	6,30
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.	3 720 265,00	5,11	21,17	0,00	787 580,00	5,11
TOTAL	52 336 586,00	5,79			26 542 552,00	5,93

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

COMMUNE D'ALES**ETAT DES RESTES A REALISER
AU 31 DECEMBRE 2022****BUDGET GENERAL****DEPENSES**

		Montants en Euros	
CHAPITRE 20		173 071,00	
<i>Immobilisations incorporelles</i>	202		1 920,00
	2031		145 857,00
	2051		25 294,00
CHAPITRE 204		134 035,00	
<i>Subventions d'équipement versées</i>	2041512		84 458,00
	2041582		49 577,00
CHAPITRE 21		2 382 204,00	
<i>Immobilisations corporelles</i>	2115		718 877,00
	2121		54 407,00
	2128		90 876,00
	21316		35 956,00
	21318		80 160,00
	21534		161 156,00
	21571		134 641,00
	21578		214 445,00
	2158		147 771,00
	2168		161,00
	2182		223 998,00
	2183		128 702,00
	2184		180 323,00
	2188		210 731,00
OPERATION 21005		6 942,00	
<i>Aménagement plan d'eau gardon</i>	2031		6 942,00
OPERATION 21202		35 416,00	
<i>Réfection Arènes</i>	2315		35 416,00
OPERATION 21501		380 540,00	
<i>Jardins Familiaux</i>	2128		380 540,00
OPERATION 21502		9 000,00	
<i>Administration Electronique</i>	2051		9 000,00
OPERATION 21601		62 553,00	
<i>Rénovation urbaine partie 2 phase 1</i>	2031		62 553,00
OPERATION 21701		480 588,00	
<i>Etats généraux Cœur de ville</i>	20422		12 171,00
	2128		8 818,00
	2135		21 099,00
	2158		75 000,00
	2184		5 628,00
	2188		6 043,00
	2313		84 752,00
	2315		267 077,00
OPERATION 21702		22 061,00	
<i>Nouveau Programme National Renouv.Urbain</i>	2041512		22 061,00

		Montants en Euros	
CHAPITRE 21703		16 662,00	
<i>Pôle national cirque</i>	2313		16 662,00
CHAPITRE 21803		904 971,00	
<i>Mon quartier dans ma ville</i>	2315		904 971,00
CHAPITRE 21901		633 228,00	
<i>Mur d'escalade</i>	2313		633 228,00
CHAPITRE 23		64 170,00	
<i>Immobilisations en cours</i>	2313		17 565,00
	2315		46 605,00
OPERATION 2509		9 586,00	
<i>Amélioration Environnement urbain</i>	2128		9 586,00
OPERATION 2510		1 928 368,00	
<i>Interventions et réparations des Bâtiments</i>	2031		84 659,00
	2051		2 260,00
	21318		57 182,00
	2135		73 228,00
	2138		19 209,00
	2158		28 500,00
	2313		1 663 330,00
OPERATION 2511		70 765,00	
<i>Rénovation bâtiments culturels</i>	2313		70 765,00
OPERATION 2601		82 091,00	
<i>Mise en place de la vidéo surveillance</i>	2315		82 091,00
OPERATION 2602		4 644,00	
<i>Aménagement Tour de Viala</i>	2031		4 644,00
OPERATION 2805		186 288,00	
<i>Centre culturel et scientifique</i>	21318		111 821,00
	2313		74 467,00
OPERATION 973		484 094,00	
<i>Programme de rénovation des écoles</i>	2313		484 094,00
OPERATION 977		627 115,00	
<i>Grosses réparations de voirie</i>	21534		5 952,00
	2315		621 163,00
TOTAL GENERAL			8 698 392,00

Le Maire
1er Vice-Président d'Alès Agglomération


Max ROUSTAN

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



COMMUNE D'ALES**ETAT DES RESTES A REALISER
AU 31 DECEMBRE 2022****BUDGET GENERAL****RECETTES**

			<i>Montants en Euros</i>
CHAPITRE 13			2 452 258,00
	<i>1321</i>	<i>020</i>	400 400,00
	<i>1321</i>	<i>025</i>	38 336,00
	<i>1321</i>	<i>212</i>	125 200,00
	<i>1321</i>	<i>312</i>	275 500,00
	<i>1321</i>	<i>414</i>	260 000,00
	<i>1321</i>	<i>822</i>	537 250,00
	<i>1321</i>	<i>824</i>	594 700,00
	COMPTE 1321		2 231 386,00
	<i>1322</i>	<i>414</i>	66 120,00
	<i>1322</i>	<i>824</i>	151 752,00
	COMPTE 1322		217 872,00
	<i>13251</i>	<i>824</i>	3 000,00
	COMPTE 13251		3 000,00
TOTAL GENERAL			2 452 258,00

Le Maire

1er Vice-Président d'Alès Agglomération

Max ROUSTAN



COMMUNE D'ALES

ETAT DES RESTES A REALISER AU 31 DECEMBRE 2022

BUDGETS ANNEXES DEPENSES

BUDGET FUNERAIRE

CHAPITRE 21		4 934,00
<i>Immobilisations corporelles</i>	2135	4 934,00
OPERATION 2501		7 459,00
<i>Programme d'équipement du crématorium</i>	2135	7 459,00
TOTAL GENERAL		12 393,00

BUDGET REGIE DE STATIONNEMENT

CHAPITRE 20		9 200,00
<i>Immobilisations incorporelles</i>	2031	9 200,00
CHAPITRE 21		33 332,00
<i>Immobilisations corporelles</i>	2154	33 332,00
OPERATION 21701		469 430,00
<i>Etats généraux Cœur de ville</i>	2313	469 430,00
TOTAL GENERAL		511 962,00

Le Maire
1er Vice-Président d'Alès Agglomération


Max ROUSTAN

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE

S²LO

COMMUNE D'ALES

ETAT DES RESTES A REALISER AU 31 DECEMBRE 2022

BUDGETS ANNEXES RECETTES

BUDGET REGIE DE STATIONNEMENT

CHAPITRE 13		91 704,00
	1311	91 704,00
TOTAL GENERAL		91 704,00

Le Maire
1er Vice-Président d'Alès Agglomération

Max ROUSTAN



Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



**RESULTATS COMPTABLES PREVISIONNELS
DE L'EXERCICE 2022 VILLE D'ALES**

BUDGET GENERAL

Libellé	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat 2021	-771 558,52	5 219 964,94	4 448 406,42
Recettes 2022	14 975 826,25	55 733 841,84	70 709 668,09
Dépenses 2022	-14 324 550,87	-46 609 651,98	-60 934 202,85
Résultat 2022	-120 283,14	14 344 154,80	14 223 871,66

RAFAL

Libellé	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat 2021	-1 310 079,65	-3 584 798,64	-4 894 878,29
Recettes 2022	0,00	85 168,32	85 168,32
Dépenses 2022	0,00	-215 771,81	-215 771,81
Résultat 2022	-1 310 079,65	-3 715 402,13	-5 025 481,78

REGIE DE STATIONNEMENT

Libellé	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat 2021	-104 395,22	0,00	-104 395,22
Recettes 2022	717 597,87	2 425 157,73	3 142 755,60
Dépenses 2022	-1 032 566,59	-2 574 404,88	-3 606 971,47
Résultat 2022	-419 363,94	-149 247,15	-568 611,09

FUNERAIRE

Libellé	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat 2021	-20 291,77	120 662,16	100 370,39
Recettes 2022	125 595,07	267 922,10	393 517,17
Dépenses 2022	-94 807,55	-221 669,48	-316 477,03
Résultat 2022	10 495,75	166 914,78	177 410,53

MERCOIROL

Libellé	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat 2021	-453 754,23	-223 081,71	-676 835,94
Recettes 2022	0,00	0,00	0,00
Dépenses 2022	0,00	-12 221,83	-12 221,83
Résultat 2022	-453 754,23	-235 303,54	-689 057,77

PRESENTATION CONSOLIDEE

Libellé	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat 2021	-2 660 079,39	1 532 746,75	-1 127 332,64
Recettes 2022	15 819 019,19	58 512 089,99	74 331 109,18
Depenses 2022	-15 451 925,01	-49 633 719,98	-65 085 644,99
Résultat 2022	-2 292 985,21	10 411 116,76	8 118 131,55

Résultats provisoires 2022 de la Ville d'Alès et de ses budgets annexes certifiés conformes en date du 21 mars 2023

Le Responsable du Service
de Gestion Comptable d'Alès

Pierre Desclaux

LE TRÉSORIER
Isabelle VAC

Service de Gestion Comptable d'Alès
11 Chemin des Espinaux
BP 40021
30340 SAINT-PRIVAT-DES-VIEUX

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE

S²LO

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 0300043

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC ALES

ETABLISSEMENT : VILLE D ALES - VILLE D ALES

Résultats budgétaires de l'exercice

00800 - VILLE D ALES - VILLE D ALES

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	29 752 641,52	56 430 507,14	86 183 148,66
Titres de recette émis (b)	14 975 826,25	57 019 573,45	71 995 399,70
Réductions de titres (c)		1 285 731,61	1 285 731,61
Recettes nettes (d = b - c)	14 975 826,25	55 733 841,84	70 709 668,09
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	29 752 641,52	56 430 507,14	86 183 148,66
Mandats émis (f)	14 324 550,87	48 327 331,03	62 651 881,90
Annulations de mandats (g)		1 717 679,05	1 717 679,05
Depenses nettes (h = f - g)	14 324 550,87	46 609 651,98	60 934 202,85
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	651 275,38	9 124 189,86	9 775 465,24
(h - d) Déficit			

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023



ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

00800 - VILLE D ALES - VILLE D ALES

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	-771 558,52		651 275,38		-120 283,14
Fonctionnement	9 317 924,46	4 097 959,52	9 124 189,86		14 344 154,80
TOTAL I	8 546 365,94	4 097 959,52	9 775 465,24		14 223 871,66
II - Budgets des services à caractère administratif					
00809-VILLE D ALES - MERCOTIROL					
Investissement	-453 754,23				-453 754,23
Fonctionnement	-223 081,71		-12 221,83		-235 303,54
Sous-Total	-676 835,94		-12 221,83		-689 057,77
TOTAL II	-676 835,94		-12 221,83		-689 057,77
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
00801-R.A.F.A.L - VILLE D ALES					
Investissement	-1 310 079,65				-1 310 079,65

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023



ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

00800 - VILLE D ALES - VILLE D ALES

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
Fonctionnement	-3 584 798,64		-130 603,49		-3 715 402,13
Sous-Total	-4 894 878,29		-130 603,49		-5 025 481,78
00804-STATIONNEMENTS ET MARCHES - ALES					
Investissement	-104 395,22		-314 968,72		-419 363,94
Fonctionnement	148 276,40	148 276,40	-149 247,15		-149 247,15
Sous-Total	43 881,18	148 276,40	-464 215,87		-568 611,09
00808-SERVICE FUNERAIRE MUNICIPAL - VI					
Investissement	-20 291,77		30 787,52		10 495,75
Fonctionnement	152 222,93	31 560,77	46 252,62		166 914,78
Sous-Total	131 931,16	31 560,77	77 040,14		177 410,53
TOTAL III	-4 719 065,95	179 837,17	-517 779,22		-5 416 682,34
TOTAL I + II + III	3 150 464,05	4 277 796,69	9 245 464,19		8 118 131,55

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023



ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE

BUDGETS

ANNEXES

- REGIE DE STATIONNEMENT FOIRES ET MARCHES
- REGIE FUNERAIRE
- MERCOIROL



BUDGET

REGIE de STATIONNEMENT

FOIRES & MARCHES



INSTRUCTION M 4

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21300007800468	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNE ALES
--	--

POSTE COMPTABLE DE :

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET : REGIE DE STATIONNEMENT (2)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE





Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	24
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	25
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	26
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	27
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	28
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	29
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	31
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	32
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 423 845,00	3 573 092,15
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 149 247,15	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		3 573 092,15	3 573 092,15

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 461 353,00	2 300 974,94
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	511 962,00	91 704,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 419 363,94	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		2 392 678,94	2 392 678,94
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		5 965 771,09	5 965 771,09

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 659 845,00	0,00	1 622 845,00	1 622 845,00	1 622 845,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	375 000,00	0,00	380 000,00	380 000,00	380 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Total des dépenses de gestion des services		2 039 845,00	0,00	2 003 845,00	2 003 845,00	2 003 845,00
66	Charges financières	94 000,00	0,00	155 000,00	155 000,00	155 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		2 134 845,00	0,00	2 159 845,00	2 159 845,00	2 159 845,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	233 353,00	0,00	694 000,00	694 000,00	694 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	571 000,00	0,00	570 000,00	570 000,00	570 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		804 353,00	0,00	1 264 000,00	1 264 000,00	1 264 000,00
TOTAL		2 939 198,00	0,00	3 423 845,00	3 423 845,00	3 423 845,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	149 247,15
---	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 573 092,15
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 460 845,00	0,00	1 843 739,15	1 843 739,15	1 843 739,15
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	500 000,00	0,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00
Total des recettes de gestion des services		1 960 845,00	0,00	2 543 739,15	2 543 739,15	2 543 739,15
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	969 000,00	0,00	1 020 000,00	1 020 000,00	1 020 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		2 929 845,00	0,00	3 563 739,15	3 563 739,15	3 563 739,15
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	9 353,00	0,00	9 353,00	9 353,00	9 353,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		9 353,00	0,00	9 353,00	9 353,00	9 353,00
TOTAL		2 939 198,00	0,00	3 573 092,15	3 573 092,15	3 573 092,15

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 573 092,15
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	1 254 647,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	58 000,00	9 200,00	2 000,00	2 000,00	11 200,00
21	Immobilisations corporelles	257 224,00	33 332,00	35 000,00	35 000,00	68 332,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	883 180,00	469 430,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 469 430,00
	Total des dépenses d'équipement	1 198 404,00	511 962,00	1 037 000,00	1 037 000,00	1 548 962,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	795 000,00	0,00	415 000,00	415 000,00	415 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	795 000,00	0,00	415 000,00	415 000,00	415 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 993 404,00	511 962,00	1 452 000,00	1 452 000,00	1 963 962,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	9 353,00		9 353,00	9 353,00	9 353,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	9 353,00		9 353,00	9 353,00	9 353,00
	TOTAL	2 002 757,00	511 962,00	1 461 353,00	1 461 353,00	1 973 315,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	419 363,94
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 392 678,94
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	91 704,00	91 704,00	0,00	0,00	91 704,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 062 818,82	0,00	1 036 974,94	1 036 974,94	1 036 974,94
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 154 522,82	91 704,00	1 036 974,94	1 036 974,94	1 128 678,94
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	148 276,40	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	148 276,40	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 302 799,22	91 704,00	1 036 974,94	1 036 974,94	1 128 678,94
021	Virement de la section d'exploitation (4)	233 353,00		694 000,00	694 000,00	694 000,00

ALES - REGIE DE STATIONNEMENT - BP - 2023

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	571 000,00		570 000,00	570 000,00	570 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		804 353,00		1 264 000,00	1 264 000,00	1 264 000,00
TOTAL		2 107 152,22	91 704,00	2 300 974,94	2 300 974,94	2 392 678,94

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
--	--	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		2 392 678,94
---	--	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	1 254 647,00
---	---------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 622 845,00		1 622 845,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	380 000,00		380 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00		1 000,00
66	Charges financières	155 000,00	0,00	155 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	570 000,00	570 000,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		694 000,00	694 000,00
	Dépenses d'exploitation – Total	2 159 845,00	1 264 000,00	3 423 845,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	149 247,15
---	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 573 092,15
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	9 353,00	9 353,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	415 000,00	0,00	415 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	1 469 430,00		1 469 430,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	11 200,00	0,00	11 200,00
21	Immobilisations corporelles (6)	68 332,00	0,00	68 332,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	1 963 962,00	9 353,00	1 973 315,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	419 363,94
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 392 678,94
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 843 739,15		1 843 739,15
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	700 000,00		700 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 020 000,00	9 353,00	1 029 353,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		3 563 739,15	9 353,00	3 573 092,15

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 573 092,15
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	91 704,00	0,00	91 704,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 036 974,94	0,00	1 036 974,94
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		570 000,00	570 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		694 000,00	694 000,00
Recettes d'investissement – Total		1 128 678,94	1 264 000,00	2 392 678,94

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 392 678,94
---	---------------------

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	1 659 845,00	1 622 845,00	1 622 845,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	230 000,00	205 000,00	205 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	30 000,00	30 000,00	30 000,00
6064	Fournitures administratives	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6066	Carburants	2 000,00	2 000,00	2 000,00
611	Sous-traitance générale	55 000,00	100 000,00	100 000,00
6132	Locations immobilières	777 845,00	777 845,00	777 845,00
6135	Locations mobilières	1 000,00	1 000,00	1 000,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	40 000,00	26 500,00	26 500,00
61551	Entretien matériel roulant	2 000,00	2 000,00	2 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	4 000,00	2 000,00	2 000,00
6156	Maintenance	112 000,00	90 000,00	90 000,00
617	Etudes et recherches	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6226	Honoraires	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6228	Divers	1 000,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6236	Catalogues et imprimés	500,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	500,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	9 000,00	9 000,00	9 000,00
627	Services bancaires et assimilés	9 000,00	7 000,00	7 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	115 000,00	110 000,00	110 000,00
6287	Remboursements de frais	28 000,00	0,00	0,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	0,00	5 000,00	5 000,00
635111	Cotizat° Foncière des Entreprises	80 000,00	90 000,00	90 000,00
63512	Taxes foncières	158 000,00	160 000,00	160 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	500,00	1 000,00	1 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	375 000,00	380 000,00	380 000,00
6218	Autre personnel extérieur	375 000,00	380 000,00	380 000,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00	1 000,00	1 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	5 000,00	1 000,00	1 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		2 039 845,00	2 003 845,00	2 003 845,00
66	Charges financières (b) (8)	94 000,00	155 000,00	155 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	93 000,00	145 000,00	145 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	10 000,00	10 000,00
6616	Intérêts bancaires, opérat° financement	1 000,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		2 134 845,00	2 159 845,00	2 159 845,00
023	Virement à la section d'investissement	233 353,00	694 000,00	694 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	571 000,00	570 000,00	570 000,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	571 000,00	570 000,00	570 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		804 353,00	1 264 000,00	1 264 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		804 353,00	1 264 000,00	1 264 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 939 198,00	3 423 845,00	3 423 845,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	149 247,15
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 573 092,15
---	---------------------

ALES - REGIE DE STATIONNEMENT - BP - 2023

Montant des ICNE de l'exercice	28 002,94
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	18 002,94
= Différence ICNE N – ICNE N-1	10 000,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
- (8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 460 845,00	1 843 739,15	1 843 739,15
706	Prestations de services	1 400 845,00	1 768 739,15	1 768 739,15
7083	Locations diverses	60 000,00	75 000,00	75 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	500 000,00	700 000,00	700 000,00
7541	Redevance de stationnement	500 000,00	700 000,00	700 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		1 960 845,00	2 543 739,15	2 543 739,15
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	969 000,00	1 020 000,00	1 020 000,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00
774	Subventions exceptionnelles	939 000,00	0,00	0,00
7741	Subvent° excep. coll. de rattachement	0,00	970 000,00	970 000,00
778	Autres produits exceptionnels	30 000,00	50 000,00	50 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		2 929 845,00	3 563 739,15	3 563 739,15
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	9 353,00	9 353,00	9 353,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	9 353,00	9 353,00	9 353,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		9 353,00	9 353,00	9 353,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 939 198,00	3 573 092,15	3 573 092,15

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 573 092,15
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.


(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 06/04/2023 Reçu en préfecture le 06/04/2023 Publié le 07/04/2023 ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE	
---	---

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	58 000,00	2 000,00	2 000,00
2031	Frais d'études	58 000,00	2 000,00	2 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	257 224,00	35 000,00	35 000,00
2135	Installations générales, agencements	144 274,00	10 000,00	10 000,00
2154	Matériel industriel	102 950,00	20 000,00	20 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	2 000,00	3 000,00	3 000,00
2184	Mobilier	6 000,00	1 000,00	1 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 000,00	1 000,00	1 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21701	Opération d'équipement n° 21701 (5)	883 180,00	1 000 000,00	1 000 000,00
Total des dépenses d'équipement		1 198 404,00	1 037 000,00	1 037 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	795 000,00	415 000,00	415 000,00
1641	Emprunts en euros	795 000,00	415 000,00	415 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		795 000,00	415 000,00	415 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 993 404,00	1 452 000,00	1 452 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	9 353,00	9 353,00	9 353,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	9 353,00	9 353,00	9 353,00
13911	Sub. équipt cpte résult. Etat	9 353,00	9 353,00	9 353,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		9 353,00	9 353,00	9 353,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 002 757,00	1 461 353,00	1 461 353,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	511 962,00
-----------------------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	419 363,94
---	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 392 678,94
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	91 704,00	0,00	0,00
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	91 704,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 062 818,82	1 036 974,94	1 036 974,94
1641	Emprunts en euros	1 062 818,82	1 036 974,94	1 036 974,94
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 154 522,82	1 036 974,94	1 036 974,94
10	Dotations, fonds divers et réserves	148 276,40	0,00	0,00
1068	Autres réserves	148 276,40	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		148 276,40	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 302 799,22	1 036 974,94	1 036 974,94
021	Virement de la section d'exploitation	233 353,00	694 000,00	694 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	571 000,00	570 000,00	570 000,00
28128	Aménagement Autres terrains	4 150,00	0,00	0,00
28131	Bâtiments	201 600,00	201 900,00	201 900,00
28135	Installations générales, agencements, ..	149 550,00	160 000,00	160 000,00
28138	Autres constructions	42 000,00	42 000,00	42 000,00
28151	Installations complexes spécialisées	3 600,00	3 600,00	3 600,00
28154	Matériel industriel	165 000,00	156 000,00	156 000,00
28181	Installations générales, agencements	200,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	1 700,00	1 700,00	1 700,00
28183	Matériel de bureau et informatique	800,00	2 800,00	2 800,00
28184	Mobilier	1 500,00	1 400,00	1 400,00
28188	Autres	900,00	600,00	600,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		804 353,00	1 264 000,00	1 264 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		804 353,00	1 264 000,00	1 264 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 107 152,22	2 300 974,94	2 300 974,94

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	91 704,00
----------------------------------	------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 392 678,94
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 21701 (1)
LIBELLE : ETATS GENERAUX COEUR DE VILLE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 615 238,16	a 469 430,00	1 000 000,00	b 1 000 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	372 085,82	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	371 365,82	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	720,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	397 907,19	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	62 468,04	0,00	0,00	0,00	0,00
2154	Matériel industriel	335 439,15	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	845 245,15	469 430,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00
2313	Constructions	845 245,15	469 430,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 91 704,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	91 704,00	0,00
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	91 704,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-1 377 726,00
---	----------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1


A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
0067 Tirage	30/12/2009	114 285,68	0,00	0,00	0,00	0,00
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		114 285,68	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

<p>Envoyé en préfecture le 06/04/2023</p> <p>Reçu en préfecture le 06/04/2023</p> <p>Publié le 07/04/2023</p> <p>ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE</p> 
--

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature <small>(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)</small>	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					8 557 142,78									
1641 Emprunts en euros (total)					8 428 571,39									
0060/ R.S	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	31/12/2008	31/12/2008	01/02/2010	2 400 000,00	F	Taux fixe à 4.42 %	4,420	4,420	EUR	A	P	O	A-1
0067	CREDIT AGRICOLE	08/11/2010	01/03/2022	30/12/2022	128 571,39	F	Taux fixe à 3.26 %	3,260	3,349	EUR	A	C	O	A-1
4005	CAISSE D'EPARGNE	01/12/2011	15/12/2011	25/12/2012	900 000,00	F	Taux fixe à 4.34 %	4,340	4,340	EUR	A	P	O	A-1
4006	SFIL CAFFIL	26/12/2014	20/01/2015	01/02/2016	500 000,00	V	Euribor 12M + 1.02	1,348	1,368	EUR	A	P	O	A-1
4007	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	07/11/2016	30/12/2016	02/03/2017	2 500 000,00	V	(Euribor 3M + 1.02)-Floor 0 sur Euribor 3M	1,020	1,039	EUR	T	C	O	A-1
4008	CREDIT AGRICOLE	01/12/2017	20/12/2017	25/03/2018	500 000,00	V	Moyenne Euribor 3M + 0.63-Floor -0.33 sur Moyenne Euribor 3M	0,301	0,301	EUR	T	C	O	A-1
4009	CREDIT AGRICOLE	16/12/2018	20/12/2018	01/01/2020	500 000,00	F	Taux fixe à 1.55 %	1,550	1,550	EUR	A	P	O	A-1
4010	CREDIT AGRICOLE	14/12/2020	30/12/2020	25/12/2021	500 000,00	F	Taux fixe à 0.44 %	0,440	0,440	EUR	A	P	O	A-1
4011	BANQUE POSTALE	17/12/2021	23/12/2021	01/04/2022	500 000,00	F	Taux fixe à 0.86 %	0,860	0,875	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					128 571,39									
0067 Tirage	CREDIT AGRICOLE	30/12/2009	01/03/2022	31/12/2030	128 571,39	V	Euribor 12M + 0.42	0,072	0,073	EUR	X	X	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023



ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE

ALES - REGIE DE STATIONNEMENT - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					8 557 142,78									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).


(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<p>Envoyé en préfecture le 06/04/2023 Reçu en préfecture le 06/04/2023 Publié le 07/04/2023 ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE</p> 
--

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		4 520 178,07					413 880,11	127 877,92	0,00	28 002,93
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		4 520 178,07					413 880,11	127 877,92	0,00	28 002,93
0060/ R.S	N	0,00	A-1	156 250,26	1,08	F	Taux fixe à 4.42 %	4,420	76 435,90	6 906,26	0,00	3 224,01
0067	N	0,00	A-1	114 285,68	8,00	F	Taux fixe à 3.26 %	3,349	14 285,71	3 767,12	0,00	18,11
4005	N	0,00	A-1	298 462,02	3,98	F	Taux fixe à 4.34 %	4,340	69 929,94	12 953,25	0,00	137,75
4006	N	0,00	A-1	311 340,32	7,08	V	Euribor 12M + 1.02	0,569	32 604,14	1 770,88	0,00	11 313,62
4007	N	0,00	A-1	1 987 276,50	18,67	V	(Euribor 3M + 1.02)-Floor 0 sur Euribor 3M	3,071	90 078,83	79 056,79	0,00	6 486,08
4008	N	0,00	A-1	333 333,40	9,98	V	Moyenne Euribor 3M + 0.63-Floor -0.33 sur Moyenne Euribor 3M	2,474	33 333,32	11 136,36	0,00	0,00
4009	N	0,00	A-1	409 009,46	11,00	F	Taux fixe à 1.55 %	1,550	31 275,23	6 339,65	0,00	5 838,62
4010	N	0,00	A-1	435 220,42	12,98	F	Taux fixe à 0.44 %	0,440	32 603,72	1 914,97	0,00	24,60
4011	N	0,00	A-1	475 000,01	14,00	F	Taux fixe à 0.86 %	0,875	33 333,32	4 032,64	0,00	960,14
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
0067 Tirage	N	0,00	A-1	0,00	8,00	V	Euribor 12M + 0.42	3,762	0,00	0,00	0,00	0,00

ALES - REGIE DE STATIONNEMENT - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		4 520 178,07					413 880,11	127 877,92	0,00	28 002,93

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV


A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023
 Reçu en préfecture le 06/04/2023
 Publié le 07/04/2023
 ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	10	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	4 520 178,07	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023



ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE


IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		424 353,00	I 424 353,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		415 000,00	415 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	415 000,00	415 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		9 353,00	9 353,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	9 353,00	9 353,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	424 353,00	511 962,00	419 363,94	1 355 678,94

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.
 (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
 (3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
 (4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023 Reçu en préfecture le 06/04/2023 Publié le 07/04/2023 ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE	
---	---

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 264 000,00	III 1 264 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 264 000,00	1 264 000,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28128	Aménagement Autres terrains	0,00	0,00
28131	Bâtiments	201 900,00	201 900,00
28135	Installations générales, agencements, ...	160 000,00	160 000,00
28138	Autres constructions	42 000,00	42 000,00
28151	Installations complexes spécialisées	3 600,00	3 600,00
28154	Matériel industriel	156 000,00	156 000,00
28181	Installations générales, agencements	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	1 700,00	1 700,00
28183	Matériel de bureau et informatique	2 800,00	2 800,00
28184	Mobilier	1 400,00	1 400,00
28188	Autres	600,00	600,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	694 000,00	694 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 264 000,00	91 704,00	0,00	0,00	1 355 704,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	1 355 678,94
Ressources propres disponibles	IV	1 355 704,00
Solde	V = IV – II (6)	25,06

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-21300078-20230403-23_02_03-DE



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	541 758,03
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	541 758,03
Recettes réelles de fonctionnement	II	3 563 739,15

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	15,20
---	---------------	--------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					13 002 036,00	10 846 470,00	777 844,16
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					13 002 036,00	10 846 470,00	777 844,16
2013	Ensemble contractuel Bail et AOT signé le 30 avril 2013 - Parc de Stationnement Place des Martyrs -	SA AUXIFIP	30	T	13 002 036,00	10 846 470,00	777 844,16
TOTAL					13 002 036,00	10 846 470,00	777 844,16

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE




IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023 Reçu en préfecture le 06/04/2023 Publié le 07/04/2023 ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE	
---	---

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

- 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
- 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
- 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
- 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
- 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
- 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
- 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
- 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
- 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
- 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
- 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
- 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
- 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
- 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
- A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT	C1.2
EMPLOYE PAR LA REGIE	

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
Péager (Contrat de droit privé)		4	0,00
Parcours Emploi Compétences (non titulaire)		1	0,00
Chef de PM	A	1	0,00
Rédacteur Pal 2CI	B	2	0,00
Adjoint administratif Pal 2CI	C	2	0,00
Agent de maîtrise Principal	C	1	0,00
Agent de maîtrise	C	1	0,00
Adjoint technique Pal 1CI	C	3	0,00
Adjoint technique Pal 2CI	C	2	0,00
Adjoint technique	C	11	0,00
Adjoint animation	C	1	0,00
Brigadier Chef Pal de PM	C	3	0,00
Gardien Brigadier	C	1	0,00
Adjoint technique (non titulaire)	C	4	0,00
TOTAL GENERAL	A B C	37	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation :

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

BUDGET

REGIE FUNERAIRES

INSTRUCTION M 4

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21300007800542	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNE ALES
--	--

POSTE COMPTABLE DE :

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET : SERVICE FUNERAIRE MUNICIPAL (2)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 17

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 21

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 22

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 23

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 24

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt 25

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 26

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie 28

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 29

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :


II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<p>Envoyé en préfecture le 06/04/2023</p> <p>Reçu en préfecture le 06/04/2023</p> <p>Publié le 07/04/2023</p> <p>ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE</p>	
--	---

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E		
E	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	410 017,53	245 000,00
	+	+	+
R	E		
P	R		
O	S		
R	T		
S	S		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 165 017,53
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	410 017,53	410 017,53

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
E	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	220 017,53	221 914,78
	+	+	+
R	E		
P	R		
O	S		
R	T		
S	S		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	12 393,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 10 495,75
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	232 410,53	232 410,53

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	642 428,06	642 428,06
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	55 662,16	0,00	58 000,00	58 000,00	58 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	87 000,00	0,00	87 000,00	87 000,00	87 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des dépenses de gestion des services		152 662,16	0,00	155 000,00	155 000,00	155 000,00
66	Charges financières	28 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		190 662,16	0,00	190 000,00	190 000,00	190 000,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	70 000,00		125 017,53	125 017,53	125 017,53
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	95 000,00		95 000,00	95 000,00	95 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		165 000,00		220 017,53	220 017,53	220 017,53
TOTAL		355 662,16	0,00	410 017,53	410 017,53	410 017,53

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	410 017,53
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	108 000,00	0,00	115 000,00	115 000,00	115 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	127 000,00	0,00	130 000,00	130 000,00	130 000,00
Total des recettes de gestion des services		235 000,00	0,00	245 000,00	245 000,00	245 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		235 000,00	0,00	245 000,00	245 000,00	245 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		235 000,00	0,00	245 000,00	245 000,00	245 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	165 017,53
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	410 017,53
---	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	220 017,53
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023



ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	17 198,00	4 934,00	75 017,53	75 017,53	79 951,53
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	65 071,00	7 459,00	50 000,00	50 000,00	57 459,00
	Total des dépenses d'équipement	82 269,00	12 393,00	125 017,53	125 017,53	137 410,53
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	94 000,00	0,00	95 000,00	95 000,00	95 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	94 000,00	0,00	95 000,00	95 000,00	95 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	176 269,00	12 393,00	220 017,53	220 017,53	232 410,53
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	176 269,00	12 393,00	220 017,53	220 017,53	232 410,53

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	232 410,53
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	31 560,77	0,00	1 897,25	1 897,25	1 897,25
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	31 560,77	0,00	1 897,25	1 897,25	1 897,25
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	31 560,77	0,00	1 897,25	1 897,25	1 897,25
021	Virement de la section d'exploitation (4)	70 000,00		125 017,53	125 017,53	125 017,53

ALES - SERVICE FUNERAIRE MUNICIPAL - BP - 2023

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	95 000,00		95 000,00	95 000,00	95 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		165 000,00		220 017,53	220 017,53	220 017,53
TOTAL		196 560,77	0,00	221 914,78	221 914,78	221 914,78

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	10 495,75
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	232 410,53
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	220 017,53
---	-------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.


(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

<p>Envoyé en préfecture le 06/04/2023 Reçu en préfecture le 06/04/2023 Publié le 07/04/2023 ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE</p>	
--	---

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	58 000,00		58 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	87 000,00		87 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10 000,00		10 000,00
66	Charges financières	25 000,00	0,00	25 000,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	10 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	95 000,00	95 000,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		125 017,53	125 017,53
	Dépenses d'exploitation – Total	190 000,00	220 017,53	410 017,53

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	410 017,53
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	95 000,00	0,00	95 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	57 459,00		57 459,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	79 951,53	0,00	79 951,53
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	232 410,53	0,00	232 410,53

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	232 410,53
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	115 000,00		115 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	130 000,00		130 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	245 000,00	0,00	245 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	165 017,53
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	410 017,53
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		95 000,00	95 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		125 017,53	125 017,53
	Recettes d'investissement – Total	0,00	220 017,53	220 017,53

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	10 495,75
--	------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	1 897,25
------------------------------------	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	232 410,53
---	-------------------

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE





- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	55 662,16	58 000,00	58 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	31 662,16	22 000,00	22 000,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	10 000,00	10 000,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	11 000,00	15 000,00	15 000,00
6288	Autres	1 000,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	12 000,00	11 000,00	11 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	87 000,00	87 000,00	87 000,00
6218	Autre personnel extérieur	87 000,00	87 000,00	87 000,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	10 000,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		152 662,16	155 000,00	155 000,00
66	Charges financières (b) (8)	28 000,00	25 000,00	25 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	28 000,00	25 000,00	25 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	1 000,00	5 000,00	5 000,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	9 000,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		190 662,16	190 000,00	190 000,00
023	Virement à la section d'investissement	70 000,00	125 017,53	125 017,53
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	95 000,00	95 000,00	95 000,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	95 000,00	95 000,00	95 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		165 000,00	220 017,53	220 017,53
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		165 000,00	220 017,53	220 017,53
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		355 662,16	410 017,53	410 017,53

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	410 017,53
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	15 738,95
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	15 738,95
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 06/04/2023 Reçu en préfecture le 06/04/2023 Publié le 07/04/2023 ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	108 000,00	115 000,00	115 000,00
706	Prestations de services	108 000,00	115 000,00	115 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	127 000,00	130 000,00	130 000,00
757	Redevances des fermiers, concession..	127 000,00	130 000,00	130 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		235 000,00	245 000,00	245 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		235 000,00	245 000,00	245 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		235 000,00	245 000,00	245 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	165 017,53
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	410 017,53
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 06/04/2023 Reçu en préfecture le 06/04/2023 Publié le 07/04/2023 ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	17 198,00	75 017,53	75 017,53
2135	Installations générales, agencements	17 198,00	75 017,53	75 017,53
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
2501	Opération d'équipement n° 2501 (5)	65 071,00	50 000,00	50 000,00
Total des dépenses d'équipement		82 269,00	125 017,53	125 017,53
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	94 000,00	95 000,00	95 000,00
1641	Emprunts en euros	94 000,00	95 000,00	95 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		94 000,00	95 000,00	95 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		176 269,00	220 017,53	220 017,53
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		176 269,00	220 017,53	220 017,53

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	12 393,00
-----------------------------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	232 410,53
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	31 560,77	1 897,25	1 897,25
1068	Autres réserves	31 560,77	1 897,25	1 897,25
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		31 560,77	1 897,25	1 897,25
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		31 560,77	1 897,25	1 897,25
021	Virement de la section d'exploitation	70 000,00	125 017,53	125 017,53
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	95 000,00	95 000,00	95 000,00
28131	Bâtiments	22 500,00	23 000,00	23 000,00
28135	Installations générales, agencements, ..	49 500,00	49 100,00	49 100,00
28138	Autres constructions	21 400,00	21 300,00	21 300,00
28151	Installations complexes spécialisées	1 600,00	1 600,00	1 600,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		165 000,00	220 017,53	220 017,53
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		165 000,00	220 017,53	220 017,53
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		196 560,77	221 914,78	221 914,78

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	10 495,75
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	232 410,53
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2501 (1)
LIBELLE : Programme d'equipement du crematorium

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		38 918,00	a 7 459,00	50 000,00	b 50 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	38 918,00	7 459,00	50 000,00	50 000,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	38 918,00	7 459,00	50 000,00	50 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-57 459,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature <small>(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)</small>	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					1 300 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 300 000,00									
0062 FUNERAIRE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	22/11/2012	22/11/2012	01/01/2014	1 000 000,00	F	Taux fixe à 3.95 %	3,950	3,950	EUR	A	P	O	A-1
0229/Funeraire	CREDIT AGRICOLE	22/12/2010	27/12/2010	30/12/2011	300 000,00	F	Taux fixe à 3.27 %	3,270	3,270	EUR	A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023



ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE

ALES - SERVICE FUNERAIRE MUNICIPAL - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
Total général					1 300 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).


(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<p>Envoyé en préfecture le 06/04/2023 Reçu en préfecture le 06/04/2023 Publié le 07/04/2023 ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE</p> 
--

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		542 706,15					94 303,62	20 946,58	0,00	15 738,95
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		542 706,15					94 303,62	20 946,58	0,00	15 738,95
0062 FUNERAIRE	N	0,00	A-1	470 602,42	5,00	F	Taux fixe à 3.95 %	3,950	71 038,12	18 588,79	0,00	15 738,95
0229/Funeraire	N	0,00	A-1	72 103,73	3,00	F	Taux fixe à 3.27 %	3,270	23 265,50	2 357,79	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		542 706,15					94 303,62	20 946,58	0,00	15 738,95

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



ALES - SERVICE FUNERAIRE MUNICIPAL - BP - 2023

- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX


**IV
A1.3**

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023
 Reçu en préfecture le 06/04/2023
 Publié le 07/04/2023
 ID : 030-21300078-20230403-23_02_03-DE




IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	2	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	542 706,15	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

<p>Envoyé en préfecture le 06/04/2023 Reçu en préfecture le 06/04/2023 Publié le 07/04/2023 ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE</p> 
--

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		95 000,00	I 95 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		95 000,00	95 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	95 000,00	95 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	95 000,00	12 393,00	0,00	107 393,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		220 017,53	III 220 017,53
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		220 017,53	220 017,53
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28131	Bâtiments	23 000,00	23 000,00
28135	Installations générales, agencements, ...	49 100,00	49 100,00
28138	Autres constructions	21 300,00	21 300,00
28151	Installations complexes spécialisées	1 600,00	1 600,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat ^o des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	125 017,53	125 017,53

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	220 017,53	0,00	10 495,75	1 897,25	232 410,53

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	107 393,00
Ressources propres disponibles	IV	232 410,53
Solde	V = IV – II (6)	125 017,53

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.


(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023 Reçu en préfecture le 06/04/2023 Publié le 07/04/2023 ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE	
---	---

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	115 250,20
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	115 250,20
Recettes réelles de fonctionnement	II	245 000,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	47,04
---	---------------	--------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1


C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023
 Reçu en préfecture le 06/04/2023
 Publié le 07/04/2023
 ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

- 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
- 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
- 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
- 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
- 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
- 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
- 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
- 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
- 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
- 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
- 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
- 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
- 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
- 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
- A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
Brigadier chef Pal (Titulaire)	C	1	0,00
ATSEM (Titulaire)	C	1	0,00
Adjoint technique (Titulaire)	C	2	0,00
Adjoint technique (non titulaire)	C	1	0,00
Adjoint administratif Pal 2Cl (Titulaire)	C	1	0,00
TOTAL GENERAL	C	6	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

A thick black L-shaped graphic that frames the top and left sides of the page.

BUDGET

MERCOIROL

A thick black curved graphic that sweeps across the bottom of the page, underlining the word 'MERCOIROL'.

INSTRUCTION M 14

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE - ALES (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE VILLE D'ALES (2)

Numéro SIRET : 21300007800575

POSTE COMPTABLE :

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : MERCOIROL (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	16
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	17
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	18
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	20
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	24
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	25
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	26

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



Code INSEE	ALES MERCOIROL	BP 2023
-------------------	---------------------------	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0	0	0	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0	0
2	Produit des impositions directes/population	0	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0	0
4	Dépenses d'équipement brut/population	0	0
5	Encours de dette/population	0,00	0
6	DGF/population	0	0
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	NaN %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	1,81 %	NaN %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	1,42 %	NaN %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	NaN %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	466 454,23	701 757,77

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 235 303,54	(si excédent) 0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	701 757,77	701 757,77
--	-------------------	-------------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	10 000,00	463 754,23

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 453 754,23	(si solde positif) 0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	463 754,23	463 754,23
---	-------------------	-------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	1 165 512,00	1 165 512,00
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	12 400,00	0,00	12 700,00	12 700,00	12 700,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		12 400,00	0,00	12 700,00	12 700,00	12 700,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		12 400,00	0,00	12 700,00	12 700,00	12 700,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		453 754,23	453 754,23	453 754,23
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		453 754,23	453 754,23	453 754,23
TOTAL		12 400,00	0,00	466 454,23	466 454,23	466 454,23

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	235 303,54
---	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	701 757,77
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	235 481,71	0,00	701 757,77	701 757,77	701 757,77
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		235 481,71	0,00	701 757,77	701 757,77	701 757,77
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		235 481,71	0,00	701 757,77	701 757,77	701 757,77
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		235 481,71	0,00	701 757,77	701 757,77	701 757,77

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	701 757,77
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	453 754,23
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.



(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	453 754,23
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	463 754,23
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	463 754,23	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	463 754,23	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	463 754,23	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		453 754,23	453 754,23	453 754,23
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00		453 754,23	453 754,23	453 754,23

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	463 754,23	0,00	463 754,23	463 754,23	463 754,23

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
--	--	--	--	--	--	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						463 754,23
---	--	--	--	--	--	------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	463 754,23
--	------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	12 700,00		12 700,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		453 754,23	453 754,23
Dépenses de fonctionnement – Total		12 700,00	453 754,23	466 454,23

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	235 303,54
---	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	701 757,77
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	10 000,00	0,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		10 000,00	0,00	10 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	453 754,23
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	463 754,23
---	-------------------

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE





- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	701 757,77		701 757,77
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		701 757,77	0,00	701 757,77

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	701 757,77
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	10 000,00	0,00	10 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		453 754,23	453 754,23
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		10 000,00	453 754,23	463 754,23

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	463 754,23
---	-------------------

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE





- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	12 400,00	12 700,00	12 700,00
6132	Locations immobilières	12 400,00	12 700,00	12 700,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		12 400,00	12 700,00	12 700,00
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		12 400,00	12 700,00	12 700,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	453 754,23	453 754,23
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	453 754,23	453 754,23
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	453 754,23	453 754,23
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		12 400,00	466 454,23	466 454,23

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	235 303,54
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	701 757,77
--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	235 481,71	701 757,77	701 757,77
74748	Participat° Autres communes	235 481,71	701 757,77	701 757,77
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		235 481,71	701 757,77	701 757,77
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		235 481,71	701 757,77	701 757,77
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		235 481,71	701 757,77	701 757,77

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	701 757,77
--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	10 000,00	10 000,00	10 000,00
2031	Frais d'études	10 000,00	10 000,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		10 000,00	10 000,00	10 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		10 000,00	10 000,00	10 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		10 000,00	10 000,00	10 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	453 754,23
---	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	463 754,23
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	463 754,23	10 000,00	10 000,00
1641	Emprunts en euros	463 754,23	10 000,00	10 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		463 754,23	10 000,00	10 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		463 754,23	10 000,00	10 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	453 754,23	453 754,23
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00	453 754,23	453 754,23
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		0,00	453 754,23	453 754,23
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		463 754,23	463 754,23	463 754,23

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	463 754,23
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE

The logo for S2LO, featuring the letters 'S2LO' in a stylized blue font with a checkmark-like element to the right.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

**IV
A1**

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000	10 000
- Equipements municipaux (2)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000	10 000
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	0											0
Total dépenses de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000	10 000
RAR N-1 et reports	453 754	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	453 754
Total cumulé dépenses d'investissement	453 754	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000	463 754

RECETTES

Total recettes de l'exercice	463 754	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	463 754
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	463 754	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	463 754

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de l'exercice	453 754	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 700	466 454
RAR N-1 et reports	235 304	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	235 304
Total cumulé dépenses de fonctionnement	689 058	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 700	701 758

RECETTES

Total recettes de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	701 758	701 758
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	701 758	701 758

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023



ID : 030-21300078-20230403-23_02_03-DE



IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

**IV
A1**

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses investissement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000	10 000
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000	10 000
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000	10 000
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES

Total recettes investissement		463 754	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	463 754
Recettes réelles		10 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	10 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		453 754	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	453 754
021	Virement de la sect° de fonctionnement	453 754	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	453 754
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		453 754	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 700	466 454
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 700	12 700
011	Charges à caractère général	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 700	12 700
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		453 754	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	453 754
023	Virement à la section d'investissement	453 754	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	453 754
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

ALES - MERCOIROL - BP - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	701 758	701 758
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	701 758	701 758
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	701 758	701 758
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

Envoyé en préfecture le 06/04/2023
 Reçu en préfecture le 06/04/2023
 Publié le 07/04/2023
 ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	453 754,23	453 754,23

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		453 754,23	III 453 754,23
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		453 754,23	453 754,23
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	453 754,23	453 754,23

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	453 754,23	0,00	0,00	0,00	453 754,23

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	453 754,23
Ressources propres disponibles	IV	453 754,23
Solde	V = IV – II (6)	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_03-DE



Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Service : Observatoire Fiscal
Tél : 04 34 71 35 02
Réf : IR/DG

N°23_02_04

EXTRAIT DU REGISTRE
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 3 AVRIL 2023

Convoqué le lundi 27 mars 2023, le Conseil Municipal s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le lundi 3 avril 2023 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Max ROUSTAN, Maire.

Monsieur Nicolas PERCHOC est nommé secrétaire de séance.

MEMBRES PRÉSENTS (37) : Max ROUSTAN, Maire, Christophe RIVENQ, Alain BENSACKOUN, Martine MAGNE, Jean-Claude ROUILLON, Catherine LARGUIER, Christian CHAMBON, Michèle VEYRET, Marie-Claude ALBALADEJO, Pierre MARTIN, Raphaële NAVARRO, Aimé CAVAILLÉ, Gérard PALMIER, Armande LAUPIES, Marie-José VEAU-VEYRET, Rose-Marie SOUSTELLE, Hélène CAYRIER, Bruno MAZUC, Marc BENOIT, Antonia CARILLO, Daniel CANAL, Fabienne FAGES-DROIN, Ysabelle CASTOR, Valérie MEUNIER, Jean-Régis MASSON, Cyril LAURENT, Méryl DEBIERRE, Nicolas PERCHOC, Béatrice LADRANGE, Jean-Michel SUAOU, Paul PLANQUE, Naïma GUERNINE, Arnaud BORD, Aurélie WAGNER, Yves TOURVIEILLE, Marie THOMAS, Christophe CLOT.

POUVOIRS (6) : Marie-Christine PEYRIC (*pouvoir à Michèle VEYRET*), Alain AURÈCHE (*pouvoir à Martine MAGNE*), Soraya HAQUES (*pouvoir à Fabienne FAGES-DROIN*), Laurent RICOME (*pouvoir à Ysabelle CASTOR*), Alexandra LAGULHON (*pouvoir à Daniel CANAL*), Léa BOYER (*pouvoir à Nicolas PERCHOC*).

OBJET : Taux d'imposition 2023

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu la loi de finances,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 27 mars 2023,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,**DÉCIDE**

de fixer les taux d'imposition pour l'année 2023 comme suit :

LIBELLÉ	Taux – Exercice 2023
Taxe d'Habitation (résidence secondaire et THLV)	21,17%
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	52,87%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	66,70%

Votants : 43
Pour : 43 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Max ROUSTAN

Service : Direction des Ressources Financières Ville
Tél : 04.66.56.43.28
Réf : IPR/VB/SD

N°23_02_05

EXTRAIT DU REGISTRE
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 3 AVRIL 2023

Convoqué le lundi 27 mars 2023, le Conseil Municipal s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le lundi 3 avril 2023 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Max ROUSTAN, Maire.

Monsieur Nicolas PERCHOC est nommé secrétaire de séance.

MEMBRES PRÉSENTS (37) : Max ROUSTAN, Maire, Christophe RIVENQ, Alain BENSACKOUN, Martine MAGNE, Jean-Claude ROUILLON, Catherine LARGUIER, Christian CHAMBON, Michèle VEYRET, Marie-Claude ALBALADEJO, Pierre MARTIN, Raphaële NAVARRO, Aimé CAVAILLÉ, Gérard PALMIER, Armande LAUPIES, Marie-José VEAU-VEYRET, Rose-Marie SOUSTELLE, Hélène CAYRIER, Bruno MAZUC, Marc BENOIT, Antonia CARILLO, Daniel CANAL, Fabienne FAGES-DROIN, Ysabelle CASTOR, Valérie MEUNIER, Jean-Régis MASSON, Cyril LAURENT, Méryl DEBIERRE, Nicolas PERCHOC, Béatrice LADRANGE, Jean-Michel SUAOU, Paul PLANQUE, Naïma GUERNINE, Arnaud BORD, Aurélie WAGNER, Yves TOURVIEILLE, Marie THOMAS, Christophe CLOT.

POUVOIRS (6) : Marie-Christine PEYRIC (*pouvoir à Michèle VEYRET*), Alain AURÈCHE (*pouvoir à Martine MAGNE*), Soraya HAOUES (*pouvoir à Fabienne FAGES-DROIN*), Laurent RICOME (*pouvoir à Ysabelle CASTOR*), Alexandra LAGULHON (*pouvoir à Daniel CANAL*), Léa BOYER (*pouvoir à Nicolas PERCHOC*).

OBJET : Conventions avec les Associations percevant une subvention dans le cadre du BP 2023

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°2007-1133 du 24 juillet 2007 relatif aux dispositions réglementaires du Code du Sport,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 27 mars 2023,

Considérant la nécessité de conclure une convention avec les Associations recevant des subventions,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

AUTORISE

Monsieur le Maire à représenter l'autorité administrative pour la signature des conventions avec les Associations percevant une subvention dans le cadre du BP 2023 – Annexe IV – B1.7.

Votants : 43
Pour : 43 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0



Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Max ROUSTAN

Service : Direction des Ressources Financières Ville
Tél : 04.66.56.43.28
Réf : IPR/VB/SD

N°23_02_06

EXTRAIT DU REGISTRE
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 3 AVRIL 2023

Convoqué le lundi 27 mars 2023, le Conseil Municipal s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le lundi 3 avril 2023 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Max ROUSTAN, Maire.

Monsieur Nicolas PERCHOC est nommé secrétaire de séance.

MEMBRES PRÉSENTS (37) : Max ROUSTAN, Maire, Christophe RIVENQ, Alain BENSACKOUN, Martine MAGNE, Jean-Claude ROUILLON, Catherine LARGUIER, Christian CHAMBON, Michèle VEYRET, Marie-Claude ALBALADEJO, Pierre MARTIN, Raphaële NAVARRO, Aimé CAVAILLÉ, Gérard PALMIER, Armande LAUPIES, Marie-José VEAU-VEYRET, Rose-Marie SOUSTELLE, Hélène CAYRIER, Bruno MAZUC, Marc BENOIT, Antonia CARILLO, Daniel CANAL, Fabienne FAGES-DROIN, Ysabelle CASTOR, Valérie MEUNIER, Jean-Régis MASSON, Cyril LAURENT, Méryl DEBIERRE, Nicolas PERCHOC, Béatrice LADRANGE, Jean-Michel SUAOU, Paul PLANQUE, Naïma GUERNINE, Arnaud BORD, Aurélie WAGNER, Yves TOURVIEILLE, Marie THOMAS, Christophe CLOT.

POUVOIRS (6) : Marie-Christine PEYRIC (*pouvoir à Michèle VEYRET*), Alain AURÈCHE (*pouvoir à Martine MAGNE*), Soraya HAOUES (*pouvoir à Fabienne FAGES-DROIN*), Laurent RICOME (*pouvoir à Ysabelle CASTOR*), Alexandra LAGULHON (*pouvoir à Daniel CANAL*), Léa BOYER (*pouvoir à Nicolas PERCHOC*).

OBJET : Conventions avec les Associations percevant une subvention de plus de 23 000 €

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°2007-1133 du 24 juillet 2007 relatif aux dispositions réglementaires du Code du Sport,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 27 mars 2023,

Considérant l'obligation de conclure une convention avec les Associations recevant des subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

AUTORISE

Monsieur le Maire à représenter l'autorité administrative pour la signature des conventions et avenants avec les Associations suivantes :

- Festival du Cinéma
- Grand Chœur Languedoc Chansons
- Cratère Surface
- Le Salto École de Cirque
- La Verrerie/Pôle Cirque
- Office Municipal des Sports
- La Clède

Votants : 43
Pour : 43 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0



Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Max ROUSTAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 3 AVRIL 2023

Convoqué le lundi 27 mars 2023, le Conseil Municipal s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le lundi 3 avril 2023 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Max ROUSTAN, Maire.

Monsieur Nicolas PERCHOC est nommé secrétaire de séance.

MEMBRES PRÉSENTS (37) : Max ROUSTAN, Maire, Christophe RIVENQ, Alain BENSACKOUN, Martine MAGNE, Jean-Claude ROUILLON, Catherine LARGUIER, Christian CHAMBON, Michèle VEYRET, Marie-Claude ALBALADEJO, Pierre MARTIN, Raphaële NAVARRO, Aimé CAVAILLÉ, Gérard PALMIER, Armande LAUPIES, Marie-José VEAU-VEYRET, Rose-Marie SOUSTELLE, Hélène CAYRIER, Bruno MAZUC, Marc BENOIT, Antonia CARILLO, Daniel CANAL, Fabienne FAGES-DROIN, Ysabelle CASTOR, Valérie MEUNIER, Jean-Régis MASSON, Cyril LAURENT, Méryl DEBIERRE, Nicolas PERCHOC, Béatrice LADRANGE, Jean-Michel SUAOU, Paul PLANQUE, Naïma GUERNINE, Arnaud BORD, Aurélie WAGNER, Yves TOURVIEILLE, Marie THOMAS, Christophe CLOT.

POUVOIRS (6) : Marie-Christine PEYRIC (*pouvoir à Michèle VEYRET*), Alain AURÈCHE (*pouvoir à Martine MAGNE*), Soraya HAOUES (*pouvoir à Fabienne FAGES-DROIN*), Laurent RICOME (*pouvoir à Ysabelle CASTOR*), Alexandra LAGULHON (*pouvoir à Daniel CANAL*), Léa BOYER (*pouvoir à Nicolas PERCHOC*).

OBJET : Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté Alès Agglomération en date du 21 mars 2023

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts (CGI) et notamment le IV de l'article 1609 nonies C,

Considérant le rapport établi par la CLECT de la Communauté Alès Agglomération et son accord en date du 21 mars 2023,

Considérant le courrier de Monsieur le Président de la Communauté Alès Agglomération transmettant le rapport sus indiqué et la nécessité de l'approbation du rapport par la majorité qualifiée des communes membres de la Communauté dans un délai de trois mois après sa transmission,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

APPROUVE

le rapport susvisé de la CLECT, prévu au IV de l'article 1609 nonies C du CGI, ayant pour objet l'évaluation des compétences restituées aux communes (enseignement élémentaire et pré-élémentaire public et restauration scolaire) .

Votants : 43
Pour : 43 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Max ROUSTAN



RÉUNION DE LA CLECT DU 21 MARS 2023 RAPPORT

PRÉAMBULE

Par délibération n°C2021_06_27 du Conseil de Communauté en date du 1^{er} juillet 2021, il a été décidé la restitution, à compter du 1^{er} janvier 2022, des compétences « Enseignement élémentaire et pré-élémentaire public » et « Restauration scolaire » dans les conditions définies par l'article L5211-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le préfet, dans son arrêté n°30-2021-10-13-00110 en date du 13 octobre 2021 portant constatation des compétences de la communauté Alès Agglomération au 1^{er} janvier 2022, a prononcé la restitution de ces compétences facultatives.

Afin de limiter les difficultés organisationnelles, tant pour les services communaux et communautaires que pour les familles des enfants scolarisés, des délégations de compétence des communes à la communauté Alès Agglomération ont été réalisées du 1^{er} janvier 2022 au 31 juillet 2022 :

Compétences déléguées	Communes concernées	Base juridique
Compétence « Restauration scolaire » Opérations ayant trait à l'achat des denrées, à la confection des repas, à la facturation, aux encaissements et au recouvrement des impayés de la restauration scolaire du collège La Régordane	Génolhac, Chamborigaud, Le Chambon et La Vernarède	Délibération n°C2021_10_28 du Conseil de Communauté en date du 9 décembre 2021
Compétences « Enseignement élémentaire et pré-élémentaire public » et « Restauration scolaire » Opérations ayant trait à l'inscription, à la réservation, à la facturation, aux encaissements et au recouvrement des impayés des services d'accueils périscolaires et de restauration scolaire	Alès, Bagard, Boucoiran et Nozières, Brignon, Cruviers-Lascours, Deaux, Euzet les Bains, Générargues, Le Martinet, Les Mages, Lézan, Martignargues, Méjannes Les Alès, Mialet, Monteils, Ners, Rousson, Saint Césaire de Gauzignan, Saint Etienne de l'Olm, Saint Florent sur Auzonnet, Saint Hippolyte de Caton, Saint Jean de Ceyrargues, Saint Jean de Serres, Saint Jean de Valérisclle, Saint Jean du Gard, Saint Julien de Cassagnas, Saint Julien les Rosiers, Saint Just et Vacquières, Saint Sébastien d'Aigrefeuille, Seynes, Vézénobres	Délibération n°C2021_08_11 du Conseil de Communauté en date du 14 octobre 2021

Le IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts prévoit que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (ci-après la CLECT) est saisie à chaque transfert ou restitution de compétence afin de déterminer les conséquences financières entre communes et intercommunalité.

Le présent rapport a ainsi pour objet de se prononcer sur les modalités d'évaluation des compétences rendues aux communes et les montants des charges qui leur sont restituées.

Il n'a pas pour objet de déterminer les modes de gestion des compétences restituées. Ainsi, la facturation des services communs « Personnel des écoles » et « Ecoles : réservation-facturation-encassement aux familles », auxquelles certaines communes ont choisi d'adhérer, ne figure pas dans ce rapport.

L'actif rattaché aux compétences « Enseignement élémentaire et pré-élémentaire public » et « Restauration scolaire », constitué essentiellement du mobilier des écoles, fera l'objet d'un retour à chaque commune, dans le cadre d'une convention de transfert d'actif.

A) LE CADRE JURIDIQUE

1) ROLE ET COMPOSITION DE LA CLECT

S'agissant de la première réunion de cette commission, il est nécessaire de rappeler son rôle, défini dans l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts :

« Il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale soumis aux dispositions fiscales du présent article et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées : chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

La commission élit son Président et un vice-président parmi ses membres. Le Président convoque la commission et détermine son ordre du jour ; il en préside les séances. En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par le vice-président.

La commission peut faire appel, pour l'exercice de ses missions, à des experts. Elle rend ses conclusions l'année de l'adoption de la cotisation foncière des entreprises unique par l'établissement public de coopération intercommunale et lors de chaque transfert de charges ultérieur ».

2) ADOPTION DU RAPPORT DE LA CLECT

Le présent rapport sera adressé aux 72 communes de la communauté Alès Agglomération, pour délibération concordante de chaque conseil municipal. La condition de majorité pour le vote de chaque conseil municipal est la majorité simple. Les conseils municipaux doivent se prononcer dans un délai de 3 mois à compter de la transmission du rapport par le Président de la CLECT. L'absence de délibération dans le délai de trois mois ne vaut pas avis favorable de la commune membre.

Pour être validé, le rapport de la CLECT doit être approuvé à la majorité qualifiée des conseils municipaux, à savoir l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- les deux tiers au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale.
- la moitié au moins des conseils municipaux représentant plus des deux tiers de la population totale.

Le rapport de la CLECT est adopté dès lors que les conditions de vote à la majorité qualifiée sont remplies et ce nonobstant le fait que certaines communes ne se soient pas prononcées ou que le délai de trois mois n'ait pas expiré.

Par ailleurs, le 8^e alinéa du IV de l'article 1609 nonies C du CGI précise explicitement que :
« Lorsque le Président de la commission n'a pas transmis le rapport précité aux conseils municipaux des communes membres ou à défaut d'approbation de celui-ci dans les conditions susmentionnées, le coût net des charges transférées est constaté par arrêté du représentant de l'Etat dans le département. »

Lors d'une prochaine séance de l'exercice 2023, le conseil communautaire prendra acte des résultats du vote des conseillers municipaux, et votera le montant définitif de l'Attribution de Compensation de chaque commune pour 2022, s'il y a application du rapport.

3) ÉVALUATION DES CHARGES RESTITUÉES

Le 4^e alinéa du IV de l'article 1609 nonies C du CGI fait état des deux méthodes possibles pour procéder à l'évaluation des charges de fonctionnement (non liées à la restitution d'un équipement) :

- Méthode n°1 : constater le coût réel des charges de fonctionnement dans le compte administratif de l'exercice précédant la restitution (exercice 2021 en l'espèce).
- Méthode n°2 : constater le coût réel des charges de fonctionnement dans les comptes administratifs d'une période de plusieurs exercices précédant le transfert, période déterminée librement par la CLECT.

La crise sanitaire ayant perturbé l'exercice 2020, la CLECT propose d'utiliser pour l'évaluation des charges la méthode n°1 (coût réel de l'exercice 2021). Elle propose de mettre en œuvre une garantie afin que le montant des charges restituées aux communes ne puisse pas être inférieur au montant des charges qu'elles avaient initialement transférées.

Le détail des charges (et recettes) prises en compte, leur mode de calcul ainsi que, le cas échéant, leurs clés de répartition, sont exposés ci-après.

B) MODE DE CALCUL DES CHARGES RESTITUÉES « ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE ET PRÉ-ÉLÉMENTAIRE PUBLIC » ET « RESTAURATION SCOLAIRE »

1) RESTITUTION CHARGES DIRECTES (HORS DÉPENSES DE PERSONNEL)

= Dépenses et recettes constatées sur l'exercice 2021 dans les établissements scolaires et restaurants scolaires localisés dans la commune.

*Cas particulier d'une commune membre d'un RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) :
Clé de répartition = Nombre d'élèves, scolarisés au 1^{er} octobre 2021 dans le RPI et domiciliés sur la commune, pondéré par : (nombre d'élèves scolarisés au 1^{er} octobre 2021 dans le RPI et domiciliés en dehors du RPI / nombre de communes du RPI).*

Détail des dépenses constatées :

- **CHARGES DIRECTES « ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE ET PRÉ-ÉLÉMENTAIRE »**

Chapitre 011 : Fournitures scolaires, transports scolaires, petit équipement

Chapitre 65 : Participations aux écoles privées et aux syndicats mixtes - facturation des élèves scolarisés dans des communes hors Communauté Alès Agglomération

Chapitre 70-74-75 : Recettes et participations diverses

○ **CHARGES DIRECTES « RESTAURATION SCOLAIRE »**

Chapitre 011 : Acquisition et livraison de repas, achat de denrées alimentaires

Chapitre 70-74 : Encaissement des recettes Famille, participations diverses

Les communes de Génolhac et du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de Chamborigaud, Le Chambon et La Vernarède ont délégué à la Communauté Alès Agglomération leur compétence « Restauration scolaire » jusqu'au 31 juillet 2022. Les charges qui leur sont restituées en 2022 ne correspondent donc pas à une année pleine.

○ **CHARGES DIRECTES « ACCUEIL PERI-SCOLAIRE »**

Chapitre 011 : Fourniture de matériel pédagogique

Chapitre 70-74 : Encaissement des recettes Famille, participations diverses

2) **RESTITUTION CHARGES DE GESTION DU PATRIMOINE**

= Dépenses d'énergie - électricité, fuel, chauffage - et d'entretien (chapitre 011) constatées sur l'exercice 2021 dans les établissements scolaires et restaurants scolaires localisés dans la commune.

3) **RESTITUTION CHARGES DES MOYENS GENERAUX**

= Dépenses de téléphonie et de reprographie, de maintenance informatique, alarmes et sécurité incendie (chapitre 011) constatées sur l'exercice 2021 dans les établissements scolaires et restaurants scolaires localisés dans la commune.

4) **RESTITUTION CHARGES AFFERENTES A LA GESTION DES INSCRIPTIONS, RESERVATIONS, FACTURATIONS, ENCAISSEMENTS ET DEMANDES DE MISE EN RECOUVREMENT DES IMPAYES DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET DE LA RESTAURATION SCOLAIRE.**

= Dépenses constatées sur l'exercice 2021 et réparties selon le nombre d'élèves inscrits au 1^{er} janvier 2022 à un établissement scolaire de la commune et ayant déposé un dossier de pré-inscription sur la plateforme.

Détail des dépenses constatées :

Chapitre 012 : Personnel accueillant le public et traitant les dossiers, coûts indirects de gestion du personnel (service des carrières et rémunérations), de gestion comptable, de gestion et d'entretien des bâtiments

Chapitre 011 : Achats et prestations de service (licences, abonnements et maintenance des logiciels Concerto et Espace Citoyens), coût indirect des moyens généraux

Des communes ont délégué à la Communauté Alès Agglomération une partie de leurs compétences « Enseignement élémentaire et pré-élémentaire » et « Restauration scolaire » jusqu'au 31 juillet 2022. Les charges qui leur sont restituées en 2022 ne correspondent donc pas à une année pleine.

5) RESTITUTION CHARGES DIRECTES RESSOURCES HUMAINES

= Masse salariale, constatée en 2021, du personnel de terrain (dit « personnel des écoles ») et des agents gestionnaires, directement affectés dans les établissements et restaurants scolaires localisés dans la commune.

*Cas particulier d'un commun membre d'un RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) :
Clé de répartition = Nombre d'élèves, scolarisés au 1er octobre 2021 dans le RPI et domiciliés sur la commune, pondéré par : (nombre d'élèves scolarisés au 1er octobre 2021 dans le RPI et domiciliés en dehors du RPI / nombre de communes du RPI).*

6) RESTITUTION CHARGES SPECIFIQUES AUX COMMUNES EN EXERCICE PLEIN

*Cas particulier d'une commune membre d'un RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) :
Clé de répartition = Nombre d'élèves, scolarisés au 1er octobre 2021 dans le RPI et domiciliés sur la commune, pondéré par : (nombre d'élèves scolarisés au 1er octobre 2021 dans le RPI et domiciliés en dehors du RPI / nombre de communes du RPI).*

Détail des dépenses constatées :

○ COUT DE LA FONCTION SUPPORT « EDUCATION »

= Dépenses constatées en 2021 et réparties selon le nombre d'heures payées aux agents de terrain directement affectés dans les établissements et restaurants scolaires localisés dans la commune.

Chapitre 012 : Personnel du service support « Education » réalisant la gestion du personnel de terrain

Chapitre 011 : Coûts indirects (frais généraux de téléphonie, locaux, affranchissement...)

○ COUT DU POOL DE REMPLACEMENT

= Dépenses constatées en 2021 et réparties selon le nombre d'heures payées aux agents de terrain directement affectés dans les établissements et restaurants scolaires localisés dans la commune

Chapitre 012 : Personnel du pool de remplacement

7) RESTITUTION CHARGES GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

= Dépenses d'entretien de jeux dans les cours d'école, d'élagage des arbres (...) (chapitre 011) constatées en 2021 dans les établissements scolaires des communes.

C) DÉTAIL PAR COMMUNE DES CHARGES RESTITUÉES « ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE ET PRÉ-ÉLÉMENTAIRE PUBLIC » ET « RESTAURATION SCOLAIRE »

RESTITUTION DES COMPETENCES "ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE ET PRE-ELEMENTAIRE PUBLIC" ET "RESTAURATION SCOLAIRE" 2022		SOUS TOTAL CHARGES DIRECTES	RESTITUTION CHARGES DIRECTES (HORS DEPENSES DU PERSONNEL) :				RESTITUTION CHARGES DE GESTION DU PATRIMOINE	RESTITUTION CHARGES DES MOYENS GENERAUX	RESTITUTION CHARGES AFFERENTES A LA GESTION DES INSCRIPTIONS**	RESTITUTION CHARGES DIRECTES RESSOURCES HUMANES	SOUS TOTAL CHARGES SPECIFIQUES	RESTITUTION CHARGES SPECIFIQUES AUX COMMUNES EN EXERCICE PLEIN :		RESTITUTION CHARGES GESTION DE L'ENVIRONNEMENT	TOTAL (HORS FACTURATION SERVICES COMMUNS)	INCIDENCE SUR L'AC* (HORS FACTURATION SERVICES COMMUNS)
			ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE ET PRE- ELEMENTAIRE	RESTAURATION SCOLAIRE	ACCUEIL PERI- SCOLAIRE	COUT FONCTION SUPPORT "EDUCATION"						COUT POOL DE REPLA- CEMENT				
ALES	Dépenses	1 459 505 €	705 101 €	752 487 €	1 917 €	407 488 €	47 995 €	102 570 €	2 992 876 €	207 145 €	150 901 €	56 244 €	3 560 €	5 221 139 €	4 727 780 €	
	Recettes	493 359 €	0 €	420 186 €	73 173 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	493 359 €		
ANDUZE	Dépenses	84 381 €	13 851 €	70 530 €	0 €	33 380 €	5 876 €	1 745 €	418 058 €	0 €			168 €	543 608 €	469 610 €	
	Recettes	73 998 €	4 900 €	69 098 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	73 998 €		
AUJAC	Dépenses	46 084 €	46 084 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	46 084 €	43 384 €	
	Recettes	2 700 €	2 700 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	2 700 €		
BAGARD	Dépenses	85 118 €	23 450 €	61 243 €	425 €	48 293 €	2 269 €	8 417 €	292 256 €	13 089 €	9 537 €	3 552 €	798 €	450 240 €	375 091 €	
	Recettes	72 546 €	0 €	58 501 €	14 045 €	2 603 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	75 149 €		
BOISSET ET GAUJAC	Dépenses	97 933 €	28 417 €	69 516 €	0 €	18 360 €	4 871 €	2 117 €	369 582 €	0 €			672 €	493 535 €	388 133 €	
	Recettes	105 402 €	27 483 €	77 919 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	105 402 €		
BONNEVAUX	Dépenses	3 208 €	2 798 €	409 €	1 €	272 €	51 €	0 €	1 556 €	118 €	86 €	32 €	0 €	5 205 €	4 884 €	
	Recettes	321 €	0 €	299 €	22 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	321 €		
BOUICOIRAN ET NOZIERES	Dépenses	41 981 €	12 346 €	29 575 €	60 €	12 909 €	1 562 €	3 478 €	173 483 €	11 311 €	8 242 €	3 069 €	100 €	244 824 €	204 957 €	
	Recettes	39 867 €	0 €	30 932 €	8 935 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	39 867 €		
BRANOUX LES TAILLADES	Dépenses	38 562 €	38 476 €	86 €	0 €	13 026 €	4 910 €	810 €	134 121 €	0 €			0 €	191 429 €	156 956 €	
	Recettes	34 473 €	34 473 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	34 473 €		
BRIGNON	Dépenses	26 499 €	8 042 €	18 327 €	130 €	12 316 €	1 126 €	1 560 €	115 054 €	6 684 €	4 870 €	1 814 €	1 776 €	165 015 €	139 522 €	
	Recettes	25 493 €	0 €	19 374 €	6 119 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	25 493 €		
BROUZET LES ALES	Dépenses	63 682 €	63 682 €	0 €	0 €	6 202 €	1 561 €	0 €	8 253 €	648 €	472 €	176 €	0 €	80 345 €	79 408 €	
	Recettes	937 €	0 €	0 €	937 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	937 €		
CASTELNAU VALENCE	Dépenses	0 €	0 €	0 €	0 €	12 303 €	724 €	0 €	41 657 €	2 745 €	2 000 €	745 €	0 €	57 429 €	54 825 €	
	Recettes	2 604 €	2 604 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	2 604 €		
CENDRAS	Dépenses	19 566 €	19 566 €	0 €	0 €	27 135 €	2 755 €	0 €	128 400 €	0 €			456 €	178 312 €	178 250 €	
	Recettes	62 €	62 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	62 €		
CHAMBORIGAUD	Dépenses	20 849 €	3 897 €	16 952 €	0 €	12 642 €	1 367 €	0 €	47 406 €	3 588 €	2 614 €	974 €	2 581 €	88 433 €	75 300 €	
	Recettes	13 133 €	0 €	12 235 €	898 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	13 133 €		
CONCOULES	Dépenses	2 034 €	393 €	1 636 €	5 €	1 088 €	201 €	0 €	6 222 €	471 €	343 €	128 €	0 €	10 016 €	15 703 €	
	Recettes	1 285 €	0 €	1 195 €	90 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	1 285 €		
CORBES	Dépenses	458 €	458 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	458 €	2 859 €	
	Recettes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	0 €		
CRUVIERS LASCOURS	Dépenses	25 805 €	7 832 €	17 847 €	126 €	19 270 €	1 342 €	3 348 €	112 807 €	6 508 €	4 742 €	1 766 €	0 €	169 080 €	144 253 €	
	Recettes	24 827 €	0 €	18 868 €	5 959 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	24 827 €		
DEAUX	Dépenses	14 224 €	4 522 €	9 465 €	237 €	5 929 €	643 €	1 040 €	64 911 €	4 293 €	3 128 €	1 165 €	0 €	91 040 €	79 971 €	
	Recettes	11 069 €	0 €	9 094 €	1 975 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	11 069 €		
EUZET	Dépenses	12 340 €	3 898 €	8 395 €	47 €	4 237 €	963 €	715 €	40 068 €	3 067 €	2 235 €	832 €	0 €	61 390 €	53 242 €	
	Recettes	8 148 €	0 €	7 238 €	910 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	8 148 €		

* Attribution de Compensation
** et RESERVATIONS, FACTURATIONS, ENCAISSEMENTS ET DEMANDES DE MISE EN RECOURVEMENT DES IMPAYES DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Envoyé en préfecture le 06/04/2023
Reçu en préfecture le 06/04/2023
Publié le 07/04/2023
ID : 030-213000078-20230403-23_02_07-DE



RESTITUTION DES COMPETENCES "ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE ET PRE-ELEMENTAIRE PUBLIC" ET "RESTAURATION SCOLAIRE" 2022		RESTITUTION CHARGES DIRECTES (HORS DEPENDANCES DU PERSONNEL) :				RESTITUTION CHARGES DE GESTION DU PATRIMOINE	RESTITUTION CHARGES DES MOYENS GENERAUX	RESTITUTION CHARGES AFFERENTES A LA GESTION DES INSCRIPTIONS**	RESTITUTION CHARGES DIRECTES RESSOURCES HUMAINES	RESTITUTION CHARGES SPECIFIQUES AUX COMMUNES EN EXERCICE PLEIN :			RESTITUTION CHARGES GESTION DE L'ENVIRONNEMENT	TOTAL (HORS FACTURATION SERVICES COMMUNS)	INCIDENCE SUR L'AC* (HORS FACTURATION SERVICES COMMUNS)	
		SOUS TOTAL CHARGES DIRECTES	ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE ET PRE- ELEMENTAIRE	RESTAURATION SCOLAIRE	ACCUEIL PERI- SCOLAIRE					SOUS TOTAL CHARGES SPECIFIQUES	COUT FONCTION SUPPORT "EDUCATION"	COUT POOL DE REMPLA- CEMENT				RESTITUTION CHARGES SPECIFIQUES
GENERAGUES	Dépenses	20 351 €	5 363 €	14 947 €	41 €	9 348 €	1 156 €	943 €	104 620 €	6 284 €	4 579 €	1 705 €	0 €	142 701 €	124 533 €	
	Recettes	18 168 €	0 €	16 269 €	1 899 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	18 168 €		
GENOLHAC	Dépenses	28 490 €	5 503 €	22 910 €	77 €	15 226 €	2 826 €	0 €	87 113 €	17 582 €	15 795 €	1 787 €	4 810 €	156 046 €	138 057 €	
	Recettes	17 989 €	0 €	16 732 €	1 257 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	17 989 €		
LA GRAND COMBE	Dépenses	116 522 €	68 276 €	48 246 €	0 €	88 227 €	26 719 €	0 €	379 540 €	0 €	0 €	0 €	192 €	611 200 €	534 147 €	
	Recettes	77 053 €	38 169 €	38 884 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	77 053 €		
LA VERNAREDE	Dépenses	7 485 €	1 399 €	6 086 €	0 €	3 666 €	1 327 €	0 €	17 018 €	1 288 €	938 €	350 €	366 €	31 150 €	26 436 €	
	Recettes	4 714 €	0 €	4 392 €	322 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	4 714 €		
LAMELOUZE	Dépenses	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
	Recettes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
LAVAL PRADEL	Dépenses	54 332 €	54 332 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	162 539 €	0 €	0 €	0 €	100 €	216 971 €	156 966 €	
	Recettes	60 005 €	60 005 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	60 005 €		
LE CHAMBON	Dépenses	4 276 €	799 €	3 477 €	0 €	0 €	0 €	0 €	9 724 €	736 €	536 €	200 €	0 €	14 736 €	12 042 €	
	Recettes	2 694 €	0 €	2 510 €	184 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 694 €		
LE MARTINET	Dépenses	26 978 €	16 465 €	10 513 €	0 €	0 €	0 €	1 463 €	45 330 €	0 €	0 €	0 €	0 €	73 771 €	59 076 €	
	Recettes	14 695 €	3 349 €	10 632 €	714 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	14 695 €		
LES MAGES	Dépenses	82 466 €	45 993 €	36 473 €	0 €	0 €	0 €	5 785 €	267 282 €	0 €	0 €	0 €	0 €	355 533 €	299 183 €	
	Recettes	46 652 €	0 €	41 585 €	5 067 €	9 698 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	56 350 €		
LES PLANS	Dépenses	22 015 €	22 015 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3 188 €	250 €	182 €	68 €	0 €	25 454 €	25 092 €	
	Recettes	362 €	0 €	0 €	362 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	362 €		
LES SALLES DU GARDON	Dépenses	45 649 €	45 595 €	54 €	0 €	21 879 €	3 013 €	0 €	193 814 €	0 €	0 €	0 €	0 €	264 355 €	236 815 €	
	Recettes	27 540 €	1 678 €	25 862 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	27 540 €		
LEZAN	Dépenses	43 133 €	12 543 €	30 155 €	435 €	22 392 €	2 978 €	4 940 €	123 457 €	9 231 €	6 726 €	2 505 €	340 €	206 471 €	171 901 €	
	Recettes	30 280 €	0 €	25 402 €	4 878 €	4 290 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	34 570 €		
MARTIGNARGUES	Dépenses	12 895 €	3 054 €	9 797 €	44 €	4 899 €	1 475 €	910 €	68 824 €	4 057 €	2 960 €	1 097 €	0 €	93 060 €	80 799 €	
	Recettes	12 261 €	0 €	10 268 €	1 993 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	12 261 €		
MASSANES	Dépenses	21 514 €	21 514 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3 038 €	0 €	0 €	0 €	0 €	24 552 €	24 552 €	
	Recettes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
MASSILLARGUES ATTUECH	Dépenses	38 470 €	6 801 €	31 669 €	0 €	0 €	445 €	0 €	98 808 €	0 €	0 €	0 €	0 €	137 723 €	108 423 €	
	Recettes	29 300 €	0 €	29 300 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	29 300 €		
MEJANNES LES ALES	Dépenses	50 262 €	10 953 €	39 222 €	87 €	15 087 €	877 €	5 070 €	159 335 €	11 684 €	8 514 €	3 170 €	100 €	242 415 €	187 937 €	
	Recettes	50 073 €	0 €	41 300 €	8 773 €	4 405 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	54 478 €		
MIALET	Dépenses	12 830 €	3 381 €	9 423 €	26 €	6 678 €	729 €	1 625 €	66 138 €	3 961 €	2 887 €	1 075 €	0 €	91 962 €	80 509 €	
	Recettes	11 453 €	0 €	10 256 €	1 197 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	11 453 €		
MONS	Dépenses	66 201 €	11 260 €	54 941 €	0 €	5 689 €	552 €	1 300 €	318 791 €	0 €	0 €	0 €	100 €	392 633 €	332 823 €	
	Recettes	59 810 €	7 900 €	51 910 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	59 810 €		

* Attribution de Compensation

** et RESERVATIONS, FACTURATIONS, ENCAISSEMENTS ET DEMANDES DE MISE EN RECOUVREMENT DES IMPAYES DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_07-DE



RESTITUTION DES COMPETENCES "ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE ET PRE-ELEMENTAIRE PUBLIC" ET "RESTAURATION SCOLAIRE" 2022		RESTITUTION CHARGES DIRECTES (HORS DEPENSES DU PERSONNEL) :				RESTITUTION CHARGES DE GESTION DU PATRIMOINE	RESTITUTION CHARGES DES MOYENS GENERAUX	RESTITUTION CHARGES AFFEREES A LA GESTION DES INSCRIPTIONS**	RESTITUTION CHARGES DIRECTES RESSOURCES HUMAINES	SOUS TOTAL CHARGES SPECIFIQUES	RESTITUTION CHARGES SPECIFIQUES AUX COMMUNES EN EXERCICE PLEIN :		RESTITUTION CHARGES GESTION DE L'ENVIRONNEMENT	TOTAL (HORS FACTURATION SERVICES COMMUNS)	INCIDENCE SUR L'AC* (HORS FACTURATION SERVICES COMMUNS)
		SOUS TOTAL CHARGES DIRECTES	ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE ET PRE- ELEMENTAIRE	RESTAURATION SCOLAIRE	ACCUEIL PERI- SCOLAIRE						COUT FONCTION SUPPORT "EDUCATION"	COUT POOL DE REPLA- CEMENT			
MONTEILS	Dépenses	18 831 €	5 102 €	13 604 €	125 €	7 158 €	2 296 €	2 145 €	82 636 €	6 095 €	4 441 €	1 654 €	0 €	119 161 €	101 397 €
	Recettes	17 764 €	0 €	14 216 €	3 548 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	17 764 €	0 €
NERS	Dépenses	26 796 €	7 929 €	18 644 €	223 €	14 333 €	1 480 €	2 015 €	138 755 €	8 764 €	6 386 €	2 378 €	0 €	192 143 €	167 043 €
	Recettes	23 268 €	0 €	18 418 €	4 850 €	1 832 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	25 100 €	0 €
PORTES	Dépenses	20 096 €	20 096 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	62 007 €	0 €	0 €	0 €	0 €	82 103 €	59 909 €
	Recettes	22 194 €	22 194 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	22 194 €	0 €
RIBAUTE LES TAVERNES	Dépenses	77 493 €	23 750 €	53 743 €	0 €	13 917 €	6 725 €	0 €	336 982 €	0 €	0 €	216 €	435 333 €	341 277 €	
	Recettes	94 056 €	24 187 €	69 869 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	94 056 €	0 €	
ROUSSON	Dépenses	679 074 €	577 388 €	101 686 €	0 €	0 €	0 €	13 162 €	313 229 €	0 €	0 €	0 €	1 005 465 €	874 324 €	
	Recettes	131 141 €	0 €	116 420 €	14 721 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	131 141 €	0 €	
SALINDRES	Dépenses	99 083 €	34 370 €	64 713 €	0 €	52 541 €	3 003 €	2 570 €	290 484 €	0 €	0 €	288 €	447 969 €	346 332 €	
	Recettes	101 637 €	0 €	101 637 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	101 637 €	0 €	
SENECHAS	Dépenses	6 104 €	1 179 €	4 909 €	16 €	3 263 €	605 €	0 €	18 667 €	1 412 €	1 029 €	383 €	30 051 €	28 676 €	
	Recettes	3 854 €	0 €	3 585 €	269 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3 854 €	0 €	
SERVAS	Dépenses	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
	Recettes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
SEYNES	Dépenses	7 348 €	2 321 €	4 999 €	28 €	3 157 €	720 €	715 €	23 967 €	1 827 €	1 331 €	496 €	37 734 €	32 882 €	
	Recettes	4 852 €	0 €	4 310 €	542 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	4 852 €	0 €	
SOUSTELLE	Dépenses	2 000 €	2 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 000 €	2 000 €	
	Recettes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
ST BONNET DE SALENDRIQUE	Dépenses	5 496 €	5 496 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	5 496 €	5 496 €	
	Recettes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
ST CESAIRE DE GAUZIGNAN	Dépenses	14 252 €	3 375 €	10 828 €	49 €	5 745 €	740 €	813 €	65 688 €	4 484 €	3 271 €	1 213 €	91 721 €	76 450 €	
	Recettes	13 368 €	0 €	11 348 €	2 020 €	1 903 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	15 271 €	0 €	
ST CHRISTOL LES ALES	Dépenses	221 893 €	120 207 €	101 686 €	0 €	84 270 €	10 557 €	3 752 €	1 031 656 €	0 €	0 €	792 €	1 352 920 €	1 189 354 €	
	Recettes	163 566 €	40 844 €	122 722 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	163 566 €	0 €	
ST ETIENNE DE L'OLM	Dépenses	15 610 €	3 697 €	11 860 €	53 €	8 215 €	1 289 €	1 398 €	72 423 €	4 911 €	3 583 €	1 328 €	103 846 €	89 005 €	
	Recettes	14 841 €	0 €	12 429 €	2 412 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	14 841 €	0 €	
ST FLORENT SUR AUZONNET	Dépenses	22 742 €	7 853 €	14 889 €	0 €	20 266 €	4 401 €	2 502 €	116 495 €	8 336 €	6 074 €	2 262 €	175 142 €	158 248 €	
	Recettes	16 894 €	0 €	14 608 €	2 286 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	16 894 €	0 €	
ST HILAIRE DE BRETHMAS	Dépenses	178 710 €	70 019 €	108 691 €	0 €	38 896 €	2 684 €	2 811 €	354 716 €	0 €	0 €	288 €	578 105 €	435 681 €	
	Recettes	142 424 €	38 846 €	103 578 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	142 424 €	0 €	
ST HIPPOLYTE DE CATON	Dépenses	15 667 €	4 949 €	10 658 €	60 €	2 404 €	745 €	553 €	50 492 €	3 895 €	2 838 €	1 057 €	73 755 €	63 410 €	
	Recettes	10 345 €	0 €	9 190 €	1 155 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	10 345 €	0 €	
ST JEAN DE CEYRARGUES	Dépenses	6 561 €	1 554 €	4 985 €	22 €	9 891 €	1 069 €	780 €	30 874 €	2 064 €	1 506 €	558 €	51 239 €	42 198 €	
	Recettes	6 238 €	0 €	5 224 €	1 014 €	2 803 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	9 041 €	0 €	

* Attribution de Compensation

** et RESERVATIONS, FACTURATIONS, ENCAISSEMENTS ET DEMANDES DE MISE EN RECOUVREMENT DES IMPAYES DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

RESTITUTION DES COMPETENCES "ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE ET PRE-ELEMENTAIRE PUBLIC" ET "RESTAURATION SCOLAIRE" 2022		SOUS TOTAL CHARGES DIRECTES	RESTITUTION CHARGES DIRECTES (HORS DEPENSES DU PERSONNEL) :			RESTITUTION CHARGES DE GESTION DU PATRIMOINE	RESTITUTION CHARGES DES MOYENS GENERAUX	RESTITUTION CHARGES AFFERENTES A LA GESTION DES INSCRIPTIONS**	RESTITUTION CHARGES DIRECTES RESSOURCES HUMAINES	SOUS TOTAL CHARGES SPECIFIQUES	RESTITUTION CHARGES SPECIFIQUES AUX COMMUNES EN EXERCICE PLEIN :		RESTITUTION CHARGES GESTION DE L'ENVIRONNEMENT	TOTAL (HORS FACTURATION SERVICES COMMUNS)	INCIDENCE SUR L'AC* (HORS FACTURATION SERVICES COMMUNS)
			ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE ET PRE- ELEMENTAIRE	RESTAURATION SCOLAIRE	ACCUEIL PERI- SCOLAIRE						COUT FONCTION SUPPORT "EDUCATION"	COUT POOL DE REMPLA- CEMENT			
ST JEAN DE SERRES	Dépenses	11 111 €	4 577 €	6 288 €	246 €	8 371 €	1 058 €	2 437 €	65 639 €	3 796 €	2 766 €	1 030 €	0 €	92 412 €	68 376 €
	Recettes	24 036 €	16 877 €	4 138 €	3 021 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	24 036 €	
ST JEAN DE VALERISCLE	Dépenses	13 786 €	6 617 €	7 069 €	100 €	7 712 €	1 742 €	1 170 €	54 400 €	4 400 €	3 206 €	1 194 €	0 €	83 210 €	74 850 €
	Recettes	8 360 €	0 €	7 382 €	978 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	8 360 €	
ST JEAN DU GARD	Dépenses	63 041 €	13 323 €	49 310 €	408 €	27 483 €	2 284 €	5 818 €	240 704 €	15 907 €	11 591 €	4 316 €	1 236 €	356 473 €	296 669 €
	Recettes	59 804 €	0 €	52 405 €	7 399 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	59 804 €	
ST JEAN DU PIN	Dépenses	48 523 €	12 822 €	35 701 €	0 €	20 560 €	2 497 €	0 €	161 887 €	0 €			0 €	233 467 €	196 875 €
	Recettes	36 592 €	3 915 €	32 677 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	36 592 €	
ST JULIEN DE CASSAGNAS	Dépenses	18 993 €	5 091 €	13 802 €	100 €	7 803 €	2 200 €	2 048 €	72 486 €	5 136 €	3 742 €	1 394 €	0 €	108 665 €	86 661 €
	Recettes	22 004 €	3 600 €	15 141 €	3 263 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	22 004 €	
ST JULIEN LES ROSIERS	Dépenses	141 160 €	71 214 €	69 946 €	0 €	0 €	0 €	10 920 €	379 599 €	0 €			0 €	531 679 €	437 253 €
	Recettes	85 526 €	0 €	75 250 €	10 276 €	8 900 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	94 426 €	
ST JUST ET VACQUIERES	Dépenses	9 567 €	3 022 €	6 508 €	37 €	3 055 €	1 394 €	715 €	31 121 €	2 378 €	1 733 €	645 €	0 €	48 230 €	41 912 €
	Recettes	6 318 €	0 €	5 612 €	706 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	6 318 €	
ST MARTIN DE VALGALGUES	Dépenses	109 453 €	35 904 €	73 549 €	0 €	19 152 €	5 083 €	0 €	432 104 €	0 €			336 €	566 128 €	468 173 €
	Recettes	97 955 €	29 182 €	68 773 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	97 955 €	
ST MAURICE DE CAZEVIEILLE	Dépenses	0 €	0 €	0 €	0 €	9 028 €	720 €	0 €	63 341 €	4 242 €	3 091 €	1 151 €	0 €	77 331 €	73 307 €
	Recettes	4 024 €	4 024 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	4 024 €	
ST PAUL LA COSTE	Dépenses	4 250 €	4 250 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	4 250 €	5 520 €
	Recettes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	0 €	
ST PRIVAT DES VIEUX	Dépenses	167 566 €	20 021 €	147 545 €	0 €	37 004 €	5 203 €	3 628 €	458 919 €	0 €			912 €	673 232 €	497 711 €
	Recettes	175 521 €	495 €	175 026 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	175 521 €	
ST SEBASTIEN D'AIGREFEUILLE	Dépenses	8 849 €	2 332 €	6 499 €	18 €	5 564 €	762 €	812 €	45 704 €	2 732 €	1 991 €	741 €	0 €	64 423 €	56 525 €
	Recettes	7 898 €	0 €	7 073 €	825 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	7 898 €	
STE CECILE D'ANDORGE	Dépenses	7 358 €	2 735 €	4 623 €	0 €	1 176 €	191 €	0 €	38 455 €	0 €			0 €	47 180 €	42 470 €
	Recettes	4 710 €	0 €	4 710 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	4 710 €	
STE CROIX DE CADERLE	Dépenses	1 375 €	1 375 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	1 375 €	3 690 €
	Recettes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	0 €	
THOIRAS	Dépenses	17 510 €	4 498 €	13 012 €	0 €	5 634 €	1 889 €	0 €	83 153 €	0 €			0 €	108 186 €	93 853 €
	Recettes	14 333 €	458 €	13 875 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	14 333 €	
TORNAC	Dépenses	20 622 €	5 698 €	14 924 €	0 €	6 648 €	904 €	0 €	113 411 €	0 €			168 €	141 753 €	117 588 €
	Recettes	24 165 €	2 582 €	21 583 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	24 165 €	
VABRES	Dépenses	7 663 €	7 663 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	7 663 €	7 663 €
	Recettes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	0 €	
VEZENOBRES	Dépenses	70 595 €	17 014 €	53 261 €	320 €	24 493 €	3 513 €	6 728 €	275 647 €	17 778 €	12 954 €	4 824 €	340 €	399 094 €	324 373 €
	Recettes	74 721 €	0 €	59 413 €	15 308 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	74 721 €	

* Attribution de Compensation

** et RESERVATIONS, FACTURATIONS, ENCAISSEMENTS ET DEMANDES DE MISE EN RECouvreMENT DES IMPAYES DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Envoyé en préfecture le 06/04/2023
Reçu en préfecture le 06/04/2023
Publié le 07/04/2023



ID : 030-21300078-20230403-23_02_07-DE

RESTITUTION DES COMPETENCES "ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE ET PRE-ELEMENTAIRE PUBLIC" ET "RESTAURATION SCOLAIRE"		RESTITUTION CHARGES DIRECTES (HORS DEPENSES DU PERSONNEL) :				RESTITUTION CHARGES DE GESTION DU PATRIMOINE	RESTITUTION CHARGES DES MOYENS GENERAUX	RESTITUTION CHARGES AFFERENTES A LA GESTION DES INSCRIPTIONS*	RESTITUTION CHARGES DIRECTES RESSOURCES HUMAINES	RESTITUTION CHARGES SPECIFIQUES			RESTITUTION CHARGES SPECIFIQUES AUX COMMUNES EN EXERCICE PLEIN :	RESTITUTION CHARGES GESTION DE L'ENVIRONNEMENT	TOTAL (HORS FACTURATION SERVICES COMMUNS)	INCIDENCE SUR L'AC* (HORS FACTURATION SERVICES COMMUNS)
		SOUS TOTAL CHARGES DIRECTES	ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE ET PRE-ELEMENTAIRE	RESTAURATION SCOLAIRE	ACCUEIL PERI-SCOLAIRE					COUT FONCTION SUPPORT "EDUCATION"	COUT POOL DE REMPLACEMENT					
ALES	Dépenses	1 459 505 €	705 101 €	752 487 €	1 917 €	407 488 €	47 995 €	205 140 €	2 992 876 €	207 145 €	150 901 €	56 244 €	3 560 €	5 323 709 €	4 830 350 €	
	Recettes	493 359 €	0 €	420 186 €	73 173 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	493 359 €		
ANDUZE	Dépenses	84 381 €	13 851 €	70 530 €	0 €	33 380 €	5 876 €	1 745 €	418 058 €	0 €			168 €	543 608 €	469 610 €	
	Recettes	73 998 €	4 900 €	69 098 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	73 998 €		
AUJAC	Dépenses	46 084 €	46 084 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	46 084 €	43 384 €	
	Recettes	2 700 €	2 700 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	2 700 €		
BAGARD	Dépenses	85 118 €	23 450 €	61 243 €	425 €	48 293 €	2 269 €	16 834 €	292 256 €	13 089 €	9 537 €	3 552 €	798 €	458 657 €	383 508 €	
	Recettes	72 546 €	0 €	58 501 €	14 045 €	2 603 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	75 149 €		
BOISSET ET GAUJAC	Dépenses	97 933 €	28 417 €	69 516 €	0 €	18 360 €	4 871 €	2 117 €	369 582 €	0 €			672 €	493 535 €	388 133 €	
	Recettes	105 402 €	27 483 €	77 919 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	105 402 €		
BONNEVAUX	Dépenses	3 319 €	2 798 €	520 €	1 €	272 €	51 €	0 €	1 556 €	118 €	86 €	32 €	0 €	5 315 €	4 994 €	
	Recettes	321 €	0 €	299 €	22 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	321 €		
BOUICOIRAN ET NOZIERES	Dépenses	41 981 €	12 346 €	29 575 €	60 €	12 909 €	1 562 €	6 955 €	173 483 €	11 311 €	8 242 €	3 069 €	100 €	248 301 €	208 434 €	
	Recettes	39 867 €	0 €	30 932 €	8 935 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	39 867 €		
BRANOUX LES TAILLADES	Dépenses	38 564 €	38 476 €	88 €	0 €	13 026 €	4 910 €	810 €	134 121 €	0 €			0 €	191 431 €	156 958 €	
	Recettes	34 473 €	34 473 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	34 473 €		
BRIGNON	Dépenses	26 499 €	8 042 €	18 327 €	130 €	12 316 €	1 126 €	3 120 €	115 054 €	6 684 €	4 870 €	1 814 €	1 776 €	166 575 €	141 082 €	
	Recettes	25 493 €	0 €	19 374 €	6 119 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	25 493 €		
BROUZET LES ALES	Dépenses	63 682 €	63 682 €	0 €	0 €	6 202 €	1 561 €	0 €	8 253 €	648 €	472 €	176 €	0 €	80 345 €	79 408 €	
	Recettes	937 €	0 €	0 €	937 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	937 €		
CASTELNAU VALENCE	Dépenses	0 €	0 €	0 €	0 €	12 303 €	724 €	0 €	41 657 €	2 745 €	2 000 €	745 €	0 €	57 429 €	54 825 €	
	Recettes	2 604 €	2 604 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	2 604 €		
CENDRAS	Dépenses	19 566 €	19 566 €	0 €	0 €	27 135 €	2 755 €	0 €	128 400 €	0 €			456 €	178 312 €	178 250 €	
	Recettes	62 €	62 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	62 €		
CHAMBORIGAUD	Dépenses	25 087 €	3 897 €	21 190 €	0 €	12 642 €	1 367 €	0 €	47 406 €	3 588 €	2 614 €	974 €	2 581 €	92 671 €	79 538 €	
	Recettes	13 133 €	0 €	12 235 €	898 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	13 133 €		
CONCOULES	Dépenses	2 476 €	393 €	2 078 €	5 €	1 088 €	201 €	0 €	6 222 €	471 €	343 €	128 €	0 €	10 458 €	16 145 €	
	Recettes	1 285 €	0 €	1 195 €	90 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	1 285 €		
CORBES	Dépenses	458 €	458 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	458 €	2 859 €	
	Recettes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	0 €		
CRUVIERS LASCOURS	Dépenses	25 805 €	7 832 €	17 847 €	126 €	19 270 €	1 342 €	6 695 €	112 807 €	6 508 €	4 742 €	1 766 €	0 €	172 427 €	147 600 €	
	Recettes	24 827 €	0 €	18 868 €	5 959 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	24 827 €		
DEAUX	Dépenses	14 224 €	4 522 €	9 465 €	237 €	5 929 €	643 €	2 080 €	64 911 €	4 293 €	3 128 €	1 165 €	0 €	92 080 €	81 011 €	
	Recettes	11 069 €	0 €	9 094 €	1 975 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	11 069 €		
EUZET	Dépenses	12 340 €	3 898 €	8 395 €	47 €	4 237 €	963 €	1 430 €	40 068 €	3 067 €	2 235 €	832 €	0 €	62 105 €	53 957 €	
	Recettes	8 148 €	0 €	7 238 €	910 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	8 148 €		

* Attribution de Compensation

** et RESERVATIONS, FACTURATIONS, ENCAISSEMENTS ET DEMANDES DE MISE EN RECOUVREMENT DES IMPAYES DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

RESTITUTION DES COMPETENCES "ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE ET PRE-ELEMENTAIRE PUBLIC" ET "RESTAURATION SCOLAIRE" 2023 et suivants		SOUS TOTAL CHARGES DIRECTES	RESTITUTION CHARGES DIRECTES (HORS DEPENSES DU PERSONNEL) :			RESTITUTION CHARGES DE GESTION DU PATRIMOINE	RESTITUTION CHARGES DES MOYENS GENERAUX	RESTITUTION CHARGES AFFERENTES A LA GESTION DES INSCRIPTIONS*	RESTITUTION CHARGES DIRECTES RESSOURCES HUMAINES	SOUS TOTAL CHARGES SPECIFIQUES	RESTITUTION CHARGES SPECIFIQUES AUX COMMUNES EN EXERCICE PLEIN :		RESTITUTION CHARGES GESTION DE L'ENVIRONNEMENT	TOTAL (HORS FACTURATION SERVICES COMMUNS)	INCIDENCE SUR L'AC* (HORS FACTURATION SERVICES COMMUNS)
			ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE ET PRE- ELEMENTAIRE	RESTAURATION SCOLAIRE	ACCUEIL PERI- SCOLAIRE						COUT FONCTION SUPPORT "EDUCATION"	COUT POOL DE REMPLACEMENT			
GENERAGUES	Dépenses	20 351 €	5 363 €	14 947 €	41 €	9 348 €	1 156 €	1 885 €	104 620 €	6 284 €	4 579 €	1 705 €	0 €	143 644 €	125 476 €
	Recettes	18 168 €	0 €	16 269 €	1 899 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	18 168 €	
GENOLHAC	Dépenses	34 667 €	5 503 €	29 087 €	77 €	15 226 €	2 826 €	0 €	87 113 €	33 423 €	31 636 €	1 787 €	4 810 €	178 065 €	160 076 €
	Recettes	17 989 €	0 €	16 732 €	1 257 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	17 989 €	
LA GRAND COMBE	Dépenses	116 522 €	68 276 €	48 246 €	0 €	88 227 €	26 719 €	0 €	379 540 €	0 €			192 €	611 200 €	534 147 €
	Recettes	77 053 €	38 169 €	38 884 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	77 053 €	
LA VERNAREDE	Dépenses	9 006 €	1 399 €	7 607 €	0 €	3 666 €	1 327 €	0 €	17 018 €	1 288 €	938 €	350 €	366 €	32 672 €	27 958 €
	Recettes	4 714 €	0 €	4 392 €	322 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	4 714 €	
LAMELOUZE	Dépenses	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	0 €	0 €
	Recettes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	0 €	
LAVAL PRADEL	Dépenses	54 332 €	54 332 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	162 539 €	0 €			100 €	216 971 €	156 966 €
	Recettes	60 005 €	60 005 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	60 005 €	
LE CHAMBON	Dépenses	5 145 €	799 €	4 346 €	0 €	0 €	0 €	0 €	9 724 €	736 €	536 €	200 €	0 €	15 606 €	12 912 €
	Recettes	2 694 €	0 €	2 510 €	184 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	2 694 €	
LE MARTINET	Dépenses	26 978 €	16 465 €	10 513 €	0 €	0 €	0 €	2 925 €	45 330 €	0 €			0 €	75 233 €	60 538 €
	Recettes	14 695 €	3 349 €	10 632 €	714 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	14 695 €	
LES MAGES	Dépenses	82 466 €	45 993 €	36 473 €	0 €	0 €	0 €	11 570 €	267 282 €	0 €			0 €	361 318 €	304 968 €
	Recettes	46 652 €	0 €	41 585 €	5 067 €	9 698 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	56 350 €	
LES PLANS	Dépenses	22 015 €	22 015 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3 188 €	250 €	182 €	68 €	0 €	25 454 €	25 092 €
	Recettes	362 €	0 €	0 €	362 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	362 €	
LES SALLES DU GARDON	Dépenses	45 649 €	45 595 €	54 €	0 €	21 879 €	3 013 €	0 €	193 814 €	0 €			0 €	264 355 €	236 815 €
	Recettes	27 540 €	1 678 €	25 862 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	27 540 €	
LEZAN	Dépenses	43 133 €	12 543 €	30 155 €	435 €	22 392 €	2 978 €	9 880 €	123 457 €	9 231 €	6 726 €	2 505 €	340 €	211 411 €	176 841 €
	Recettes	30 280 €	0 €	25 402 €	4 878 €	4 290 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	34 570 €	
MARTIGNARGUES	Dépenses	12 895 €	3 054 €	9 797 €	44 €	4 899 €	1 475 €	1 820 €	68 824 €	4 057 €	2 960 €	1 097 €	0 €	93 970 €	81 709 €
	Recettes	12 261 €	0 €	10 268 €	1 993 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	12 261 €	
MASSANES	Dépenses	21 514 €	21 514 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3 038 €	0 €			0 €	24 552 €	24 552 €
	Recettes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	0 €	
MASSILLARGUES ATTUECH	Dépenses	38 470 €	6 801 €	31 669 €	0 €	0 €	445 €	0 €	98 808 €	0 €			0 €	137 723 €	108 423 €
	Recettes	29 300 €	0 €	29 300 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	29 300 €	
MEJANNES LES ALES	Dépenses	50 262 €	10 953 €	39 222 €	87 €	15 087 €	877 €	10 140 €	159 335 €	11 684 €	8 514 €	3 170 €	100 €	247 485 €	193 007 €
	Recettes	50 073 €	0 €	41 300 €	8 773 €	4 405 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	54 478 €	
MIALET	Dépenses	12 830 €	3 381 €	9 423 €	26 €	6 678 €	729 €	3 250 €	66 138 €	3 961 €	2 887 €	1 075 €	0 €	93 587 €	82 134 €
	Recettes	11 453 €	0 €	10 256 €	1 197 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	11 453 €	
MONS	Dépenses	66 201 €	11 260 €	54 941 €	0 €	5 689 €	552 €	1 300 €	318 791 €	0 €			100 €	392 633 €	332 823 €
	Recettes	59 810 €	7 900 €	51 910 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	59 810 €	

* Attribution de Compensation

** et RESERVATIONS, FACTURATIONS, ENCAISSEMENTS ET DEMANDES DE MISE EN RECOUVREMENT DES IMPAYES DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

RESTITUTION DES COMPETENCES "ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE ET PRE-ELEMENTAIRE PUBLIC" ET "RESTAURATION SCOLAIRE"		RESTITUTION CHARGES DIRECTES (HORS DEPENSES DU PERSONNEL) :				RESTITUTION CHARGES DE GESTION DU PATRIMOINE	RESTITUTION CHARGES DES MOYENS GENERAUX	RESTITUTION CHARGES AFFERENTES A LA GESTION DES INSCRIPTIONS*	RESTITUTION CHARGES DIRECTES RESSOURCES HUMAINEES	RESTITUTION CHARGES SPECIFIQUES AUX COMMUNES EN EXERCICE PLEIN :			RESTITUTION CHARGES DE L'ENVIRONNEMENT	TOTAL (HORS FACTURATION SERVICES COMMUNS)	INCIDENCE SUR L'AC* (HORS FACTURATION SERVICES COMMUNS)
		SOUS TOTAL CHARGES DIRECTES	ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE ET PRE- ELEMENTAIRE	RESTAURATION SCOLAIRE	ACCUEIL PERI- SCOLAIRE					SOUS TOTAL CHARGES SPECIFIQUES	COUT FONCTION SUPPORT "EDUCATION"	COUT POOL DE REMPLACEMENT			
MONTEILS	Dépenses	18 831 €	5 102 €	13 604 €	125 €	7 158 €	2 296 €	4 290 €	82 636 €	6 095 €	4 441 €	1 654 €	0 €	121 306 €	103 542 €
	Recettes	17 764 €	0 €	14 216 €	3 548 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	17 764 €	
NERS	Dépenses	26 796 €	7 929 €	18 644 €	223 €	14 333 €	1 480 €	4 030 €	138 755 €	8 764 €	6 386 €	2 378 €	0 €	194 158 €	169 058 €
	Recettes	23 268 €	0 €	18 418 €	4 850 €	1 832 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	25 100 €	
PORTES	Dépenses	20 096 €	20 096 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	62 007 €	0 €			0 €	82 103 €	59 909 €
	Recettes	22 194 €	22 194 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	22 194 €	
RIBAUTE LES TAVERNES	Dépenses	77 493 €	23 750 €	53 743 €	0 €	13 917 €	6 725 €	0 €	336 982 €	0 €			216 €	435 333 €	341 277 €
	Recettes	94 056 €	24 187 €	69 869 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	94 056 €	
ROUSSON	Dépenses	679 074 €	577 388 €	101 686 €	0 €	0 €	0 €	26 324 €	313 229 €	0 €			0 €	1 018 627 €	887 486 €
	Recettes	131 141 €	0 €	116 420 €	14 721 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	131 141 €	
SALINDRES	Dépenses	99 083 €	34 370 €	64 713 €	0 €	52 541 €	3 003 €	2 570 €	290 484 €	0 €			288 €	447 969 €	346 332 €
	Recettes	101 637 €	0 €	101 637 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	101 637 €	
SENECHAS	Dépenses	7 428 €	1 179 €	6 233 €	16 €	3 263 €	605 €	0 €	18 667 €	1 412 €	1 029 €	383 €	0 €	31 375 €	30 000 €
	Recettes	3 854 €	0 €	3 585 €	269 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	3 854 €	
SERVAS	Dépenses	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	0 €	0 €
	Recettes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	0 €	
SEYNES	Dépenses	7 348 €	2 321 €	4 999 €	28 €	3 157 €	720 €	1 430 €	23 967 €	1 827 €	1 331 €	496 €	0 €	38 449 €	33 597 €
	Recettes	4 852 €	0 €	4 310 €	542 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	4 852 €	
SOUSTELLE	Dépenses	2 000 €	2 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	2 000 €	2 000 €
	Recettes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	0 €	
ST BONNET DE SALENDRIQUE	Dépenses	5 496 €	5 496 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	5 496 €	5 496 €
	Recettes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	0 €	
ST CESAIRE DE GAUZIGNAN	Dépenses	14 252 €	3 375 €	10 828 €	49 €	5 745 €	740 €	1 625 €	65 688 €	4 484 €	3 271 €	1 213 €	0 €	92 534 €	77 263 €
	Recettes	13 368 €	0 €	11 348 €	2 020 €	1 903 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	15 271 €	
ST CHRISTOL LES ALES	Dépenses	221 893 €	120 207 €	101 686 €	0 €	84 270 €	10 557 €	3 752 €	1 031 656 €	0 €			792 €	1 352 920 €	1 189 354 €
	Recettes	163 566 €	40 844 €	122 722 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	163 566 €	
ST ETIENNE DE L'OLM	Dépenses	15 610 €	3 697 €	11 860 €	53 €	8 215 €	1 289 €	2 795 €	72 423 €	4 911 €	3 583 €	1 328 €	0 €	105 243 €	90 402 €
	Recettes	14 841 €	0 €	12 429 €	2 412 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	14 841 €	
ST FLORENT SUR AUZONNET	Dépenses	22 742 €	7 853 €	14 889 €	0 €	20 266 €	4 401 €	5 004 €	116 495 €	8 336 €	6 074 €	2 262 €	400 €	177 644 €	160 750 €
	Recettes	16 894 €	0 €	14 608 €	2 286 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	16 894 €	
ST HILAIRE DE BRETHMAS	Dépenses	178 710 €	70 019 €	108 691 €	0 €	38 896 €	2 684 €	2 811 €	354 716 €	0 €			288 €	578 105 €	435 681 €
	Recettes	142 424 €	38 846 €	103 578 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	142 424 €	
ST HIPPOLYTE DE CATON	Dépenses	15 667 €	4 949 €	10 658 €	60 €	2 404 €	745 €	1 105 €	50 492 €	3 895 €	2 838 €	1 057 €	0 €	74 308 €	63 963 €
	Recettes	10 345 €	0 €	9 190 €	1 155 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	10 345 €	
ST JEAN DE CEYRARGUES	Dépenses	6 561 €	1 554 €	4 985 €	22 €	9 891 €	1 069 €	1 560 €	30 874 €	2 064 €	1 506 €	558 €	0 €	52 019 €	42 978 €
	Recettes	6 238 €	0 €	5 224 €	1 014 €	2 803 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	9 041 €	

* Attribution de Compensation

** et RESERVATIONS, FACTURATIONS, ENCAISSEMENTS ET DEMANDES DE MISE EN RECouvreMENT DES IMPAYES DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

RESTITUTION DES COMPETENCES "ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE ET PRE-ELEMENTAIRE PUBLIC" ET "RESTAURATION SCOLAIRE" 2023 et suivants		SOUS TOTAL CHARGES DIRECTES	RESTITUTION CHARGES DIRECTES (HORS DEPENSES DU PERSONNEL) :				RESTITUTION CHARGES DE GESTION DU PATRIMOINE	RESTITUTION CHARGES DES MOYENS GENERAUX	RESTITUTION CHARGES AFFERENTES A LA GESTION DES INSCRIPTIONS*	RESTITUTION CHARGES DIRECTES RESSOURCES HUMAINES	SOUS TOTAL CHARGES SPECIFIQUES	RESTITUTION CHARGES SPECIFIQUES AUX COMMUNES EN EXERCICE PLEIN :		RESTITUTION CHARGES GESTION DE L'ENVIRONNEMENT	TOTAL (HORS FACTURATION SERVICES COMMUNS)	INCIDENCE SUR L'AC* (HORS FACTURATION SERVICES COMMUNS)
			ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE ET PRE- ELEMENTAIRE	RESTAURATION SCOLAIRE	ACCUEIL PERI- SCOLAIRE	COUT FONCTION SUPPORT "EDUCATION"						COUT POOL DE REMPLACEMENT				
ST JEAN DE SERRES	Dépenses	11 111 €	4 577 €	6 288 €	246 €	8 371 €	1 058 €	4 874 €	65 639 €	3 796 €	2 766 €	1 030 €	0 €	94 849 €	70 813 €	
	Recettes	24 036 €	16 877 €	4 138 €	3 021 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	24 036 €		
ST JEAN DE VALERISCLE	Dépenses	13 786 €	6 617 €	7 069 €	100 €	7 712 €	1 742 €	2 340 €	54 400 €	4 400 €	3 206 €	1 194 €	0 €	84 380 €	76 020 €	
	Recettes	8 360 €	0 €	7 382 €	978 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	8 360 €		
ST JEAN DU GARD	Dépenses	63 041 €	13 323 €	49 310 €	408 €	27 483 €	2 284 €	11 635 €	240 704 €	15 907 €	11 591 €	4 316 €	1 236 €	362 290 €	302 486 €	
	Recettes	59 804 €	0 €	52 405 €	7 399 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	59 804 €		
ST JEAN DU PIN	Dépenses	48 523 €	12 822 €	35 701 €	0 €	20 560 €	2 497 €	0 €	161 887 €	0 €	0 €	0 €	0 €	233 467 €	196 875 €	
	Recettes	36 592 €	3 915 €	32 677 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	36 592 €		
ST JULIEN DE CASSAGNAS	Dépenses	18 993 €	5 091 €	13 802 €	100 €	7 803 €	2 200 €	4 095 €	72 486 €	5 136 €	3 742 €	1 394 €	0 €	110 713 €	88 709 €	
	Recettes	22 004 €	3 600 €	15 141 €	3 263 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	22 004 €		
ST JULIEN LES ROSIERS	Dépenses	141 160 €	71 214 €	69 946 €	0 €	0 €	0 €	21 840 €	379 599 €	0 €	0 €	0 €	0 €	542 599 €	448 173 €	
	Recettes	85 526 €	0 €	75 250 €	10 276 €	8 900 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	94 426 €		
ST JUST ET VACQUIERES	Dépenses	9 567 €	3 022 €	6 508 €	37 €	3 055 €	1 394 €	1 430 €	31 121 €	2 378 €	1 733 €	645 €	0 €	48 945 €	42 627 €	
	Recettes	6 318 €	0 €	5 612 €	706 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	6 318 €		
ST MARTIN DE VALGALGUES	Dépenses	109 453 €	35 904 €	73 549 €	0 €	19 152 €	5 083 €	0 €	432 104 €	0 €	0 €	0 €	336 €	566 128 €	468 173 €	
	Recettes	97 955 €	29 182 €	68 773 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	97 955 €		
ST MAURICE DE CAZEVIEILLE	Dépenses	0 €	0 €	0 €	0 €	9 028 €	720 €	0 €	63 341 €	4 242 €	3 091 €	1 151 €	0 €	77 331 €	73 307 €	
	Recettes	4 024 €	4 024 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	4 024 €		
ST PAUL LA COSTE	Dépenses	4 250 €	4 250 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	4 250 €	5 520 €	
	Recettes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
ST PRIVAT DES VIEUX	Dépenses	167 566 €	20 021 €	147 545 €	0 €	37 004 €	5 203 €	3 628 €	458 919 €	0 €	0 €	0 €	912 €	673 232 €	497 711 €	
	Recettes	175 521 €	495 €	175 026 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	175 521 €		
ST SEBASTIEN D'AIGREFEUILLE	Dépenses	8 849 €	2 332 €	6 499 €	18 €	5 564 €	762 €	1 624 €	45 704 €	2 732 €	1 991 €	741 €	0 €	65 235 €	57 337 €	
	Recettes	7 898 €	0 €	7 073 €	825 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	7 898 €		
STE CECILE D'ANDORGE	Dépenses	7 358 €	2 735 €	4 623 €	0 €	1 176 €	191 €	0 €	38 455 €	0 €	0 €	0 €	0 €	47 180 €	42 470 €	
	Recettes	4 710 €	0 €	4 710 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	4 710 €		
STE CROIX DE CADERLE	Dépenses	1 375 €	1 375 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 375 €	3 690 €	
	Recettes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
THOIRAS	Dépenses	17 510 €	4 498 €	13 012 €	0 €	5 634 €	1 889 €	0 €	83 153 €	0 €	0 €	0 €	0 €	108 186 €	93 853 €	
	Recettes	14 333 €	458 €	13 875 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	14 333 €		
TORNAC	Dépenses	20 622 €	5 698 €	14 924 €	0 €	6 648 €	904 €	0 €	113 411 €	0 €	0 €	0 €	168 €	141 753 €	117 588 €	
	Recettes	24 165 €	2 582 €	21 583 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	24 165 €		
VABRES	Dépenses	7 663 €	7 663 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	7 663 €	7 663 €	
	Recettes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
VEZENOBRES	Dépenses	70 595 €	17 014 €	53 261 €	320 €	24 493 €	3 513 €	13 455 €	275 647 €	17 778 €	12 954 €	4 824 €	340 €	405 821 €	331 100 €	
	Recettes	74 721 €	0 €	59 413 €	15 308 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	74 721 €		

* Attribution de Compensation

** et RESERVATIONS, FACTURATIONS, ENCAISSEMENTS ET DEMANDES DE MISE EN RECouvreMENT DES IMPAYES DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_07-DE



Service : Direction Commande publique & Ingénierie du Bâtiment
Tél : 04 66 56 42 58
Réf : IS/LN/MN

N°23_02_08

EXTRAIT DU REGISTRE
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 3 AVRIL 2023

Convoqué le lundi 27 mars 2023, le Conseil Municipal s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le lundi 3 avril 2023 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Max ROUSTAN, Maire.

Monsieur Nicolas PERCHOC est nommé secrétaire de séance.

MEMBRES PRÉSENTS (37) : Max ROUSTAN, Maire, Christophe RIVENQ, Alain BENSAKOUN, Martine MAGNE, Jean-Claude ROUILLON, Catherine LARGUIER, Christian CHAMBON, Michèle VEYRET, Marie-Claude ALBALADEJO, Pierre MARTIN, Raphaële NAVARRO, Aimé CAVAILLÉ, Gérard PALMIER, Armande LAUPIES, Marie-José VEAU-VEYRET, Rose-Marie SOUSTELLE, Hélène CAYRIER, Bruno MAZUC, Marc BENOIT, Antonia CARILLO, Daniel CANAL, Fabienne FAGES-DROIN, Ysabelle CASTOR, Valérie MEUNIER, Jean-Régis MASSON, Cyril LAURENT, Méryl DEBIERRE, Nicolas PERCHOC, Béatrice LADRANGE, Jean-Michel SUAOU, Paul PLANQUE, Naïma GUERNINE, Arnaud BORD, Aurélie WAGNER, Yves TOURVIEILLE, Marie THOMAS, Christophe CLOT.

POUVOIRS (6) : Marie-Christine PEYRIC (*pouvoir à Michèle VEYRET*), Alain AURÈCHE (*pouvoir à Martine MAGNE*), Soraya HAOUES (*pouvoir à Fabienne FAGES-DROIN*), Laurent RICOME (*pouvoir à Ysabelle CASTOR*), Alexandra LAGULHON (*pouvoir à Daniel CANAL*), Léa BOYER (*pouvoir à Nicolas PERCHOC*).

OBJET : Réhabilitation des Halles et du parking de l'Abbaye
Actualisation du Programme, du coût prévisionnel des travaux, du bilan global de l'opération et demande de subventions

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'arrêté du 22 mars 2019 (JORF n°0077 du 31 mars 2019 texte n°28) précisant les modalités techniques d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'œuvre confiés par des maîtres d'ouvrages publics à des prestataires de droit privé ;

Vu la délibération n°21_06_22 du Conseil Municipal en date du 20 décembre 2021 approuvant notamment :

- le lancement du projet,
- le programme des travaux,
- le coût prévisionnel des travaux estimé à 7 500 000 € H.T.,
- le bilan global de l'opération estimé à 9 967 000,34 € H.T. (toutes dépenses confondues),
- le recours à la procédure avec négociation en vue de retenir l'attributaire du marché de maîtrise d'œuvre ;

Vu la décision n°2022/00184 en date du 02 septembre 2022 actant de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre au groupement conjoint SARL AWA ARCHITECTES (Mandataire solidaire) / ATELIER NAOM SARL / P3G INGENIERIE SAS/ GAPIRA SARL / VENATHEC SAS ;

Vu la convention de mandat contractualisée avec la Société Publique Locale Alès Cévennes en date du 18 janvier 2022 et dûment notifiée le 19 janvier 2022 ;

Vu l'avenant n°1 à la convention de mandat de la Société Publique Locale Alès Cévennes notifié en date du 15 juin 2022 actant notamment de l'actualisation de la programmation de l'opération ainsi que des conditions de mise en œuvre, d'installation et d'exploitation du marché provisoire préalablement à la réalisation du programme de travaux de réhabilitation de l'ensemble immobilier y compris du parking des Halles de l'Abbaye d'Alès ;

Considérant la notification du marché de maîtrise d'œuvre par la Société Publique Locale Alès Cévennes, en sa qualité de mandataire de la Ville d'Alès, au groupement SARL AWA ARCHITECTES (Mandataire solidaire) / ATELIER NAOM SARL / P3G INGENIERIE SAS / GAPIRA SARL / VENATHEC SAS en date du 28 septembre 2022 pour un démarrage des missions le 03 octobre 2022 ;

Considérant les diagnostics structurels complémentaires réalisés par l'entreprise ACSM France SAS sur le parking souterrain basés sur le cahier des charges, produits par la maîtrise d'œuvre, dans le cadre des études de diagnostics/esquisse et d'Avant-Projet Sommaire ;

Considérant que les diagnostics précités ont conclu à la nécessité d'étendre le programme de travaux de réfection et de mise en conformité des 3 niveaux du parking souterrain ;

Considérant le dossier d'étude d'Avant-Projet Sommaire produit par la maîtrise d'œuvre présentant les hypothèses de renforcement de la structure du parking afin de procéder à sa réhabilitation et sa mise en conformité ;

Considérant que les représentants des étaliers, exerçant actuellement dans les Halles de l'Abbaye, ont sollicité la Ville d'Alès afin que soit envisagé un positionnement différent du marché provisoire durant les travaux de réhabilitation de l'ensemble immobilier y compris du parking des Halles de l'Abbaye d'Alès ainsi que la réponse favorable de la Ville d'Alès à cette demande en positionnant le marché provisoire aux abords du parvis de l'Hôtel de Ville ;

Considérant qu'il est ainsi nécessaire de procéder à une actualisation du programme de travaux intégrant notamment :

- les propositions d'aménagement des espaces présentés au stade d'avant-projet par la maîtrise d'œuvre ;
- l'extension du programme de travaux de réhabilitation et la mise en conformité du parking souterrain ;
- les modifications des prestations attendues au 1^{er} étage en l'absence de mise en place du marché provisoire durant la phase de travaux ;

Considérant que l'enveloppe prévisionnelle des travaux doit ainsi être réévaluée à la somme de 10 500 000 € H.T. (valeur janvier 2022) afin de permettre la mise en œuvre du programme de travaux ;

Considérant que le bilan global prévisionnel de l'opération est quant à lui réévalué à la somme de 14 095 325,65 € H.T. toutes dépenses confondues (en annexe de la présente délibération) ;

Considérant que ce coût prévisionnel de réalisation est intégré au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) de la Ville d'Alès,

Considérant dans le prolongement qu'un avenant au mandat de maîtrise d'ouvrage, basé sur les éléments précités, sera contractualisé avec la SPL ALÈS CÉVENNES pour permettre la poursuite du suivi et de la réalisation des ouvrages ;

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

APPROUVE

l'actualisation du programme, du coût prévisionnel des travaux, du bilan global de l'opération et la demande de subventions,

AUTORISE

Monsieur le Maire :

- à intervenir à la signature de tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération,
- à solliciter les subventions et à intervenir à la signature de tous documents relatifs à l'obtention des dites subventions ou nécessaires à la mise en œuvre de cette opération,
- à modifier le plan de financement, joint en annexe, en fonction soit de la variation éventuelle du coût d'objectif, soit des possibilités financières des partenaires identifiés ou de tout autre partenaire éventuel.

Votants : 43

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 3 - Mme Béatrice LADRANGE,
M. Paul PLANQUE, Mme Naïma GUERNINE.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Max ROUSTAN



ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION N°23_02_08 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ALÈS DU 3 AVRIL 2023

OBJET : Réhabilitation des Halles et du parking de l'Abbaye
Actualisation du Programme, du coût prévisionnel des travaux, du bilan global de l'opération et demande de subventions

Le coût estimatif global du projet reste inchangé : 14 095 325,00 € H.T.

Plan de financement prévisionnel :

ORGANISMES	Montant en €	% (±)
FEDER	1 200 000 €	8,5%
État – Dotation Politique de la Ville	628 000 €	4,5%
Région Occitanie	1 000 000 €	7,1%
Communauté Alès Agglomération	1 000 000 €	7,1%
Sous total =	3 828 000 €	27,2%
Autofinancement Ville d'Alès	10 267 325 €	72,8%
TOTAL =	14 095 325 €	100,00%

ADOPTE

**POUR EXTRAIT
CERTIFIÉ CONFORME**


Le Maire
Max ROUSTAN

Votants : 43
Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 3 - Mme Béatrice LADRANGE,
M. Paul PLANQUE, Mme Naima GUERNINE.

**REHABILITATION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER Y COMPRIS PARKING
DES HALLES DE L'ABBAYE D'ALES - STADE APS**

Maître d'ouvrage : ALES AGGLOMERATION

Mandataire : SPL ALES CEVENNES

BILAN FINANCIER PREVISIONNEL

21 mars 2023

	Estimation en € H.T.	TVA 20 %	Coût en € T.T.C.
ETUDES PREALABLES			
Relevé topographique	3 000,00	600,00	3 600,00
Etudes géotechniques	0,00	0,00	0,00
Etudes structures	129 000,00	25 800,00	154 800,00
Etudes - Divers (diag amiante plomb termite) + Diag PEMD	35 000,00	7 000,00	42 000,00
TOTAL ETUDES PREALABLES	167 000,00	33 400,00	200 400,00
TOTAL TRAVAUX			
Travaux base marché + mobilier étals + déconstruction R+1 + Groupe elec + éclairage parking + compteur loge parking	10 500 000,00	2 100 000,00	12 600 000,00
Révision 14 mois estimés	171 500,00	34 300,00	205 800,00
Actualisation jusqu'à fin Etudes Conception	630 972,22	126 194,44	757 166,67
Divers et imprévus y /c concessionnaires	441 000,00	88 200,00	529 200,00
TOTAL TRAVAUX	11 743 472,22	2 348 694,44	14 092 166,67
TOTAL HONORAIRES			
Maîtrise d'Œuvre	1 162 000,00	232 400,00	1 394 400,00
OPC	157 500,00	31 500,00	189 000,00
Contrôle Technique	63 000,00	12 600,00	75 600,00
Coordonateur SPS	36 750,00	7 350,00	44 100,00
Divers et imprévus	28 366,03	5 673,21	34 039,24
Révision	54 010,35	10 802,07	64 812,42
TOTAL HONORAIRES	1 501 626,38	300 325,28	1 801 951,65
MANDATAIRE	377 912,25	75 582,45	453 494,71
FRAIS DIVERS			
Publicités et Tirages	14 000,00	2 800,00	16 800,00
Assurances	284 314,80	/	284 314,80
Huissiers	7 000,00	1 400,00	8 400,00
TOTAL FRAIS DIVERS	305 314,80	4 200,00	309 514,80
TOTAL GENERAL	14 095 325,65	2 762 202,17	16 857 527,82

Service : DGA Administration Générale et Citoyenneté
Tél : 04.30.38.02.03
Réf : MR/PC/CB/PD/LB

N°23_02_09

EXTRAIT DU REGISTRE
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 3 AVRIL 2023

Convoqué le lundi 27 mars 2023, le Conseil Municipal s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le lundi 3 avril 2023 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Max ROUSTAN, Maire.

Monsieur Nicolas PERCHOC est nommé secrétaire de séance.

MEMBRES PRÉSENTS (37) : Max ROUSTAN, Maire, Christophe RIVENQ, Alain BENSACKOUN, Martine MAGNE, Jean-Claude ROUILLON, Catherine LARGUIER, Christian CHAMBON, Michèle VEYRET, Marie-Claude ALBALADEJO, Pierre MARTIN, Raphaële NAVARRO, Aimé CAVAILLÉ, Gérard PALMIER, Armande LAUPIES, Marie-José VEAU-VEYRET, Rose-Marie SOUSTELLE, Hélène CAYRIER, Bruno MAZUC, Marc BENOIT, Antonia CARILLO, Daniel CANAL, Fabienne FAGES-DROIN, Ysabelle CASTOR, Valérie MEUNIER, Jean-Régis MASSON, Cyril LAURENT, Méryl DEBIERRE, Nicolas PERCHOC, Béatrice LADRANGE, Jean-Michel SUAOU, Paul PLANQUE, Naïma GUERNINE, Arnaud BORD, Aurélie WAGNER, Yves TOURVIEILLE, Marie THOMAS, Christophe CLOT.

POUVOIRS (6) : Marie-Christine PEYRIC (*pouvoir à Michèle VEYRET*), Alain AURÈCHE (*pouvoir à Martine MAGNE*), Soraya HAOUES (*pouvoir à Fabienne FAGES-DROIN*), Laurent RICOME (*pouvoir à Ysabelle CASTOR*), Alexandra LAGULHON (*pouvoir à Daniel CANAL*), Léa BOYER (*pouvoir à Nicolas PERCHOC*).

OBJET : Adhésion à l'Association « Union du Pôle Funéraire Public » (UPFP)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'Association « Union du Pôle Funéraire Public » (UPFP),

Considérant que, dans le cadre de la gestion de 3 cimetières, la Ville d'Alès souhaite développer son réseau professionnel, optimiser et pérenniser son action au services des Alésiens,

Considérant que cette association, créée en 2010 et appelée « Union de Pôle Funéraire Public », est régie par la loi du 1^{er} juillet 1901,

Considérant que l'UPFP réunit les acteurs publics œuvrant dans le domaine du funéraire,

Considérant qu'elle participe au Conseil National des opérations funéraires, instances réglementaires de la profession,

Considérant qu'elle apporte à ses adhérents, une veille juridique et réglementaire pour les aider et les assister dans leurs missions,

Considérant qu'elle permet de veiller au respect d'une vraie déontologie dans l'exercice des missions de service public,

Considérant que la Ville d'Alès a un intérêt à adhérer à cette association,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

- d'adhérer à l'Association « Union du Pôle Funéraire Public » (UPFP),
- d'acquitter la cotisation annuelle d'un montant de 693 € T.T.C. pour l'année 2023, et la participation annuelle pour les années suivantes, révisée le cas échéant, sous réserve du vote des budgets annuels,

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents et pièces relatives au versement des cotisations annuelles.

<p>Votants : 43 Pour : 43 - Unanimité Contre : 0 Abstention : 0</p>



Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Max ROUSTAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 3 AVRIL 2023

Convoqué le lundi 27 mars 2023, le Conseil Municipal s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le lundi 3 avril 2023 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Max ROUSTAN, Maire.

Monsieur Nicolas PERCHOC est nommé secrétaire de séance.

MEMBRES PRÉSENTS (37) : Max ROUSTAN, Maire, Christophe RIVENQ, Alain BENSAKOUN, Martine MAGNE, Jean-Claude ROUILLON, Catherine LARGUIER, Christian CHAMBON, Michèle VEYRET, Marie-Claude ALBALADEJO, Pierre MARTIN, Raphaële NAVARRO, Aimé CAVAILLÉ, Gérard PALMIER, Armande LAUPIES, Marie-José VEAU-VEYRET, Rose-Marie SOUSTELLE, Hélène CAYRIER, Bruno MAZUC, Marc BENOIT, Antonia CARILLO, Daniel CANAL, Fabienne FAGES-DROIN, Ysabelle CASTOR, Valérie MEUNIER, Jean-Régis MASSON, Cyril LAURENT, Méryl DEBIERRE, Nicolas PERCHOC, Béatrice LADRANGE, Jean-Michel SUAU, Paul PLANQUE, Naïma GUERNINE, Arnaud BORD, Aurélie WAGNER, Yves TOURVIEILLE, Marie THOMAS, Christophe CLOT.

POUVOIRS (6) : Marie-Christine PEYRIC (*pouvoir à Michèle VEYRET*), Alain AURÈCHE (*pouvoir à Martine MAGNE*), Soraya HAOUES (*pouvoir à Fabienne FAGES-DROIN*), Laurent RICOME (*pouvoir à Ysabelle CASTOR*), Alexandra LAGULHON (*pouvoir à Daniel CANAL*), Léa BOYER (*pouvoir à Nicolas PERCHOC*).

OBJET : Conventions cadre triennale 2023/2025 et annuelle 2023 avec l'Agence d'Urbanisme et de Développement des Régions Nîmoise et Alésienne « AUDRNA »

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération n°11.01.18 du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2011 relative à l'adhésion à l'Agence d'Urbanisme et de Développement des Régions Nîmoise et Alésienne,

Vu la délibération n°20_02_06 du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020 relative à la désignation des représentants de la Ville d'Alès pour siéger à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de l'AUDRNA,

Vu les statuts de l'Agence d'Urbanisme et de Développement des Régions Nîmoise et Alésienne (AUDRNA),

Vu le Procès-verbal du Conseil d'Administration de l'AUDRNA en date du 8 décembre 2022,

Considérant que la Commune d'Alès est membre de l'AUDRNA, association loi 1901, outil d'ingénierie travaillant pour ses membres notamment dans le cadre de missions d'analyse et de prospective,

Considérant que lesdites missions de l'AUDRNA peuvent se décliner notamment dans l'observation, l'analyse des évolutions urbaines, la contribution à la définition des politiques d'aménagement et de développement, notamment foncières, la participation à l'élaboration de documents de planification et de programmation, etc...,

Considérant qu'une convention cadre, d'une durée de trois ans couvrant la période 2023/2025, proposée par l'AUDRNA, fixe le cadre et les modalités de l'intervention du concours financier de la Commune d'Alès en sa qualité de membre de l'association,

Considérant qu'il résulte de la convention cadre que le Conseil d'Administration de l'Agence d'Urbanisme définit d'une part un programme d'activités comprenant des missions constitutives d'un socle partenarial pour lequel sont appelées les cotisations d'adhésions,

Considérant que, d'autre part, la participation financière peut comprendre une subvention complémentaire de la part de certains membres en fonction de leur intérêt à certaines missions, dont le montant est approuvé chaque année en Conseil d'Administration au regard du programme partenarial d'activités,

Considérant que l'AUDRNA a fixé, à la convention annuelle subséquente 2023, le montant de la cotisation annuelle pour l'année 2023 à hauteur de 20 000 € (vingt mille euros),

Considérant que, sur la période couverte par la convention cadre 2023/2025, l'AUDRNA proposera l'intervention de conventions annuelles précisant, pour chaque année, le programme des missions de l'association,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

APPROUVE

- la convention cadre triennale 2023/2025, jointe, fixant le cadre et les modalités de l'intervention du concours financier de la Commune d'Alès en sa qualité de membre de l'association,
- la convention annuelle 2023, jointe, fixant le montant de la participation financière allouée par la Commune d'Alès à l'AUDRNA établi conformément à la décision du Conseil d'Administration de l'Association dans sa séance en date du 8 décembre 2022, qui s'élève à 20 000 € (vingt mille neuf euros), au titre de la cotisation annuelle pour l'année 2023,

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer la convention cadre triennale 2023/2025 et la convention annuelle subséquente pour l'année 2023.

Votants : 43
Pour : 43 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0



Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Max ROUSTAN

CONVENTION CADRE TRIENNALE 2023 - 2025

Envoyé en préfecture le 06/04/2023
Reçu en préfecture le 06/04/2023
Publié le 07/04/2023
ID : 030-21300078-20230403-23_02_10-DE

Entre les soussignés

La Ville d'Alès, située 9 Place de l'Hôtel de Ville, 30100 ALES, représentée par son Maire, Monsieur Max ROUSTAN,

Ci-après nommée « **le membre de l'agence** »

D'une part,

Et

L'Agence d'Urbanisme et de Développement des Régions Nîmoise et Alésienne, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association, située à l'Arche Bötti 2, 115 Allée Norbert Wiener, à 30000 NÎMES, dont les statuts ont été enregistrés à la Préfecture du Gard, représentée par son Président, Frédéric TOUZELLIER,

Ci-après nommée « **l'Agence d'Urbanisme** »,

D'autre part,

PRÉAMBULE

Il a été exposé ce qui suit :

L'Agence d'Urbanisme est une association loi 1901 au sein de laquelle sont associés :

- l'Etat,
- la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,
- le Conseil Départemental du Gard,
- la Communauté d'Agglomération d'Alès Agglomération,
- la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole,
- la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or,
- la Communauté de Communes de Beaucaire Terre d'Argence,
- la Communauté de Communes du Pays de Lunel,
- la Communauté de Communes du Piémont Cévenol,
- la Communauté de Communes de Rhône Vistre Vidourle,
- la Communauté de Communes de Terre de Camargue,
- le Syndicat Mixte Pôle Métropolitain Nîmes Alès,
- le Syndicat Mixte du SCoT Sud Gard,
- le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes,
- le Syndicat Mixte du PETR Causses et Cévennes,
- le Syndicat Mixte du PETR Uzège Pont du Gard,
- la Ville de Nîmes,
- la Ville d'Alès,
- d'autres communes du territoire,
- l'EPF Occitanie,
- la Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard.

L'Agence d'Urbanisme est un outil d'ingénierie qui travaille pour tous ses membres dans un esprit partenarial, c'est-à-dire sur des dossiers d'intérêt commun dans l'esprit de l'article L132-6 du Code de l'Urbanisme ainsi que de la circulaire du 26 février 2009 relative aux Agences d'urbanisme.

En créant, avec les Agences d'Urbanisme, un cadre commun pour la réalisation d'actions et d'études, la loi vise à contribuer à l'harmonisation des politiques publiques par la conduite en commun de certaines missions confiées par des collectivités publiques qui y ont intérêt, dans l'exercice de leurs compétences respectives :

- L'observation, l'analyse des évolutions urbaines et l'évaluation ;
- La contribution à la définition des politiques d'aménagement et de développement, notamment des politiques foncières ;
- La participation à l'élaboration des documents de planification et de programmation, notamment des schémas de cohérence territoriale, des plans locaux d'urbanisme communaux voire intercommunaux, des Programmes Locaux de l'Habitat, des Plans Climat Energie Territoire, des Plans de Déplacements Urbains (PDU, PLD...) ;
- La préparation des projets d'agglomération et des projets de territoire ;
- La participation aux projets urbains de ses membres.

Le Conseil d'Administration de l'Agence d'Urbanisme définit et approuve chaque année un programme de travail partenarial et mutualisé, pour la réalisation duquel il sollicite de la part de ses différents membres le versement de cotisations et de subventions.

C'est dans ces conditions qu'il convient que les règles présidant à l'allocation de la participation financière à l'Agence d'Urbanisme et de Développement des Régions Nîmoise et Alésienne soient clairement définies. Tel est l'objet de la présente convention.

Cela exposé, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir et de préciser le cadre et les modalités selon lesquels est apporté le concours financier, au regard du programme de travail partenarial de l'Agence d'Urbanisme tel que justifié et explicité :

- 1° - dans le programme de travail partenarial et mutualisé arrêté par le Conseil d'Administration de l'Agence d'Urbanisme,
- 2° - dans la demande de concours financier correspondant au budget prévisionnel annuel adopté par le Conseil d'Administration de l'Agence d'Urbanisme.

Les parties s'engagent ainsi à conclure une convention dite « convention annuelle » prise en application de la présente dont l'objet sera de préciser le programme de travail confié à l'Agence d'Urbanisme.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa signature par toutes les parties.

Elle est conclue pour une durée de trois ans, couvrant les exercices 2023 - 2025, à moins que sa résiliation anticipée n'intervienne dans les conditions fixées à l'article 7 de la présente.

Article 3 : Engagements du membre de l'Agence d'Urbanisme

Les charges de l'Agence d'Urbanisme sont assumées par les membres de l'Agence d'Urbanisme grâce aux participations financières sollicitées auprès d'eux sur la base d'un programme d'activités et d'actions, dont la caractéristique est d'être élaborée de façon partenariale et financée de façon mutualisée par l'ensemble de ses membres.

3.1. Montant de la participation financière

Le montant de la participation financière de chacun des membres contribue à assurer l'équilibre budgétaire de l'Agence d'Urbanisme. C'est ainsi que le concours financier à l'Agence d'Urbanisme est arrêté annuellement au regard du programme et du budget prévisionnel, comprenant deux parts :

- une cotisation d'adhésion annuelle dont le montant est déterminé par les instances de l'Agence d'Urbanisme.
- une subvention complémentaire de la part de certains membres en fonction de leur intérêt à certaines missions, dont le montant est approuvé chaque année en Conseil d'Administration au regard du programme de travail partenarial. Le montant de cette subvention sera précisé dans la convention annuelle le cas échéant.

Après attribution de sa participation financière, le membre de l'Agence d'Urbanisme s'interdit de s'immiscer dans l'affectation précise de celle-ci, mais en contrôlera l'utilisation, a posteriori, conformément aux dispositions législatives réglementaires applicables en la matière.

3.2. Modalités de paiement

Le membre de l'Agence d'Urbanisme procède chaque année au versement de la cotisation d'adhésion et, s'il y a lieu, de la subvention complémentaire comme défini et précisé dans la convention annuelle qui sera prise en application de la présente.

Le paiement s'effectuera par virement au compte bancaire ouvert au nom de l'Agence d'Urbanisme et de Développement des Régions Nîmoise et Alésienne auprès de la Caisse d'Épargne du Languedoc-Roussillon :

IBAN : FR76 1348 5008 0008 9132 5967 253

BIC : C E P A F R P P 3 4 8

Sauf échéancier préalablement défini par les deux parties et joint à la présente, le paiement sera réalisé par le membre de l'agence au plus tard le 30 avril de chaque exercice annuel.

Article 4 : Engagements de l'Agence d'Urbanisme

4.1. Réalisation des missions

L'Agence d'Urbanisme s'engage à réaliser les projets, actions ou programmes d'actions conformes à son objet statutaire ainsi qu'à mettre en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution et au respect des délais.

Ces missions conjointement décidées avec les partenaires de l'Agence d'Urbanisme et arrêtées lors de son conseil d'administration, seront établies et communiquées en annexe des conventions annuelles passées avec le membre de l'Agence d'Urbanisme.

4.2. Obligations comptables

L'Agence d'Urbanisme s'engage à communiquer au membre de l'Agence d'Urbanisme au plus tard six mois après la date de l'arrêt des comptes, les bilans et compte de résultat détaillés du dernier exercice, ainsi qu'un compte rendu d'activité.

4.3. Bilan des activités

L'Agence d'Urbanisme tient à jour l'état d'avancement de ses activités dont elle rend compte régulièrement à ses partenaires dans le cadre de ses instances d'administration, conformément au règlement intérieur en vigueur à l'Agence d'Urbanisme.

Les dirigeants de l'Agence d'Urbanisme rencontreront à la demande du le membre de l'Agence, ses représentants pour évaluer d'un commun accord les conditions d'application de cette convention.

Article 5 : Les actions hors programme de travail partenarial

Deux catégories d'actions de l'Agence d'Urbanisme ne peuvent figurer à son programme de travail partenarial :

- les actions et productions réalisées pour un non membre de l'Agence d'Urbanisme,
- les productions pour un membre qui souhaite en être seul propriétaire, et notamment les études confidentielles.

Les actions et productions de l'Agence d'Urbanisme qui ne peuvent faire partie du programme de travail partenarial doivent être autorisées par le Conseil d'Administration.

Elles doivent en outre respecter les dispositions prescrites par la loi et les textes en vigueur.

Article 6 : Bonne foi - Équité

Pendant la durée de la présente, les parties s'engagent à agir de bonne foi au regard de leurs obligations et droits contractuels réciproques et à prendre toute mesure en vue de la réalisation des objectifs du présent accord, conformément à l'article 1134 du code civil.

Les parties déclarent que leur intention est de veiller à ce que le présent accord soit exécuté équitablement et que les intérêts de l'une des parties ne soient pas lésés au profit de l'autre.

Article 7 : Résiliation

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, et ce par courrier recommandé adressé à l'autre partie avant le 1^{er} octobre pour un effet au 1^{er} janvier suivant.

Article 8 : Invalidité partielle

Si l'une ou l'autre disposition de la présente convention venait à être annulée ou privée en tout ou partie de ses effets par une décision ou un événement indépendant de la volonté de l'une ou l'autre des parties, cette nullité ou cette privation d'effet n'entraînera pas la nullité des autres stipulations du contrat, à moins que la clause litigieuse soit considérée par l'une des parties comme substantielle et déterminante de son consentement ou que sa nullité rompe l'équilibre général du présent accord.

Les parties conviennent expressément de remplacer la ou les dispositions annulées ou privées d'effet si l'une d'elles le demande.

Fait à Nîmes, le, en deux exemplaires originaux.

Pour la Ville d'Alès
Le Maire
Max ROUSTAN

Pour l'Agence d'Urbanisme
Le Président
Frédéric TOUZELLIER



CONVENTION ANNUELLE 2023

Prise en application de la convention cadre triennale 2023 - 2025

Entre

La Ville d'Alès, située 9 Place de l'Hôtel de Ville, 30100 ALES, représentée par son Maire, Monsieur Max ROUSTAN,

Ci-après nommé « le membre de l'agence »

Et

L'Agence d'Urbanisme et de Développement des régions Nîmoise et Alésienne, Arche Bötti 2, 115 Allée Norbert Wiener, 30000 NIMES, représentée par son Président, Frédéric TOUZELLIER,

Ci-après nommée « l'Agence d'Urbanisme »

ARTICLE 1 - Objet de la convention

Prise en application de la convention cadre 2023-2025, elle précise le programme de travail confié à l'Agence d'Urbanisme et le budget alloué par le membre pour l'année 2023.

ARTICLE 2 - Programme de travail et montant de la cotisation 2023

Le montant de la participation financière allouée par le membre à l'Agence d'Urbanisme s'élève à :

Montant de la cotisation pour l'année 2023 : **20 000 euros**

Vingt mille Euros

Cette somme participe à l'exécution du programme partenarial de travail de l'Agence d'Urbanisme 2023 qui a fait l'objet d'une validation lors du Conseil d'Administration de l'Agence d'Urbanisme du 8 décembre 2022.

ARTICLE 3 – Modalités de paiement

Le paiement s'effectue par virement au compte bancaire ouvert au nom de l'Agence d'urbanisme et de développement des régions nîmoise et alésienne auprès de la Caisse d'Epargne du Languedoc-Roussillon :

IBAN : FR76 1348 5008 0008 9132 5967 253

BIC : CEPFRPP348

Dont le paiement sera réalisé par le membre de l'agence au plus tard le 30 avril 2023.

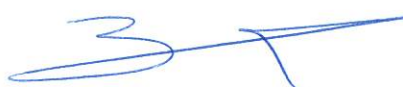
ARTICLE 4 – Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 1 (un) an. Elle prend effet à compter du 1^{er} janvier 2023.

Fait à Nîmes, le, en deux exemplaires originaux.

Pour la Ville d'Alès
Le Maire
Max ROUSTAN

Pour l'Agence d'Urbanisme
Le Président
Frédéric TOUZELLIER

Po


Service : Habitat-Logement
Tél : 04.66.86.64.10
Réf : LP/CL/LG/DB

N°23_02_11

EXTRAIT DU REGISTRE
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 3 AVRIL 2023

Convoqué le lundi 27 mars 2023, le Conseil Municipal s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le lundi 3 avril 2023 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Max ROUSTAN, Maire.

Monsieur Nicolas PERCHOC est nommé secrétaire de séance.

MEMBRES PRÉSENTS (37) : Max ROUSTAN, Maire, Christophe RIVENQ, Alain BENSACKOUN, Martine MAGNE, Jean-Claude ROUILLON, Catherine LARGUIER, Christian CHAMBON, Michèle VEYRET, Marie-Claude ALBALADEJO, Pierre MARTIN, Raphaële NAVARRO, Aimé CAVAILLÉ, Gérard PALMIER, Armande LAUPIES, Marie-José VEAU-VEYRET, Rose-Marie SOUSTELLE, Hélène CAYRIER, Bruno MAZUC, Marc BENOIT, Antonia CARILLO, Daniel CANAL, Fabienne FAGES-DROIN, Ysabelle CASTOR, Valérie MEUNIER, Jean-Régis MASSON, Cyril LAURENT, Méryl DEBIERRE, Nicolas PERCHOC, Béatrice LADRANGE, Jean-Michel SUAU, Paul PLANQUE, Naïma GUERNINE, Arnaud BORD, Aurélie WAGNER, Yves TOURVIEILLE, Marie THOMAS, Christophe CLOT.

POUVOIRS (6) : Marie-Christine PEYRIC (*pouvoir à Michèle VEYRET*), Alain AURÈCHE (*pouvoir à Martine MAGNE*), Soraya HAOUES (*pouvoir à Fabienne FAGES-DROIN*), Laurent RICOME (*pouvoir à Ysabelle CASTOR*), Alexandra LAGULHON (*pouvoir à Daniel CANAL*), Léa BOYER (*pouvoir à Nicolas PERCHOC*).

OBJET : OPAH-RU Centre-ancien et faubourgs de la Ville d'Alès - Attribution des subventions aux propriétaires et commerçants - Liste n°8 des bénéficiaires

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°20_05_26 du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2020 approuvant la mise en œuvre de l'OPAH-RU « Centre-ancien et faubourgs de la Ville d'Alès » et autorisant Monsieur le Maire à signer la convention d'opération,

Vu la délibération n°21_01_15 du Conseil Municipal en date du 15 février 2021 approuvant les modalités d'octroi d'aides à l'amélioration de l'habitat sur le périmètre de l'Opération Programmé d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain du Centre-ancien et des faubourgs de la Ville d'Alès,

Vu la délibération n°21_01_16 du Conseil Municipal en date du 15 février 2021 relative à la signature de la convention d'opération collective au titre du FISAC et de son avenant n°1,

Vu la délibération n°21_04_23 du Conseil Municipal en date du 28 juin 2021 relative à l'adoption du règlement d'intervention FISAC : Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce - Action n°9 : rénovation des vitrines et accessibilité,

Vu la délibération n°21_05_16 du Conseil Municipal en date du 4 octobre 2021 modifiant la délibération n°21_01_15 du Conseil Municipal en date du 15 février 2021 relative aux modalités d'octroi des subventions de l'OPAH-RU Centre-ancien et faubourgs de la Ville d'Alès en y apportant des précisions supplémentaires sur le règlement desdites subventions,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 27 mars 2023,

Considérant que dans le cadre de la mise en œuvre de l'OPAH-RU « Centre-ancien et faubourgs de la Ville d'Alès », la collectivité peut verser des subventions aux particuliers et aux commerces pour faciliter l'engagement des travaux de rénovation, valorisation, réfection ou mise en accessibilité de leurs biens selon des critères définis par les délibérations susvisées,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

l'attribution des subventions au bénéficiaire de la liste n°8 ci-dessous pour un montant total de 8 000 €, imputé sur le budget de la Ville 2023 :

LISTE DES BÉNÉFICIAIRES N°8					
	Nom Propriétaire	Adresse Propriétaire	Adresse Projet	Montant €	Financement
20	SCI SMA SCP Maîtres Soriano Alary Martre	7 Rue Jules Cazot 30100 Alès	7 Rue Jules Cazot 30100 Alès	2500 €	FACADE OPAH RU
21	SCI SMA SCP Maîtres Soriano Alary Martre	7 Rue Jules Cazot 30100 Alès	7 Rue Jules Cazot 30100 Alès	1500 €	PRIME DE MODENATURE OPAH RU
22	SCI SMA SCP Maîtres Soriano Alary Martre	7 Rue Jules Cazot 30100 Alès	1 Rue Raymond Pellet 30100 Alès	2500 €	FACADE OPAH RU
23	SCI SMA SCP Maîtres Soriano Alary Martre	7 Rue Jules Cazot 30100 Alès	1 Rue Raymond Pellet 30100 Alès	1500 €	PRIME DE MODENATURE OPAH RU
			TOTAL	8000 €	

Votants : 43
Pour : 43 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0



Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Max ROUSTAN

Service : Pôle Infrastructures
Tél : 04 66 56 10 82
Réf : PV/TB/MM

N°23_02_12

EXTRAIT DU REGISTRE
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 3 AVRIL 2023

Convoqué le lundi 27 mars 2023, le Conseil Municipal s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le lundi 3 avril 2023 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Max ROUSTAN, Maire.

Monsieur Nicolas PERCHOC est nommé secrétaire de séance.

MEMBRES PRÉSENTS (37) : Max ROUSTAN, Maire, Christophe RIVENQ, Alain BENSACKOUN, Martine MAGNE, Jean-Claude ROUILLON, Catherine LARGUIER, Christian CHAMBON, Michèle VEYRET, Marie-Claude ALBALADEJO, Pierre MARTIN, Raphaële NAVARRO, Aimé CAVAILLÉ, Gérard PALMIER, Armande LAUPIES, Marie-José VEAU-VEYRET, Rose-Marie SOUSTELLE, Hélène CAYRIER, Bruno MAZUC, Marc BENOIT, Antonia CARILLO, Daniel CANAL, Fabienne FAGES-DROIN, Ysabelle CASTOR, Valérie MEUNIER, Jean-Régis MASSON, Cyril LAURENT, Méryl DEBIERRE, Nicolas PERCHOC, Béatrice LADRANGE, Jean-Michel SUAOU, Paul PLANQUE, Naïma GUERNINE, Arnaud BORD, Aurélie WAGNER, Yves TOURVIEILLE, Marie THOMAS, Christophe CLOT.

POUVOIRS (6) : Marie-Christine PEYRIC (*pouvoir à Michèle VEYRET*), Alain AURÈCHE (*pouvoir à Martine MAGNE*), Soraya HAOUES (*pouvoir à Fabienne FAGES-DROIN*), Laurent RICOME (*pouvoir à Ysabelle CASTOR*), Alexandra LAGULHON (*pouvoir à Daniel CANAL*), Léa BOYER (*pouvoir à Nicolas PERCHOC*).

**OBJET : Opération de dissimulation de fils nus – Réseau d'électricité –
Route de la Royale et Rue Florian à Alès**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2224-31 à L2224-34 et L5211-17,

Vu la délibération n°19_05_37 du Conseil Municipal en date du 23 décembre 2019 portant transfert de la maîtrise d'ouvrage des réseaux de distribution d'énergie au Syndicat Mixte d'Électricité du Gard (SMEG),

Vu la délibération n°20_02_28 du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020 portant sur le transfert du patrimoine des réseaux de distribution d'énergie au Syndicat Mixte d'Électricité du Gard (SMEG),

Considérant le projet de travaux de dissimulation de fils nus – Réseau d'électricité - Route de la Royale et Rue Florian à Alès, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte d'Électricité du Gard (SMEG),

Considérant que conformément à ses statuts et au règlement en vigueur le Syndicat Mixte d'Électricité du Gard réalise les travaux aux conditions fixées dans l'état financier prévisionnel joint,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

APPROUVE

- le projet dont le montant s'élève approximativement à 66 095 € H.T., soit 79 314,00 € T.T.C.,
- l'état financier prévisionnel, joint en annexe,
- le lancement des études nécessaires à la définition du projet,
- la demande d'inscription du projet au programme d'investissement du SMEG pour l'année à venir,

AUTORISE

Monsieur le Maire à :

- inscrire la participation de la Ville d'Alès telle qu'elle figure dans l'état financier prévisionnel et qui s'élèvera estimativement à 16 523,75 € T.T.C.,
- signer l'état financier prévisionnel joint en annexe,
- prendre en charge les frais d'étude estimés à 937,20 € T.T.C. en cas de renoncement au projet à sa demande,
- solliciter les participations auprès du Syndicat Mixte Départemental d'Électricité du Gard et de tout autre organisme habilité pour ces travaux,
- signer l'ensemble des actes nécessaires à la réalisation des travaux,

DÉCIDE

le versement de la participation de la Ville d'Alès en deux acomptes, comme indiqué dans l'état financier prévisionnel :

- le 1^{er} acompte au moment de la commande des travaux,
- le 2^{ème} acompte et solde à la réception des travaux.

Le SMEG aura établi l'état de solde des travaux et recalculé la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.

Votants : 43
Pour : 43 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0



Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Max ROUSTAN

1. ETAT DES DEPENSES ESTIMATIVES
Dépenses prévisionnelles

Travaux :	50 095,00 € HT	
Ingénierie :	5 000,00 € HT	
Autre :	9 000,00 € HT	
IC :	2 000,00 € HT	
Total des dépenses prévisionnelles :	66 095,00 € HT	79 314,00 € TTC (TVA: 20%)

2. ETAT DES AIDES POTENTIELLEMENT ATTRIBUABLES SOUS RESERVE DE DECISION D'ATTRIBUTION

Programme	Travaux HT subventionnés		Subvention	Participation Collectivité	
Article 8 2023	66 095,00 €	SMEG	20,00 %	13 219,00 €	13 219,00 €
		ENEDIS	60,00 %	39 657,00 €	
	66 095,00 €			52 876,00 €	13 219,00 €

3. ETAT ESTIMATIF DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

La participation estimative de la collectivité aux travaux comprend l'application d'une participation aux investissements de 5 % du montant HT, suivant les délibérations du Conseil Syndical du 12 Novembre 2012 et du 17 Mars 2014.

Participation de la collectivité aux travaux :	13 219,00 €
Participation aux frais d'investissement (66 095,00 x 5%) :	3 304,75 €
TVA (20 %) :	0 €
Participation estimative totale de la collectivité à verser au syndicat :	16 523,75 €

4. ESTIMATION DES VERSEMENTS DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

Acompte N°1 de 50% :	8 000,00 €
Acompte N°2 et solde :	8 523,75 €
TOTAL	16 523,75 €

A ALES, le

Pour la collectivité
ALES
le Maire, **Max ROUSTAN**

A NIMES, le 24/02/2023

Le Vice-Président
Aimé CAVAILLE

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_12-DE

Service : Pôle Infrastructures
Tél : 04 66 56 10 82
Réf : PV/TB/MM

N°23_02_13

EXTRAIT DU REGISTRE
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 3 AVRIL 2023

Convoqué le lundi 27 mars 2023, le Conseil Municipal s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le lundi 3 avril 2023 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Max ROUSTAN, Maire.

Monsieur Nicolas PERCHOC est nommé secrétaire de séance.

MEMBRES PRÉSENTS (37) : Max ROUSTAN, Maire, Christophe RIVENQ, Alain BENSACKOUN, Martine MAGNE, Jean-Claude ROUILLON, Catherine LARGUIER, Christian CHAMBON, Michèle VEYRET, Marie-Claude ALBALADEJO, Pierre MARTIN, Raphaële NAVARRO, Aimé CAVAILLÉ, Gérard PALMIER, Armande LAUPIES, Marie-José VEAU-VEYRET, Rose-Marie SOUSTELLE, Hélène CAYRIER, Bruno MAZUC, Marc BENOIT, Antonia CARILLO, Daniel CANAL, Fabienne FAGES-DROIN, Ysabelle CASTOR, Valérie MEUNIER, Jean-Régis MASSON, Cyril LAURENT, Méryl DEBIERRE, Nicolas PERCHOC, Béatrice LADRANGE, Jean-Michel SUAOU, Paul PLANQUE, Naïma GUERNINE, Arnaud BORD, Aurélie WAGNER, Yves TOURVIEILLE, Marie THOMAS, Christophe CLOT.

POUVOIRS (6) : Marie-Christine PEYRIC (*pouvoir à Michèle VEYRET*), Alain AURÈCHE (*pouvoir à Martine MAGNE*), Soraya HAOUES (*pouvoir à Fabienne FAGES-DROIN*), Laurent RICOME (*pouvoir à Ysabelle CASTOR*), Alexandra LAGULHON (*pouvoir à Daniel CANAL*), Léa BOYER (*pouvoir à Nicolas PERCHOC*).

OBJET : Opération de dissimulation de fils nus - Réseau d'éclairage public - Route de la Royale et Rue Florian à Alès

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2224-31 à L2224-34 et L5211-17,

Vu la délibération n°19_05_37 du Conseil Municipal en date du 23 décembre 2019 portant transfert de la maîtrise d'ouvrage des réseaux de distribution d'énergie au Syndicat Mixte d'Électricité du Gard (SMEG),

Vu la délibération n°20_02_28 du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020 portant sur le transfert du patrimoine des réseaux de distribution d'énergie au Syndicat Mixte d'Électricité du Gard (SMEG),

Considérant le projet de dissimulation de fils nus - Réseau d'éclairage public – Route de la Royale et Rue Florian à Alès sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte d'Électricité du Gard (SMEG),

Considérant que conformément à ses statuts et au règlement en vigueur le Syndicat Mixte d'Électricité du Gard réalise les travaux aux conditions fixées dans l'état financier prévisionnel joint,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

APPROUVE

- le projet dont le montant s'élève approximativement à 10 786,25 € T.T.C.,
- l'état financier prévisionnel, joint en annexe,
- le lancement des études nécessaires à la définition du projet,
- la demande d'inscription du projet au programme d'investissement du SMEG pour l'année à venir,

AUTORISE

Monsieur le Maire à :

- inscrire la participation de la Ville d'Alès telle qu'elle figure dans l'état financier prévisionnel et qui s'élèvera estimativement à 10 786,25 € T.T.C.,
- signer l'état financier prévisionnel joint en annexe,
- signer la convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public,
- prendre en charge les frais d'étude estimés à 216,00 € T.T.C. en cas de renoncement au projet à sa demande,
- solliciter les participations auprès du Syndicat Mixte Départemental d'Électricité du Gard et de tout autre organisme habilité pour ces travaux,
- signer l'ensemble des actes nécessaires à la réalisation des travaux

DÉCIDE

le versement de la participation de la Ville d'Alès en deux acomptes, comme indiqué dans l'état financier prévisionnel :

- le 1^{er} acompte au moment de la commande des travaux,
- le 2^{ème} acompte et solde à la réception des travaux.

Le SMEG aura établi l'état de solde des travaux et recalculé la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.

Votants : 43
Pour : 43 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0



Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Max ROUSTAN

1. ETAT DES DEPENSES ESTIMATIVES
Dépenses prévisionnelles

Travaux :	7 129,00 € HT	
Ingénierie :	700,00 € HT	
Autre :	800,00 € HT	
Total des dépenses prévisionnelles :	8 629,00 € HT	10 354,80 € TTC (TVA: 20%)

2. ETAT DES AIDES POTENTIELLEMENT ATTRIBUABLES SOUS RESERVE DE DECISION D'ATTRIBUTION

Programme	Travaux HT subventionnés	Subvention
ECLAIRAGE PUBLIC (EPC/EPHMOA) 2023 [DIPI] (1)	8 629,00 € SMEG	20,00 % 1 725,80 €
	8 629,00 €	1 725,80 €

(1) Montant maximum sous réserve de subvention allouée la même année à d'autres opérations d'éclairage public. Les montants stipulés ne signifient pas que le Bureau syndical vous a attribué une subvention.

3. ETAT ESTIMATIF DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

La participation estimative de la collectivité aux travaux comprend l'application d'une participation aux investissements de 5 % du montant HT, suivant les délibérations du Conseil Syndical du 12 Novembre 2012 et du 17 Mars 2014.

Participation de la collectivité aux travaux :	8 629,00 €
Participation aux frais d'investissement (8 629,00 x 5%) :	431,45 €
TVA (20 %) :	1 725,80 €
Participation estimative totale de la collectivité à verser au syndicat :	10 786,25 €

4. ESTIMATION DES VERSEMENTS DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

Acompte N° 1 de 80% :	9 000,00 €
Acompte N° 2 et solde :	1 786,25 €
TOTAL	10 786,25 €

A ALES, le

Pour la collectivité :

ALES

le Maire, **Max ROUSTAN**

A NIMES, le 24/02/2023

Le Vice-Président

Aimé CAVAILLE

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_13-DE



Service : Pôle Infrastructures
Tél : 04 66 56 10 82
Réf : PV/TB/MM

N°23_02_14

EXTRAIT DU REGISTRE
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 3 AVRIL 2023

Convoqué le lundi 27 mars 2023, le Conseil Municipal s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le lundi 3 avril 2023 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Max ROUSTAN, Maire.

Monsieur Nicolas PERCHOC est nommé secrétaire de séance.

MEMBRES PRÉSENTS (37) : Max ROUSTAN, Maire, Christophe RIVENQ, Alain BENSAKOUN, Martine MAGNE, Jean-Claude ROUILLON, Catherine LARGUIER, Christian CHAMBON, Michèle VEYRET, Marie-Claude ALBALADEJO, Pierre MARTIN, Raphaële NAVARRO, Aimé CAVAILLÉ, Gérard PALMIER, Armande LAUPIES, Marie-José VEAU-VEYRET, Rose-Marie SOUSTELLE, Hélène CAYRIER, Bruno MAZUC, Marc BENOIT, Antonia CARILLO, Daniel CANAL, Fabienne FAGES-DROIN, Ysabelle CASTOR, Valérie MEUNIER, Jean-Régis MASSON, Cyril LAURENT, Méryl DEBIERRE, Nicolas PERCHOC, Béatrice LADRANGE, Jean-Michel SUAOU, Paul PLANQUE, Naïma GUERNINE, Arnaud BORD, Aurélie WAGNER, Yves TOURVIEILLE, Marie THOMAS, Christophe CLOT.

POUVOIRS (6) : Marie-Christine PEYRIC (*pouvoir à Michèle VEYRET*), Alain AURÈCHE (*pouvoir à Martine MAGNE*), Soraya HAOUES (*pouvoir à Fabienne FAGES-DROIN*), Laurent RICOME (*pouvoir à Ysabelle CASTOR*), Alexandra LAGULHON (*pouvoir à Daniel CANAL*), Léa BOYER (*pouvoir à Nicolas PERCHOC*).

**OBJET : Opération de dissimulation de fils nus - Réseau de génie civil
Télécom - Route de la Royale et Rue Florian à Alès**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2224-31 à L2224-35 et L5211-17,

Vu la délibération n°19_05_37 du Conseil Municipal en date du 23 décembre 2019 portant transfert de la maîtrise d'ouvrage des réseaux de distribution d'énergie au Syndicat Mixte d'Électricité du Gard (SMEG),

Vu la délibération n°20_02_28 du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020 portant sur le transfert du patrimoine des réseaux de distribution d'énergie au Syndicat Mixte d'Électricité du Gard (SMEG),

Considérant le projet de dissimulation de fils nus - Réseau de génie civil – Route de la Royale et Rue Florian à Alès sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte d'Électricité du Gard (SMEG),

Considérant que conformément à ses statuts et au règlement en vigueur le Syndicat Mixte d'Électricité du Gard réalise les travaux aux conditions fixées dans l'état financier prévisionnel joint,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

APPROUVE

- le projet dont le montant s'élève approximativement à 5 866,88 € T.T.C.,
- l'état financier prévisionnel, joint en annexe,
- la demande d'inscription du projet au programme d'investissement du SMEG pour l'année à venir,

AUTORISE

Monsieur le Maire à :

- inscrire la participation de la Ville d'Alès telle qu'elle figure dans l'état financier prévisionnel et qui s'élèvera estimativement à 5 866,88 € T.T.C.,
- signer l'état financier prévisionnel joint en annexe,
- signer la convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil Télécom,
- prendre en charge les frais d'étude estimés à 139,20 € T.T.C. en cas de renoncement au projet à sa demande,
- signer l'ensemble des actes nécessaires à la réalisation des travaux,

DÉCIDE

le versement de la participation de la Ville d'Alès en deux acomptes, comme indiqué dans l'état financier prévisionnel :

- le 1^{er} acompte au moment de la commande des travaux,
- le 2^{ème} acompte et solde à la réception des travaux.

Le SMEG aura établi l'état de solde des travaux et recalculé la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.

<p>Votants : 43 Pour : 43 - Unanimité Contre : 0 Abstention : 0</p>

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Max ROUSTAN



1. ETAT DES DEPENSES ESTIMATIVES

Dépenses prévisionnelles

Travaux :	3 793,50 € HT	
Ingénierie :	400,00 € HT	
Autre :	500,00 € HT	
Total des dépenses prévisionnelles :	4 693,50 € HT	5 632,20 € TTC (TVA: 20%)

2. ETAT DES AIDES POTENTIELLEMENT ATTRIBUABLES SOUS RESERVE DE DÉCISION D'ATTRIBUTION

Programme	Travaux HT subventionnés	Subvention
GENIE CIVIL TELECOM 2023 [DIPI]	0,00 €	
<i>Hors subvention</i>	4 693,50 €	
	4 693,50 €	0,00 €

3. ETAT ESTIMATIF DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

La participation estimative de la collectivité aux travaux comprend l'application d'une participation aux investissements de 5 % du montant HT, suivant les délibérations du Conseil Syndical du 12 Novembre 2012 et du 17 Mars 2014.

Participation de la collectivité aux travaux :	4 693,50 €
Participation aux frais d'investissement (4 693,50 x 5%) :	234,68 €
TVA (20%) :	938,70 €
Participation estimative totale de la collectivité à verser au syndicat :	5 866,88 €

4. ESTIMATION DES VERSEMENTS DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

Acompte N°1 de 80% :	5 000,00 €
Acompte N°2 et solde :	866,88 €
TOTAL	5 866,88 €

A ALES, le

 Pour la collectivité :
 ALES
 le Maire, **Max ROUSTAN**

A NIMES, le 24/02/2023

 Le Vice-Président
Aimé CAVAILLE

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_14-DE



Service : Subventions / PM
Tél : 04.66.56.43.48
Réf : MR/PC/JM/FR/LF/BA

N°23_02_15

EXTRAIT DU REGISTRE
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 3 AVRIL 2023

Convoqué le lundi 27 mars 2023, le Conseil Municipal s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le lundi 3 avril 2023 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Max ROUSTAN, Maire.

Monsieur Nicolas PERCHOC est nommé secrétaire de séance.

MEMBRES PRÉSENTS (37) : Max ROUSTAN, Maire, Christophe RIVENQ, Alain BENSACKOUN, Martine MAGNE, Jean-Claude ROUILLON, Catherine LARGUIER, Christian CHAMBON, Michèle VEYRET, Marie-Claude ALBALADEJO, Pierre MARTIN, Raphaële NAVARRO, Aimé CAVAILLÉ, Gérard PALMIER, Armande LAUPIES, Marie-José VEAU-VEYRET, Rose-Marie SOUSTELLE, Hélène CAYRIER, Bruno MAZUC, Marc BENOIT, Antonia CARILLO, Daniel CANAL, Fabienne FAGES-DROIN, Ysabelle CASTOR, Valérie MEUNIER, Jean-Régis MASSON, Cyril LAURENT, Méryl DEBIERRE, Nicolas PERCHOC, Béatrice LADRANGE, Jean-Michel SUAOU, Paul PLANQUE, Naïma GUERNINE, Arnaud BORD, Aurélie WAGNER, Yves TOURVIEILLE, Marie THOMAS, Christophe CLOT.

POUVOIRS (6) : Marie-Christine PEYRIC (*pouvoir à Michèle VEYRET*), Alain AURÈCHE (*pouvoir à Martine MAGNE*), Soraya HAOUES (*pouvoir à Fabienne FAGES-DROIN*), Laurent RICOME (*pouvoir à Ysabelle CASTOR*), Alexandra LAGULHON (*pouvoir à Daniel CANAL*), Léa BOYER (*pouvoir à Nicolas PERCHOC*).

OBJET : Demande de subventions - Extension du système de vidéoprotection existant - Jeux Olympiques 2024

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier (publiée au J.O. du 12 décembre, p 19703),

Vu l'ordonnance n°2015-899 en date du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 en date du 25 mars 2016 relatifs Aux marchés Publics, modifiés par la loi n°2016-1691 du 09 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique dite « Loi Sapin II »,

Considérant que les résultats obtenus par l'équipement existant sont très satisfaisants en terme d'assistances aux personnes, de régulation du trafic routière, de suivi de manifestations festives, sportives ou revendicatives, de recherches de flagrant délit et enfin de maîtrise de la délinquance de voie publique,

Considérant que ce projet a pour objectif le déploiement de 7 caméras proposées par les intervenants sécurité du Gard/Jeux Olympiques 2024 pour sécuriser davantage les points spécifiques pouvant être utilisés par les équipes internationales et le renforcement du dispositif actuel du centre de vidéoprotection urbain de la commune d'Alès,

Considérant que ce projet pourra être financé dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD),

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

APPROUVE

- la réalisation du projet « Extension du système de vidéoprotection existant - Jeux Olympiques 2024 » dont le coût estimatif global est évalué à 64 682 € H.T. (soixante-quatre mille six cent quatre-vingt-deux euros Hors Taxes) pour les investissements à réaliser,
- le plan de financement prévisionnel correspondant, joint en annexe,

AUTORISE

Monsieur le Maire :

- à solliciter les subventions et à intervenir à la signature de tous documents relatifs à l'obtention desdites subventions ou nécessaires à la mise en œuvre de cette opération,
- à modifier le plan de financement, joint en annexe, en fonction soit de la variation éventuelle du coût d'objectif, soit des possibilités financières des partenaires identifiés ou de tout autre partenaire éventuel.

Votants : 43

Pour : 38

Contre : 5

Mme Béatrice LADRANGE, M. Jean-Michel SUAOU,
M. Paul PLANQUE, Mme Naïma GUERNINE,
M. Arnaud BORD.

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Max ROUSTAN



ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION N°23_02_15 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ALÈS DU 3 AVRIL 2023

OBJET : Demande de subventions - Extension du système de vidéoprotection existant - Jeux Olympiques 2024

- Plan de financement prévisionnel du projet :

Coût estimatif global du projet reste inchangé = 64 682,00 € H.T.

ORGANISMES	Montant en €	% (±)
ÉTAT – FIPD	64 682,00	100%
<i>Sous Total</i>	64 682,00	100%
Autofinancement Ville d'Alès	0,00	0%
TOTAL =	64 682,00	100%

ADOPTE

POUR EXTRAIT

CERTIFIÉ CONFORME



Le Maire

Max ROUSTAN

Votants : 43

Pour : 38

Contre : 5

Mme Béatrice LADRANGE, M. Jean-Michel SUAU,
M. Paul PLANQUE, Mme Naïma GUERNINE,
M. Arnaud BORD.

Abstention : 0

Service : Sports
Tél : 04.66.56.11.09
Réf : YF-VR-2023-1-2

N°23_02_16

EXTRAIT DU REGISTRE
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 3 AVRIL 2023

Convoqué le lundi 27 mars 2023, le Conseil Municipal s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le lundi 3 avril 2023 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Max ROUSTAN, Maire.

Monsieur Nicolas PERCHOC est nommé secrétaire de séance.

MEMBRES PRÉSENTS (37) : Max ROUSTAN, Maire, Christophe RIVENQ, Alain BENSACKOUN, Martine MAGNE, Jean-Claude ROUILLON, Catherine LARGUIER, Christian CHAMBON, Michèle VEYRET, Marie-Claude ALBALADEJO, Pierre MARTIN, Raphaële NAVARRO, Aimé CAVAILLÉ, Gérard PALMIER, Armande LAUPIES, Marie-José VEAU-VEYRET, Rose-Marie SOUSTELLE, Hélène CAYRIER, Bruno MAZUC, Marc BENOIT, Antonia CARILLO, Daniel CANAL, Fabienne FAGES-DROIN, Ysabelle CASTOR, Valérie MEUNIER, Jean-Régis MASSON, Cyril LAURENT, Méryl DEBIERRE, Nicolas PERCHOC, Béatrice LADRANGE, Jean-Michel SUAOU, Paul PLANQUE, Naïma GUERNINE, Arnaud BORD, Aurélie WAGNER, Yves TOURVIEILLE, Marie THOMAS, Christophe CLOT.

POUVOIRS (6) : Marie-Christine PEYRIC (*pouvoir à Michèle VEYRET*), Alain AURÈCHE (*pouvoir à Martine MAGNE*), Soraya HAOUES (*pouvoir à Fabienne FAGES-DROIN*), Laurent RICOME (*pouvoir à Ysabelle CASTOR*), Alexandra LAGULHON (*pouvoir à Daniel CANAL*), Léa BOYER (*pouvoir à Nicolas PERCHOC*).

OBJET : Règlement général d'utilisation des équipements sportifs de la Ville d'Alès

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du sport et notamment son article L121-4 modifié,

Vu le Code de la santé publique et notamment son article L3335-4 modifié,

Vu le Code de la construction et de l'habitation,

Vu l'arrêté ministériel en date du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP),

Vu l'arrêté préfectoral n°30-2020-199-001 en date du 17 juillet 2020 portant règlement général de police des débits de boissons dans le département du Gard,

Considérant le coût de l'entretien des équipements sportifs pour la Ville d'Alès et la nécessité de préserver au mieux ses installations,

Considérant le nombre élevé et la diversité des utilisateurs des équipements sportifs de la Ville d'Alès,

Considérant que cette fréquentation importante et variée suppose une organisation et une structuration des conditions d'utilisation,

Considérant l'intérêt de limiter les surcoûts d'entretien liés à une utilisation abusive ou non adaptée des équipements mis à disposition,

Considérant qu'il convient de permettre aux utilisateurs de disposer d'équipements sportifs de qualité, de structurer les conditions d'accès, d'éviter les conflits et d'organiser au mieux la sécurité sur les équipements sportifs,

Considérant qu'il convient d'adopter un règlement général d'utilisation pour l'ensemble des équipements sportifs de la Ville d'Alès

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

ADOPTE

le règlement général d'utilisation des équipements sportifs de la Ville d'Alès, annexé à la présente délibération,

DÉCIDE

- le règlement général d'utilisation des équipements sportifs de la Ville d'Alès sera affiché sur site, de manière à être visible par les utilisateurs,
- un exemplaire du règlement général d'utilisation pourra être fourni aux usagers sur simple demande (téléphone, courrier, mail) faite auprès du service des sports de la Ville d'Alès,

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer ledit règlement général d'utilisation des équipements sportifs de la Ville d'Alès.

Votants : 43
Pour : 43 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0



Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Max ROUSTAN

Règlement général d'utilisation des équipements sportifs de la Ville d'Alès

TITRE 1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 1 :

Les équipements sportifs de la Ville d'Alès sont mis à disposition pour la pratique exclusive des disciplines sportives pour lesquelles ils ont été conçus.

La liste des équipements sportifs soumis à ce règlement est annexée au présent règlement.

Le présent règlement sera affiché sur site, de manière à être visible par les utilisateurs.

Un exemplaire pourra être fourni sur demande faite auprès du service des sports de la Ville d'Alès.

ARTICLE 2 :

Préalablement à toute utilisation d'un équipement sportif, les établissements scolaires, les associations, les entreprises ou tout autre usager, ci-après dénommés « utilisateurs » doivent en faire la demande et obtenir l'autorisation du service des sports de la Ville d'Alès.

ARTICLE 3 :

La gestion et l'entretien des équipements sportifs sont assurés par le service des sports de la Ville d'Alès.

Le gardien de l'équipement, lorsqu'il est présent sur le site, est le représentant du service gestionnaire. Les utilisateurs devront se conformer à ses prescriptions ou injonctions.

ARTICLE 4 :

Le service des sports attribue les équipements sportifs aux divers utilisateurs en fonction des impératifs de gestion et pour les associations sportives en fonction des priorités définies à l'article 16.

ARTICLE 5 :

En fin de saison, les équipements sportifs sont interdits à toute utilisation, au plus tard le 30 juin pour les équipements couverts et le 31 mai pour les équipements extérieurs, sauf demandes particulières étudiées au cas par cas par le service des sports de la Ville d'Alès, ou équipements spécifiques (type courts de tennis, piste de jogging...).

ARTICLE 6 :

La Ville d'Alès décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels ou d'objets entreposés dans les vestiaires ou oubliés dans toutes parties des équipements sportifs.

La surveillance et la conservation des effets personnels et des objets restent sous la responsabilité de leur propriétaire ou de leur gardien.

ARTICLE 7 :

Les utilisateurs veilleront au respect des créneaux horaires d'utilisation accordés.

Les utilisateurs auront accès à l'équipement à partir de l'horaire accordé et devront avoir quitté la structure à la fin du créneau horaire.

ARTICLE 8 :

Conformément à l'article L3335-4 du Code de la santé publique, la vente et la distribution de boissons alcoolisées (groupes 3 à 5) sont interdites dans les établissements d'activités physiques et sportives.

Toutefois, le maire peut accorder des autorisations dérogatoires temporaires, d'une durée maximale de 48 heures, à l'interdiction de vente et de distribution de boissons alcooliques du troisième groupe dans les établissements sportifs aux associations sportives agréées conformément à l'article L121-4 du Code du sport.

La demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire est à adresser au service « Occupation du domaine public » de la Ville d'Alès. Le formulaire de demande est téléchargeable sur le site internet de la Ville d'Alès : www.ales.fr

Les contenants en verre sont strictement interdits dans les établissements sportifs.

TITRE 2 - UTILISATION PAR LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

ARTICLE 9 :

Pendant les périodes scolaires les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30, les établissements scolaires sont prioritaires pour l'utilisation des équipements et vestiaires. Les enseignants devront respecter les différents créneaux horaires accordés à leurs établissements lors de la réunion annuelle d'attribution organisée par le service des sports.

ARTICLE 10 :

Les créneaux horaires attribués à un établissement scolaire doivent être utilisés.

En cas de non-utilisation constatée, le service des sports se réserve le droit de revoir l'attribution des créneaux horaires concernés et de les accorder, le cas échéant, à un autre utilisateur.

ARTICLE 11 :

Les enseignants doivent veiller au respect des installations et du matériel par les élèves.

En cas de dégradations, les frais de remise en état seront supportés par l'établissement scolaire.

TITRE 3 - UTILISATION PAR LES ASSOCIATIONS

ARTICLE 12 :

Les associations sont prioritaires pour l'utilisation des installations sportives :

- pendant la période scolaire, du lundi au vendredi de 18h à 22h,
- pendant les vacances scolaires, du lundi au vendredi de 8h à 22h.

ARTICLE 13 :

Les créneaux horaires attribués à une association doivent être utilisés.

En cas de non-utilisation constatée par le service des sports, la convention de mise à disposition de l'installation sportive conclue avec l'utilisateur sera dénoncée avant son terme par la Ville d'Alès.

Le créneau horaire ainsi libéré pourra alors être accordé à un autre utilisateur sans que l'utilisateur sortant puisse se prévaloir d'un quelconque recours contre la Ville d'Alès.

ARTICLE 14 :

Toute association souhaitant utiliser un équipement sportif doit préalablement en faire la demande auprès du service des sports de la Ville d'Alès, comme précisé à l'article 2 du présent règlement et obtenir un accord écrit.

Pour une utilisation pendant la période des vacances scolaires, les demandes doivent être faites 15 jours avant la date prévue, exception faite pour la période entre le 25 décembre et le 1^{er} janvier.

ARTICLE 15 :

Une réunion annuelle d'attribution des créneaux horaires d'entraînement est organisée par le service des sports en fin de saison sportive (juin). A cette occasion les associations font connaître leur souhait de créneaux horaires, mais ne peuvent se prévaloir d'une quelconque priorité.

ARTICLE 16 :

Les équipements sportifs sont attribués en tenant compte des critères suivants :

- le niveau de pratique,
- l'âge des pratiquants.

TITRE 4 – UTILISATION RESPECTUEUSE / INTERDICTIONS**ARTICLE 17 :**

Les équipements sportifs sont réalisés pour le bien-être de tous et doivent faire l'objet d'une utilisation respectueuse de chacun.

Il est notamment interdit de :

- taper ses chaussures contre les murs des vestiaires,
- pratiquer l'activité avec une tenue non adaptée,
- accéder à l'aire de jeu avec des chaussures non adaptées (chaussures de sport obligatoires),
- fumer ou vapoter dans l'équipement sportif,
- installer des équipements électriques provisoires non conformes à la réglementation,
- d'une façon générale de ne pas respecter les lieux,
- quitter les vestiaires en laissant des débris,
- utiliser les installations en dehors des créneaux horaires autorisés et précisés dans les conventions de mise à disposition,
- dispenser des cours, donner des conseils contre rémunération,
- reproduire les clés d'accès aux équipements sportifs,
- introduire dans les équipements sportifs tout objet tranchant ou contondant.

En outre, le voisinage des établissements sportifs doit être respecté : le bruit à l'intérieur comme aux abords des structures doit être raisonnable.

TITRE 5 - RESPONSABILITÉS**ARTICLE 18 :**

Les utilisateurs sont responsables des installations sportives pendant les créneaux horaires qui leur sont accordés. Ils ont le devoir de veiller à leur bonne utilisation et notamment faire un usage raisonné de l'électricité, de l'eau, du chauffage, de la sonorisation, etc.

A ce titre, ils veillent à ce que seuls les pratiquants autorisés (élèves ou licenciés) accèdent aux équipements sportifs.

ARTICLE 19 :

L'utilisateur sera tenu pécuniairement responsable des dégradations causées aux équipements sportifs mis à disposition :

- pendant le temps où il en a la jouissance et commises tant par lui que par ses membres et/ou préposés,
- en dehors de ses créneaux s'il est avéré que les dégradations sont la conséquence de la négligence de l'utilisateur (ex : porte d'accès laissée ouverte,...).

ARTICLE 20 :

Il est expressément rappelé que les utilisateurs doivent pratiquer leurs activités, conformément aux dispositions relatives à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives prévues par le Code du sport.

ARTICLE 21 :

Les associations, établissements scolaires, entreprises ou tout autre utilisateur ou personne morale doivent assurer les risques liés à la mise à disposition des équipements sportifs. Ils doivent ainsi garantir les risques locatifs liés à la mise à disposition des locaux, leur propre responsabilité pour les dommages causés aux tiers à l'occasion de l'exercice de leurs activités dans les équipements sportifs mis à disposition et la responsabilité de leurs préposés ainsi que celle de leurs licenciés ou pratiquants.

Les pratiquants qu'ils soient licenciés, préposés, élèves ou utilisateurs individuels n'ont pas d'obligation d'assurance pour la pratique d'activités sportives. En revanche, ils doivent être couverts par une assurance en responsabilité civile vis-à-vis des tiers.

TITRE 6 - SÉCURITÉ**ARTICLE 22 :**

La Ville d'Alès assure l'ensemble des contrôles liés à la sécurité des établissements recevant du public.

A ce titre, elle tient à jour un registre de sécurité pour chaque équipement sportif consultable par les utilisateurs :

- sur place, chaque fois que le stockage de celui-ci est possible,
- sur demande, au service des sports de la Ville d'Alès situé 11, rue Michelet, Mairie Prim' 30100 Alès, dans tous les autres cas.

ARTICLE 23 :

Les associations sportives et les établissements scolaires doivent assurer la sécurité de leurs pratiquants et ne peuvent utiliser les équipements que pour la pratique sportive qui y est autorisée.

Ils s'engagent, avant toute utilisation, à procéder aux vérifications de rigueur permettant de garantir la sécurité maximale de pratique aux usagers dont ils ont la responsabilité :

- ancrage des buts,
- absence d'obstacle dans les zones de dégagement (tables, chaises...),
- bonne fixation des agrès,
- cheminements « issues de secours » libres de tout obstacle,
- etc.

Cette liste est donnée à titre indicatif et ne peut être opposée à la Ville d'Alès en cas d'accident s'il s'avère que l'utilisateur n'a pas procédé à l'ensemble des contrôles visant à une pratique normale de l'activité.

Toute détérioration constatée d'un élément de la structure ou du matériel doit être signalée au service des sports de la Ville d'Alès.

ARTICLE 24 :

Les utilisateurs s'engagent à prendre connaissance du plan d'évacuation de l'équipement sportif dont ils disposent ainsi que de toutes les consignes permettant d'assurer la sécurité des pratiquants dont ils assurent l'encadrement en cas d'accident ou d'incident. Ils s'engagent, en outre, à se faire préciser tous les points nécessaires par le service des sports.

Conformément au paragraphe 3 de l'article MS 46 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, une convention peut être conclue entre la Ville d'Alès et l'utilisateur d'un établissement sportif dans le but d'organiser le service de sécurité lors de manifestations ou d'activités dans les ERP autres que ceux de la catégorie 1, sans hébergement et disposant d'une alarme générale ne nécessitant pas une surveillance humaine et dont l'effectif total n'excède pas 300 personnes.

Dans ce cadre, seuls les responsables identifiés dans les conventions de mise à disposition des équipements sportifs, et ayant suivi la réunion d'information « sécurité » organisée par la Ville d'Alès, sont habilités à accueillir les pratiquants dans l'équipement sportif.

TITRE 7 - SANCTIONS

ARTICLE 25 :

Le fait d'utiliser un équipement sportif de la Ville d'Alès implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Tout utilisateur contrevenant aux règles fixées s'expose à une exclusion temporaire ou définitive des installations sportives, sans préjudice des poursuites pouvant être engagées conformément à la réglementation en vigueur à l'encontre des contrevenants au présent règlement.

TITRE 8 - DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AUX STADES PELOUSES

ARTICLE 26 :

L'organisation de tournois n'est autorisée qu'après accord du service des sports en fonction du bon déroulement des championnats officiels.

Les tournois ne peuvent en aucun cas être organisés en lieu et place des entraînements habituels.

ARTICLE 27 :

En raison de son état, un stade pourra être interdit à toute utilisation par arrêté du maire de la Ville d'Alès sur proposition du service des sports.

En l'absence de toute décision préalable prise par le maire de la Ville d'Alès, la praticabilité des terrains est définie :

- par l'arbitre pour les rencontres officielles,
- par le représentant de la collectivité sur site (agent, concierge, élu) pour les matchs amicaux et les entraînements.

TITRE 9 - DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AUX SALLES DE SPORTS

ARTICLE 28 :

Afin d'assurer la longévité, la propreté et la salubrité des équipements sportifs, il est interdit d'utiliser tout produit (type colle, résine...) pouvant altérer les revêtements des sols sportifs.

Lors des manifestations non sportives, une protection du sol sportif doit être mise en place. Celle-ci sera fournie par le service des sports si l'installation est équipée d'un tel matériel, ou par l'utilisateur dans le cas contraire (le dispositif de protection devra alors être validé par le service des sports au préalable).

ARTICLE 29 :

La pratique du futsal est autorisée uniquement dans le gymnase Jean Macé.

Les manifestations de futsal, non inscrites au calendrier officiel de la fédération française de football, sont limitées à 1 par association et par an.

Les utilisateurs s'engagent, lors de la pratique du futsal, à utiliser le matériel adapté (notamment en ce qui concerne le type de ballon).

TITRE 10 - DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AUX SALLES ARTIFICIELLES D'ESCALADE

ARTICLE 30 :

L'utilisation des salles artificielles d'escalade (SAE) est exclusivement réservée, sous la responsabilité d'un encadrant reconnu compétent, pendant le créneau horaire qui leur est affecté :

- aux membres des associations sportives référencées et ayant l'accord du service des sports,
- aux scolaires.

ARTICLE 31 :

Le tracé des voies est placé sous le contrôle de l'association ou de l'établissement scolaire référencé sur la liste des SAE, annexée au présent règlement. Toute modification est subordonnée à une information de la Ville d'Alès.

En dehors de ce cadre, IL EST FORMELLEMENT INTERDIT :

- de déplacer les prises,
- d'utiliser le matériel mis à disposition pour le mur en dehors de la SAE,
- d'utiliser un équipement ou d'entreprendre une action susceptible de détériorer le mur d'escalade.

Les grimpeurs et leurs encadrants doivent s'assurer que toutes les précautions sont prises pour leur sécurité et doivent vérifier entre autres :

- l'état des cordes, baudriers, dégaines, mousquetons et tout équipement de protection individuelle,
- l'état des relais au sommet des voies,
- la fixation des prises,
- la présence des tapis,
- le respect par les grimpeurs non encordés de la limite de hauteur pour les mains matérialisée par la ligne (3m).

L'utilisation de chaussons d'escalade ou de chaussures propres est obligatoire.

Toute détérioration d'un élément de la structure ou du matériel doit être signalée au service des sports de la Ville d'Alès.

Cette liste est donnée à titre indicatif et ne peut être opposée à la Ville d'Alès en cas d'accident s'il s'avère que l'utilisateur n'a pas procédé à l'ensemble des contrôles visant à une pratique normale de l'activité.

TITRE 11 - DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AUX PISTES DE JOGGING

ARTICLE 32 :

Les pistes de jogging sont des équipements sportifs en libre accès.

Les véhicules à 2 roues motorisés ou non, tout mode de transport pouvant occasionner une gêne aux utilisateurs de l'équipement (marcheurs/ joggeurs) et les chiens, même tenus en laisse, sont interdits sur les pistes de jogging.

TITRE 12 - DISPOSITIONS RELATIVES AUX ESPACES ANNEXES

ARTICLE 33 : parking

La privatisation du parking d'un équipement sportif peut être demandée :

- par une association sportive dans le cadre d'une manifestation sportive inscrite au calendrier officiel de la fédération,
- par une association sportive fréquentant l'équipement dans le cadre d'une activité annexe (activité autre que l'activité sportive de l'association),
- par une association non sportive dans le cadre d'une activité autre que sportive.

L'utilisateur doit faire la demande de privatisation du parking au service des sports de la Ville d'Alès, 1 mois avant l'évènement avec le descriptif précis de la manifestation projetée joint à la demande.

L'utilisateur doit obtenir l'accord écrit du service des sports avant toute utilisation.

ARTICLE 34 : autres espaces extérieurs

L'utilisation du domaine public situé à proximité d'un équipement sportif pour une activité commerciale doit obligatoirement faire l'objet d'une demande écrite, adressée au service des sports de la Ville d'Alès, 1 mois avant la manifestation avec le descriptif précis de l'activité projetée joint à la demande.

Alès, le

Le Maire

Max ROUSTAN

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 030-213000078-20230403-23_02_16-DE



Règlement général d'utilisation des équipements sportifs de la Ville d'Alès

Annexe

LISTE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS :

- stade Louis Raffin
- stade Auguste Delaune
- stade Mandela 1
- stade Mandela 2
- stade de Clavières
- stade du Rieu 1
- stade du Rieu 2
- stade de la Montée de Silhol 1
- stade de la Montée de Silhol 2
- salle de rollers Bruèges
- salle de judo Bruèges
- salle de gymnastique
- salle nouvelle donne
- gymnase de Tamaris
- gymnase René Gatien
- gymnase Jean Macé
- gymnase Daudet
- courts de tennis Saint Privat des Vieux
- Alès plage (baignade aménagée)
- centre équestre Alès
- salle d'escalade

LISTE DES SAE ET DES UTILISATEURS RÉFÉRENCÉS :

- salle d'escalade → utilisateur référencé : Association Esca Seynes Alès

Service : Sports
Tél : 04.66.56.11.09
Réf : YF-VR-2023-1-1

N°23_02_17

EXTRAIT DU REGISTRE
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 3 AVRIL 2023

Convoqué le lundi 27 mars 2023, le Conseil Municipal s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le lundi 3 avril 2023 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Max ROUSTAN, Maire.

Monsieur Nicolas PERCHOC est nommé secrétaire de séance.

MEMBRES PRÉSENTS (37) : Max ROUSTAN, Maire, Christophe RIVENQ, Alain BENSACKOUN, Martine MAGNE, Jean-Claude ROUILLON, Catherine LARGUIER, Christian CHAMBON, Michèle VEYRET, Marie-Claude ALBALADEJO, Pierre MARTIN, Raphaële NAVARRO, Aimé CAVAILLÉ, Gérard PALMIER, Armande LAUPIES, Marie-José VEAU-VEYRET, Rose-Marie SOUSTELLE, Hélène CAYRIER, Bruno MAZUC, Marc BENOIT, Antonia CARILLO, Daniel CANAL, Fabienne FAGES-DROIN, Ysabelle CASTOR, Valérie MEUNIER, Jean-Régis MASSON, Cyril LAURENT, Méryl DEBIERRE, Nicolas PERCHOC, Béatrice LADRANGE, Jean-Michel SUAOU, Paul PLANQUE, Naïma GUERNINE, Arnaud BORD, Aurélie WAGNER, Yves TOURVIEILLE, Marie THOMAS, Christophe CLOT.

POUVOIRS (6) : Marie-Christine PEYRIC (*pouvoir à Michèle VEYRET*), Alain AURÈCHE (*pouvoir à Martine MAGNE*), Soraya HAQUES (*pouvoir à Fabienne FAGES-DROIN*), Laurent RICOME (*pouvoir à Ysabelle CASTOR*), Alexandra LAGULHON (*pouvoir à Daniel CANAL*), Léa BOYER (*pouvoir à Nicolas PERCHOC*).

OBJET : Réduction provisoire de 50% de la redevance mensuelle de la SARL Soccer Team suite à un souci d'éclairage

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'avis de la Commission Finances en date de 27 mars 2023,

Considérant le contrat portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public non constitutif de droits réels en date du 31 juillet 2009 entre la Ville d'Alès et la SARL Soccer Team ainsi que ses avenants n°1, 13 et 14,

Considérant qu'un souci électrique relevant de la gestion de Ville d'Alès a généré une baisse de la qualité de l'éclairage sur la moitié du bâtiment pendant une durée de 3 mois,

Considérant que cette baisse de la qualité de l'éclairage a eu pour conséquence une perte d'exploitation pour la SARL Soccer Team,

Considérant que, face à cette situation, la Ville d'Alès a décidé de soutenir cet établissement en réduisant provisoirement pour une durée de 3 mois l'application de la redevance pour la saison 2023,

Considérant qu'il y a lieu d'acter par délibération cette réduction provisoire pour une durée de 3 mois,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

- la réduction provisoire de 50% de la redevance mensuelle de la SARL Soccer Team pour une durée de 3 mois, soit à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 mars 2023, comme suit :

- loyer mensuel 2023 : 1 620,08 €

- réduction de 50% accordée : $1620,08 \text{ €} / 2 = 810,04 \text{ €}$

- durée de la réduction accordée (3 mois) : $810,04 \text{ €} \times 3 = 2\,430,12 \text{ €}$

- cette réduction de 50% de la redevance mensuelle emporte exonération, pour la période et le montant considéré, soit 2 430,12 €.

Votants : 43
Pour : 43 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Max ROUSTAN



Service : Animations Culturelles et Festives
Tél : 04.66.56.42.43
Réf : CS/RV/SA/2023-06

N°23_02_18

EXTRAIT DU REGISTRE
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 3 AVRIL 2023

Convoqué le lundi 27 mars 2023, le Conseil Municipal s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le lundi 3 avril 2023 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Max ROUSTAN, Maire.

Monsieur Nicolas PERCHOC est nommé secrétaire de séance.

MEMBRES PRÉSENTS (37) : Max ROUSTAN, Maire, Christophe RIVENQ, Alain BENSAKOUN, Martine MAGNE, Jean-Claude ROUILLON, Catherine LARGUIER, Christian CHAMBON, Michèle VEYRET, Marie-Claude ALBALADEJO, Pierre MARTIN, Raphaële NAVARRO, Aimé CAVAILLÉ, Gérard PALMIER, Armande LAUPIES, Marie-José VEAU-VEYRET, Rose-Marie SOUSTELLE, Hélène CAYRIER, Bruno MAZUC, Marc BENOIT, Antonia CARILLO, Daniel CANAL, Fabienne FAGES-DROIN, Ysabelle CASTOR, Valérie MEUNIER, Jean-Régis MASSON, Cyril LAURENT, Méryl DEBIERRE, Nicolas PERCHOC, Béatrice LADRANGE, Jean-Michel SUAOU, Paul PLANQUE, Naïma GUERNINE, Arnaud BORD, Aurélie WAGNER, Yves TOURVIEILLE, Marie THOMAS, Christophe CLOT.

POUVOIRS (6) : Marie-Christine PEYRIC (*pouvoir à Michèle VEYRET*), Alain AURÈCHE (*pouvoir à Martine MAGNE*), Soraya HAQUES (*pouvoir à Fabienne FAGES-DROIN*), Laurent RICOME (*pouvoir à Ysabelle CASTOR*), Alexandra LAGULHON (*pouvoir à Daniel CANAL*), Léa BOYER (*pouvoir à Nicolas PERCHOC*).

OBJET : Montant des prix des lauréates de la soirée « Miss Alès » 2023

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Ville d'Alès organise chaque année l'élection de « Miss Alès » et de ses deux dauphines,

Considérant que la Ville d'Alès a décidé d'allouer des récompenses à ces lauréates et qu'il convient d'en fixer le montant par délibération du Conseil Municipal,

Considérant l'organisation de l'élection « Miss Alès » le 11 février 2023 au Parc des Expositions de Méjannes-lès-Alès,

Considérant que lors de cette animation des lauréates sont choisies par un jury,

Considérant que les noms desdites lauréates sont désormais connus,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

d'allouer les récompenses suivantes aux lauréates de l'élection de « Miss Alès » 2023 qui s'est déroulée le 11 février 2023 au Parc des Expositions de Méjannes-lès-Alès :

INTITULÉ	PRIX
1 ^{er} Prix : Miss Alès : Lysa BLANC NALLE	1 500,00 €
2 ^{ème} Prix : 1 ^{ère} dauphine : Pauline BENOIT	1 000,00 €
3 ^{ème} Prix : 2 ^{ème} dauphine : Louane DE BACKER	800,00 €
TOTAL des récompenses	3 300,00 €

Le montant de la dépense sera imputé sur les crédits prévus à cet effet au Budget 2023, compte 6232.

Votants : 43

Pour : 41

Contre : 2 - Mme Béatrice LADRANGE,
M. Paul PLANQUE.

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Max ROUSTAN



Service : Éducation
Tél : 04 66 56 11 75
Réf : CC/PC/AG/LA-MD/MLB/2023

N°23_02_19

EXTRAIT DU REGISTRE
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 3 AVRIL 2023

Convoqué le lundi 27 mars 2023, le Conseil Municipal s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le lundi 3 avril 2023 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Max ROUSTAN, Maire.

Monsieur Nicolas PERCHOC est nommé secrétaire de séance.

MEMBRES PRÉSENTS (37) : Max ROUSTAN, Maire, Christophe RIVENQ, Alain BENSACKOUN, Martine MAGNE, Jean-Claude ROUILLON, Catherine LARGUIER, Christian CHAMBON, Michèle VEYRET, Marie-Claude ALBALADEJO, Pierre MARTIN, Raphaële NAVARRO, Aimé CAVAILLÉ, Gérard PALMIER, Armande LAUPIES, Marie-José VEAU-VEYRET, Rose-Marie SOUSTELLE, Hélène CAYRIER, Bruno MAZUC, Marc BENOIT, Antonia CARILLO, Daniel CANAL, Fabienne FAGES-DROIN, Ysabelle CASTOR, Valérie MEUNIER, Jean-Régis MASSON, Cyril LAURENT, Méryl DEBIERRE, Nicolas PERCHOC, Béatrice LADRANGE, Jean-Michel SUAOU, Paul PLANQUE, Naïma GUERNINE, Arnaud BORD, Aurélie WAGNER, Yves TOURVIEILLE, Marie THOMAS, Christophe CLOT.

POUVOIRS (6) : Marie-Christine PEYRIC (*pouvoir à Michèle VEYRET*), Alain AURÈCHE (*pouvoir à Martine MAGNE*), Soraya HAOUES (*pouvoir à Fabienne FAGES-DROIN*), Laurent RICOME (*pouvoir à Ysabelle CASTOR*), Alexandra LAGULHON (*pouvoir à Daniel CANAL*), Léa BOYER (*pouvoir à Nicolas PERCHOC*).

OBJET : Adhésion à l'Association Nationale des Directeurs et des Cadres de l'Éducation des Villes et des Collectivités Territoriales (ANDEV)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'Association Nationale des Directeurs et des Cadres de l'Éducation des Villes et des Collectivités Territoriales (ANDEV),

Considérant que l'Association Nationale des Directeurs et des Cadres de l'Éducation des Villes et des Collectivités Territoriales réunit la plupart des communes et intercommunalités exerçant la compétence enseignement au niveau national,

Considérant que cette adhésion permettrait à la collectivité de participer à des congrès, aux événements des réseaux national et régional, d'accéder à des ressources spécifiques, de bénéficier d'une veille juridique et de s'inspirer d'initiatives d'autres territoires,

Considérant que la commune versera au titre de cette adhésion une participation financière annuelle,

Considérant que le montant de la cotisation pour l'année 2023 s'élève à 535 € T.T.C. (cinq cent trente-cinq euros toutes taxes comprises),

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

- d'adhérer à l'Association Nationale des Directeurs et des cadres de l'Éducation des Villes et des collectivités territoriales (ANDEV), représentée par son (sa) Président(e), sise Relais Cowork, 8 rue Albert Bayet, 75 013 PARIS,

- d'acquitter la cotisation annuelle pour 2023 d'un montant de 535 € (cinq cent trente-cinq euros) et la participation annuelle pour les années suivantes, révisée le cas échéant, sous réserve du vote des budgets annuels,

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents et pièces relatives aux versements des cotisations annuelles.

Votants : 43
Pour : 43 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0



Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Max ROUSTAN